Institut d'estudis occitans de París
Documents per l'estudi de la lenga occitana
N°95

André-Louis TERRACHER

Les aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois (1800-1900)

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

LES
AIRES MORPHOLOGIQUES
DANS LES
PARLERS POPULAIRES
DU
NORD-OUEST DE L'ANGOUMOIS
(1800-1900)

PAR

A.-L. TERRACHER
Professeur à l'Université de Liverpool

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS
1914

Edicion originala Paris, Champion, 1914.
Document dins lo maine public numerizat per gallica.

Documents per l'estudi de la lenga occitana

Daus libres de basa numerizats e betats a dispausicion sus un site unique.

ÓUCITAN, OUCCITAN (l.), **ANO** (b. lat. *occitanus*), adj. et s. t. littéraire. Occitain, aine, Occitanien, Languedocien, ienne, Méridional, ale, v. *Micjournau*. R. *oc*, *lengo d'oc*.

ÓUCITANIO, ÓUCITANIÈ (m.), **OUCCITANIO** (l. g.), (b. lat. *Occitania* 1370), s. f. Occitanie, nom par lequel les lettrés désignent quelquefois le Midi de la France et en particulier le Languedoc, v. *Lengadò*, *Micjour*.

Vitimos de la tirannio,
Se vènon dins l'Ouccitanio.
J.-A. PEYROTTES.

Salut, o bello Ouclitanié !
F. VIDAL.

Le mot *Occitania* ou *patria linguæ Occitanæ* est la traduction usitée dans les actes latins des 13e et 14e siècles pour désigner la province de Languedoc. R. *Oucitan*.

Des ouvrages fondamentaux numérisés et mis à disposition sur un site unique.

institut d'estudis occitans
París

Mesa en linha per :
IEO París
http://ieoparis.free.fr

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

LES AIRES MORPHOLOGIQUES

DANS LES

PARLERS POPULAIRES

DU

NORD-OUEST DE L'ANGOUMOIS

(1800-1900)

PAR

A.-L. TERRACHER

Professeur à l'Université de Liverpool

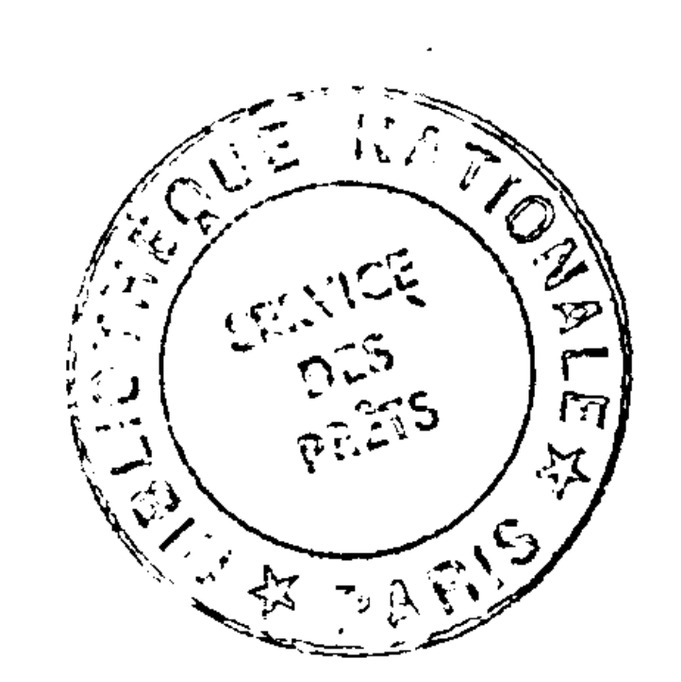

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS

1914

NOTE SUR LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

Le système graphique dont il est fait usage en cette étude est à très peu près celui qu'adopta naguère la *Revue des patois gallo-romans*.

Les lettres de l'alphabet français conservent la valeur qu'elles ont en français. Ce sont : *a*, *b*, *d*, *e*, *f*, *i*, *j*, *k*, *m*, *n*, *o*, *p*, *t*, *u*, *v*, *z*.

Nota. — *l* est plus palatale qu'en français (v. p. 82), *r* est linguo-dentale. *œ* = *eu* français, *w* = *w* anglais, *y* = *y* français dans *yeux*, *h* marque l'aspiration française.

Lettres nouvelles : *u* = *ou* français, *ɕ* = *ch* français, *g* = *g* dur, *s* = *s* dure, *ü* = *u* dans *nuit*, *ẹ* = *e* féminin français dans *me*. — *u̯* est intermédiaire entre *u* et *w*, *i̯* intermédiaire entre *i* et *y*.

Signes diacritiques. — *Consonnes* :

, consonne mouillée ; *l̩* = *l* mouillée ; *n̩* = *n* mouillée, *gn* français.

, fricative : *ĉ* = *ch* dur allemand.

. consonne prononcée avec la langue entre les dents ; *s̩* = *th* dur anglais, *z̩* = *th* doux anglais.

Voyelles : ˘ brève (*ă*),
¯ longue (*ā*),
' ouverte (*à*, *ǎ*, *ā*),
' fermée (*á*, *ǎ*, *ā*),
˜ nasale (*ã* = *an* français ; *ẽ* = *in* ; *õ* = *on* ; *œ̃* = *un*).
˜ demi-nasale (*ã̃*, *ẽ̃*, etc.).
, tonique (*a̯*).

Nota. — Une voyelle sans aucun signe diacritique est une voyelle indéterminée. Une voyelle sans le signe ' ou ' est une voyelle moyenne.

Sons intermédiaires : Deux lettres superposées représentant les deux sons voisins (*å*, *ȯ*, *k̇*, etc.).

Sons incomplets : caractères plus petits (*a*, *b*, *c*, *w*, etc.).

N.-B. — V. l'*Errata* à la fin du volume.

On trouvera, à l'*Appendice III*, la liste des communes explorées (avec les villages qu'elles comprennent et qui sont cités dans cette étude) et leur chiffre de population d'après le dénombrement de 1901.

INTRODUCTION

LA GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

Ce livre est une étude de *géographie linguistique*. On désigne ainsi des travaux d'ordre et d'esprit si divers qu'il ne semblera peut-être point superflu de dire précisément quel est ici le sens de cette expression : à cette fin il suffira de faire une revue très sommaire des acceptions principales qu'elle a déjà reçues, en empruntant de préférence les exemples aux ouvrages qui traitent des patois gallo-romans[1].

§ 1. — *La cartographie linguistique.* — La méthode géographique consiste avant tout à localiser les phénomènes en en dressant des cartes : la géographie linguistique est donc, tout d'abord, la cartographie des faits du langage. Aux cartes de limites des langues[2] se sont ajoutées les cartes de dialectes[3] qui, à la suite

1. Cf. E. Tappolet, *Über die Bedeutung der Sprachgeographie mit besonderer Berücksichtigung französischer Mundarten* (dans *Aus romanischen Sprachen und Literaturen*, Festgabe für Heinrich Morf, pp. 385-416), Halle, 1905 ; J. Huber, *Sprachgeographie*, ein Rückblick und Ausblick (dans le *Bulletin de dialectologie romane*, I, pp. 89-117).

2. Ces cartes, comme celles des races ou des religions, se trouvent dans les *Encyclopédies*, les *Atlas* modernes, etc. ; pour le domaine français, v. L. Gallois, *Les limites linguistiques du français* (dans les *Annales de géographie*, IX, pp. 211 sqq.).

3. Voir une liste — assez incomplète — des limites dialectales en roman dans E. Wechssler, *Giebt es Lautgesetze ?* (extrait des *Forschungen zur romanischen Philologie*, Festgabe für Hermann Suchier, Halle, 1900), p. 175, n. 1 ; ajouter, entre autres, la carte des dialectes rhéto-romans au t. I de l'*Archivio glottologico italiano*, 1873, — A. Horning, *Die ostfranzösischen Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort* (*Französische Studien*, V, 4), 1887, — et B. Schädel, *La frontière entre le gascon et le catalan* (*Romania*, XXXVII, pp. 140 sqq.) ; cf. encore Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*[2], Heidelberg, 1909, pp. 22-27.

de la discussion engagée depuis 1875 environ [1], ont été remplacées presque exclusivement par les cartes de caractères linguistiques, ou plutôt (et sans qu'on ait jamais dit nettement le pourquoi de cette limitation) par les cartes de caractères phonétiques [2]. Les cartes de limites phonétiques sont éparses en des publications assez nombreuses [3] ou groupées dans des *Atlas* : l'on a déjà (pour une partie du Valais[4] et de l'Allemagne[5], pour la

1. Sur cette discussion, cf. surtout A. Horning, *Über Dialektgrenzen im Romanischen* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XVII, pp. 160 c-187) et les observations de G. Paris (*Romania*, XXII, pp. 604-607). — Il paraît aujourd'hui hors de doute que la question de l'existence des dialectes se posera de nouveau, avec plus de précision qu'autrefois, lorsqu'on aura tenté une subordination des caractères phonétiques, et surtout lorsque les cartes de limites morphologiques, lexicologiques et syntaxiques se seront multipliées : v. déjà L. Gauchat, *Gibt es Mundartgrenzen* ? (Herrigs *Archiv*, CXI, pp. 365 sqq., et la carte), et C. Haag, *Mundartgrenzen* (*id.*, CXV, pp. 182-189).

2. La carte 23 de l'*Atlas* de Fischer et les cartes 18-19, 27-28 de l'*Atlas* de Wenker représentent, à ma connaissance, à peu près tout ce qu'on a publié de cartes morphologiques avant l'apparition de l'*Atlas linguistique de la France* (elles ne concernent, d'ailleurs, que les pronoms et quelques formes du verbe *sein*).

3. Ainsi : A. Thomas, *Rapport... sur une mission philologique dans le département de la Creuse* (extrait des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. V, 1879, pp. 423-471) ; A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, Paris, 1892 ; P. Meyer, *C et G suivis d'A en provençal, étude de géographie linguistique* (*Romania*, XXIV, pp. 529 sqq. ; ajouter *id.*, XXX, pp. 393 sqq.); Guerlin de Guer, *Essai de dialectologie normande, La palatalisation des groupes initiaux gl, kl, fl, pl, bl, étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados*, Paris, 1899 (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, Sciences historiques et philologiques, fascicule 123); A. Dauzat, *Morphologie du patois de Vinzelles*, Paris, 1900 (*id.*, ibid., fascicule 126); A. Dauzat, *Rapport sur une mission philologique en Auvergne* (dans l'*Annuaire de l'École des Hautes Études*, Sc. hist. et phil., 1901, pp. 133-141) ; A. Dauzat; *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*, Paris, 1906 ; J. Passy, l'*Origine des Ossalois*, Paris, 1904 (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, Sc. hist. et phil., fascicule 152) ; etc.

4. J. Gilliéron, *Petit Atlas phonétique du Valais roman* (*sud du Rhône*), Paris, (1880) ; 30 cartes phonétiques.

5. G. Wenker, *Sprach-Atlas von Nord- und Mitteldeutschland*, auf Grund von systematisch mit Hülfe der Volksschullehrer gesammelten Material aus circa 30.000 Orten, Strassburg, Trübner, 1881 (Abtheilung I., Lieferung 1., 6 cartes — 2 phonétiques, 4 morphologiques) ; *id.*, *Text-Einleitung*, ibid. (pp. XIV-XVI : liste alphabétique des 328 mots — différents — du questionnaire). — Les cartes manuscrites de cet *Atlas* (qui devait paraître

Souabe[1] et le Danemark[2], pour une partie de la Hollande[3] et de la Normandie[4]), ou l'on aura prochainement (pour la Suisse romande[5] et peut-être pour l'Alsace-Lorraine[6]) des *Atlas* contenant surtout des cartes phonétiques.

en 13 livraisons d'environ 36 cartes chacune) sont déposées à la Bibliothèque Royale de Berlin au fur et à mesure de leur achèvement (cf. *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, XXXI, col. 139 : 1010 cartes déposées en avril 1910) : v. J. Kauffmann, *Revue des patois gallo-romans*, II, pp. 152-155, et F. Wrede, dans l'*Anzeiger für deutsches Altertum und deutsche Litteratur* (VIII, pp. 283-284 : annonce du premier fascicule de l'*Atlas*; XVIII, pp. 300-306 : modifications apportées par Wenker au plan primitif; XXV, pp. 390-395 : index alphabétique et méthodique des cartes dont les résultats sont exposés aux t. XVIII-XXIV de l'*Anzeiger*; XXVI, pp. 336 sqq.; XXVIII, pp. 160 sqq.; XXIX, pp. 165 sqq. : interruption des notices de Wrede). — Cf. aussi G. Wenker et F. Wrede, *Der Sprachatlas des deutschen Reichs*. Dichtung und Wahrheit, Marburg, 1895.

1. Hermann Fischer, *Atlas zur Geographie der schwäbischen Mundart*, Tübingen, 1895 (28 cartes : 1-21, caractères phonétiques; 22-25, lexicologie et morphologie; 26, ethnographie et linguistique; 27-28, limites politiques anciennes et modernes). — V., en outre, du même auteur, *Geographie der schwäbischen Mundart*, Tübingen, 1895.

2. Valdemar Bennike og Marius Kristensen, *Kort over de danske folkemål med forklaringer*, Copenhague, depuis 1898 (8 fascicules au moins ont paru : le 8e est de 1910; l'ouvrage en comprendra 12 ou 13 — environ 100 cartes — et sera terminé en 1913). Chaque fascicule contient de 16 à 24 pages de texte et de 8 à 12 cartes de caractères phonétiques (quelques rares cartes sont consacrées aux diverses formes phonétiques d'un même type lexicologique).

3. *De noordnederlandsche Tongvallen.* — *Atlas van Taalkaarten met Tekst*, uitgegeven door het Kon. ned. aardrijkskundig Genootschap... en bewerkt door Dr. J. te Winkel, Leiden, livraison I, 1899; livraison II, 1901 (une carte par livraison; il y aura quelques cartes morphologiques, cf. fascicule I, p. 29).

4. Guerlin de Guer, *Atlas dialectologique de Normandie*, 1er fascicule : région de Caen à la mer, Paris, 1903 [107 cartes des formes phonétiques différentes d'un même type lexicologique; 13 cartes lexicologiques; 3 cartes morphologiques (formes de 3 infinitifs)].

5. Voir une carte spécimen (format réduit) de l'*Atlas phonétique de la Suisse romande* à la fin du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Deuxième rapport annuel de la Rédaction 1900, Neuchâtel, 1901. — Sur les progrès du *Glossaire* et de l'*Atlas* consulter la série de ces Rapports annuels (notamment le 6e (1904), Neuchâtel, 1905, p. 3), et H. Morf, *Die romanische Schweiz und die Mundartenforschung* (Herrigs *Archiv*, CXIX, pp. 399 sqq. : pp. 405 sqq. pour le *Glossaire*, pp. 413 sqq. pour l'*Atlas*).

6. Ferd. Wrede, *Der Sprachatlas des Deutschen Reichs und die elsässische Dialektforschung* (Herrigs *Archiv*, CXI, pp. 29 sqq., notamment p. 30 p. 47, n. 2, p. 48). — Voir, en outre, pour d'autres *Atlas* en projet dans cer-

Il serait légitime d'établir entre ces *Atlas* des distinctions plus ou moins importantes, par exemple, d'après les méthodes d'enquête (sur place ou par correspondance), la nature et l'étendue des questionnaires, le procédé de représentation cartographique (lignes ou surfaces en couleur), etc. ; tous ont pourtant en commun ce trait essentiel, d'offrir des cartes qui supposent une interprétation préalable des matériaux et qui reposent sur une même idée : l'importance à peu près exclusive des caractères phonétiques [1].

§ 2. — *La « géologie » linguistique.* — Aux cartes de caractères phonétiques l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont [2] a substitué les cartes de mots. Par là — en donnant les matériaux bruts au lieu d'interpréter des matériaux recueillis dans un but fixé d'avance —, cet *Atlas* [3] a donné naissance

taines parties du domaine roman, J. Huber, *art. cité*, pp. 94-95 ; un *Atlas* de la Corse, de Gilliéron et Edmont, est en préparation ; un *Atlas* manuscrit (environ 500 cartes) de la zone frontière entre le catalan et le languedocien dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège est déposé à Halle (cf. *Bulletin de dialectologie romane*, II, p. 140).

1. La critique des matériaux est possible pour l'*Atlas* danois (au texte sont indiquées toutes les formes relevées pour chaque mot), et elle le sera pour l'*Atlas* suisse, grâce au *Glossaire*. — On s'explique que les questionnaires des enquêtes soient, en général, assez restreints et se composent de termes le plus souvent abstraits et très pauvres en valeur psychologique et sociale, si l'on songe au dessein qu'ont eu les auteurs de ces *Atlas*.

2. Paris, Champion, 1902-1910 ; 1920 cartes en 35 fascicules. — Cf. la *Notice servant à l'intelligence des cartes* et *Romania*, XXXIX, pp. 626-627 sur l'histoire et la disposition de l'*Atlas*.

3. A l'*Atlas linguistique de la France* on peut rattacher : G. Millardet, *Petit Atlas linguistique d'une région des Landes*, Toulouse, 1910 (573 cartes : pp. 129-386) (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. XIII), *Atlas* où chaque carte — consacrée à un mot, à une forme, ou à une expression — donne, avec les types recueillis (et leurs principales variantes), les limites séparant les aires des différents types.

Il convient de classer à part G. Weigand, *Linguistischer Atlas des dacorumänischen Sprachgebietes*, Leipzig, 1909 (67 cartes ; la publication en fascicules avait commencé en 1898). — V., sur cet *Atlas*, *Romania*, XXVIII, pp. 308 sqq. ; *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, XXXI, col. 291-294 ; *Revue de dialectologie romane*, II, pp. 403-408. — Pour les matériaux sur lesquels repose cet *Atlas*, consulter les *Jahresberichte des Instituts für rumänische Sprache... zu Leipzig* de Weigand, Leipzig, 1894 sqq., notamment les volumes III-IX et XIII.

à un aspect nouveau de la géographie des faits du langage : la « géologie » linguistique.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer ni de discuter longuement le principe et les résultats des quelques études « géologiques » qu'ont publiées depuis cinq ou six ans Gilliéron et ses élèves [1]; il semble néanmoins qu'on puisse dès aujourd'hui dégager ce que la méthode a de fécond et entrevoir ce qu'elle comporte pour l'instant de restrictions et d'incertitudes. — En premier lieu, la « géologie » linguistique a opéré une réaction très salutaire contre les excès de la phonétique locale [2]. Au nom de la méthode dite historique, d'aucuns tenaient pour indiscutable l'opinion (foncièrement anti-historique) qu'en chaque village de France le parler populaire représenterait le terme de l'évolution autochtone, normale et spontanée d'un latin vulgaire uniformément répandu il y a 15 ou 18 siècles sur le sol gallo-roman : les études « géologiques » ont prouvé [3] que, « pour être d'accord avec la phonétique locale, une forme n'est

1. Ces études — et les principales critiques qu'elles ont soulevées — sont énumérées dans l'article précité de J. Huber, pp. 110-112, notes; ajouter : J. Gilliéron et M. Roques, *Études de géographie linguistique*, XI. *Di, jour*, et leurs composés (*Revue de philologie française et de littérature*, XXIV, pp. 39-50); XII. Mots en collision. A. Le coq et le chat; Epi et épine (*id.*, *ibid.*, pp. 278-307); — J. Jud, *Sprachgeographische Untersuchungen*. V. Französisch *aune* « Erle ». Zweiter Teil (Herrigs *Archiv*, CXXIV, pp. 83-108); VI. Frz. *son* « Kleie » (frz. *cresson.*) (*id.*, CXXVI, pp. 109-145); K. Jaberg, *id.*, VII. *S'asseoir* (*id.*, *ibid.*, pp. 371-423). — Pour le principe de la méthode, voir surtout : a) J. Gilliéron et J. Mongin, *Étude de géographie linguistique. Scier dans la Gaule romane du Sud et de l'Est*, Paris, 1905, pp. 3-4 et pp. 23-27; J. Gilliéron et Mario Roques, *Mirages phonétiques* (*Revue de philologie française et de littérature*, XXI, pp. 118-147); — *b*) Karl Jaberg, *Sprachgeographie*. Beitrag zum Verständnis des Atlas linguistique de la France, Aarau, 1908; — et Meyer-Lübke, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1909, pp. 138-142; E. Herzog, *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, XXXII, col. 234-239; J. Jud, Herrigs *Archiv*, CXXIV, pp. 83 sqq., — et Meyer-Lübke, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXIII, pp. 431-438, et *Einführung*², pp. 77-79.

2. Voir, pour plus de développements, *infra*, chapitre II, *a*).

3. Malheureusement, elles l'ont prouvé dans un style souvent obscur, — et toujours si métaphorique que certains dialectologues semblent avoir vu dans la « géologie » du langage un simple prétexte à comparaisons moins usées que celles qu'on emprunte communément, dans les livres de linguistique, aux sciences physiques et naturelles (cf., par exemple, Guerlin de Guer, *La géologie linguistique* dans la *Revue internationale de l'enseignement*, LI, pp. 341-344).

pas nécessairement autochtone [1] » ; elles ont mis en évidence l'importance des *emprunts* faits par un parler populaire quelconque à d'autres parlers. — Elles ont établi, en outre, que l'examen stratigraphique des mots a une importance au moins égale à celle des *criteria* phonétique et sémantique, et ainsi elles ont créé, pour les spéculations étymologiques, un nouvel instrument d'une puissance et d'une souplesse singulières [2]. — Elles ont insisté, enfin, sur l'idée — trop souvent étrangère aux phonétistes — que l'histoire d'un mot [3] (et, par suite, de la chose dont il est le signe) doit précéder l'admission de ce mot dans toute étude phonétique : elles ont, en d'autres termes, rapproché de la vie l'étude du langage.

Mais, quelque originales qu'aient pu être ces recherches et si nécessaires qu'elles restent pour longtemps encore, leur valeur négative apparaît néanmoins — à l'heure actuelle — supérieure à leur intérêt positif. La raison principale [4] en est, à mon sens, qu'elles demeurent trop profondément engagées dans la phonétique, puisqu'elles ont à chaque instant besoin de recourir à cette phonétique locale qu'elles affirment être souvent illusoire : c'est sans doute pourquoi le seul principe linguistique d'explication précise qu'elles aient jusqu'ici dégagé — ou ressuscité — est d'ordre phonétique (l'homonymie). Or, ce principe ne saurait avoir de portée générale, le conflit entre homonymes ne pou-

1. *Revue de philologie française et de littérature*, XX, p. 106; XXI, pp. 142-143.

2. Appliquée aux langues qui possèdent une tradition historique, l'étude « géologique » conduira à des localisations beaucoup plus précises que celles dont on s'est jusqu'ici contenté.

3. Considéré non plus comme groupe phonique, mais replacé dans son milieu lexicologique, sémantique et social. — Il est juste de rappeler que l'idée de faire l'étude des choses s'est développée indépendamment des études « géologiques » et a été affirmée antérieurement par Meringer et Schuchardt : cf. *Wörter und Sachen*, Heidelberg, 1911, III, pp. 22-56, et H. Schuchardt, *Gegen R. Meringer*, Graz, 1911 ; mais la « géologie » linguistique a marqué plus nettement peut-être la nécessité de ces recherches.

4. D'autres raisons, secondaires mais non négligeables, ont agi dans le même sens : une étude vraiment « géologique » devrait partir des types les plus anciens qu'on puisse atteindre en chaque point exploré ; or, l'enquête d'Edmont, si elle a « photographié le réel » et si elle n'avait pas « à satisfaire des curiosités de philologue » (J. Gilliéron et J. Mongin, *Scier...*, p. 26,

vant être qu'exceptionnel dans le temps et dans l'espace[1] ; et, en fait, on ne voit pas que la « géologie » linguistique dise, dans es cas et sur les points où le conflit homonymique semble indéniable (*serrare-serare*, *mulgere-molere*, *gallum-cattum*, etc.), pourquoi les limites des aires en recul ou en progrès passent ici et non pas ailleurs.

En ce qu'elle constitue un essai d'explication, la « géologie » est très supérieure à la simple cartographie linguistique qui, à l'ordinaire, constate sans se soucier d'expliquer ; mais l'explication qu'offre la « géologie » demeure jusqu'ici assez incertaine, sans doute parce qu'on ne saurait expliquer le langage par la linguistique et parce que les faits de civilisation auxquels on a fait parfois appel sont restés à l'état d'hypothèses.

§ 3. — *La géographie linguistique.* — Si la géographie part de la cartographie (géologique et autre), elle se propose surtout de rendre compte de la localisation des phénomènes exprimée par les cartes ; de même, la géographie linguistique doit rechercher l'*explication de la répartition topographique des faits du langage* : c'est l'acception où se trouve prise en ce travail[2] l'expression *géographie linguistique.*

n.), a pourtant été trop rapide pour qu'on ait le droit de négliger — comme on l'a fait si fréquemment — les informations que donnent les nombreux glossaires de patois locaux : il y a peut-être plus de « français patoisé » dans l'*Atlas linguistique de la France* que dans la réalité ; — les points explorés sont trop distants les uns des autres pour qu'une détermination et une explication de limite deviennent précises ; — il y a souvent imprécision sémantique dans les mots du questionnaire et plus souvent sans doute dans l'esprit des sujets interrogés ; — etc.

1. La portée de l'homonymie a d'ailleurs été restreinte de plus en plus par Gilliéron lui-même : voir, en particulier, *Revue de philologie française et de littérature*, XXIV, p. 278 et p. 286, pp. 306-307 ; mais — et cela tient essentiellement au fait que l'*Atlas* n'est et ne pouvait être qu'une esquisse à larges traits — les explications parallèles ou substituées à l'homonymie (« centres d'influence », « groupes économiques, politiques et sociaux », « parlers directeurs » : *id.*, XXI, p. 111 ; XXII, pp. 289-290 ; XXIV, p. 41, p. 48) restent extrêmement vagues. — Toutefois, l'*Atlas* a déjà mis en pleine lumière l'existence de groupes de parlers assez résistants (Picardie et Wallonie ; îles anglo-normandes ; sud du Massif central ; etc.) et il a déterminé les grandes voies d'invasion du français patoisé — qui sont, au reste, les « routes éternelles » de la France (Normandie ; sud-ouest, de la Loire aux Pyrénées ; vallée du Rhône, etc.).

2. On verra (p. XIII, p. 56, n., chapitre II, *passim*, *Conclusions*) que les

A vrai dire — et quoiqu'on ait rarement considéré l'explication des limites linguistiques comme le but même des études de dialectologie —, on a maintes fois proposé différentes explications des limites de langues, de dialectes, ou de caractères phonétiques. Ces explications peuvent, en somme [1], se grouper sous deux chefs :

a) ethnographiques ;
b) géographiques et historiques (= explications par les rapports sociaux (*Verkehrsverhältnisse*)).

a) Ce qu'on peut dire de moins défavorable au sujet des explications ethnographiques [2], c'est qu'elles sont très vagues. La « limite du français et du provençal », par exemple, correspond peut-être, en gros, comme on l'a prétendu [3], à la distribution ancienne des populations de races celte, d'une part, et ibérique et ligure, de l'autre : ce qui est certain, c'est que nous ne sommes pas exactement renseignés sur la nature, le parcours et l'ancienneté de cette limite linguistique et que nous le sommes moins encore sur la limite ethnographique qui en serait la raison d'être. — D'ailleurs — et lorsqu'on a précisé davantage [4] —,

seuls faits dont je me sois ici proposé de rechercher l'explication sont essentiellement des faits de décomposition, de *désagrégation moderne*; ce n'est qu'à titre d'hypothèses — pour des raisons de toute sorte — que je fais incidemment allusion à la répartition antérieure au XIXe siècle.

1. Pour la bibliographie générale, v. Meyer-Lübke, *Einführung* [2], pp. 19-22, pp. 121-122, et surtout pp. 205-222 ; cf. encore Wegener dans Pauls, *Grundriss der germanischen Philologie*, I[2], p. 1481.

2. Considérées uniquement en tant qu'explications *précises* d'une limite linguistique *déterminée*. — Mais, s'il n'y a aucune raison positive d'établir un rapport quelconque entre la langue et la race en tant que race, on peut discuter de l'action *linguistique* de races différentes sur une langue commune : voir dans Wechssler, *Giebt es Lautgesetze ?*, pp. 109-117, les principales divisions ethnographiques des langues romanes.

3. *Grundriss der romanischen Philologie*, I[2], p. 379 ; cf. aussi A. Dauzat, *Un exemple de linguistique sociale. Les mouvements ethniques d'après les limites phonétiques* (*Revue du Mois*, 10 mai 1911, pp. 592-600).

4. Pour l'ordinaire imprécision des explications ethnographiques, v., p. ex., Ludwig Tobler, *Ethnographische Gesichtspunkte der schweizerdeutschen Dialektforschung* (*Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, XII, pp. 183-210), et l'article capital de F. Wrede, *Ethnographie und Dialektwissenschaft*

il reste possible qu'une limite géographique ou historique plus récente ait longtemps coïncidé avec une plus ancienne limite ethnographique [1], auquel cas l'ethnographie ne ferait que corroborer l'explication par les rapports sociaux.

b) Les explications par les rapports sociaux (*Verkehrsverhältnisse*) paraissent beaucoup plus précises que les explications ethnographiques : ce n'est là qu'une apparence. On a constaté d'assez nombreuses coïncidences entre des limites linguistiques et certaines limites géographiques [2], politiques [3] ou ecclésiastiques [4], et il semble admis aujourd'hui que l'« histoire locale »

(*Historische Zeitschrift*, LXXXVIII, pp. 22-43). — On sait que les explications ethnographiques de Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française*, Paris, 1879, et même de Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, Paris, 1883, etc., n'emportèrent pas la conviction des romanistes.

1. Herrigs *Archiv*, CXI, p. 37, n. 1 ; p. 399, n. 2.

2. Telles que rivières (cf. Joret, *o. c.*, pp. 142-150, p. 157; A. Devaux, p. 425; P. Passy, *Étude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux*, Paris, 1890, p. 18 ; etc.), forêts (cf. de Tourtoulon et Bringuier, *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, Paris, 1876 (extrait des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. III), pp. 49-50, en note ; Callais, *Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray nebst lautgeographischer Darstellung der Dialektgrenze zwischen Vosgien und Saunois*, Metz, 1909 ; etc.), etc.

3. De Tourtoulon, *Des dialectes...* (dans la *Revue des langues romanes*, XXXIV, p. 169); Carl Haag, *Die Mundarten des oberen Neckar- und Donaulandes*. Beilage zum Programm der königlichen Realanstalt zu Reutlingen. Reutlingen, 1898, p. 4, pp. 95 sqq. ; du même auteur : *Ein Mundartenstreifzug von der Isère zum Po* (Herrigs *Archiv*, CXVIII, pp. 106-123); *Sieben Sätze über Sprachbewegung* (*Zeitschrift für hochdeutsche Mundarten*, I, pp. 138-141) ; K. Bohnenberger, *Über Mundartgrenzen* (dans *Verhandlungen der 49. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Basel vom 24. bis 27. September 1907*, Leipzig, pp. 102-104) ; Paul Vouga, *Essai sur l'origine des habitants du Val-de-Travers* (Académie de Neuchâtel. Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres sous les auspices de la Société académique ; 3e fascicule), Neuchâtel, 1907, pp. 9-19 ; G. Weigand, *Linguistischer Atlas des dacorumänischen Sprachgebietes*, p. 17 ; etc.

4. V., p. ex., Ascoli dans l'*Archivio glottologico italiano*, I, pp. 6-7, p. 281 ; H. Fischer, *Geographie der schwäbischen Mundart*, p. 9 ; Jakob Vetsch, *Die Vokale der Stammsilben in den Appenzeller Mundarten*, Frauenfeld, 1907 (comparer les cartes II et III) ; H. Morf, *Mundartenforschung und Geschichte auf romanischem Gebiet* (*Bulletin de dialectologie romane*, I, pp. 1-17, notamment p. 10, pp. 12 sqq.); etc. — Les rapports entre la répartition des faits linguistiques et la géographie se marquent d'eux-mêmes en cer-

explique la différenciation des parlers populaires [1]. — Mais que sait-on du passé d'un parler populaire ou d'un groupe de parlers ? Pourquoi une limite géographique ou historique coïncide-t-elle avec une limite linguistique sur tels et tels points et non sur les autres [2]? Qu'est-ce au juste que l'« histoire locale »? Qu'entend-on exactement, en chaque point et à chaque moment, par rapports sociaux ? Quels sont, parmi les innombrables rapports sociaux du passé et du présent, ceux qui ont agi ou agissent sur le langage? — Autant de questions qui surgissent pour indiquer que les coïncidences jusqu'ici constatées restent partielles et peuvent être fortuites [3].

Ce qui manque, en effet, à toutes ces explications, c'est qu'elles n'établissent aucun rapport *réel* du langage à la vie des hommes qui parlent ; elles se bornent à juxtaposer les limites géographiques ou historiques et les limites linguistiques, sans avoir auparavant essayé de déterminer par quels moyens se sont établies ces limites linguistiques et en quoi consistent les rapports sociaux qui les ont produites. Or, ce qui importe avant tout, c'est de montrer comment les relations entre les hommes — et quelles relations — agissent sur la répartition du langage, c'est de

tains *Atlas* où le fond des cartes indique les montagnes, rivières, forêts, routes, chemins de fer, etc. ; il serait bon que ce procédé fût adopté universellement (l'*Atlas* landais de Millardet, entre autres, constitue à cet égard une regrettable exception).

1. Cf. Tappolet, *Über die Bedeutung der Sprachgeographie*, p. 5 du tirage à part; Herrigs *Archiv*, CXI, p. 35, pp. 38 sqq. ; p. 375; *Historische Zeitschrift*, LXXXVIII, p. 42 ; v. encore L. Febvre, *Histoire et dialectologie* (*Revue de synthèse historique*, XII, pp. 249-261).

2. Les montagnes, par exemple, ne sont pas toujours des isolants : v. Tappolet, *art. cit.*, p. 2 ; Herrigs *Archiv*, CXIX, p. 402 ; etc.

3. Sur la variété des explications possibles pour une seule limite phonétique et la fréquente insuffisance de ces explications, cf. Fischer, *Geographie der schwäbischen Mundart*, pp. 84 sqq. ; K. Bohnenberger, *Die Grenze vom anlautenden k gegen anlautendes ch* (*Alemannia*, XXVIII, pp. 124-137 ; pp. 235-239) ; et *Deutsche Dialektgeographie*. Berichte und Studien über G. Wenkers Sprachatlas des Deutschen Reichs herausgegeben von Ferdinand Wrede, Marburg, I-III (1908-1909). — Lorsqu'une explication paraît satisfaisante, il est rare qu'il s'agisse d'autre chose que d'un « îlot linguistique », d'une exception : transfert de population dans J. Passy, *l'Origine des Ossalois* et dans Vouga, *o. c.* ; v. encore le cas de La Ferrière-Les Bois (Herrigs *Archiv*, CXI, pp. 370 sqq. : origine différente des habitants ; relations très récentes entre les deux agglomérations) ; etc.

dégager les *intermédiaires humains constants* entre la répartition du langage et l'« histoire locale ».

Parmi ces *intermédiaires humains constants*, les intermariages sont sans doute l'un des agents essentiels. En voici un cas typique, le seul d'ailleurs qui me soit connu : il est emprunté à un court travail, déjà ancien, de Carl Säve [1]. — En Suède, dans la Dalécarlie orientale, quelques localités limitrophes groupées autour du lac Siljan (Mora, Orsa, Elfdalen, etc.) présentent entre elles de curieuses et pittoresques différences de costume et de mœurs, et des divergences de langage si tranchées que les voisins se comprennent à peine [2]. Or, en Dalécarlie — et en Dalécarlie seulement — (région agricole où les paysans n'usent pas de serviteurs du dehors), la terre, au lieu d'être — comme dans le reste du pays — l'héritage exclusif de l'aîné, est divisée en parts égales entre tous les enfants de la famille [3]; ce partage incessant entraîne un morcellement infini de la propriété foncière, si bien qu'un *consensus* est nécessaire pour l'ensemencement et pour la récolte [4]. — Toutes les tentatives officielles de reconstituer des domaines plus cohérents et plus vastes se sont brisées contre la force de la tradition : mais le Dalécarlien remédie dans la mesure du possible au dispersement de ses terres en épousant la jeune fille dont les champs arrondiront le mieux ceux qu'il se trouve posséder. Il en résulte que, tous les mariages se faisant par calcul [5], ces mariages n'ont lieu qu'entre habitants du même village ou — plus rarement — de la même paroisse; les mariages entre habitants de deux paroisses voisines sont exceptionnels. Säve a dressé pour Orsa [6] un tableau des mariages contractés

1. *Några upplysningar om Dalamålet och Dalallmogens Folklynne*, Stockholm, 1855 (2e édition remaniée d'un article paru d'abord en danois dans la *Nyt historisk Tidsskrift*, I, pp. 531-562, Copenhague, 1847).

2. P. 5 : il y a autant de dialectes que de paroisses et même un dialecte par village.

3. Pp. 9-10.

4. P. 14. Il faut en effet se représenter que Mora, Orsa, Elfdalen, etc., sont, au milieu de la forêt, des essarts où les routes sont rares : les propriétaires limitrophes de la forêt doivent donc semer les premiers et récolter les derniers pour ne pas endommager les récoltes des propriétaires plus voisins des routes.

5. Pp. 15-16. Les exceptions sont aussi mal accueillies que rares.

6. P. 20.

pendant deux périodes de dix années (I : 1783-1792 ; II : 1833-1842) et est arrivé aux éloquentes proportions que voici :

	I	II
Moyenne annuelle des mariages.....	29.9	30.9
Mariages en dehors du peuple.....	2.2	2.3
Mariages dans le peuple :		
1) conjoints du même village (*by*)....	14.1	13.8
2) conjoints de villages différents, mais du même quartier (*fjärding*).....	4.9	6.4
3) conjoints de quartiers différents, mais de la même paroisse (*socken*).	8.3	8.4
4) maris d'une autre paroisse.....	0.4	0.0

Les mariages n'existant à peu près pas entre habitants de deux paroisses voisines, chaque paroisse dalécarlienne renouvelle très peu sa population par l'apport d'éléments étrangers ; chacune d'elles peut donc conserver son parler primitif et ce parler tend à se différencier de plus en plus selon les paroisses et même les villages [1].

Bien que le travail de Säve soit autant une étude de mœurs populaires que de linguistique, il montre pourtant qu'en un coin de la Dalécarlie la différenciation dialectale est une conséquence du régime des mariages et des intermariages et que le régime matrimonial à son tour est conditionné par celui de la propriété foncière. Ainsi se trouve établi un rapport de cause à effet entre un fait économique et la répartition du langage par l'intermédiaire d'un fait humain : le mariage.

*
* *

Indépendamment de Säve [2], j'ai été conduit à rechercher dans

1. Pp. 25-26.
2. L'article de Säve m'a été signalé en 1908 par M. Lundell, professeur

le mariage l'un des *intermédiaires humains constants* entre le langage et l'histoire locale. — Ayant le dessein d'étudier un groupe de parlers populaires, j'ai choisi ceux de l'Angoumois, parce qu'il m'était agréable et commode d'explorer ce pays ; en limitant mes enquêtes aux agglomérations comprises dans une cinquantaine de communes limitrophes, je n'ai fait qu'obéir à l'ordinaire nécessité de s'arrêter quelque part. — Le chapitre I (*Notes géographiques et historiques*) esquisse brièvement quelle fut et quelle est, en ce coin de terre, la vie sociale des habitants ; le chapitre II (*Les aires morphologiques*) indique — avec les raisons pour lesquelles j'ai jugé bon de préférer le *criterium* morphologique aux *criteria* phonique, phonétique et lexicologique, et pour la seule période où l'on ait des documents vrais et précis (1830-1900 environ) — d'une part, l'état linguistique le plus ancien qu'on puisse atteindre en chaque agglomération, d'autre part, sur quels points et en quel sens cet état est plus spécialement menacé et modifié par les progrès d'autres parlers (français ou patois voisins) ; le chapitre III (*L'unité du système morphologique dans le parler populaire d'un village et l'instabilité des limites d'aires morphologiques*) essaie de dégager, par l'observation de tous les parlers individuels d'une agglomération située à la limite de deux aires morphologiques, sous quelles influences se produit la désagrégation du parler antérieur — et aboutit, en somme, à mettre en

de langues slaves à l'Université d'Upsala. Or, rendant compte en 1907 de l'*Essai de méthodologie linguistique...* de Dauzat, j'écrivais : « ...on voudrait que le « nivellement » des langages individuels par le « langage commun » et le rôle que jouent les mariages dans le renouvellement linguistique des communes fussent étudiés de façon moins vague... »... « Les mariages de commune à commune étaient très rares autrefois », affirme M. D. — Qu'en sait-il précisément ? L'étaient-ils partout ? — « L'individu qui vient dans une famille comme gendre — ou comme bru — parle au bout de peu de temps un patois très voisin de celui de la localité où il s'est implanté ». — Est-ce bien certain ? Et est-ce *également* certain pour le lexique et la morphologie, p. ex. ? » (*Revue de philologie française et de littérature*, XXI, p. 65 et n. 1). — On reconnaîtra en ces quelques lignes l'annonce des chapitres II *a*), III et IV du présent ouvrage. Mais, si mes enquêtes démographiques étaient complètes en juin 1907 et mes enquêtes dialectologiques très avancées à la même date, d'autres travaux et les obligations de l'enseignement ne m'avaient pas laissé jusqu'ici le loisir d'en publier les résultats.

lumière l'importance des sujets transplantés par le mariage ; au chapitre IV (*Les zones matrimoniales*) sont présentés les mouvements de population tels que les révèlent les mariages contractés dans la région au XIXe siècle ; le chapitre V expose les coïncidences et les non-coïncidences entre les aires morphologiques et les zones matrimoniales ; les *Conclusions et hypothèses* enfin suggèrent des rapports vraisemblables du mouvement matrimonial à l'histoire et à la géographie du nord-ouest de l'Angoumois.

CHAPITRE I

LE NORD-OUEST DE L'ANGOUMOIS

NOTES GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

N. B. — Liste des principales abréviations :

Bull. et Mém. = *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, Angoulême, depuis 1845 ; cf. les *Tables générales* (1845-1900) dressées par M. Jules Baillet et M. Jules de La Martinière, Angoulême, 1904.
Cart. égl. Ang. = *Cartulaire de l'église d'Angoulême* (v. p. 8, n.).
Cart. S. A. de B. = *Cartulaire de Saint-Amant-de-Boixe* (v. p. 8, n.).
Lib. feod. = *Livre des Fiefs de Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême* (v. p. 8, n.).
Inv. Mont.-Tour. = *Inventaire des titres des baronnies de Montignac et Tourriers* (v. p. 8, n.).
Arch. Nat. = *Archives Nationales* (Paris).
Arch. dép. Char. = *Archives départementales de la Charente.*
Bibl. Ars. = *Bibliothèque de l'Arsenal* (Paris).
Bibl. Nat. = *Bibliothèque Nationale* (Paris).
c^ne^ *ou* com. = *commune.*

Hydrographie, relief du sol et géologie (*carte A*). — Au centre du département actuel de la Charente, entre les vallées de la Touvre (au sud), du Bandiat et de la Tardoire (à l'est), de la Charente (à l'ouest et au nord), s'étend un plateau faiblement ondulé à l'altitude moyenne de 100 à 110 mètres environ, qui va s'abaissant légèrement dans le voisinage des vallées [1] tout en

1. Localités extrêmes du plateau dont l'altitude est inférieure à 100 mètres (les chiffres sont donnés d'après la *Carte du Ministère de l'Intérieur* à l'échelle de $\frac{1}{100.000}$, tirage de 1905, feuilles XII-25 et XII-26) : Mornac (77),

restant assez abrupt[1]. Resserrées, d'autre part, entre les plateaux du sud (Touvre), de l'ouest et du nord (Charente), de l'est (Tardoire et Bandiat), les rivières ne forment que d'étroites vallées dont la largeur dépasse rarement un kilomètre. — Aucune vallée transversale n'entame, au nord et à l'est, le plateau ainsi délimité : du confluent de la Tardoire (près de Puyréaux et Mompaple) jusqu'à Balzac, la Charente ne reçoit que de rares et courts ruisseaux, presque toujours desséchés pendant l'été (le Valendeau qui vient du Maine-de-Boixe et de Cellettes, le ruisseau de La Fichère, le Javard venant de Saint-Amant-de-Boixe) ; au sud-ouest, par contre, la vallée de l'Argence (qui reçoit, à Vouillac, le ruisseau de Champniers) l'entame assez profondément, d'Anais à Balzac. Au sud, la Touvre reçoit, en amont de Lhoumeau-Pontouvre, le ruisseau de Viville. Le Bandiat, à partir de Pranzac et Bunzac, la Tardoire, en amont de La Rochefoucauld, se perdent dans des gouffres[2] ; leurs vallées, très étroites jusqu'au seuil du département de la Charente, s'élargissent à partir de Montbron et de Souffrignac.

Au point de vue géologique[3], mises à part les alluvions anciennes et modernes qui occupent le fond des vallées (pleistocène), ce plateau est entièrement composé de terrains calcaires (virgulien et séquanien-rauracien) qui le partagent en deux bandes parallèles : les localités les plus méridionales du séquanien sont Fouqueure, Villognon, Coulonges, Xambes, Villejoubert, Tourriers, Anais, Brie-nord, La Jauvigère, et c'est sur le

Viville (89), les Rossignols (91), les Coussauds (95), La Chignole (91), les Giraudières (90), Anais (76), Peusec (98), Vaillac (76), Saint-Amant-de-Boixe (88), Vervant (94), Vouharte (85), Villognon (75), Cellettes (96), Puyréaux (95), Terrebour (88), Coulgens (100), La Rochette (95), Agris (99), Rivières (98), La Rochefoucauld (91).

1. P. ex., les localités de la vallée de la Touvre sont à une altitude variant entre 34 et 53 mètres, tandis que le plateau atteint immédiatement 80 ou 90 mètres (chez Suraud : 93 ; les Riffauds : 103); il en est de même pour la vallée de la Charente (de Saint-Yrieix à Vars : 32 à 41 mètres, mais Denat : 91 ; Balzac-plateau (La Grange) a de 54 à 60 mètres ; Vars est à 41 mètres, Vaillac à 76, Couziers à 131 ; etc.).

2. A. Joanne, *Géographie de la Charente* [6], Paris, 1902, pp. 13-14.

3. Coquand, *Description physique, géologique, paléontologique et minéralogique du département de la Charente*, 2 vol., Besançon, 1858 et 1860; *Carte géologique du département de la Charente*, 1859.

séquanien que reposent les forêts de Boixe et de Braconne ; — le virgulien règne au sud d'Ambérac, Marcillac-Lanville, La Chapelle, Vouharte, Saint-Amant-de-Boixe, Puypérou, Fenêtre, les Giraudières, Verrière, Brie, les Frauds, les Rassats. En outre, Saint-Genis et Asnières sont situés dans une troisième bande, parallèle aux deux autres et se dirigeant comme elles du sud-est au nord-ouest (portlandien). Au sud de la Touvre (et, au nord, Denat, les Rossignols) apparaît le cénomanien. A l'est de la Braconne commencent (Villemalet, Agris, Rivières) l'oxfordien et l'oligocène inférieur. — Le plateau est au cœur de la région des *Terres chaudes*, région de collines déboisées et arides contrastant avec la végétation plus fraîche et riante des vallées [1].

Époque préhistorique (*carte B*). — L'archéologie préhistorique [2] semble indiquer que ce plateau n'a pas été partout habité de bonne heure. C'est surtout au nord de Mansle et au sud d'An-

1. Joanne, *o. c.*, pp. 6-7.
2. Pour la bibliographie générale, v. A. Bertrand, *Nos origines, La Gaule avant les Gaulois* [2], I, Paris, 1891, pp. 98, n. 2 et 98 *bis* (carte des cavernes de l'âge du renne : la Charente est un des départements où il y en a le plus) et J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, I, 1908; II, 1910. — Bibliographie spéciale : A. Trémeau de Rochebrune, *De la distribution des monuments préhistoriques dans le département de la Charente* (avec carte) dans *Bull. et Mém.*, 1867, pp. 349 sqq. ; Chauvet et Lièvre, *Les Tumulus de la Boixe* (*Bull. et Mém.*, 1877, pp. 35 sqq.) ; Lièvre, *Exploration archéologique du département de la Charente* (*Bull. et Mém.*, 1878-1879, pp. 173 sqq. (canton de Saint-Amant-de-Boixe) ; 1881, pp. 33 sqq. (canton de Mansle); 1882, pp. 93 sqq. (canton d'Aigre) ; *La Boixe, histoire d'une forêt* (*Bull. et Mém.*, 1880, pp. 99 sqq. ; ce travail sera cité d'après la pagination du tirage à part) ; Chauvet, *Deux sépultures néolithiques près de Fouqueure* (*Bull. et Mém.*, 1881, pp. 3 sqq.) ; *Coup d'œil sur la période néolithique dans le département de la Charente* (*Bull. et Mém.*, 1887, pp. 381 sqq. ; cf. aussi 1888, pp. 528 sqq.) ; *Coup d'œil sur les temps quaternaires dans la vallée de la Charente* (*Bull. et Mém.*, 1890-1891, pp. 85 sqq. ; p. 92, n. : indications bibliographiques sur les stations préhistoriques de la vallée de la Tardoire) ; *Note sur la classification des temps quaternaires dans la Charente* (*Bull. et Mém.*, 1892, pp. XCV-CI) ; *Index bibliographique pour les stations humaines quaternaires de la Charente* (*Bull. et Mém.*, 1896, pp. 226 sqq.) ; cf. aussi *Bull. et Mém.*, 1897, pp. XCII-XCIII ; 1899, pp. XLIV-XLVI ; *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XI, 1865, pp. 433 sqq. ; *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XXX, 1865 ; *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, XIX, 1897, pp. 145 sqq.

goulême qu'abondent les monuments préhistoriques (v. la carte de Trémeau de Rochebrune) ; les grottes de l'âge du renne se rencontrent le plus ordinairement dans la vallée de la Tardoire (en amont de La Rochefoucauld : Rancogne ; La Rochebertier ou grotte du Placard). La période paléolithique n'a laissé de traces qu'à Saint-Angeau [1] dans la vallée de la Bonnieure, à Touvre [2] et à Magnac [3] dans la vallée de la Touvre et, dans la vallée de la Charente, à Roffit (c^ne^ de Lhoumeau-Pontouvre) [4] et à Balzac [5]. — C'est seulement à la période néolithique que l'on rencontre des traces de groupements humains sur le plateau : à cet égard les conclusions anciennes de Trémeau de Rochebrune ont été confirmées par les découvertes et les études postérieures de Chauvet et Lièvre. Ces groupements étaient toujours situés, écrit Trémeau de Rochebrune [6], « dans les vallées et sur les lignes tracées par les rivières et les ruisseaux qui arrosent ces vallées (Rancogne, Saint-Angeau) », ou occupaient « les plateaux élevés à proximité des cours d'eau et exceptionnellement l'intérieur des terres », auquel cas ils étaient toujours à proximité des sources. « Pendant les temps quaternaires », dit de même Chauvet [7], « toutes les stations humaines sont auprès des rivières ou des ruisseaux ; la poterie n'étant pas encore connue, *l'habitation est rivée à la fontaine.* Mais avec l'époque néolithique apparaissent les grands vases qui permettent de faire provision d'eau ; l'homme peut s'installer sur les hauteurs » ; et encore [8] : « nous avons vu, au début des temps quaternaires, les premiers habitants de notre région campés sur les bords d'une Charente dont les eaux profondes couvraient alors toute la vallée... Puis nous avons vu les eaux diminuer considérablement, les peuplades riveraines, sous l'influence d'un climat plus froid, se réfugier dans les cavernes et sous les rochers. » Il

1. *Bull. et Mém.*, 1881, p. 80.
2. *Bull. et Mém.*, 1867, p. 365.
3. *Bull. et Mém.*, 1867, p. 366.
4. *Id.* ; cf. 1896, pp. 226 sqq. ; 1910, p. LIV, p. 13.
5. *Ibid.*
6. *Bull. et Mém.*, 1867, pp. 365-366.
7. *Bull. et Mém.*, 1887, p. 382.
8. *Bull. et Mém.*, 1890-1891, p. 96.

semble en effet qu'à l'époque néolithique le plateau ait commencé à être habité, particulièrement au sein de la forêt de Boixe : si les *tumuli* et les dolmens sont fréquents dans les vallées (*Bandiat-Tardoire* : Pranzac [1], Bunzac [2], le Châtelard [3] ; — *Charente* : Saint-Groux [4], Fontenille [5], Luxé-La Terne [6], Fouqueure [7] ; — *ruisseau de Viville* : Viville [8]), on les rencontre aussi sur le plateau (la Braconne [9]), particulièrement au nord-ouest (Saint-Amant-de Boixe [10], Aussac [11], Vervant [12], Maine-de-Boixe [13], Cellettes) [14] ; ils sont en ce cas situés le plus ordinairement dans le voisinage immédiat des grandes voies de communication qui, plus tard, à l'époque gallo-romaine, sillonnèrent le plateau.

Période gallo-romaine (*carte C*). — La plus importante de ces routes [15], celle qui allait de Saintes à Limoges et Lyon, après

1. *Bull. et Mém.*, 1899, pp. XLIV-XLV.
2. *Id.*, 1897, p. XCIII.
3. *Id.*, 1881, p. 78 ; cf. aussi Fl. Chevalier, *Notes historiques sur la paroisse de Puyréaux*, Balan-Sedan, 1903, pp. 14-15.
4. *Id.*, 1881, p. 85.
5. *Id.*, 1881, p. 54 ; 1899, p. LXVI.
6. *Id.*, 1882, pp. 110, 119-120 ; 1899, p. XLVI.
7. *Id.*, 1881, p. 8 ; 1882, p. 98.
8. *Id.*, 1897, p. XCIII.
9. Près du village des Grimardières : *id.*, 1884-1885, pp. 219 sqq. ; 1897, p. XCII.
10. *Id.*, 1878-1879, p. 226.
11. *Id.*, 1878-1879, pp. 180-181.
12. *Id.*, *ibid.*, p. 286.
13. *Id.*, *ibid.*, p. 188.
14. *Id.*, 1881, p. 47. — Ajouter, pour des traces d'établissements humains antérieurs à l'époque celtique, les objets en bronze trouvés dans la vallée de la Tardoire (Rivières : *Bull. et Mém.*, 1895, p. LV) et dans la vallée de la Charente (Chebrac : *id.*, 1887, p. XLIII ; 1888, pp. 528-530 ; Saint-Yrieix : *id.*, 1893, p. LXVIII et surtout 1894). En outre, on trouve des restes de cultes de divinités topiques (époque pré-celtique et celtique ?) dans les vallées en général (lucs à Saint-Ciers : *Bull. et Mém.*, 1882, p. 162 ; fées à Chebrac : *id.*, *ibid.*, p. 167, à Fontenille et Marsac : *id.*, *ibid.*, p. 168, à Fouqueure, Saint-Groux, Saint-Yrieix : *id.*, *ibid.*, p. 170 ; fontaine à Saint-Yrieix : *id.*, *ibid.*, p. 157), mais aussi parfois sur le plateau (luc à Saint-Amant-de-Boixe, *id.*, *ibid.*, p. 163 ; rochers à Aussac : *id.*, *ibid.*, p. 166 ; fontaine à Aussac et Ravaud : *id.*, *ibid.*, p. 177).
15. V. Jullian, *Histoire de la Gaule*, Paris, 1908, II, pp. 228 sqq., 449 sqq. ; F. Marvaud, *Répertoire archéologique du département de la Charente* (*Bull. et Mém.*, 1862, pp. 196 sqq.) ; Lièvre, *Les chemins gaulois et romains entre*

avoir passé près de Saint-Cybardeaux (théâtre gallo-romain du bois des Bouchauds [1]), atteignait la Charente à Basse et Chebrac et la traversait à Montignac [2], puis elle coupait le plateau de l'ouest à l'est par Villejoubert et Coulgens pour rejoindre Chassenon (*Cassinomagus* [3]). A Montignac touchait encore la voie de Périgueux à Rom et Nantes qui, venant de Sers, traversait le plateau du sud-est au nord-ouest par le Puy-de-Nanteuil, La Simarde, les Blancheteaux, La Chignole, Couziers ; de Montignac elle gagnait Mansle par Saint-Amant-de-Boixe [4]. — Avec Montignac et Angoulême [5], Mansle était l'un des principaux points de jonction des routes : une voie romaine, qui rejoignait à Chassenon la grande route de Saintes à Limoges, partait du port de La Terne, touchait Mansle et traversait la Tardoire près de son confluent avec la Charente, au nord de Puyréaux [6] ; en outre, la route d'Angoulême à Mansle (aujourd'hui la route nationale) coupait le plateau du sud au nord par Lhoumeau-Pontouvre, La Chignole et Tourriers [7]. — D'Angoulême, enfin, partaient deux routes, l'une joignant à Touvre la vallée de la Touvre, l'autre atteignant la grande voie transversale de Saintes à Limoges près du bois des Bouchauds.

Il est difficile d'apprécier l'importance respective de ces diverses routes ; il semble néanmoins, autant qu'on en peut juger par les

la Loire et la Gironde, Niort, 1893 (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1891) ; *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de Saintes*, V, 1880-1881, p. 121 ; *Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin de géographie historique et descriptive*, XVII (1902), pp. 115-126.

1. Cf. *Le Théâtre gallo-romain des Bouchauds* (Charente) par le R. P. Camille de La Croix, dans *Bull. et Mém.*, 1907-1908, pp. 65-172 (et Annexe : 14 planches), où sont indiqués tous les travaux antérieurs.

2. Marvaud, *l. l.*, p. 246.

3. *Bull. et Mém.*, 1878-1879, pp. 187 (Chebrac), 204 (Montignac), 290 (Villejoubert).

4. *Id.*, *ibid.*, p. 268 ; 1881, pp. 48 (Cellettes), 65 (Mansle) ; 1878-1879, pp. 226 (Saint-Amant-de-Boixe), 286 (Vervant), 189 (Maine-de-Boixe).

5. *Bull. et Mém.*, 1865, pp. 70 sqq., où E. Castaigne a essayé de prouver que l'*Iculisna*, *devius ac solus locus* d'Ausone désigne non pas Angoulême, mais Angoulins (Charente-Inférieure).

6. *Bull. et Mém.*, 1882, pp. 107-108 (La Terne, passage fréquenté) ; p. 66 (Mansle) ; p. 77 (Puyréaux).

7. *Id.*, 1878-1879, pp. 181, 264 ; c'est l'ancienne « voie de la Chaussade ».

découvertes archéologiques forcément incomplètes, qu'à l'époque gallo-romaine la colonisation ait eu lieu à peu près exclusivement dans les vallées et que, en particulier, le nord-ouest du plateau — alors entièrement recouvert par la forêt de Boixe — ait été presque délaissé. L'hypothèse d'une ville gallo-romaine aux environs du bois des Bouchauds (*Sermannicomagus* de la Table de Peutinger [1]), entre Genac et Saint-Cybardeaux, paraît plausible ; mais, sauf la villa de la Braconne [2], on n'a rencontré de traces gallo-romaines que dans les vallées (*Tardoire-Bandiat* : Bunzac [3] ; le Châtelard [4] ; Puyréaux [5] ; — *Charente* : Saint-Groux [6] ; Fontenille [7] ; Luxé [8] ; La Terne [9] ; Fouqueure [10] ; Ambérac [11] ; Montignac [12] ; Saint-Amant-de-Boixe [13] ; Vars [14] ; Balzac [15] ; Roffit [16] ; — *Touvre* : Magnac [17] ; — *Argence* : Argence [18] ; Anais [19]).

Toponymie. — Ces renseignements fragmentaires paraissent d'ailleurs confirmés par l'étude des noms de lieux habités de la région. Le manque d'un dictionnaire topographique historique [20]

1. Sur cette question, cf. P. de La Croix, *o. c.*, pp. 158-166 : « le théâtre des Bouchauds aurait-il fait partie d'une ville aujourd'hui disparue ? », où se trouvent les renseignements bibliographiques nécessaires.
2. *Bull. et Mém*, 1897, p. XCII.
3. Bains romains : Marvaud, *l. l.*, p. 227.
4 et 5. *Bull. et Mém.*, 1881, p. 78 ; 1888, pp. XLVII et LIII ; 1889, p. XXVII ; abbé Chevalier, *o. c.*, pp. 16-19.
6. *Id.*, 1881, p. 85.
7. *Id.*, *ibid.*, p. 58 (habitation romaine).
8. *Id.*, *ibid.*, 1893, pp. XXX et XXXVI (cimetière gallo-romain) ; 1901, p. LXXII (bronze gallo-romain).
9. *Id.*, 1878-1879, p. 326 (théâtre et monnaies impériales) ; 1882, p. 106 ; 1884-1885, p. LIX (statuette gauloise) ; 1887, p. XLIV.
10. *Id.*, 1886, p. XXXIV (monnaie gauloise et monnaies romaines) ; 1882, p. 99, 1899, p. XLVII (mosaïques) ; 1898, p. LXVI (thermes).
11. Marvaud, *l. l.*, p. 245 (tour des Fades) ; *Bull. et Mém.*, 1870, pp. XXVIII-XXIX, 1884-1885, p. XXXVIII (figurine en bronze du dieu Mercure) 1886, p. XLVI (four à poteries gallo-romaines).
12. *Bull. et Mém.*, 1887, p. XXXIX (pont de Montignac).
13. Marvaud, *l. l.*, p. 247 (villa Olippe ; monnaies impériales).
14. *Bull. et Mém.*, 1878-1879, p. 269 (monnaies romaines).
15. *Id.*, 1895, p. XCI (villa gallo-romaine).
16. *Id.*, 1892, p. XXXVIII (sépultures romaines).
17. *Id.*, 1888, p. LXXI.
18. *Id.*, 1895, p. XCII.
19. *Id.*, 1878-1879, p. 180 ; cf. Marvaud, *l. l.*, p. 246.
20. La nomenclature la plus complète des noms de lieux habités du dépar-

de la Charente rend cette étude précaire et malaisée ; en outre, il est assez arbitraire d'isoler une région aussi restreinte de l'ensemble du pays. Toutefois — et cela suffit ici — on peut arriver à discerner aisément que les noms de lieux habités des vallées représentent, au total, une colonisation plus ancienne et plus dense que ceux du plateau (surtout au nord-ouest).

tement est donnée par le *Grand dictionnaire géographique postal à l'usage du département de la Charente* de A. E. Lepaige-Dorsenne, Angoulême, Ardant, s. d. (après 1856), pp. 3-340 ou par le *Dictionnaire des communes, bourgs, villages, hameaux, châteaux, fermes, moulins, usines et autres lieux habités du département de la Charente* de J. B. A. Basque, Angoulême, Chabot, 1857. — Les documents essentiels pour l'étude toponymique de l'Angoumois sont en grande partie inédits ; de ceux qui intéressent plus particulièrement la région ici étudiée, M. Nanglard a publié le *Cartulaire de l'église d'Angoulême* (*Bull. et Mém.*, 1899 ; les renvois seront faits d'après la pagination du tirage à part) et le *Livre des Fiefs de Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême* (*Bull. et Mém.*, 1904-1905, pp. 1-410), publications que M. de La Martinière a accompagnées de précieuses tables onomastiques. — Mais les cartulaires de Saint-Cybard et de Saint-Amant-de-Boixe (cf. Henri Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907, p. 20, nos 144-146 (Saint-Cybard), p. 449, nos 3289-3290 (Saint-Amant-de-Boixe) sont encore inédits. Pour celui de Saint-Amant-de-Boixe, v. *L'église de Xambes et ses miracles au XIIe siècle*, Angoulême, 1907, p. 11, n. 1 (rapport des principales copies — complètes ou fragmentaires — de ce cartulaire dont l'original semble aujourd'hui perdu et qui sera cité ici d'après le ms. *Bibl. Nat.*, fonds latin 12898 (copie du XVIIe siècle) en indiquant, le cas échéant, les variantes de la copie (fin du XVIIIe siècle) conservée aux *Arch. dép. Char.*). — Beaucoup de titres originaux des archives ecclésiastiques ou seigneuriales ont été détruits (cf., pour la cathédrale d'Angoulême, *Bull. et Mém.*, 1868-1869, p. 505 ; pour la famille des La Rochefoucauld, *id.*, 1884-1885, pp. 71 sqq., spécialement pp. 112 et 184 ; 1898, pp. 220 sqq.). A défaut des pièces originales pour les baronnies de Montignac et de Tourriers, on possède l'*Inventaire ou extraits des titres des Terres et baronnies de Montignac-Charante et Touriers, membres du Duché-Pairie de La Rochefoucauld*, 2 vol. in-fo, dressé en 1743. E. Castaigne acheta en 1853 cet inventaire à un marchand brocanteur qui l'avait acquis à La Rochefoucauld et, en 1861, l'échangea avec M. Sénemaud contre un livre d'heures de la Vierge enluminé ; en 1864, M. Sénemaud le vendit à M. de Rencogne qui l'utilisa dans son étude sur les foires de la Charente (v. p. 29, n. 2) et le communiqua à M. Lièvre (v. l'étude de celui-ci sur *La Boixe*, son *Exploration archéologique du département de la Charente* et les notes aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de la Ville de Poitiers : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XLIII, p. 134, ms. no 552, pp. 349 sqq.). Cet inventaire, resté inaccessible jusqu'en 1909 dans la bibliothèque de M. de Rencogne, a été acquis à cette date pour les *Arch. dép. Char.*, où il se trouve aujourd'hui.

Mettant à part les rivières :

CHARENTE (en patois *eerãt*) : *Carantona*, *Cart. égl. Ang.*, p. 55 (mai 879) ; *Carantonis*, *Lib. feod.*, p. 307 ; *Caranta*, *Charanta* (formes postérieures), *Cart. S. A. de B.*, 40 v°, 48 v° ; forme primitive : *Carant-ŏnus*, v. A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipzig, 1891 sqq., I, col. 770 ;

TOUVRE (*tũiv(r)*) : *Tolvera*, *Cart. S. A. de B.*, 2 r° ; *Cart. égl. Ang.*, p. 265 ; *Lib. feod.*, p. 395 ; cf. Holder, II, col. 1883 (*Tolvera* = **Tal-av-era*) ;

ARGENCE (*arjãs*) : *Argencia*, *Lib. feod.*, p. 291 ; cf. Holder, I, col. 209-210 (*Argenteus*, *Argentia*) ;

BANDIAT (*bãdyã*) : *Bandeatum*, *Lib. feod.*, p. 296 ;

TARDOIRE (*tardwẹr*) : *Tarduvera*, *Cart. égl. Ang.*, p. 30 (940-952) ; *fluvium Tardi Ydoris* (étymologie de clerc), *Lib. feod.*, p. 148 (1293) ; cf. Holder, II, col. 1734 (*Tarduera*),

et les forêts :

BOIXE (*bwẹs*, *bwẹks*) : *Buxea*, *Cart. S. A. de B.*, 1 v°, 48 v° (*Buxia* dans la copie des *Arch. dép. Char.* [1]) ; *Buxia*, *Cart. S. A. de B.*, 44 v°, 119 r° ; *Cart. égl. Ang.*, p. 264 ; *Lib. feod.*, p. 306 ;

BRACONNE (*brakũn*) : *Brecona*, *Cartulaire AAA de Saint-Cybard*, 32 r° (1162) ; *Bracona*, *Lib. feod.*, p. 302 ; cf. Holder, I, col. 515, *Brecae*),

dont les noms sont très anciens, on peut distinguer, pour la clarté de l'exposé, les noms en *-acum* et les noms formés avec *villa* des autres noms de lieux.

Noms en -acum[2] (*carte D*). — *A*). *Dans les vallées.*

Charente. —

On rencontre, en allant du nord au sud :

GOUÉ (c^ne de Mansle) (*gwẹ́*) : les formes anciennes me manquent

1. Cette copie est très défectueuse (v. E. Castaigne, *Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois*, Angoulême, 1847, p. 75 ; extrait des *Bull. et Mém.*, 1845 et 1846), mais elle offre cet intérêt, d'être indépendante de la copie conservée à la *Bibl. Nat.*, et d'avoir été faite sur l'original par un copiste très ignorant de la paléographie : p. ex., l'abréviation *m*⁹ (= monachus), toujours résolue en *monachus* dans le ms. de la *Bibl. Nat.*, est régulièrement transcrite par *modo* dans la copie d'Angoulême.

2. V. P. Skok, *Die mit den Suffixen -ācum, -ānum, -ascum et -uscum gebil*

(*Goes*, *Arch. Nat.*, P, 513², pièce 78 (1er octobre 146...); *Gouhes*, *Arch. Nat.*, P, 513², pièce 80 (20 juillet 1470)) ; on peut penser à *Gaudi-ācum* (du gentilice romain *Gavidius*) qui se trouve dans *Gouy*, *Jouy*, *Joué*, etc., cf. Holder, I, col. 1990, ou à *Goudi-ācum* (Holder, I, col. 2033) [1].

Échoisy (cne de Cellettes) (*eɛwèzi*) : *Eschousec*, *Cart. S. A. de B.*, 91 r°, 91 v° ; *Eschousecs*, *id.*, 109 r° ; *Eschausec*, *ibid.*, 91 r°, 91 v° ; *Eschausech*, *ibid.*, 95 v° ; *Eschosiaco*, *ibid.*, 175 r° (1251) ; de *Chosiaco*, *Lib. feod.*, p. 39 ; v. Holder, II, col. 1393, *Scaudi-ācus* [2].

Luxé (*lusé*) : de *Luxuaco*, *Cart. S. A. de B.*, 1 v° (copie d'Angoulême : *Luxiaco*) ; *Luxiaco*, *id.*, 97 r°, 199 r°, *Lib. feod.*, p. 353 ; *Luciaco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 124 (1110) ; *Luisec*, *Cart. S. A. de B.*, 103 v° ; *Luisech*, *id.*, 95 v° ; *Luissech*, *ibid.*, 95 r°. — Du latin *Lucius* ; cf. *Lūci-ācus* dans Holder, II, col. 298-299.

Ambérac (*āberą*) : de *Ambairiaco*, *Cart. S. A. de B.*, 32 v° (*Ambariacensi*, adjectif, au titre de la charte), 33 v° (1117 ; copie d'Angoulême : *Ambeiriaco*), 37 r° ; in vico *Ambariacensi*, *id.*, 123 r°, 173 v°, etc. ; — de *Amberaco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 125 (1110) ; de *Ambelaco*, *Amberaco*, *Ambeyrac*, etc., *Lib. feod.*, p. 290 ; origine celtique : cf. Holder, I, col. 115 et III, col. 583, *Ambari-ācus*.

Marcillac (*marsiłą*, *marsiyą*) : in vicaria *Martiliaco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 52 ; in v. *Martiliacensi*, *id.*, p. 97 ; partout ailleurs *Marciliaco*, *Lib. feod.*, p. 355 ; de *Marcilhaco*, *Bibl. Ars.*, ms. 6770, pièce 4 (1266) ; origine romaine : cf. Holder, II, col. 418-419, **Marcelli-ācus* [3].

Genac (*hjeną*) : *Gainacum*, *Cart. égl. Ang.*, p. 129 (852 : l'identification est incertaine) ; *Gimniaco*, *id.*, p. 45 (911) ; la forme la plus commune est *Agenaco*, *ibid.*, p. 125 (1110) ; *Lib. feod.*, p. 288, *Bibl. Ars.*, ms. 6467, pièce 1 (1267), ms. 6770, pièce 4

deten südfranzösischen Ortsnamen (*Beihefte* de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 2., Halle, 1906).

1. Cf. L. Beszard, *Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, Paris, 1910, p. 77.

2. L. Beszard, *o.c.*, p. 71.

3. *Id.*, p. 84.

(1266) ; *Agenach*, *Cart. S. A. de B.*, 15 r° ; origine celtique, admise par Skok, p. 180, § 519 (qui propose **Genn-acum* se rattachant à *Gennius*, hypothèse invraisemblable en raison de la forme *Agenaco*) et par Holder, III, col. 520, **Agen-ācus*.

Bignac (*biṇą*) : de *Bugnaco*, *Bibl. Ars.*, ms. 6770, pièce 18 (1312); de *Bugnaco*, *Bunaco*, *Bungaco*, *Bungnaco*, *Bunihac*, *Lib. feod.*, p. 305 ; ne peut se rattacher — à cause de l'*u* — au celtique *Benacus*, comme le voudrait Skok (p. 155, § 407), mais plutôt à *Buni-ācus*, cf. Holder, I, col. 632, *Buni-aca cortis*.

Chebrac (*çębrą*) : aecclesia de *Cabraco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 125 (1110) ; *Chabraco*, *Chabrac*, *Chevraco*, *Lib. feod.*, p. 312 ; *Chabrac*, *Cart. S. A. de B.*, 108 v°. — Serait latin, d'après Skok, p. 72, § 71 (de *Caper* ou *capra*) ; se rattacherait à *Cabros*, nom d'homme celtique (Holder, I, col. 666), d'après la *Revue celtique*, XXVIII, p. 94.

Montignac (*mõtiṇą*) : *Montiniacum*, *Cart. égl. Ang.*, p. 33 (1038-1043) ; *Cart. S. A. de B.*, 2 r°, etc. — **Montani-acus* (du gentilice *Montanius*), d'après Holder, II, col. 625-626 [1].

Marsac (*mărsą*) : in villa *Marciaco* (ou *Martiaco*), *Cart. égl. Ang.*, p. 55 (mai 879). — Origine romaine (*Marci-acus*, **Martiacus*) : Skok, p. 104, § 195 ; Holder, II, col. 419-421 [2].

Rouhénac (*rwéną*) : les formes anciennes me manquent ; **Roten(i)-acum*? (de *Rotenius*, Holder, II, col. 1233).

Coursac (*kŭrsą*) : de *Corciaco*, *Cart. S. A. de B.*, 151 r° et v° (1223 ; écrit *Torciaco* ; copie d'Angoulême : *Coorciaco* et *Corciaco*) ; *Corziago*, *id.*, 62 v° (copie d'Angoulême : *Çorciago*) ; *Corziach*, *ibid.* (titre de la charte) ; *Corzac*, *ibid.*, 56 r°, 135 v°, etc ; — *Corzcat*, *Lib. feod.*, p. 110 ; *Corzaco*, *id.*, p. 255.

Balzac (*bălzą*) : *Balazacum*, *Lib. feod.*, pp. 62, 96, etc. ; *Balazac*, *Cart. S. A. de B.*, 159 v° (1162), 152 v° (1215) ; *Balezac*, *id.*, 64 r° ; *Balezach*, *ibid.*, 61 r°. — Représente, d'après la *Revue celtique*, XXVIII, p. 94, **Balatiacus* dérivé d'un nom d'homme **Balatius*, dérivé lui-même de *Balatos* premier terme de *Balatoforum* (Holder, I, col. 335).

1. L. Beszard, *o. c.*, pp. 87-88.
2. *Id.*, p. 84.

VÉNAT (*vénạ*) : *Vaisnac*, *Cart. égl. Ang.*, p. 46 (954) ; *Vasnaco*, *id.*, p. 47. — D'après Skok, pp. 202-203, se rattacherait à **Vassenius* de *Vassius*.

ROFFIT (*rofị*) : *Rofia*, *Cart. égl. Ang.*, p. 34 (1043-1075) ; *Rofiac* (*id.* : au titre de la charte) ; *Rufium*, *ibid.*, p. 126 (1110). — Rappelle *Rufius* (Holder, II, col. 1240-1242).

Touvre. —

On trouve, de l'ouest à l'est :

FISSAC (*fisạ*) : in *Visaco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 129 (852) ; prope *Fissacum*, *Lib. feod.*, p. 251. — Skok, p. 84, § 126, propose de le rattacher au latin *Festius*.

MAGNAC (*maṇạ*) : de *Mannaco*, *Magnaco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 124 (1110). — Représente sans doute *Magni-ācus*, du gentilice romain *Magnius* (Holder, II, col. 382-383), ou *Manni-ācus* (L. Beszard, *o. c.*, p. 83).

Argence. —

VOUILLAC (*vuḷạ*, *vuyạ*) : *Volhac*, de *Volhaco*, *Lib. feod.*, p. 403. — Se rattache au latin *Vollius* (cf. Skok, p. 144, § 354 et Holder, III, col. 442).

Bandiat. —

On rencontre, du sud au nord :

PRANZAC (*prãuzạ*) : de *Pranzaco*, de *Pranziaco*, *Lib. feod.*, p. 377.

FLAMENAC (*flãmnạ*) : de *Flamenaco*, *Lib. feod.*, p. 328. — De *Flamma*, *Flaminius*, d'après Skok, p. 86, § 135.

MARSAC (*màrsạ*) : de *Marciaco*, *Lib. feod.*, p. 355 (cf. *Marsac* dans la vallée de la Charente).

BUNZAC (*bũuzạ*) : de *Bunziaco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 125 (1110) ; *Bunzaco*, *Lib. feod.*, p. 305. — Vient de *Bunci-ācus* ? (Holder, I, col. 631) ou se rattache à *Bundium* (Holder, s. v.) ?

Tardoire. —

On n'y trouve aucun nom en *-ac* : POUILLAT (com. de Saint-Angeau) s'appelle en patois *chez Pouillat* (*ɛá puyạ*).

B). *Sur le plateau*.

Les noms en *-acum* y sont beaucoup plus rares que dans les vallées; on les rencontre :

a) dans le voisinage immédiat des vallées :

VAILLAC (com. de Vars) (*vaḷa, vayạ*) : podio et territorio d'*Avalhac*, *Lib. feod.*, p. 117 ; *Valac*, *Valhac*, *id.*, p. 399. — Cf. *Revue celtique*, XXVIII, p. 94 : « suppose un nom d'homme *Avallius* dérivé d'*Avallus* = **Auallos*, nécessaire pour expliquer le *cognomen Auallaus* = *Auallauos* (Holder, I, col. 305) » ; cf. aussi Holder, III, col. 767.

DENAT (com. de Champniers) (*dẹnạ*) : *Adenag*, *Cart. S. A. de B.*, 70 v° ; *Denaco*, *Lib. feod.*, p. 56 ;

b) à proximité des grandes routes de l'époque gallo-romaine :

COUZIERS (com. de Vars) (*kuzyẹ̃*) : *Cosiey*, *Lib. feod.*, p. 107 (1296) ; arbergamenta de *Cosies*, *Arch. dép. Char.*, *Évêché*, G, 158 (1397) ; *Coussiere*, *Inv. Mont.-Tour.*, I, p. 5 (11 juin 1468). — Les formes *Corzcat* (*Lib. feod.*, p. 110) et *Corzaco* (*id.*, p. 255) ont été identifiées à tort (*ibid.*, p. 317) avec *Couziers* : elles désignent *Coursac*. — Latin *Cautiacum*, *Cōtiācus* (de *Cōtius*) (cf. Holder, I, col. 1141 et Skok, pp. 79-80, § 104) ?? — Je ne connais pas pour *Couziers* de forme en *-acum*.

NITRAT (com. de Saint-Amant-de-Boixe) (*nitrạ*) : *Nistrag*, *Cart. S. A. de B.*, 28 v° (copie d'Angoulême : *Nistraq*) ; *Nistrac*, *id.*, 73 r° ; 130 r° (copie d'Angoulême : *Nitrac*) ; *Nitracum*, *Lib. feod.*, p. 121.

MORNAC (*morṇạ*) : de *Mornaco*, *Cart. égl. Ang.*, p. 272 ; *Lib. feod.*, p. 362. — *Maurinacum* ? Cf. Holder, s. v., et Skok, pp. 107-108, § 197.

RONZAC (com. de Mornac) (*rũnzạ*) : pas de formes anciennes ; v. Holder, II, col. 1228 (*Ronsius*) et col. 1247 (*Rund-on*).

AUSSAC (*ósạ*) : *Alciacus*, *Cart. S. A. de B.*, 49 r°, 52 v° ; *Alciaco*, *id.*, 2 r°, 5 v° ; *Auzach*, *ibid.*, 28 r° ; *Auciacum*, *Lib. feod.*, p. 114 ; *Aussac*, *Cart. égl. Ang.*, p. 190. La forme *Alterio*, *Cart. égl. Ang.*, pp. 64, 126, 156, qui a été identifiée avec *Aussac*, ne semble pas désigner cette localité d'après le con-

texte. — Vient du latin *Alsius* et *Aucius* d'après Skok, p. 52, § 9 (qui cite une forme *Alciagus*), du celtique *Alci-ācus* ou *Auci-āco* d'après Holder, I, col. 89 et 282 ; cf., pour l'origine celtique, *Revue celtique*, XXVIII, p. 93 (v. encore L. Beszard, *o. c.*, p. 57) ;

c) à l'écart des vallées et des routes; on ne trouve au cœur du plateau que les hameaux insignifiants de CHEZ CUSSAC (*ɛé kùsa*), MAGNAC (*maṇa*) et MARGNAC (*marṇa*) (com. de Jauldes), et l'habitation isolée de TORSAC (*torsa*) (même commune).

La carte des noms en *-ācum* indique de façon manifeste l'opposition entre les vallées (où se pressent les agglomérations en général assez importantes au nom terminé en *-ac*) et le plateau (où n'apparaissent que de rares localités — insignifiantes, sauf Aussac et Mornac — dont le nom soit formé à l'aide du même suffixe).

Noms formés avec villa (*carte E*). — Les noms de lieux du type *nom propre ou adjectif* + *villa* (syntaxe germanique) s'opposent assez nettement, pour ce qui est de la répartition topographique, aux noms du type *villa* + *nom propre ou adjectif* : on ne rencontre sur le plateau que des localités du type *villa* + *nom propre ou adjectif*, tandis que les vallées n'offrent le plus ordinairement[1] que des localités du type inverse.

A). *Vallées.*

Près de la vallée de la Charente, au nord et à l'ouest de Marcillac (environs du bois des Bouchauds), les noms en *-ville* pullulent : MALLENVILLE (com. de Fouqueure) (*malãvil*); LANVILLE (com. de Marcillac) (*lãvil*) : *Allevilla*, *Cart. égl. Ang.*, p. 136 (vers 1140) ; *Allavilla*, *Cart. S. A. de B.*, 164 r° (1146) ; *Alanvilla*, *Anlavilla*, *Lib. feod.*, p. 350 ; GOURVILLE : *Gorvilla*, *Cart. égl. Ang.*, p. 257 ; *Lib. feod.*, p. 335 ; BONNEVILLE ; PÂTREVILLE :

1. Les exceptions (VILLEMENT (com. de Ruelle) (*vilmã*) dans la vallée de la Touvre [*Villamant* à côté de *Villement*, *Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 189 (13 mars 1407)], VILLEMALET (com. de La Rochette) (*virmale*) dans la vallée de la Tardoire) sont très rares et ne concernent que des localités peu importantes.

Pastorisvilla, Pastorevilla, Cart. égl. Ang., p. 274 ; ANVILLE ; SONNEVILLE : *Sonovilla, Cart. égl. Ang.*, p. 175 ; *Sonavilla, Lib. feod.*, p. 115 ; GERMEVILLE (*ħarnęvịl*) ; CERCEVILLE (*sarsęvịl*) : *Sertorovilla, Cart. égl. Ang.*, p. 130 (852) ; *Sexservilla, Cart. S. A. de B.*, 76 v° ; *Escorchàvielha, Lib. feod.*, p. 325 ; *Cheysiervilla, Bibl. Ars.*, ms. 6770, pièce 4 (1266) ; de même, dans la vallée du ruisseau de Viville, VIVILLE (*vivịl*) : *Vievilla, Vieyvilla, Vivilla, Lib. feod.*, p. 403.

B). *Plateau*.

VILLORIOUX (c^ne de Saint-Groux) (*viloryụ*) : in *villa* quae dicitur *Oriol, Cart. S. A. de B.*, 102 v° ; *villa Auriol, Cart. égl. Ang.*, pp. 82, 83 ; *Villaoriou, id.*, p. 163 ; *Vilioriou, Cart. S. A. de B.*, 91 v° ; *Villouriou, id.*, 175 r° (1251).

VILLOGNON (*vilonọ*) : *Villeanulfi, Cart. S. A. de B.*, 9 r°, 36 r°, 39 r° ; *Villanulfi, id.*, 173 v° ; de *Vilanulfo, ibid.*, 139 r° ; *Villanulfo, Villanulpho, Lib. feod.*, p. 402 ; *Vilanof, Cart. S. A. de B.*, 63 v° (copie d'Angoulême : *Vilanos*) ; *Vilagnof, id.*, 138 r°.

VILLEJOUBERT (*vilʰjubạr*) : *villa Gausberti, Cart. S. A. de B.*, 13 v° (copie d'Angoulême : *v. Gauberti*), 29 r° ; 30 r° ; 32 v° (copie d'Angoulême : *v. Jauberti*) ; ecclesiam *Villegauberti, id.*, 25 r° ; *Vilagaubert, ibid.*, 125 r° ; *Villejobert, Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, 1 (29 septembre 1679).

Cf. encore VILLESION (com. de Nanclars) (*vilsyụ*) ; VILLARS (com. de Saint-Angeau (*vilạ̈r*) : *Villari, Villaria*, de *Villaribus, Lib. feod.*, p. 402) ; et VILLENEUVE (com. de Champniers) (*vilnœv*).

Noms de localités autres que les noms en -acum et les noms formés avec villa (*carte F*). — En dehors des noms en *-ac* et en *-ville* ou *Vill-*, les autres noms de lieux habités sont d'origine assez obscure. Toutefois, ici encore, on remarque que les noms anciens sont plus fréquents dans les vallées ou auprès des vallées que sur le plateau, et que le plateau, au sud et à l'est de la Boixe, représente, dans l'ensemble, une colonisation plus ancienne que le nord-ouest.

A). *Vallées*.

Charente. —

Mansle (*mạl*) : *Manla*, *Cart. égl. Ang.*, p. 89 (1048-1089), p. 170 (*Mallia* au titre de la charte) ; *Manlia*, *id.*, p. 110 (1101-1136) ; *Manlii*, *ibid.*, pp. 160-161 (1144-1149) ; *Manla*, *Manlia*, *Lib. feod.*, p. 354 ; *Manlia*, *Cart. S. A. de B.*, 153 v° (1215)[1].

Séhu (com. de Luxé) (*seụ́*) : villa de *Seu*, *Cart. S. A. de B.*, 48 r°, 99 r°, 103 r°, etc. ; de *Sehuno.*, *Lib. feod.*, p. 283.

La Terne (*la tạrn*) : *Tarna*, *Cart. S. A. de B.*, 94 r°, 96 v°, 171 r° (1248 ; *id. Tharna*), ou *Terna*, *id.*, 94 r°, 101 r° ; de même *Tarna* et *Terna*, *Lib. feod.*, p. 394. — Radical celtique *Tarn-* : cf. Holder, II, col. 1735-1736, *Tarn-ācus*, *Tarnis*, *Tarnum*.

Fouqueure (*fukẹ́r*) : de *Folcuira*, *Cart. S. A. de B.*, 94 v° ; *Foucuira*, *id.*, 139 r° ; de *Fulcodrio*, *Lib. feod.*, p. 331 ; de *Fulcoris*, *id.*, p. 21 (1402). — Cf. Holder, I, col. 1501, *Fulcodi-ācus*, *Fulcoii* (?).

Vouharte [(*v*)*wạrt*)] : de *Voherta*, *Arch. dép. Char.*, *Évêché*, G, 261 (1274) ; de *Voharta*, *Lib. feod.*, p. 255 ; de *Vohorte*, *id.*, p. 284 ; *Houarte*, *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, *Inventaire des titres de l'abbaye*, p. 88 (4 janvier 1460), p. 423 (1340).

Basse (com. de S.-Genis) (*bạs*) : in villa que dicitur *Batia* que est super alveum Carantonis, *Cartulaire AAA de Saint-Cybard*, 101 v° ; manso de *Bachas*, *Cart. S. A. de B.*, 10 r° ; *Baches*, *id.*, 15 v° ; *Baczes*, *Bazes*, *ibid.*, 81 v° ; *Bacces*, *Lib. feod.*, p. 127. — Cf. Holder, I, col. 323, *Baccis* et col. 324 *Bacias* (?).

Vars (*vạ́r*) : de *Varno*, *Cart. égl. Ang.*, p. 32 (1020-1037) ; *Lib. feod.*, p. 400 ; *Cart. S. A. de B.*, 15 r°, 51 r°, etc. — Du celtique **vĕrnŏ-s* (Holder, III, col. 223) ou de *Vernus* (*id.*, col. 227) (?).

Guissalles (com. de Vindelle) (*ǵyísạl*, *gísạl*) : villam nomine *Quiusalas*, *Cart. S. A. de B.*, 4 v° (copie d'Angoulême : *Guiusalas*), *Guissales* au titre de la charte ; *Gumsalas*, *id.*, 51 r° (copie d'Angoulême : *Quinsalas*, et *Guins.* au titre) ; *Guissalas*, *Cart. égl. Ang.*, p. 124 (1110) ; *Guissales*, *Lib. feod.*, p. 342.

1. On trouve (*Cart. égl. Ang.*, p. 92) une forme isolée *Mantula* ; v. Holder, II, col. 411-412 (*Mant-āla*, *Mantola*).

VINDELLE (*vẽdẹl*) : *Vincellae*, *Cart. S. A. de B.*, 1 v° (avant 1020); *Vinzella*, *id.*, 48 v°, 61 v° sqq., 176 r° (1249); *Lib. feod.*, p. 403; — *Vinzelle* et *Vinzdelle*, *Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 167 (Noël 1390); — *Vindella*, *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, 2, pièce 6 (1491). — Cf. Holder, III, col. 326, *Vinc-ella* et col. 357, *Vinz-ĕla*.

CHALONNE (com. de Lhoumeau-Pontouvre) (*ɛalụn*) : *Chalona*, *Lib. feod.*, p. 309. — Origine celtique, cf. Holder, I, col. 704, *Calonna* et L. Beszard, *o. c.*, pp. 4-5.

Touvre. —

LE GOND (com. de Lhoumeau-Pontouvre) (*lẹ gõ*) : cf. *Bull. et Mém.*, 1865, p. 88; in villa quae vocatur *Algonno*, *Cart. égl. Ang.*, p. 59 (peu avant 1028; de *Algunt* au titre de la charte); mansus de *Algunt*, *id.*, p. 13; *Aalagunz*, *Cart. S. A. de B.*, 71 r° (copie d'Angoulême : *A algunz*); *Ougont*, *Arch. Nat.*, J, 374, pièce 14 (1312); terra deu *Gont*, *Lib. feod.*, p. 184.

RUELLE (*rüẹl*) : *Rodella*, *Cart. S. A. de B.*, 1 v° (avant 1020), 48 v°; *Roella*, *Lib. feod.*, p. 382; *Rouelle*, *Roelle*, *passim* et dans les registres paroissiaux de Ruelle (jusqu'en 1665). — Cf. Holder, II, col. 1201 sqq., radical *Rŏd-* [1] et L. Beszard, *o. c.*, pp. 97-98.

Argence et affluents. —

ANAIS (*ánẹ̀*) : aecclesia de *Aneso*, *Cart. égl. Ang.*, p. 125 (1110); de *Anesio*, *Lib. feod.*, p. 290 (forme isolée : *Aunesio*, *id.*, p. 281); *Aneis*, *Cart. S. A. de B.*, 31 r°. — Cf. Holder, I, col. 153, *Anesi-ātes*, *Anesius* (*Anisius*) et III, col. 622, *Anesium*.

CHAMPNIERS (*ɛaṇẹ́*) : aecclesia de *Catmerio*, *Cart. égl. Ang.*, pp. 124-125 (1110); de *Campnerio*, *Lib. feod.*, p. 307; de *Champnerio*, *id.*, p. 310. — Cf. Holder, I, col. 842, *Catmerium*.

1. Au même radical se rattache peut-être le nom de *Relette* (com. de Magnac-sur-Touvre) pour lequel on trouve *Roilette*, *Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 167 (Noël 1390); *Royleta*, *id.*, P, 514¹, pièce 17 (1er juillet 1479); *Rouslecte*, *ibid.*, P, 513³, pièce 113 (12 octobre 1470); *Roulette*, *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de Saint-Ausone*, *Inventaire des titres de l'abbaye*, fos 113 sqq.

Tardoire-Bandiat. —

COULGENS (*kujã*) : de *Colganto*, *Lib. feod.*, p. 315.

AGRIS (*ágri*) : de *Agresio*, de *Agrisio*, *Lib. feod.*, p. 289. — Cf. Holder, III, col. 497, **Acri-ācus* de *Acrius* et col. 524, *Agri-ācus* (?).

ANTHIEU (com. de Bunzac) (*ãntyũ*) : les formes anciennes me manquent ; vraisemblablement *Antyus*, *Lib. feod.*, p. 148 (1293). — Cf. Holder, I, col. 161, *Antogilus*, *Antoilum* et III, col. 636, **Antŏ-iălŏ-s*, du nom gaulois *Antos* (?).

B). *Plateau : est et sud.*

NANCLARS (*nãtyãr*) : apud *Naclarensem* villam, *Cart. S. A. de B.*, 30 v° ; de *Nanclaribus*, *Lib. feod.*, p. 363 ; villam *Nanclarsiam*, *Cartulaire AAA de S.-Cybard*, 1 v°.

RAVAUD (com. d'Aussac) (*ravẹ́*) : de *Revello*, *Cart. S. A. de B.*, 68 r° ; de *Ravello*, *Lib. feod.*, p. 285. — Cf. Holder, II, col. 1087, *Rav-ĕlae*.

VADALLE (com. d'Aussac) (*vadal*) : ad villam quae *Vadales* vocatur, *Cart. S. A. de B.*, 44 v° ; *Lib. feod.*, p. 397.

TOURRIERS (*turyẹ́*) : de *Taureis* (*Tauriis*) [1], *Cart. S. A. de B.*, 32 r°, 129 r° ; de *Thaureis*, de *Tauresio*, *Cart. égl. Ang.*, p. 289 ; de *Tauresio*, *Lib. feod.*, p. 394, *Bibl. Nat.*, ms. lat. 13913, p. 26 ; de *Tourezio*, *id.*, p. 10. — Cf. Holder, II, col. 1757-1758, *Taur-ācus* et **Tauri-ācus*, du gentilice *Taurius* (?).

JAULDES (*jõd*) : de *Gaudes*, *Cart. S. A. de B.*, 28 v° ; *Cartulaire AAA de S.-Cybard*, 107 r° ; a *Jaudes*, *Cart. S. A. de B.*, 31 r° ; de *Jaudis*, *Lib. feod*,, p. 347.

BRIE (*bri*) : de *Bria* (a *Breja* ?), *Cart. S. A. de B.*, 34 v° ; *Cart. égl. Ang.*, p. 238 ; *Lib. feod.*, p. 303. — Cf. Holder, I, col. 529, *bria* « montagne » pour *brĭga* (*Brie* est bâtie sur une éminence), et I, col. 534, *brīga* « puissance, force » (?).

C). *Plateau : nord-ouest.*

CELLETTES (*selẹt*) : *Celetes*, *Cart. S. A. de B.* (copie d'Angoulême, pp. 3-4), 93 r°, 97 r°, 119 v°, etc. ; *Lib. feod.*, p. 308 ; de *Seleto*, *id.*, p. 392. — Il est plus que douteux que les formes

1. L'adjectif est *tauriensis*, *Cart. S. A. de B.*, 13 v°, ou *tauriniensis*, *id.*, 14 r°, 30 r°.

de *Celeziaco*, *Celezac*, *Cart. égl. Ang.*, p. 242, désignent Cellettes [1]. — Diminutif de *cella*.

Le Maine-de-Boixe (*lẹ mèn dẹ bwẹks* [2]) : *villa Sancti Thome* (*de Buxia*), *Lib. feod.*, pp. 23-24 (1197) ; *manille de Buxia*, *id.*, p. 66 (1309); de *Mayno*, *ibid.*, p. 105 ; *Bibl. Nat.*, ms. lat. 13913, p. 14 (1297) ; de *Maynili*, *id.*, p. 22.

Coulonges (*kulõj*) : villa quae dicitur *Colongas*, *Cart. S. A. de B.*, 38 r° ; in medio *Coloniae*, *id.*, 38 v° ; villam de *Colonges*, *ibid.*, 135 r° (1171). — De *colonicas*.

Xambes (*sãb*) : in loco qui dicitur *Centum bene*, *Cart. S. A. de B.*, 5 v° (991-993), 52 v° ; juxta ecclesiam *Centum bonorum*, *id.*, 92 r° ; ecclesia... virginis Mariae *Centum bonorum*, *ibid.*, 110 v° (1160 ; *Kambia* (copie d'Angoulême : *Cambesio*) au titre de la charte) ; parrochiarum de Villanulfo, *Centum bonis* et Colongis, *ibid.*, 174 v° ; in alodiis de *Centbes*, *ibid.*, 21 r°, 26 v°, 30 r°, 32 r°, 35 r°, 37 r°, 81 v°, 91 r°, 112 v°, 141 r° (copie d'Angoulême : *Cembes*) ; villa *Cenbensis*, *ibid.*, 90 r° ; *Cembes*, *ibid.*, 97 r°, 129 r° ; *Cembeis*, *ibid.*, 136 v° ; *Cembes*, *Cembesium*, de *Cenbesio*, *Lib. feod.*, p. 308. — Holder, III, col. 462, rattache *Xambes* à *Xemb-esium* celtique ; le radical *Xemb-* n'a aucune autorité (on trouve bien *Xembes*, *Xembesium*, de *Xembesio* à la Table du *Lib. feod.*, p. 404, mais sans références), et la forme *Sambes* figure encore en 1678 dans les registres paroissiaux [3].

Vervant (*vẹrvã*) : *Vervannium*, *Cart. S. A. de B.*, 18 v°, 88 r°-v°, etc. ; *Vervandum*, *id.*, 66 r°, 98 r° ; *Vervant* (*Vervantum*), *ibid.*, 66 r°, 87 r°, etc. ; *Lib. feod.*, p. 401 ; *Vervan*, *Arch.*

1. Il s'agit vraisemblablement de *Cellettes* au f° 107 r° du *Cart. S. A. de B.* (ecclesiae *Cellurarum* Buxiae), quoiqu'on ait prétendu — sans en donner la preuve — qu'il y était question de la *Chapelle Macary* (Lièvre, *La Boixe*, pp. 11-12 ; Nanglard, *Bull. et Mém.*, 1893, p. 220).

2. Établi à la fin du XIIe siècle par les évêques d'Angoulême : cf. *Lib. feod.*, pp. 22-23 (1173) : illam terram de Buxia, terram utique incultam, spinis et fructettis repletam et nulli usui hominum aptam... In silva... de Buxia..., si forte domum vel habitationes facere vellemus..., et pp. 23-24 (1197) : habitatores ville Sancti Thome de Buxia...

3. La forme *Xembes* (1600 ; *Xambes*, 1672) apparaît au XVIIe siècle concurremment avec *Sembes* (1638) et *Cembes* (1662) (*Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, 9).

dép. Char., H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe* (1720). — Cf. Holder, III, col. 252, *Verv-antum* (qui ne convient pas, pour le suffixe, à la forme ancienne du nom).

En résumé, l'on rencontre dans les vallées beaucoup plus d'agglomérations importantes et anciennes que sur le plateau, et, sur le plateau même, les localités du nord-ouest paraissent — sauf peut-être Vervant [1] — sensiblement plus récentes que celles du sud et de l'est [2]. Si l'on remarque de plus qu'en toutes ces

1. V. p. 33, sur l'isolement où se tient la population de Vervant, et observer qu'en somme Villognon, La Chapelle de Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert s'ajoutent au groupe Coulonges-Xambes-Cellettes-le Maine-de-Boixe pour former contraste avec les localités au nom ancien qui les entourent.

2. Il n'a pas été fait état, en ces notes toponymiques, de certaines localités importantes des vallées (ou du voisinage immédiat des vallées) dont le nom se rattache : *a*) soit à des particularités géographiques, *b*) soit à l'expansion du christianisme. Ainsi : *a*) *Charente* : Fontclaireau (*fõkyerọ́*) : terram... *Fontis Claras, Cart. égl. Ang.*, p. 85 (1059-1081); de *Fontibus Claris, Fon(t)claras, Lib. feod.*, p. 329 ; *Fontclarast, Arch. Nat.*, P, 513², pièce 80 (20 juillet 1470) ; — Fontenille (*fõtnịy*) : cf. *Lib. feod.*, p. 329, *Fontanilhes* (= Fontenille, village de la commune de Champniers) ; — *Touvre* : Lhoumeau-Pontouvre (*lumọ̃ põtụ́v(r)*) : de *Ulmello, Cart. égl. Ang.*, p. 124 (1110) ; de *Losmel, id.*, p. 100 ; de *Ulmello*, de *Ulmis, Ulmos, Lib. feod.*, p. 351 ; — intra *pontem Tolverae, Cart. égl. Ang.*, p. 78 (1101-1130); *Pons Tolvere, Lib. feod.*, p. 375 ; — Touvre (*tụ́v(r)*) : *Tolvera* (du nom de la rivière), *Lib. feod.*, p. 395 ; — *Argence* : Argence (*arjãs*) : *Argencia* (du nom de la rivière), *Lib. feod.*, p. 291 ; — *Tardoire* : La Rochefoucauld (*la rọɛ*) : de *Rupe*, de *Rocha*, de *Rupe Fulcaudi*, de *Rocha Fulcaudi, Lib. feod.*, pp. 381 et 384 ; — Rivières (*rivyérạ̃ẹ̃y*) : de *Riperiis, Cart. égl. Ang.*, p. 280 ; de *Ripperiis, Lib. feod.*, p. 381 ; — La Rochette (*la ruɛẹt*) : *Rocheta, Rotcheta, Lib. feod.*, pp. 382 et 383 ; — Le Chatelard (com. de Puyréaux) (*l ɛátlạ̃r*) : alodium... de *Castelar, Cart. égl. Ang.*, p. 80 (1048-1060) ; — Puyréaux (*pœ́ryọ̃*) : *Mons regalis* ou *Podium regale, Cart. égl. Ang.*, p. 278 ; *Podium regale, Lib. feod.*, p. 374 ; — *b*) *Charente* : Saint-Groux (*sẽ grụ́*) : ecclesia *sancti Gratulfi, Cart. égl. Ang.*, p. 283 ; *s. Gratulphus, s. Gradulphus, Lib. feod.*, p. 389 ; de *s. Gradulpho, Cart. S. A. de B.*, 175 r° (1251) ; *s. Graoulx, s. Groulx, Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 80 (20 juillet 1470) ; — La Chapelle de Saint-Amant-de-Boixe (*la ɛ̂apẹl dẹ marsiyạ*) : *capella s. Amantii, Cart. S. A. de B.*, 72 v°, 77 r° (copie d'Angoulême : *cappella*) ; *capella de Marciliaco, Lib. feod.*, p. 307 ; — Saint-Genis (*sẽ ʰjnị*) : ad dompni *Genesi* vicum, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, III, p. 557 et n. 1 ; vicaria *s. Genesii, Cart. égl. Ang.*, p. 282 ; *s. Genesius, s. G. de Moleriis, s. G. in Moleriis,*

paroisses la population est agglomérée, tandis qu'elle est très dispersée à l'est et surtout au sud du plateau comme dans les vallées [1], on trouvera sans doute la raison de cette double singularité

Lib. feod., p. 389; — SAINT-YRIEIX (*sẽt iryẹ́*, plus souvent *vénạ*) : s. *Arredii de Valle, Lib. feod.*, p. 285 ; — *Tardoire-Bandiat* : SAINT-PROJET (-SAINT-CONSTANT) (*sẽn pryẹ́*) : s. *Prejectus*, s. *Constancius*, *Lib. feod.*, pp. 388 et 390 ; *Saint-Preich*, *Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 223 (9 avril 1480) ; — SAINT-ANGEAU (*sẽt ãjẹ́*) : de s. *Angelo*, *Cart. S. A. de B.*, 16 r° (copie d'Angoulême : s. *Anglo*) ; *Lib. feod.*, p. 388 ; — SAINT-CIERS (*sã sị*) : s. *Ciricus*, *Cart. égl. Ang.*, p. 279 ; *Lib. feod.*, p. 388 ; *sainct Circ*, *Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 214 (29 juillet 1465). — Sur le plateau on trouve seulement : SAINT-AMANT-DE-BOIXE (*sẽt amã* (*d bwẹks*)) : s. *Amancius* (*de Buxia*), *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, 1, fragment du cartulaire, écriture du début du XIIIe siècle (*Amantius* dans les deux copies complètes du cartulaire) ; s. *Amancius*, *Lib. feod.*, pp. 387-388 ; s. *Amantius*, s. *Amandus*, *Cart. égl. Ang.*, p. 282.

1. La plus ou moins grande fréquence des sources ne saurait expliquer à elle seule cette différence de répartition, car la pénurie d'eau est, à l'est du plateau (Brie, Jauldes, etc.), au moins égale à ce qu'elle est au nord-ouest. — Les noms des hameaux et villages situés à l'est et au sud du plateau tirent d'ordinaire leur origine de particularités géographiques [LE QUÉROY, LE PUY DE NANTEUIL (com. de Mornac) ; FRÉGEFONT, FONTENILLE, LA FONTENELLE (com. de Champniers) ; PEUSEC (*podium siccum* ; com. de Vars) ; PUYPÉROU (*podium petrosum* ; com. de Villejoubert) ; etc.] ou, le plus souvent, de la mise en exploitation du sol [CHERVES (*εarv*) et NOUAILLES (com. de Jauldes) ; LES CLOUX (*lé tyị́*) (com. de Champniers), anciennement *le clos*, *Lib. feod.*, p. 123 ; LES FRAUDS (*lẹ́ frọ́*) (com. de Brie) : li *fros* de Bracona, *Arch. Nat.*, P, 721, f° 4 r° (1264), cf. Du Cange, s. v. *fraustum* ; BEAUBRENIER (*boscus Brunerii*, *b. Brunier*, *Lib. feod.*, p. 301 et LA PRADE (*prata*) (com. de Vars), etc.]. — Si l'on met à part quelques noms obscurs que portent des agglomérations assez importantes de la vallée de l'Argence [LA CHIGNOLE (com. de Champniers) : les formes anciennes me manquent ; CHURET (com. d'Anais) : apud *Choretum*, *Lib. feod.*, p. 94] ou du voisinage des grandes routes [LA SIMARDE (com. de Champniers) ; BOUFFANAIS (com. de Tourriers) : terram de *Bosfaneis*, *Cart. S. A. de B.*, 30 v° : premier élément *boscum* ? ; TREILLIS (*trélị*) (com. de Jauldes) : ad *Treslit*, *Cart. S. A. de B.*, 28 v°], ce sont les noms des propriétaires de « prises » qui se sont imposés à la grande majorité des villages :

a) dans les vallées ou auprès des vallées, on a le type *nom propre* + *-eria(s)* : LA FICHÈRE (com. de S.-A.-de-Boixe) (*la fiεyẹ́r*) : ecclesiam *Flacheriae*, *Cart. S. A. de B.*, 85 r° au titre de la charte ; terris de *Flacheria*, *id.*, 138 v° ; *La Flechiere*, *Lib. feod.*, p. 284 ; *la Flachiere*, *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, 9 (8 mars 1482) ; *la Flichière*, *id.*, 6 (25 août 1749) ; LES GIRAUDIÈRES, LES LIMBAUDIÈRES (*lé bõdyẹ́r*) (com. de Champniers) ; VERRIÈRE (com. de Brie) ;

dans le fait que le Maine-de-Boixe, Coulonges, Cellettes, etc., ne furent primitivement que des essarts au sein de la forêt de Boixe.

Déboisement et défrichements (*carte G*). — Le plateau fut, en effet, beaucoup plus boisé jadis qu'il ne le reste aujourd'hui, quoique les forêts de Bois-Blanc et de Braconne à l'est et la forêt de Boixe au nord-ouest en occupent encore une notable partie. — L'histoire de la Boixe a été retracée avec quelque détail [1] : jamais déboisée dans sa partie centrale, la forêt, au cours des siècles, avance ou recule, s'entoure d'une ceinture plus ou moins large de broussailles et d'épines ou la recède à la culture selon que le pays est agité ou tranquille, dépeuplé ou prospère [2]. A l'origine, la Boixe s'étendait, au nord et à l'ouest, jusqu'auprès de la Tardoire et de la Charente ; au sud-est elle rejoignait la Braconne. Ce fut surtout la fondation de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe qui ouvrit, à partir du XIe siècle, l'ère du déboisement et des défrichements, continués après le XVe siècle [3] ; la Boixe ne fut un obstacle permanent au contact

b) ailleurs, le nom du ou des propriétaires est précédé de l'article [LES RIFFAUDS (com. de Ruelle) ; LES GIBAUDS, LES MESNIERS (com. de Mornac) ; LES GAUCHONS (com. de Touvre) ; LES RASSATS, LES FAVRAUDS (com. de Brie) ; LES ROSSIGNOLS (*lé rosiṇṇ̣ĩ*), LES BLANCHETEAUX (com. de Champniers)] ou — en patois — de *chez* [LES FROTARDS (*ɛá frotạ̃r*), LES GENDRES (*ɛá lú jạ̃dr*), LES BREBIONS (*ɛé bẹrbyṇ̣ĩ*) (com. de Brie) ; SURAUD (*ɛé surẹ̃*), LES BRISSAUDS (*ɛé brisẹ̃*), LES COUSSAUDS (*ɛé kusẹ̃*) (com. de Champniers) ; CHEZ ROUSSEAU, CHEZ BRARD (com. de Vars) ; LES BOURDEIX (*ɛ̂é bordẹ̃*), LES LABBÉS (*ɛ̂é labẹ*), LES COURLIS (*ɛ̂é kurlị*), LES GÉNINS (*ɛ̂é ʰjnẹ̃*), LES ROCHIERS (*ɛ̂é roɛ̂yẹ̃*), LES TEXIERS (*ɛ̂é tésyẹ̃*), LES CHARBONNEAUX (*ɛ̂é ɛ̂arbunẹ̃*), LES RÉGNIERS (*ĉé rénẹ̃*), LES CHABOTS (*ĉé ĉahọ*) (com. de Balzac) ; etc.]. — Cf. encore les *Maines* [MAINE-JOIZEAU (*mèn juzẹ̃*) (com. de Brie)] les *Breuils* [LE BREUIL-PINAUD (com. de Champniers)], les *Ages* [L'AGE (com. de Jauldes) ; LA JAUVIGÈRE (*la juvijyẹ̃r*) (com. de Brie) : *agia vigerii*, *Arch. dép. Char.*, *Évêché*, G, 36 (1293) ; *Arch. Nat.*, P, 5141, pièce 47 (7 novembre 1451) ; *l'age au vigier*, *id.*, P, 1165 (7 novembre 1451) ; cf. *Lib. feod.*, p. 97, *La Ga-ou-Vigier* — au lieu de *l'Aga ou V.*].

1. Lièvre, *La Boixe* (avec carte), Angoulême, 1881.
2. Lièvre, *o. c.*, pp. 5-6.
3. Les textes essentiels ont été réunis par Lièvre ; voici — avec quelques

des populations qu'au nord (obstacle assez mince) et au sud (Vervant-Xambes séparés de Cellettes-le Maine-de-Boixe et de Nanclars-Aussac). — Il semble, par contre, que la Braconne, plus épaisse, n'ait jamais été aussi profondément entamée que la Boixe ; du moins n'y voit-on pas, aussi haut que les documents permettent de remonter, d'essarts comparables en importance à ceux qui dévastèrent la Boixe[1] ; par suite, la Braconne a dû séparer assez fortement, avant l'établissement des grandes routes modernes, les vallées du Bandiat et de la Tardoire des localités situées sur sa lisière occidentale (Jauldes-Brie).

Agriculture, commerce, industrie (*carte H*). — Dans le pays ainsi colonisé, l'agriculture fut et est encore l'occupation presque

additions — l'indication des principaux : la Boixe était voisine d'Angoulême et de Vars avant le xe siècle (*Analecta Bollandiana*, VIII, pp. 347-348), de Puyréaux au xiie [*Cart. égl. Ang.*, pp. 109-110 (1101-1136), pp. 164-165 (1140-1177)]; Vadalle (com. d'Aussac) n'était alors qu'un essart (*Cart. S. A. de B.*, 44 vo, 172 vo) ; Vouharte, aujourd'hui à plus de 6 kilomètres de la forêt, n'en était qu'à une lieue (Lièvre, p. 21) ; pour les défrichements et l'étendue des « fros », cf. encore *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, *Inventaire des titres de l'abbaye*, pp. 116-118 « les religieux ont converti en terres labourables 3 ou 4.000 journaux de bois » (= 1.000 à 1.333 hectares); limites de la forêt au nord et à l'ouest (v. la carte) (22 août 1422) ; — *id.*, H, 7, pièce 3 (1484), 1 vo : « bestes... trouvees... faisant dommage... au dedans des fins (*ms.* les fiefz; mais cf. pièce 1, 1 ro) et methes des paroisses... de Saint-Amand, Sembes, Colonges, Villeougnon, Eychoysiec et Saletes... »; (1528) 1 ro (la Boixe) « c'estant depuis le port de La Terne jusque a la forest de Braconne » ; — *ibid.*, H, 8 : « differants particulliers de la paroisse (Cellettes) se propausent de desfricher d'autre terrains actuellement en taillis peu fournis » (13 juin 1761). — Autour des villages de Boisbrenier (Beaubrenier) et le Messelin (com. de Vars), les terrains furent défrichés à partir de 1451 par des « gens venus du Poitou et du Berry » (*Arch. dép. Char.*, *Évêché*, G, 261 (1463); *Inv. Mont.-Tour.*, II, p. 168 : bois de Cousiers défriché).

1. Il est probable — comme semble l'indiquer la présence de bois plus ou moins étendus entre Tourriers, Anais, Verrière, La Simarde et la lisière occidentale actuelle de la Braconne — que la forêt atteignait anciennement ces localités. — Les indications qu'il m'a été donné de relever pour les xiiie et xive siècles (*Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de l'abbaye de S.-Ausone*, *Inventaire des titres de l'abbaye*, fos 346 ro sqq ; *Arch. Nat.*, P, 1405[1], pièce 343) sont très vagues ; de même pour le xvie siècle (*Arch. Nat.*, P, 1403[2], pièce 116 *quater*). On trouve (*Arch. dép. Char.*, B, nos 49 et 52) des plans et procès-verbaux d'arpentage des forêts de la maîtrise d'Angoulême (1665 et 1673) montrant que les forêts de Bois-Blanc et de Braconne ont à peine

exclusive des habitants. La culture des céréales et de la vigne [1] constitue la ressource principale de cette contrée et, malgré la richesse des vallées en prairies naturelles, l'élevage du bétail s'y fait assez peu [2]. La population reste en général attachée au sol et le régime de la propriété foncière s'accorde presque partout avec ces goûts sédentaires : dans la majeure partie de la région, la propriété est très morcelée et le paysan cultive — le

reculé depuis le XVIIe siècle. Pour le XVIIIe siècle, v. *Arch. Nat.*, Q, 110[1] (1703 : établissement de la métairie des Lignons, paroisse de S.-Constant); *id.*, R[1], 302 (1774) ; *Bibl. Ars.*, ms. 4216, pp. 356-392 (1773).

1. Le chanvre et le lin, cultivés au moyen âge (v., p. ex., *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe, Inventaire des titres de l'abbaye, passim*), ont aujourd'hui complètement disparu ; il en est de même du safran, cultivé surtout de 1520 à 1765 [cf. *Le safran de La Roche-Foucault*, à Poitiers, par Enguilbert de Marnef, 1568, 44 p. in-8°, réimpr. dans *Bull. et Mém.*, 1894, pp. 83 sqq., avec divers extraits d'auteurs angoumoisins (Gervais, Desbrandes, etc.)]. — Ce qui frappe le plus, c'est la variété des cultures (v. *Mémoire de la généralité de Limoges*, dressé par M. de Bernage, intendant, en 1698 (*Bibl. Ars.*, ms. 3801, f° 28 v° : « pas de pays plus propre à toutes sortes de récoltes. » Ce mémoire a été publié, d'après le ms. 3206 de la *Bibliothèque Mazarine*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, XXXII, pp. 149-258); Joanne, *o. c.*, p. 39 : « ...dans une certaine étendue de terrain, on aperçoit toutes les productions entremêlées par parcelles plus ou moins grandes »); cette variété est un peu moindre dans la vallée de la Tardoire en amont d'Agris (les topinambours et les pommes de terre dominent). — La vigne occupait naguère la plus grande partie des terrains calcaires du plateau ; depuis les ravages du phylloxéra (1876-1880), la reconstitution du vignoble avec les cépages américains (à partir de 1885-1890), s'est faite essentiellement — pour cette région restreinte — dans les vallées, ce qui a entraîné un développement important des prairies artificielles sur le plateau. — Le blé et le vin sont les seuls produits indiqués pour toutes les paroisses de la généralité de La Rochelle dans le mémoire de l'intendant de 1698 (*Bibl. Ars.*, ms. 4185, 88 r°-99 r° ; ce mémoire est publié dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, XIV, pp. 1-67). Ces paroisses étaient comprises à l'intérieur d'une ligne englobant Luxé, Mansle, le Maine-de-Boixe, Nanclars, Aussac, Jauldes, Anais, Vars, Guissalles, Marsac ; en plus, Touvre. Le reste de la région était de la généralité de Limoges : *Arch. dép. Char.*, C, 3, carte.

2. On engraisse quelques bœufs et porcs un peu partout, mais principalement (pour les bœufs) à Agris, Rivières, Saint-Projet, Bunzac, Pranzac. — Au nord-ouest du plateau (Coulonges, Xambes, Cellettes, le Maine-de-Boixe, Tourriers, Villejoubert, etc.) on élève beaucoup de moutons. — L'industrie laitière est assez développée dans la vallée de la Charente, d'Ambérac à Angoulême, surtout autour de La Chapelle — Genac — Bignac — Vouharte.

plus souvent sans domestiques [1] — la terre qu'il possède; c'est seulement dans les vallées de la Tardoire (en amont de Rivières) et du Bandiat qu'on rencontre, avec les grandes propriétés, le fermage ou le métayage [2]. — Sauf à Nanclars et environs, La Rochette et Agris [3], les commerçants sont rares et, d'ordinaire, ils restent en même temps agriculteurs. — Sur quelques points enfin (dans les vallées surtout), le développement d'industries récentes a fait affluer, au XIXe siècle, une population ouvrière parfois considérable [4].

Relations économiques. — Quels rapports eurent entre eux, aux diverses époques, les habitants de la région? Quels groupements économiques s'établirent et s'établissent entre les agglomérations?

Voies de communication (*carte I*). — Le réseau des routes gallo-romaines marque l'isolement relatif du plateau : les trois

1. Avant la disparition des anciennes vignes, les domestiques étaient très nombreux à Mansle, le Maine-de-Boixe, Vervant, Xambes, Coulonges, Marcillac-Lanville, Villognon, Vouharte, Saint-Amant-de-Boixe.

2. A Rivières, Saint-Projet, Bunzac et Pranzac, le nombre des fermiers ou — surtout — des métayers est au moins égal à celui des propriétaires exploitants; mais, tandis que les fermiers et métayers de Rivières et de Saint-Projet sont presque tous originaires de ces communes, ceux de Bunzac et Pranzac viennent d'ordinaire du Limousin et du Périgord.

3. Sur les colporteurs de Nanclars (chaussure et surtout bonnetterie), Monpaple (com. de Fontclaireau), etc., — qui parcourent la France de mars à décembre —, v. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 15e série, Paris et Nancy, 1898, pp. 45 sqq. (carte de la p. 49). — A La Rochette et Agris, la proportion des marchands forains (qui restent parfois agriculteurs) est de 70 à 80 %; à Tourriers-bourg, il y a environ 25 % de commerçants.

4. A Angoulême et — principalement — à l'ouest de la ville s'est développée anciennement l'industrie du papier (v. Ardouin-Dumazet, *o. c.*, pp. 17 sqq.), mais on trouve 3 ou 4 usines sur la Touvre (*id.*, p. 31 et carte des pp. 24-25). — Il y a quelques fours à chaux dans la vallée de la Charente : le Pontouvre, Coursac (com. de Vars), Vouharte, Château-Renaud (com. de Fontenille), Échoisy (com. de Cellettes) et une population ouvrière assez importante à Montignac (feutre). — La création (arrêt du 22 décembre 1750) et le développement progressif (1792, 1840, 1867, 1879) de la fonderie de canons de Ruelle a amené, non-seulement à Ruelle, mais encore à Magnac, Touvre, Champniers-sud (Viville), Mornac, une grande quantité d'ouvriers (surtout originaires de la Nièvre, depuis 1879) : v. Ardouin-Dumazet, *o. c.*, pp. 78 sqq. et *Arch. Nat.*, P, 1988 (27 juin 1776).

points de jonction des routes (Mansle, Montignac, Angoulême) sont situés dans la vallée de la Charente ; sur le plateau, Saint-Amant-de-Boixe et Tourriers sont les seules localités de quelque importance traversées par des routes ; il indique, en outre, l'obstacle formé par la Braconne : la grande voie transversale (Montignac-Coulgens) passait entre la Braconne et la Boixe. — Ce n'est que dans le dernier tiers du XVIIIe siècle qu'on assiste à un nouveau développement des grandes routes : jusqu'en 1758, la route de Paris à Bordeaux passait à l'ouest du plateau par Villefagnan, Aigre, Gourville, Saint-Cybardeaux, Châteauneuf ; c'est à cette date qu'une bifurcation se sépara de la route principale entre Couhé et Sauzé et passa par Ruffec, Mansle, Tourriers, Angoulême [1], empruntant le parcours de l'ancienne voie gallo-romaine abandonnée au moyen âge [2] ; Mansle était réuni à La Rochefoucauld par l'une des routes les plus importantes de la région [3]. Les routes transversales coupent la Braconne au centre et au nord : la route d'Angoulême à Limoges (par Ruelle

1. *Bull. et Mém.*, 1894, p. LXXX ; v. aussi *La guide des chemins de France*, reveue et augmentée pour la troisiesme fois. A Paris, chez Charles Estienne, 1553, p. 209 (chemin de Poitiers à Coignac en Xainctonge), Jean Gervais, *Mémoire sur l'Angoumois* (écrit de 1725 à la fin de 1726), éd. Babinet de Rencogne, Angoulême, 1864, pp. 236-237 ; *Bibl. Ars.*, ms. 6437 (vers 1754), 1 r°-1 v°.

2. V. *La guide des chemins de France*, p. 216 (Poitiers à Angoulesme) et Jean Gervais, *o. c.*, p. 548, n. 2. — Le tronçon de la nouvelle route compris entre Mansle et Angoulême était terminé en 1779 (*Arch. dép. Char.*, C, 69, et *id.*, pièce 3 (1er novembre 1784), n° 1 : « cette route n'est que d'un petit intérêt pour le Limousin et même pour l'Angoumois, parce qu'elle traverse une partie dont les débouchés ne sont pas fort intéressants). » — Parmi les routes d'intérêt plus restreint, celle d'Angoulême à Vars et Montignac n'était pas encore terminée en 1788 (*Arch. dép. Char.*, C, 75 ; 78 ; 69, pièce 3, n° 34 : route « fort sollicitée pour la communication de l'Angoumois avec la Saintonge » ; les aveux et dénombrements des séries G et H (v., p. ex., *Évêché*, G, 263, 1490) indiquent que le « grand chemin » d'Angoulême à Vars fut jadis le sentier du bas de la vallée).

3. C'est la route de Mansle à Périgueux par le Pont d'Agris, La Rochefoucauld, « une des grandes communications du Poitou avec le Périgord par l'Angoulmois » (*Arch. dép. Char.*, C, 69, pièce 3, n° 24) ; dans la vallée même de la Tardoire on avait, par Coulgens et La Rochette (où l'on appelle aujourd'hui ce chemin « route de la duchesse »), un chemin assez étroit : cf. Munier, *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connoissances des voyageurs*, Paris, 1779, I, pp. 249-250.

et La Rochefoucauld [1]) fut élargie et refaite en 1774 [2]; celle de Vars au Pont d'Agris (par Anais et Jauldes) est présentée en 1784 comme devant ouvrir des « communications intérieures très intéressantes [3] ».

Les rivières (la Charente du moins [4]) s'opposèrent peut-être sur quelques points au contact des populations riveraines. Les ponts de Montignac, du Pontouvre et de Mansle [5], situés sur les voies gallo-romaines, n'intéressent en somme qu'assez peu les relations quotidiennes de paroisse à paroisse ; ailleurs, on n'eut longtemps que des bacs [particulièrement nombreux entre Luxé et Marcillac-Lanville : La Terne [6], Ambérac [7], La Chapelle [8]; de même à Basse (com. de Saint-Genis) [9] et à Coursac (com. de Vin-

1. *La guide des chemins de France*, p. 217 (une autre route, par le Pontouvre et La Simarde, rejoignait au Pont d'Agris la route de Mansle à La Rochefoucauld); Munier, *o. c.*, II, p. 397.

2. *Arch. Nat.*, R[4], 302 (intérêt d'ouvrir une grande route dans la forêt de Braconne); *Bibl. Ars.*, ms. 4216, pp. 357-358 et pp. 390-391.

3. *Arch. dép. Char.*, C, 69, pièce 3, n° 34 ; 75.

4. La Touvre, courte (10 kilomètres) et traversée anciennement par les ponts du Pontouvre et de Ruelle (cf. *Lib. feod.*, pp. 375 et 250), n'a guère pu séparer que Touvre et Magnac ; pour la Tardoire v. p. 2, n. 2. — Un projet pour rendre la Charente navigable en amont d'Angoulême (jusqu'à Verteuil et même Civray) fut conçu en 1695 (*Arch. Nat.*, G[7], 347 ; le plan porte 3 ponts: Mansle, Montignac, Vars), mais les travaux ne furent entrepris que beaucoup plus tard et s'arrêtèrent à Montignac (*Arch. dép. Char.*, C, 76 et 77, années 1775 sqq.).

5. Le pont de Mansle est « vraisemblablement de construction romaine », *Bull. et Mém.*, 1881, p. 66; de même, celui de Montignac, *id.*, 1862, p. 246 ; 1887, p. xxxix.

6. Sur le passage de La Terne, cf. *Cart. S. A. de B.*, 171 r°-v° (1248); *Lib. feod.*, pp. 133 et 135 ; *Arch. Nat.*, P, 987 (1737), 49 r°-v° : passage utile « pour aller à Aygre et autres lieux ès environs » ; *infra*, n. 8.

7. *Arch. Nat.*, H, 2935[2] (1752) : le bateau est d'une « utilité journalière », mais il n'y a pas de chaussée ni de chemins à entretenir; *infra*, n. 8.

8. *Arch. Nat.*, P, 987 (1737), 47 v° et 50 r° : ce passage « n'est fréquenté que les jours de foires et marchés » à Marcillac, Aigre, Cognac, Jarnac. — Les bateaux de La Terne, Ambérac et La Chapelle furent retirés par le duc de La Rochefoucauld au milieu du xviiie siècle. « Il résulte de cet abandon un préjudice notable aux habitans dont les possessions sont séparées par la rivière de leurs maisons d'habitations » ; il faudrait faire un détour de plus de 4 lieues pour trouver un pont. Les titres du duc concernant Ambérac peuvent remonter jusqu'au xve siècle, ceux de La Terne remontent jusqu'à 1468, ceux de La Chapelle jusqu'à 1493 (*Arch. Nat.*, H, 2967[3]).

9. *Arch. Nat.*, H, 2967[3] : demande (1er octobre 1775) pour l'établisse-

delle)] [1] ; entre Montignac et Angoulême, les ponts de Vars remontent seuls au-delà du XVIIe siècle [2].

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les voies ferrées sont venues s'ajouter aux routes : celle de Luxé à Angoulême (ligne de Paris à Bordeaux) fut ouverte en 1853 [3]; puis vinrent, à l'ouest, la ligne d'Angoulême à Cognac, Saintes et Rochefort, en 1867 [4] (et, au nord-ouest, celle d'Angoulême à Rouillac et Matha, en 1889)[5], et à l'est, la ligne d'Angoulême à Limoges (par Ruelle, Magnac, La Rochefoucauld), en 1875[6].

Si l'on compare les réseaux qu'ont formés successivement les voies gallo-romaines, les grandes routes de la fin du XVIIIe siècle et les chemins de fer, on observe que, sur le plateau, les routes allant du sud au nord (Angoulême et Saint-Amant-de-Boixe à Mansle) n'ont pas varié : le développement des localités qu'elles desservent a donc dû être à peu près nul ; il en a sans doute été de même au nord et au nord-ouest (groupe Cellettes-le Maine-de-Boixe-Vervant-Xambes, etc.) : pourtant, l'attraction par Mansle a pu être contrebalancée, d'abord, par le voisinage d'Aigre et de la grande route de Saintonge (passage de La Terne), et,

ment d'un bac à Basse, uniquement destiné au passage des récoltes, car « il n'existe point de commerce d'un bord à l'autre, point de communication nécessaire pour les foires. »

1. *Arch. dép. Char.*, C, 52 (3 avril 1694) ; *Arch. Nat.*, H, 2935[2] : « nécessaire pour la communication des paroisses limitrophes »; *Arch. Nat.*, H, 3088 (2 mai 1739) : l'intendant écrit : « bac très utile au public pour le transport des marchandises qui viennent de La Rochelle, Rochefort et Saintonge ; c'est la communication du Limosin et des provinces voisines avec ces différents endroits » ; le propriétaire du bac proteste : « les bateaux ne sont que pour la commodité du bourg de Vindelle et des habitants de deux ou trois villages voisins qui sont obligés de passer pour aller cultiver leurs domaines. — Il ne passe au dit port aucune sorte de marchandise, parce qu'il n'est situé sur aucun chemin royal ni sur aucun grand chemin » ; *Arch. dép. Char.*, L, 756 (1792-1793) : « il y passe beaucoup de monde journellement. »

2. *Lib. feod.*, p. 110 ; *Arch. Nat.*, G[7], 347 (1695). — En 1791, Marsac et Saint-Genis se plaignent d'être rattachées au canton de Vars à cause de la Charente (*Arch. dép. Char.*, L, 792) ; pour la même raison, Bignac ne veut pas être réunie à Vouharte (*id.*, L, 1539[1]).

3. *Annuaire... de la Charente*, 1853, p. 202.

4. *Id.*, 1865, p. 380 et 1867, pp. 390-391.

5. *Ibid.*, 1890, p. 207.

6. *Ibid.*, 1874, p 417.

plus récemment, par le fait que la voie ferrée — qui semble éviter les localités du plateau [1] — touche à Luxé. — Par contre, on remarque, dans la direction de l'ouest à l'est, un fléchissement de l'ancienne route vers le sud : Montignac semble perdre de son importance au profit de Vars, et la nouvelle route transversale établit, par Anais et Jauldes, des rapports entre la région commerçante de la vallée de la Tardoire (Agris et La Rochette) et la vallée de la Charente ; — la vallée de la Touvre a été de moins en moins négligée : la voie romaine y touchait à peine, la route d'Angoulême à La Rochefoucauld dessert Ruelle, la voie ferrée Ruelle et Magnac (développement industriel). — Enfin, l'isolement de la vallée de la Tardoire par rapport au reste de la région s'est prolongé : la seule voie de pénétration a été, pendant des siècles, dans la direction du nord au sud (routes de Mansle à La Rochefoucauld).

Foires et marchés (*carte J*). — L'étude des foires et marchés fournit les mêmes indications [2]. Les plus anciennes foires de la région — qui sont encore aujourd'hui les plus importantes — furent instituées dans la vallée de la Charente aux points de croisement des routes, à Angoulême [3], à Montignac [4], à

1. Les seules stations sont Vars et Saint-Amant-de-Boixe.

2. V. Babinet de Rencogne, *Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois, 1re partie, Foires d'Angoumois* (*Bull. et Mém.*, 1876, pp. 295 sqq.) — Ce qui frappait les observateurs du XVIIIe siècle, c'était la multiplicité des foires et le peu d'importance de la plupart d'entre elles : cf. Jean Gervais, *o. c.*, p. 257 ; Munier, *o. c.*, I, p. 293 ; ces foires sont plutôt des marchés pour le bétail et les grains.

3. Cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, pp. 297-334 ; une foire de Saint-Martin y existait en 1250 (*Arch. dép. Char.*, *Évêché*, G, 15 : cum... questio verteretur super nundinis sancti Martini que in campo sancti Martini subtus muros Engolisme fieri consueverunt... ordinamus quod nundine sancti Martini fiant de cetero in festo sancti Martini apud sanctum Martinum subtus civitatem Engolismam) ; une foire de Saint-Martial existait avant le 13 avril 1556 ; le 12 septembre 1503 furent créées 4 foires royales par an qui, le 22 août 1565, sont indiquées comme ayant été « discontinuées et interrompues » ; en octobre 1754 furent instituées 12 nouvelles foires (une par mois) qui commencèrent en mai 1755. — En 1686-1687, il y avait 2 marchés par semaine (*Bibliothèque communale de Limoges*, ms. n° 20). — Aujourd'hui il y a à Angoulême un marché quotidien et deux foires par mois, dont l'une — de création toute récente — est peu fréquentée.

4. Cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, pp. 420 sqq. ; le 26 mars 1482 furent

Mansle[1], et, dans la vallée de la Tardoire, à La Rochefoucauld[2]. Quant au plateau, il n'eut pendant longtemps pas d'autre foire que celle de Puymerle (com. d'Aussac)[3]; celle de Champniers ne fut jamais très fréquentée[4] ; toutes celles qui y ont été créées au XIXe siècle sont insignifiantes[5]. Parmi les foires plus récentes, celles de Vars, de Ruelle et de Saint-Angeau (dans les vallées de la Charente, de la Touvre et de la Bonnieure) se développèrent rapidement[6].

instituées 4 foires par an; il y en avait 10 en 1743 ; on en demandait 12 en 1791 (*Arch. dép. Char.*, L, 1543); les deux marchés hebdomadaires ne furent jamais très fréquentés (*Inv. Mont.-Tour.*, I, p. 69 (2 mai 1573) ; Babinet de Rencogne, *o. c.*, p. 461 (1768)).

1. Cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, pp. 405 sqq. ; en octobre 1493, on créa 4 foires par an et un marché hebdomadaire, mais le duc de La Rochefoucauld fit opposition en raison des foires antérieures de Verteuil (au nord) et de Tusson (au nord-ouest); le chapitre cathédral d'Angoulême n'obtint gain de cause que le 16 juin 1513 (v. *Arch. dép. Char.*, G, *Chapitre cathédral*, dossier des *Foires et marchés de Mansle* et l'*Invantaire des tiltres et papiers de l'eglise et chapitre cathedralle d'Angoulesme*, dressé en 1642, p. 21).

2. Cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, p. 434 : le premier document cité, portant création de foires et marchés, est du 26 octobre 1734, mais il y avait depuis longtemps 14 foires par an et un marché hebdomadaire (v. *Bibliothèque communale de Limoges*, ms. n° 20 : 1686-1687) ; — de même à Pranzac (*id.* : 3 foires et un marché hebdomadaire ; cf. encore *Arch. dép. Char.*, C, 52 (17 janvier 1730)).

3. Cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, pp. 428-429 : 20 septembre 1560. — Cette foire, encore très vivante il y a cinquante ans, était une « frairie » où l'on louait des domestiques.

4. Cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, pp. 342 sqq. ; en février 1651 furent créées 4 foires par an et un marché hebdomadaire ; la foire, donnée comme « presque inutile et peu fréquentée » en 1793, ne subsista qu'en raison de l'étendue de la commune (*Arch. dép. Char.*, L, 176 et 177 (an II et an III)).

5. Saint-Amant-de-Boixe, Jauldes, Brie.

6. Pour Vars, cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, pp. 460 sqq. ; avant octobre 1768 il y avait à Vars « de temps immémorial » 7 foires par an pour le commerce des bestiaux (*Arch. dép. Char.*, *Évêché*, G, 271) ; à cette date on créa 5 nouvelles foires et deux marchés par semaine ; v. *Arch. dép. Char.*, L, 173 (an III) : « foires bien fréquentées, bétail abondant ». — Pour Ruelle, les renseignements me manquent ; — pour Saint-Angeau, le nombre des foires fut porté de 6 à 12 en 1806 (cf. Babinet de Rencogne, *o. c.*, pp. 487 et 492) ; on va construire une ligne de tramways d'Angoulême à Saint-Angeau par Champniers, Brie, Jauldes, Coulgens. — Il faut enfin mentionner qu'à l'ouest de la région Marcillac-Lanville, Genac et Saint-Genis ont encore des foires insignifiantes, que celles de Rouillac (créées le 14 mars 1613), d'Aigre et de Tusson restent très importantes ; dans la

Quelles furent et quelles sont les zones de fréquentation des principales foires, anciennes et modernes ? Quelles communes et quels villages furent et sont attirés par tel ou tel centre économique ? — Il est difficile de le dire avec précision pour une époque un peu reculée : les rares indications fournies par les documents de la fin du XVIIIe siècle montrent que, dans la vallée de la Tardoire, La Rochefoucauld était le centre d'attraction des localités situées en amont de Coulgens, et, en outre, de Brie ; à partir de Saint-Ciers, on n'avait de rapports qu'avec Mansle ; Saint-Angeau hésitait entre ces deux centres. Dans la vallée de la Charente, Fontenille, Fontclaireau, Saint-Groux étaient en relations avec Mansle et avec Verteuil-Ruffec ; Angoulême attirait surtout les populations habitant en aval de Vars et dans la vallée de l'Argence (Champniers, Argence, les Limbaudières, les Blancheteaux, etc.) [1]. — Pour l'époque moderne, le nombre considérable des foires et la facilité des relations due aux ponts et aux routes d'intérêt local rendent souvent malaisée une répartition rigoureuse des localités entre les principaux centres ; toutefois, en groupant les renseignements donnés par les paysans en

vallée de la Tardoire et du Bandiat, les foires récentes de Coulgens (fin du XVIIIe siècle) et d'Agris sont négligeables, celles de Chazelles et de Marthon (5 avril 1663), au contraire, sont très fréquentées.

1. *Arch. dép. Char.*, C, 30 ; *Arch. Nat.*, D IV *bis*, 5, dossier n° 176 : *Réponse de 5 des députés d'Angoumois à un écrit ayant pour titre : Mémoire sur la division du département d'Angoulême en districts*, Paris, 1790, 28 p. : p. 21 : « si le clocher de Brie se trouve placé à distance égale des deux villes (Angoulême et La Rochefoucauld), les hamaux et villages qui en dépendent sont presque tous plus rapprochés de celle de La Rochefoucauld, avec laquelle ils ont des relations habituelles » ; Marcillac-Lanville, La Chapelle et Ambérac demandent à être rattachées administrativement non à Ruffec, mais à Angoulême avec laquelle elles font leur commerce d'eau-de-vie et où elles ont « les plus grandes habitudes » ; — le 21 février 1790, Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert, Tourriers, Aussac, Xambes, Vervant, Vouharte, Coulonges, Villognon, Saint-Étienne (de Montignac) demandent à faire partie du district d'Angoulême et non de celui de La Rochefoucauld : « les dites communes sont liées d'intérêt et il y a une grande connexité entr'elles et la ville d'Angoulême à raison de la vente des denrées, relation de commerce, habitudes et autres affaires qui y appellent journellement... Les forêts de Boixe et de Braconne semblent être une ligne de démarcation établie par la nature pour fixer les limites de ces deux arrondissements... pour aller à La Rochefoucault, il faut traverser par de très mauvais chemins la forêt de Braconne... » .

chaque point du domaine exploré[1] et en distinguant selon l'importance des foires et l'intensité des rapports, on discerne assez nettement (v. *carte J*) la division du plateau en deux grands groupements économiques : l'un (à l'est) a pour zone d'attraction la vallée de la Tardoire, l'autre (à l'ouest) les vallées de la Charente et de la Touvre. Le groupe oriental se laisse subdiviser aisément en trois groupes secondaires : Bunzac, Pranzac, Brouterie-le Quéroy-Ronzac (com. de Mornac) vont un peu plus fréquemment à Chazelles et à Marthon qu'à La Rochefoucauld ; Brie, Jauldes[2], Rivières et Saint-Projet sont surtout en rapports avec La Rochefoucauld (La Rochette et Agris (commerçants) fréquentent toutes les foires du département) ; de Coulgens, Vadalle (com. d'Aussac), Nanclars et Saint-Ciers, on va plutôt à Saint-Angeau[3] qu'à La Rochefoucauld ou à Mansle. Dans le groupe occidental, les subdivisions sont moins nettes, en raison de l'importance grandissante d'Angoulême, des facilités de communication avec cette ville, du nombre et de la dispersion des centres d'attraction (Montignac-Vars entre Mansle et Angoulême, Tusson-Aigre-Rouillac au nord-ouest) ; néanmoins on remarque que Montignac-Vars-Angoulême forment essentiellement la zone d'attraction des localités de la rive gauche de la Charente en aval de Vouharte et de la vallée de l'Argence[4] ; Mansle attire plus spécialement le nord-ouest du plateau (Villejoubert, Aussac, Vervant, Xambes, Coulonges, Cellettes, Villognon, le Mainc-de-Boixe) et la vallée de la Charente à l'est de Luxé (Saint-Groux, Fontenille, etc.) ; enfin, Rouillac, Aigre et Tusson constituent, sensiblement plus que Mansle et Montignac-Vars, la zone que fréquentent les populations de la rive droite de la Charente, de Luxé à Bignac et Genac.

Rapports quotidiens (*carte K*). — Outre les relations écono-

1. Il arrive que certains villages se séparent du reste de la commune pour fréquenter telle ou telle foire : sauf indication contraire, il n'est tenu compte, au texte et dans la carte, que des chefs-lieux de communes.

2. Sauf le village de Treillis, attiré spécialement par Angoulême.

3. Sur l'importance prise par Saint-Angeau au XIXe siècle, v. p. 30, n. 6.

4. Champniers-Mornac constituent un groupement secondaire autour de Ruelle, groupement d'ailleurs presque négligeable, les relations avec Angoulême étant constantes.

miques générales, il importe de noter dans la tradition orale l'isolement de certaines localités, la défiance ou la haine entre agglomérations voisines, etc. [1], qui influent sur les rapports quotidiens, les plus importants peut-être pour l'évolution du langage. La *carte K* indique ces rapports entre les communes et villages de la région : on y peut voir l'isolement où se tiennent — ou sont tenues — le Maine-de-Boixe, Nanclars, Vervant, chez Renard (com. de Jauldes), Jauldes, La Rochette, et l'hostilité plus ou moins déclarée entre communes voisines ou villages de la même commune : Fouqueure et Villognon, Ambérac et Coulonges-Xambes, Fontclaireau et Monpaple, Aussac et Vadalle, Coulgens et La Rochette, La Rochette et Villemalet, Saint-Amant-de-Boixe et La Fichère-Montignac, Vars-plateau et Vars-vallée, Vindelle et Guissalles, Vindelle et Balzac, Mornac et Brouterie-le Quéroy-Ronzac, etc.

*
* *

Des notes qui précèdent se dégagent quelques indications générales sur les groupes historiques de population dans le nord-ouest de l'Angoumois. — Entre les habitants (attachés à la terre) [2] de ce pays presque exclusivement agricole, la géographie

1. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, 1906, en a cité (p. 179, n. 2) des exemples pour quelques localités de la Basse-Auvergne.

2. V. les chapitres IV et V pour les mouvements de la population, l'émigration et l'immigration au XIXe siècle. — N'ayant jamais observé que le séjour à la caserne eût d'autre influence que d'effacer le patois au profit du français connu par le journal et l'école, je n'ai pas cherché à déterminer en quelle région de la France les jeunes gens de l'Angoumois font le plus souvent leur service militaire. — Par contre, l'existence des écoles de hameaux en certaines communes très étendues entraîne la formation de groupements secondaires (Argence; La Chignole-Churet ; Viville dans la commune de Champniers ; — le Quéroy-Brouterie-Ronzac dans la commune de Mornac ; — La Prévôterie et les villages de la lisière de la Braconne dans la commune de Brie ; — Cherves dans la commune de Jauldes ; — Terrebour dans la commune de Saint-Angeau ; — Nitrat; La Fichère dans la commune de Saint-Amant-de-Boixe) ; avant la multiplication des écoles, certaines communes ou certains villages d'une commune fréquentaient l'école d'une commune voisine (Coulonges allait à Xambes ; le Quéroy-Brouterie-Ronzac allaient à Pranzac ; les Rassats à Mornac; Villemalet à Agris; La Chapelle à Marcillac-Lanville; La Fichère à Montignac; Villejoubert à Tourriers).

et l'histoire semblent avoir établi certaines barrières : pendant des siècles, la Braconne a isolé la vallée de la Tardoire (et du Bandiat) en amont de Coulgens ; la Boixe a séparé — moins longtemps et de façon plus incomplète — le nord-ouest du plateau de la vallée de la Charente (de Luxé-La Terne à Montignac : attraction par l'ouest) ; entre ces forêts et les vallées de la Charente, de l'Argence et de la Touvre (Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert, Tourriers, Aussac, Nanclars, Jauldes, Brie, Brouterie, le Quéroy, Ronzac) a vécu une population restée longtemps [1] sans moyens de communication avec les agglomérations de ces vallées.

La répartition des faits linguistiques en cette région s'accorde-t-elle, ou non, avec les données de l'histoire?

1. Sauf Tourriers et Saint-Amant-de-Boixe situées sur les routes gallo-romaines.

CHAPITRE II

LES AIRES MORPHOLOGIQUES

a) **Pourquoi la morphologie, et non la phonétique ?** — Les cartes linguistiques sur lesquelles repose ce travail sont des cartes morphologiques, et non des cartes phonétiques [1]. Voici les raisons principales qui ont fait limiter les enquêtes à la morphologie.

L'étude phonétique d'un groupe de parlers populaires peut se poursuivre selon deux méthodes : 1) soit que l'on considère le système des sons (étude *phonologique*), 2) soit qu'on envisage les sons dans leur développement historique (étude proprement *phonétique*).

1). L'étude phonologique serait des plus fécondes ; mais il ne semble pas qu'elle soit, à l'heure actuelle, scientifiquement possible. — Il est hors de doute que deux langues présentent, à un moment quelconque de leur histoire, deux *systèmes* de sons partiellement irréductibles l'un à l'autre [2] et que rien n'est malaisé pour un sujet parlant comme de modifier le système phonique de sa langue maternelle : un Parisien n'arrivera qu'exceptionnellement à prononcer l'*r* ou l'*l* anglaises, l'*u* suédois ; il faudra à un Alsacien des efforts constants pour adopter les explosives sourdes du français ; etc., etc. — Il est encore indéniable que l'irréductibilité des systèmes de sons existe très tranchée entre

1. On trouvera (pp. 81 sqq.; v. aussi les cartes II, VI-XI, XVI-XVII) des indications sur les aires de quelques caractères phonétiques (ou particularités phoniques) qu'il a semblé utile de grouper pour faciliter et simplifier l'exposé des faits morphologiques.

2. L'existence et l'irréductibilité partielle des systèmes phoniques apparaissent en toute évidence dans l'impossibilité d'adaptation complète que révèlent les mots d'emprunt.

certains dialectes d'une même langue : un Gascon ou un Auvergnat, même établis à Paris depuis longtemps, ne se défont presque jamais complètement du timbre de leurs voyelles orales ou nasales, ni de certaines de leurs consonnes ; etc. [1] — Les systèmes phoniques constituent donc, par leur indépendance et leur résistance aux actions extérieures, un excellent mode — le meilleur sans doute — de distinction dialectale.

Faire cette constatation est une chose ; établir précisément la différence de constitution de deux ou plusieurs systèmes phoniques en est une autre. S'il s'agit seulement d'analyser et de comparer les principaux sons de deux langues littéraires aussi différentes que l'anglais et le français [2] ou de deux dialectes aussi nettement distincts que le picard et le toulousain, la phonétique instrumentale rendra visibles les divergences qu'une oreille tant soit peu exercée n'a pas de peine à saisir ; mais les difficultés grandissent et apparaissent présentement insurmontables, dès qu'on étudie un groupe restreint de parlers vivants. Tout d'abord, la distance est généralement assez faible entre les sons de parlers limitrophes, et l'oreille est impuissante à la noter rigoureusement (pour la quantité ou le timbre des voyelles, par exemple) ; en outre, on ne saurait s'attendre à trouver en chaque village un sujet assez bienveillant pour se plier aux exigences de l'expérimentation ; enfin, à supposer qu'un dialectologue arrive jamais à faire, en chaque point du territoire qu'il explore, une expérimentation vraiment sérieuse et complète, il restera sans doute assez arbitraire de considérer comme valables pour des ensembles de sujets parlants des variétés de prononciation qui peuvent n'être qu'individuelles [3].

1. En parlant français, je ne possède que l'*l* angoumoisine et, si j'ai adopté tant mal que bien l'*r* uvulaire, je ne puis user que de l'*r* linguo-dentale, lorsque je parle patois.

2. Il faut d'ailleurs noter que, si l'on compare les emprunts du français à l'anglais ou de l'anglais au français aux diverses époques, on remarque que les impossibilités phoniques — et les transformations qui en résultent pour les termes empruntés — apparaissent plus nombreuses et plus tranchées pour les époques lointaines, où les documents sont plus rares et les conditions de l'emprunt d'une interprétation moins sûre.

3. Il sera possible même que les sujets de deux communautés linguistiques voisines, parlant deux patois à systèmes phoniques distincts, aient

2). Si l'étude phonologique risque d'être prématurée, l'étude phonétique, par contre, est, ce semble, en possession d'une méthode infaillible, la méthode historique, née de l'examen des langues littéraires et appliquée maintes fois à l'étude des patois. Cette méthode consiste essentiellement à dresser, pour un parler quelconque déterminé dans le temps et l'espace, le tableau des correspondances phoniques entre l'état dernier de ce parler et l'état le plus ancien qu'on en puisse atteindre (tableau des séries homophones) ; les formules qui expriment ces correspondances sont les *lois phonétiques* : par exemple, les mots latins *campum*, *cantare*, *caballum*, etc., étant représentés en français par *ɛą̃*, *ɛãtę*, *ɛęvąl*, etc., on constate que le *c* latin initial devant *a* est représenté en français par *ɛ* ; les mots latins *plantam*, *plumam*, *plumbum*, etc., — *clavem*, *clavum*, *clausum*, etc., étant représentés dans le parler populaire de Vindelle par *pyą̃t*, *pyụm*, *pyõ*, etc., — *ḱyę*, *ḱyụ́*, *ḱyọ́*, etc., — on constate que les groupes latins initiaux *pl* et *cl* sont représentés à Vindelle par *py* et *ḱy* [1].

conscience de la différence des systèmes, que cette différence ne se maintienne que parce qu'on en a conscience, ou — ce qui est plus étrange — disparaisse dans la réalité sans que les sujets parlants cessent d'avoir conscience d'une différence qui n'existe plus : c'est ainsi qu'aux sons français *ɛ* et *j* correspondent à Vindelle *ɛ* et *j*, à Balzac (surtout dans les villages de La Chapelle, les Régniers, les Chabots) *ĉ* et *ĥ*. L'observation des sujets indigènes très âgés et illettrés ne laisse aucun doute (différence objective des deux systèmes) ; un Vindellois indiquera toujours qu'un Balzatois se distingue de lui par la prononciation du *ɛ* et du *j*, et un Balzatois reconnaîtra toujours l'exactitude de l'indication (conscience de la différence objective des systèmes) ; mais on trouve des Vindellois prononçant *ĵ* (avec *ĥ* léger) et des Balzatois prononçant *j* (sans la moindre trace d'*ĥ*) qui s'accordent néanmoins à indiquer et à confirmer que *ĥ* caractérise le parler de Balzac et *j* celui de Vindelle (la différence objective des systèmes a disparu, elle a même une tendance à être l'inverse de ce qu'elle était il y a 50 ans, mais les sujets parlants gardent encore aujourd'hui la conscience de son existence).

1. La loi phonétique est considérée ici comme une formule exprimant un rapport de *correspondance* (souvent absolue, quand la loi atteint le procédé articulatoire), c'est-à-dire un simple fait (v., dans le même sens, A. Meillet, *Revue du mois*, 1910, II, pp. 156 sqq.). — Pour d'autres, les lois phonétiques exprimeraient un rapport relativement constant de *succession*, ou même de *causalité* (cf. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique...*, pp. 109-150 et *passim*) : au lieu de dire : « les mots latins *mē*, *tēlam*, etc., étant représentés en français par *moi*, *toile*, etc., à l'*ē* tonique libre du latin (non précédé

Grâce à cette méthode, la phonétique historique des langues littéraires s'est constituée depuis plus d'un quart de siècle avec une précision et une rigueur aussi scientifiques que salutaires, et il ne manque aujourd'hui à peu près rien à l'arsenal imposant des lois phonétiques, principales et secondaires. Le dogme de l'« Ausnahmslosigkeit » des lois phonétiques a permis de classer une foule énorme de faits linguistiques, d'écarter des étymologies fantaisistes ou spécieuses, et il est incontestable que peu de disciplines auront été plus opportunes et plus fécondes. — Mais on a parfois été trop tenté d'oublier que ce « principe de la constance des lois phonétiques est avant tout affaire de méthode », que « c'est un garde-fou et non un axiome[1] »; on a fait trop bon marché de la vieille observation que, dans toutes les langues, les mots les plus usuels — et les plus vivants — qui devraient non-seulement se soumettre aux lois phonétiques, mais servir même à les établir, sont précisément ceux qui y échappent[2]; et si le jeu rigide de ces lois empiriques a fait découvrir l'étymologie d'un assez grand nombre de mots plus ou moins obscurs et rares, il n'a abouti — pour un mot comme *aller* et ses congénères romans — qu'à susciter des hypothèses peut-être plus conformes aux « lois phonétiques » que celles de Ménage, mais pour le moins aussi bizarres[3]. Le nombre grandit chaque jour de ceux qui

d'une palatale) *correspond* en français *oi* », on dit : « *ē* tonique libre du latin (non précédé d'une palatale) *aboutit* en français à *oi*, *parce que mē* est représenté par *moi*, *tēlam* par *toile*, etc., et le français *toile remonte* au latin *tēlam*, *moi* à *mē*, *parce que ē* tonique libre (non précédé d'une palatale) *aboutit* en français à *oi* ». Au sens de rapport de causalité et même de rapport de succession relativement constante, la loi phonétique (tant que la continuité dans le temps et dans l'espace n'a pas été rigoureusement établie) repose donc sur une pétition de principe. — Enfin, d'après une autre conception, les lois, phonétiques et autres, exprimeraient un rapport de *nécessité absolue* : v. *Revue de philologie française et de littérature*, XXI, p. 59, n. 3.

1. V. Henry, *Précis de grammaire comparée de l'anglais et de l'allemand*, Paris, 1893, p. 19 ; voir encore — et surtout — Schuchardt, *Über die Lautgesetze. Gegen die Junggrammatiker*, Berlin, 1885 et *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, XIII, col. 312.

2. Schuchardt, o. c., pp. 25 sqq. — Les lois phonétiques reposent, dans presque tous les cas, sur des dénombrements imparfaits et admettent que, seule, la majorité doit être prise en considération.

3. Voir dans Körting, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*[3], 1907, s. v. *ambulo*, nos 7 et 25, les canards déambuler à côté des déesses.

pensent, comme les fondateurs de *Wörter und Sachen* (Heidelberg, 1909, I, p. 1), que cette limitation à peu près exclusive à l'étude des lois phonétiques ne répond pas à la réalité de la vie du langage, et il est remarquable que les observations théoriques de Schuchardt[1] — (deux mots ne peuvent pas être soumis à une même loi phonétique, s'ils ne sont pas rigoureusement homonymes et employés dans les mêmes conditions grammaticales et sociales — ce qui n'arrive pour ainsi dire jamais) — trouvent aujourd'hui une confirmation dans les études de « géologie » linguistique, où l'on voit se substituer aux lois aveugles régissant les *sons* des lois valables pour des ensembles de *mots* sémantiquement et socialement groupés (v. ci-dessus, p. VI).

Aux objections qu'on peut faire à la méthode historique s'ajoute, dès qu'on abandonne les langues littéraires pour étudier les patois, le fait très grave que les patois n'ont à peu près pas de tradition historique. — Les graphies des textes littéraires et diplomatiques, si incertaines et changeantes qu'elles puissent être, attestent néanmoins qu'en telle ou telle région certains sons de la langue officielle se sont transformés entre telle et telle date ; mais que sait-on du passé des parlers populaires ? Certes, il est permis de croire qu'à Vindelle, par exemple, *pyą̃t*, *pyụm*, *pyọ̃*, etc., *continuent* le latin *plantam*, *plumam*, *plumbum*, etc., puisqu'aucun document ne permet de prouver le contraire : pourtant, si les mots français *plante*, *plume*, *plomb*, etc., y avaient été importés il y a quelques années, ils y seraient exactement ce qu'y sont les mots latins correspondants, puisque les sujets illettrés y ont encore assez conscience de l'équivalence *français pl*= *vindellois py* pour transformer *aéroplane* en *ripyạn* ; de même, *clef*, *clou*, *clos*, etc., empruntés au français à une date quelconque, y seraient *ḱyẹ*, *ḱyụ́*, *ḱyọ́*, etc., tout aussi bien que s'ils remontent à l'époque de la romanisation, puisque *bicyclette* y est *bisiḱyẹt*. — On pourra donc déterminer les séries homophones qui existent entre un parler populaire quelconque et le latin vulgaire[2] ; mais il ne s'ensuit pas qu'on aura le droit de dire qu'un

1. *O. c.*, pp. 18 sqq.

2. On peut encore — et cette étude serait autrement féconde — arriver à discerner les vitalités différentes des patois en observant l'adaptation;

mot usité dans un patois continue le mot latin correspondant, même si le terme patois appartient à une longue série homophone qui ne comporte aucune exception : car il a pu suffire qu'au XIVe siècle, ou au XVIIe, on ait eu conscience d'une correspondance phonique — même fausse — entre *un seul* mot patois et le mot parallèle d'un parler voisin considéré comme socialement supérieur pour que la série homophone soit devenue ce qu'elle est.

En somme, le *criterium* de la correspondance phonétique est insuffisant [1] et, le plus souvent, il reste impossible de déterminer, d'après l'état actuel d'un parler populaire comparé à un état lointain (en l'espèce, le latin vulgaire), ce qui est propre au développement de ce parler et ce qui tient à des influences extérieures, à des emprunts assimilés [2]. — Et ainsi apparaît tout ce qu'il y a d'anti-historique en cette phrase de Gaston Paris : « les *parlers vulgaires* sont... le *résultat de l'évolution spontanée*, variée suivant les lieux, *du latin importé en Gaule par la conquête romaine* [3] ». — Partir, non plus d'un latin vulgaire uniforme, mais des documents médiévaux déjà très différenciés — comme le voudrait Paul Meyer [4] — est le plus souvent impossible, en l'absence de ces documents ; et, lorsqu'ils existent, sont-ils jamais assez nombreux et assez sûrs pour permettre de suivre l'évolution des parlers *actuellement* différents de deux localités contiguës [5] ?

plus ou moins complète selon les localités, des termes tout récemment empruntés au français.

1. Le *criterium* cartographique (cohérence des aires lexicologiques et phonétiques) est rarement utilisable pour une région restreinte, et l'on sait d'ailleurs, par les études de « géologie » linguistique, que les « emprunts phonétiques » sont aussi fréquents en de vastes contrées qu'en un domaine très limité.

2. Cf. A. Meillet, *Différenciation et unification dans les langues* (*Scientia*, IX, pp. 402 sqq.), p. 417 : « On a pu dire qu'on n'est sûr, presque pour aucun mot d'un parler local français, qu'il résulte de la transmission ininterrompue de génération en génération depuis le latin vulgaire jusqu'à la forme patoise actuelle », et p. 419 : « Après avoir longtemps cherché de tous côtés le développement naturel du langage, les linguistes ont fini par reconnaître qu'on ne l'observe exactement nulle part... ».

3. *Les Parlers de France*, dans la *Revue des patois gallo-romans*, II, p. 170.

4. *Romania*, XXVIII, p. 141.

5. P. Meyer a indiqué lui-même (*Documents linguistiques du Midi de la France*, 1re série, Paris, 1909, pp. IV-VI) l'insuffisance et l'incertitude de

Une étude de phonétique historique sur un groupe de parlers populaires suppose donc une stabilité relative du lexique dans la région explorée ; elle exige, en outre, partout où les patois sont — lexicologiquement et phonétiquement — peu éloignés du français qui les pénètre (c'est le cas en Angoumois), des enquêtes très délicates et complexes[1]. — Assurément il était facile d'établir, pour le nord-ouest de l'Angoumois comme on l'a fait pour d'autres régions, une liste de types lexicologiques à l'étymologie bien certaine, où auraient figuré les sons pré-romans dans leurs positions et leurs combinaisons les plus diverses ; muni de ce questionnaire, je pouvais recueillir en chaque commune — et de la bouche des sujets indigènes — les équivalents patois de ces types, puis dresser le tableau des séries homophones patoises qui correspondent en chaque point aux séries homophones pré-romanes. — Mais, assistant chaque année à la désorganisation du patois angoumoisin que je parle depuis l'enfance (celui de Vindelle), j'ai craint que l'enquête lexicologique ne m'exposât à de graves erreurs, dès que je sortirais de mon parler natal, — et je n'ai pas osé courir le risque de juxtaposer, au hasard des réponses, les formes archaïques et les formes très récentes d'un même type. La mobilité des formes est aujourd'hui si considérable en Angoumois que la détermination des séries homophones y restera toujours incertaine [2].

ces documents et le danger qu'il y a à conclure de l'état actuel de la langue à son état ancien.

1. L'invasion du français patoisé dans certaines parties du domaine provençal est très probablement aussi forte que dans le domaine de la langue d'oïl (j'ai entendu, à Saint-Projet, par exemple, la même personne — illettrée et ne se sachant pas observée — dire à deux minutes d'intervalle *maridad* et *maryad* « mariée ») ; mais, partout où les sujets parlants ont conscience de l'existence de deux langues distinctes (le français et le patois), le dialectologue, s'il ne recueille pas les formes les plus anciennes, n'est du moins pas trop exposé à noter... le français de son questionnaire, et, en usant de quelques précautions, il pourra le plus souvent obtenir les formes que les patoisants considèrent comme les moyennes actuelles de leur parler.

2. Sans parler des « minorités phonétiques » (cf. Gilliéron et Roques, *Mirages phonétiques*, pp. 118, 121-122, 127-129, 142-143, et A. Meillet, *Leçon d'ouverture... au Collège de France*, pp. 12-13), ni du fait constant que nombre de mots (très usités et qu'il n'y a nulle raison de ne pas croire

Peut-être ne suffirait-il pas, pour y remédier, de composer le questionnaire de mots [1] simples et concrets, exprimant les actes les plus nécessaires de la vie ou ayant dû être attachés de toute antiquité aux formes les plus élémentaires de la vie sociale et au sol même (relations de famille, vie rurale, faune et flore locales, etc.) : on s'exposerait encore à des mécomptes. — Un dialectologue étranger qui aurait fait figurer dans son questionnaire les mots *père*, *mère*, *grand-père*, *grand'mère*, *oncle*, *tante*, *parrain*, *marraine* recueillerait à Vindelle, avec un sujet bien intentionné, *pẹr*, *mẹr*, *grã pẹr*, *grã mẹr*, *ỏky*, *tạt*, *párẹ̃* (ou peut-être *pérẹ̃*), *máren* ; je doute qu'il y note jamais *ppạ*, *mmạ̃*, *pepẹ*, *memẹ*, *tõtõ*, *tatạ̃*, *mérin* (*mnị*) : ces mots étaient il y a vingt-cinq ou trente ans les seuls en usage. — Il est probable que, dans une région agricole, le *fumier* a été de tout temps employé ; à Vindelle on dit *fumyẹ̃* : si la transformation de **fœmyẹ̃* en *fumyẹ̃* n'est pas due à une contamination par *fumer*, on peut songer en outre à la labialisation de l'*e* initial devant *m* qui y est normale (*premier* → *promyẹ̃* (vieilli), *fermer* → **fremer* → *frumẹ* (aujourd'hui *fœrmẹ*), *femelle* → *fumẹl*, etc.,) ; il n'y a donc nulle apparence que le mot y puisse venir du français. Pourtant, à côté de *pọ́ri kœm du fumyẹ̃* (pourri comme du fumier), on dit encore quelquefois *pọ́ri kœm du fyạ̃*. Le dialectologue à questionnaire ne saurait hésiter : il ne recueillera que *fumyẹ̃* [2]. Si

très anciens) ont, dans tout parler ou groupe de parlers, une histoire phonétique particulière et inexplicable (v., p. ex., A. Dauzat, *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*, p. 15, n. 2, p. 29, n. 2, p. 62, n. ; A. Thomas, *Rapport... sur une mission philologique dans le département de la Creuse*, p. 28 du tirage à part ; P. Meyer, *Romania*, XXX, p. 395 ; etc.).

1. Trop souvent les dialectologues dressent leurs questionnaires afin de pouvoir étudier l'histoire des *sons*, et, oubliant de s'informer des choses elles-mêmes, s'exposent à recueillir, p. ex., le représentant phonétique de *puteum* dans un village où il n'y a que des citernes ou à discuter sérieusement si *anguillam* a une *l* simple ou une *l* double à 25 kilomètres de toute rivière.

2. La preuve, c'est qu'Edmont (v. la carte 618 de l'*Atlas linguistique de la France*) n'a fait émerger *fyạ̃* (*vieilli*) qu'aux points 425 (Maine-et-Loire) et 517 (Saint-Groux, Charente) ; partout ailleurs, on a *fumyẹ̃* (cf. pourtant, entre autres; Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, Paris, 1899, pp. 200 *fœmye* et 218 *fyã* et Jônain, *Dictionnaire du patois saintongeais*, Royan, Niort et Paris, 1869, p. 187 *fien : fumier* n'est pas cité).

fumyę̃ vient du français (et pourquoi en viendrait-il ?), d'où vient *fyą̃* ? et pourquoi n'en viendrait-il pas ? — A Vindelle, le *t* intervocalique disparaît avant (et après) l'accent : *catenam* → *ɛę̃n*, *natalem* → *nwęl* (*nǫ́* dans deux ou trois expressions momifiées), *rotundum* → *rǫ̃*, *maturum* → *mı̨́r*, etc. ; en conséquence, *pratellam* → *pradęl*, *cotoneum* → *kudwę̃*, **cutinnam* → *kudęn* constitueraient des exceptions à la « loi » [1] : pourtant, à 5 kilomètres à l'est, où la phonétique des dentales intervocaliques est la même qu'à Vindelle, les vieilles gens disent encore *madır* comme *kudę̃*.

Une sorte de paléontologie linguistique s'imposerait donc pour étudier le lexique [2] — et la phonétique historique des parlers angoumoisins ; cette paléontologie linguistique, on pourrait dans une large mesure la reconstituer par l'étude systématique des lieux-dits [3]. Un gué, une prairie, un « plantier » ne voyagent ni ne s'empruntent, et l'on a pour cette catégorie de mots (mais pour cette catégorie seulement) des désignations latines ou latinisées remontant au XIIe siècle, quelquefois plus haut encore. Les chartes, aveux et dénombrements les indiquent, localisés par les confrontations autant qu'il se peut souhaiter, et datent avec exactitude les changements qui ont pu survenir dans le « cadastre patois ». — Voici quelques exemples des services que peut rendre (non pas pour vérifier, comme l'a dit Dauzat [4], mais pour *établir* la tradition phonétique la plus ancienne d'un patois) cette mine inépuisable — et à peu près inexploitée — de renseigne-

1. *kudwę̃* peut être un mot voyageur, de même *kudęn* (le *porc* s'appelle à Vindelle *gorę*, qui ne saurait être le dérivé indigène d'un *gǫr* « truie », qu'on n'y connaît pas.)

2. *umǫ́* « ormeau », *gœrzǫl* « groseille », *fyąbwę̃z* « framboise » d'il y a 25 ans sont aujourd'hui à Vindelle *ormǫ́*, *grǫ̃zęy*, *frąbıwę̃z* ; etc., etc.

3. On sait que E. Muret s'occupe de cette étude pour la Suisse : v., entre autres, le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Deuxième rapport annuel de la Rédaction.

4. *Essai de méthodologie linguistique...*, pp. 161 et 285. — Au contraire, en mettant à la base de toute étude phonétique d'un groupe de parlers l'histoire phonétique du cadastre, on pourrait ensuite déterminer sur quels points la phonétique du lexique est en accord ou en contradiction avec la tradition vraiment et strictement *locale*, discerner quels mots usuels sont particulièrement résistants, etc.

ments précis. J'ai signalé ailleurs [1] comment, à Vindelle, *-ạlem* est devenu *-ẹl*, alors qu'il était anciennement *-ọ́*; un seul mot du lexique courant est à peu près inattaqué : *dyọ́* (dé à coudre), les femmes étant en général plus conservatrices que les hommes en matière de langage [2]. A cet égard, le mot *chenal* est curieux : quelques vieilles personnes disaient encore il y a une douzaine d'années *l aɛnọ́*, nom commun (= chéneau d'un toit) et nom propre (= bras principal de la Charente) ; mais *l aɛnọ́*, nom commun, n'est plus employé par les gens de 40 à 50 ans (nouveau mode de construction des toits, disposition différente des tuiles à cause de l'introduction des dalles) et, du même coup, *l aɛnọ́*, nom propre, est devenu... *le Canal* ou *le grand canal*. Quant à *pre mõjọ́* (= *pratum monacale*), il ne disparaîtra sans doute jamais. — Le suffixe *-ọ́sum* → *-ọ̃*, *-ọ́sam* → *-ọ̃z* est encore assez solide à Vindelle : *ɛvọ̃* (aqueux), *jobrọ̃* (qui a la figure sale), *moreọ̃* ou *nikrọ̃* (morveux), *fauọ̃* (fangeux), *purọ̃z* (peureuse), etc. ; mais *-ọ́ɛ̃*, *-ọ́ɛ̃z* du français est dans la place : *ɛãsọ́ɛ̃* (chanceux), *ɛ̀rọ́ɛ̃* (heureux), *malœrọ́ɛ̃z* (malheureuse), etc., sont les seules formes employées ; la lutte peut durer vingt ou trente ans, mais rien n'est moins sûr : un « plantier », la « malheureuse », s'appelle toujours *la malurọ̃z*. — On a vu (p. 43) que *mûr* pouvait fort bien n'être pas phonétique, quoiqu'en accord avec toute la série des mots où le *t* intervocalique précédant l'accent a disparu ; *abreuvoir* en est sans doute la preuve. Ce mot n'a qu'une existence officielle, dans la bouche des conseillers municipaux traitant des affaires communales (*abrœvwẹr* ; de même *lavwẹr* = lavoir, tandis que les laveuses emploient *lavọ̃r*) ; on dit « la Charente, la rivière, le port, l'eau ». Mais le cadastre connaît un lieu-dit *Beurre doux* (prairie située au bord de la Charente), pour lequel on trouve au xe-xie siècle *beiredorios* (« totam aquam Charantae a vado infernali usque ad beiredorios [3] ») et au xive siècle *abeura-*

1. *Revue de philologie française et de littérature*, XXI, p. 64, n.

2. Pour des observations analogues faites dans l'île de Noirmoutier, v. l'*Annuaire de l'École des Hautes-Études* — section des sciences historiques et philologiques —, 1906, p. 131.

3. *Cart. S. A. de B.*, 48 v° (copie d'Angoulême : *beuredorios*) ; la charte n'est pas datée, mais elle se place entre 991 (?) et 1028, puisqu'elle émane du comte Guillaume (IV Taillefer), v. Ch. Desages Olphe Galliard, *Essai*

dous [1]. — A Vindelle, les noms d'agents en *-(at)ǫrem* sont en *-œr*, comme en français : un surnom unique, *ptasụ̈r* (= qui raccommode, de *pẹtasẹ*, raccommoder), permet de découvrir la forme ancienne. — Aux verbes en *-ạre* correspondent des verbes en *-ẹ*, à *-ạtum*, *-ạtam*, *-ẹ*, *-ẹ̈*, et la « loi » se vérifie indéfiniment. Rien n'empêcherait donc de classer comme provençaux des mots tels que *salạd* (salade), *bœrẹạd* (seau de fer-blanc à bec), etc. ; mais la régularité avec laquelle *-ạtam* est rendu par *-ạd*, aussi bien dans les noms de lieux habités de la région (*La Prade*, com. de Vars ; *Feuillade*, c^ne^ de Champniers) que dans le cadastre de Vindelle même (*levạtam* → *la lvạd*, *ulmatam* → *l umạd*) permet d'hésiter : *-ọ̈* de *-ạlem* disparaît devant *-ẹl*, *-ụ̈i*, *-ụ̈iz* devant *-ẹ̈*, *-ẹ̈z*, *-ụ̈ir* de *-(at)-orem* a déjà disparu devant *-œr* ; pourquoi, dès lors, le français (ou un parler plus voisin du français) — qu'il soit venu de Paris, d'Angoulême ou d'ailleurs — n'aurait-il pas éliminé au cours des siècles (à des moments différents pour les différents mots, comme c'est le cas aujourd'hui encore, voir *supra dyọ̈*, et *-ụ̈i*, *-ụ̈iz*) *-ạ*, et *-ạd* qui ne survivrait que dans quelques lieux-dits et dans deux ou trois mots courants que l'on serait fort tenté de considérer comme des exceptions et qui représentent peut-être la « loi » véritable ? — Dire que l'élimination des formes autochtones par les formes de parlers sentis comme supérieurs est de date récente ne sera jamais qu'une pure hypothèse, les documents faisant défaut ; cette élimination est vraisemblablement plus rapide aujourd'hui qu'autrefois, mais cela ne prouve pas qu'il n'y a pas toujours eu, dans le moindre village, des gens « parlant mieux » que

sur la chronologie et la généalogie des comtes d'Angoulême du milieu du IXe à la fin du XIe siècle (positions de thèse de l'École des Chartes, réimprimées dans *Bull. et Mém.*, 1905-1906, pp. 221-236 ; cf. p. 230).

1. *Arch. Nat.*, P, 513[3], pièce 167 : « ...un fossat... coste le vianon du maynament du Clusseux (= le Cluzeau) de lad. parroche vers le port de *abeuradous* », Noël 1390 ; voir encore pour la même prairie, située à la limite des communes de Vindelle et de Saint-Yrieix (où se trouve le village de Vénat) : « a Vesnac... place pour fere un anguillar en l'ayve de Charante... entre *abeuredours* et Vesnac », 17 décembre 1480 (*Arch. Nat.*, P, 1405[1], pièce 332), *buyredou* (*Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de S.-A.-de-Boixe*, 17, 26 janvier 1547) ; *buradoux*, H, *id.*, 15(1578) ; *bourdou*, *id.*, *ibid.*, (1716) ; et, pour d'autres exemples du même mot dans d'autres localités sous les formes *abeuredour*, *abeurdor*, *beurdour*, *buredour*, *Bull. et Mém.*, 1887, p. XXXVIII.

le reste des habitants (*ɛãfrwèzã*, comme on dit à Vindelle [1]) ; or, c'est précisément le sentiment de la supériorité sociale et de la valeur pratique de la langue envahissante qui a toujours été la cause principale — et ininterrompue — de l'humiliation, de l'amélioration, enfin de la disparition des langues indigènes (latin et celtique, parlers créoles, etc., etc.). Affirmer, avec Dauzat [2], que les paroisses ont formé jusque vers 1850 des « cellules » économiques et linguistiques sans communication entre elles est de la dernière invraisemblance historique.

Il ne semble pas que cette paléontologie linguistique puisse se fonder avec la même certitude sur les noms de lieux *habités*, que l'on a étudiés davantage, et méthodiquement. Ainsi, la question des noms de lieux charentais en *-ac* n'est pas aussi simple à résoudre qu'on le croit communément ; il ne suffit pas de dire : « *-ac* est en contradiction avec la phonétique des patois de la région ; donc, cette région a été primitivement habitée par des populations méridionales, ou sa phonétique a été primitivement provençale ». Il *faut* qu'on explique *Genté* entre *Juillac* et *Cognac*, *Luxé* entre *Marcillac* et *Échoisy* (com. de Cellettes), *Roffit* (com. de Lhoumeau-Pontouvre) entre *Magnac* et *Vénat* (com. de Saint-Yrieix). La phonétique, comme il arrive souvent, pose le problème (en constatant les concordances et les divergences), mais elle ne le résout pas, et il se peut que le rôle capital revienne dans cette question à la géographie et à l'histoire [3]. Il n'en existe peut-être pas de plus curieux exemple que *Couhé-Vérac* dans le département de la Vienne : *Couhé* est normal dans une région où il n'y a que des noms en *-é* ou *-ay* (Deux-Sèvres, sud de la Vienne, etc.) ; mais *Vérac*? Pour ne pas être tenté de supposer une population méridionale ou une phonétique primitivement provençale, il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire topographique du*

1. Ce n'est apparemment pas d'hier que *franchoiser* a été inversé ironiquement en *ɛãfrwèze* (qui existe aussi en Saintonge, cf. Jônain, *o. c.*, p. 104).

2. *Essai de méthodologie linguistique...*, pp. 175 sqq.

3. V. *Revue de philologie française et de littérature*, XXI, pp. 152-154. — Je n'estime pas, jusqu'à plus ample informé, que l' « hypothèse » soit aussi « inadmissible » que le déclare hardiment A. Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui*, Paris, 1908, p. 165, n. 2.

département de la Vienne de L. Rédet [1] : on y voit que, du XIe au XVIe siècle, cet actuel chef-lieu de canton s'est appelé exclusivement *Cohé*, *Coé*, *Cohec*, *Couhec*, etc. ; c'est seulement en 1652 que la baronnie de *Couhé* fut érigée en marquisat sous le nom de *Couhé-Vérac*. Combien de noms en *-ac* des deux Charentes ont une semblable origine ? On ne le saura qu'après la publication d'un grand nombre de documents inédits et des dictionnaires topographiques de ces deux départements. —De plus, toute étude de phonétique sur les noms de lieux *habités* est très sujette à caution lorsqu'elle s'appuie sur les formes officielles de ces noms ; il faut n'utiliser que les formes patoises [2]. Dans ma région où *poule* se dit *pul*, on peut bien supposer d'après *Vaugeline* (com. de Ruelle) que l'on a dit jadis *geline*, mais *les Gélinards* (com. de Vindelle) ne prouve rien, car on dit en patois *ee̊ jlinār* (nom du possesseur de la « prise » assez récente, et qui a pu venir de n'importe où), et non *lé jlinār* (= les poulaillers). De même, *-ellum* est *-ǫ̊* à Balzac, Vindelle, Champniers, p. ex. : *batǫ̊*, *eapǫ̊*, *kutǫ̊*, etc. ; les noms officiels des villages sont aussi en *-ǫ̊* : *les Moreaux* (com. de Vindelle), *les Charbonneaux* (com. de Balzac), *les Coussauds*, *chez Suraud* (com. de Champniers), mais les formes patoises sont *eé morę̊*, *eé earbunę̊*, *eé kusę̊*, *eé surę̊* : c'est là — et là seulement — que l'on peut discerner le développement antérieur du suffixe.

L'instabilité du vocabulaire dans le parler de Vindelle (instabilité ancienne sans doute, mais actuellement formidable) et les contradictions entre la phonétique vraiment locale (lieux-dits) et la phonétique du lexique de ce parler montrent, je crois, qu'on ne saurait dresser *a priori*, même pour un patois unique de l'Angoumois, une liste de mots permettant d'entrevoir l'évolution phonétique « normale et spontanée » de ce patois ; que sera-ce quand il s'agit d'une cinquantaine de parlers ayant vécu et mourant dans des conditions particulières à chacun? —D'ailleurs, cette défiance fût-elle exagérée, cette liste fût-elle possible, de quel droit le dialectologue écrirait-il : « à tel son pré-roman correspond tel son dans le patois *A*, tel autre dans le patois voisin *B* », s'il n'a pas recueilli de la bouche de *tous* les sujets parlants *tous* les

1. Paris, 1881, p. 137.
2. V. les justes observations de P. Meyer, *Romania*, XXXVIII, p. 626.

mots (d'étymologie connue ou inconnue [1]) qui présentaient ce son à l'époque pré-romane? Et une telle enquête, vraiment nécessaire pour oser affirmer une *loi* ou une *tendance* phonétique, est forcément impraticable quand on ne parle pas tous les patois qu'on étudie et dès qu'on sort de celui que l'on connaît. — J'interroge, par exemple, un habitant des Blancheteaux (com. de Champniers) : je choisis un sujet indigène, parlant constamment le patois : il me « traduit » *puce* par *pṵz*, et sa fille « corrige » en *pṵs*; j'écrirai *pṵz* (vieilli), doublement certain de ne pas avoir été trompé; si j'avais rencontré la vieille mère illettrée et défiante de ce sujet, elle m'eût dit *pyṵz* [2] — apparemment « meilleur » que *pṵz*. — Pour qui sait la complexité des enquêtes dialectologiques, pour quiconque surtout veut des enquêtes sincères faites autrement qu'auprès des aubergistes, des instituteurs et des curés [3], la difficulté dont il s'agit est peut-être la plus rebutante, et vouloir l'ignorer — ou passer outre —, c'est tomber dans l'erreur. C'est en effet s'exposer à comparer des états chronologiquement très distants (*pyṵz* de *A*, avec *pṵz* de *B* et *pṵs* de *C*) : les observations que l'abbé Rousselot a faites sur les patois éloignés de Cellefrouin sont, à cet égard, très loin d'égaler en pénétration et en certitude celles qu'il présente sur son parler natal. Il dit, par exemple [4] : « on a *kœ̃* « ce » à Hiersac,

1. Un questionnaire lexicologique est forcément incomplet, et il y a toujours de grandes chances pour que les termes les plus locaux et les plus résistants échappent à l'enquêteur.

2. Comme elle eût dit *sãnẹ* (semer) et les autres *sẹmẹ*, *ạnẹ* (aller) et les autres *alẹ*, *sẹryẹ̃* (cerisier) et les autres *srizyẹ̃*, *madyuri* (mûrir) et les autres *muri*, etc., etc. — J'ajoute qu'elle n'eût dit exactement rien à un dialectologue étranger; j'ai noté toutes ces formes en causant avec elle en patois (c'était ma grand'mère maternelle), mais quand j'ai essayé de faire *traduire* certains mots, elle n'a pas répondu ou s'est bornée à répéter ce que je lui demandais. Pourtant je doute qu'un dialectologue ait jamais l'occasion de rencontrer un sujet plus sincère et plus bienveillant.

3. Il n'y a à peu près que des patoisants de cette sorte dans le *Rapport* de A. Thomas, pp. 423-424, n., et trop souvent dans l'*Atlas linguistique de la France* (*Notice servant à l'intelligence des cartes*, p. 29, nos 4, 12, 13, — p. 30, nos 16, 22, 25, 35, — etc., etc.).

4. *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin* (Charente), Paris, 1892, p. 240 (en abrégé : *Modif. phonét.*).

Saint-Yrieix, Angoulême, Puymoyen. Toutefois le *k*, resté dur devant *œ* issu de EL, est déjà palatalisé devant *œ̃* sorti d'un *ŏ* latin à Hiersac, *kyœ̆r* « cuir », *kyœ̃s* « cuisse », aux Vergers (Puymoyen) *kyœ̆*, *kyœ̆t*, *kyœ̃s*. Dans ce dernier endroit, le changement peut même être daté, grâce à l'excellente mémoire de M. Noblet, qui se souvient encore que, dans son enfance, les vieillards disaient *kœ̆*, *kœ̆t*, *kœ̃s*. Cela nous reporte vers le milieu du siècle dernier ». — Voilà qui est irrécusable. J'ajoute qu'à Saint-Yrieix on dit, comme à Hiersac et aux Vergers, *tyœ̆* « cuit », *tyœ̃s* « cuisse », etc. ; on aurait donc une action palatalisante différente selon que *œ* vient de EL ou de *ǫ* + *y*. — Pourtant, au cours d'une conversation en patois avec une vieille femme de Saint-Yrieix (78 ans), j'ai noté *tyœ̃* « ce », *tyęl* « celle » (démonstratif). Le sujet de Saint-Yrieix que l'abbé Rousselot a interrogé (un élève de Richemont, né en 1879 : cf. *o. c.*, p. 179) était âgé de 13 ans : on serait en présence d'une « régression phonétique ». Une observation superficielle porterait à croire qu'il en est ainsi : à Balzac, à Vindelle, et un peu partout dans les vallées ou immédiatement auprès des vallées de la Charente (Saint-Yrieix, Chebrac) et de la Touvre (Ruelle), *tyœ̃*, *tyęl* sont supplantés chez les jeunes par *kœ̃*, *kęl*[1]. — En réalité, il ne s'agit pas d'une dépalatalisation récente qui se produirait seulement devant l'*œ* issu de EL, car l'*œ* sorti de *ǫ* + *y* est identique : or, *tyœ̆r* « cuir », *tyœ̃r* « cuire », *tyœ̃s* « cuisse », etc., ne passent pas parallèlement à **kœ̆r*, **kœ̃r*, **kœ̃s*, etc. ; ils sont aussi « dépalatalisés », mais en passant (à Saint-Yrieix, Balzac, Vindelle, etc.) à ... *kwiṛ*, *kwiṛ*, *kwiṛs*, etc. On entend *tyœ̃*, *tyęl* moins souvent que *tyœ̆r*, *tyœ̃s*, etc., parce que *kœ̃*, *kęl* paraissent « plus français » et que le démonstratif est d'un usage très fréquent. Ce qui reste intéressant, c'est de savoir pourquoi *tyœ̃* est moins attaqué ici que là (ainsi à Guissalles, com. de Vindelle, moins que dans le chef-lieu de la commune). — Quant aux Vergers (de Puymoyen), je ne veux — ni ne puis — donner un démenti à l'« excellente mémoire » de M. Noblet :

1. Les faits paraissent être les mêmes dans la Petite Gavacherie ; cf. Bourciez, *Mélanges Wilmotte*, Paris, 1910, p. 60 : « il me semble... que la génération nouvelle tend à employer plutôt *kęl*, ceux qui ont passé la quarantaine prononçant au contraire *t'ęl* ».

seulement, je ferai observer — outre qu'un seul témoignage ne suffit pas pour établir une évolution phonétique — que les indigènes illettrés les plus âgés des villages de chez Brard (com. de Vars) et des Blancheteaux (com. de Champniers) disent encore *kǫ̆r*, *kǫ̆r*, *kǫ̆s*, tandis que la génération suivante se partage, selon les individus, entre *tyǫ̆r*, *tyǫ̆r*, *tyǫ̆s* (formes des vallées voisines) et les formes françaises, les seules qu'emploient les jeunes gens d'aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas d'une palatalisation inconsciente, mais d'un emprunt conscient aux patois des vallées « où l'on parle mieux ».

*
* *

Aucune des objections qui surgissent contre une étude de phonétique historique fondée sur le lexique des patois angoumoisins (impossibilité d'arrêter une liste de types lexicologiques valables en soi et partout, état actuel (?) de délabrement de ces patois, etc.) n'a de valeur réelle si l'on passe de la phonétique à la morphologie, surtout si l'on veut étudier (et c'est ici le cas) les *types* et non les *formes*.

Certes, on ne saurait négliger la phonétique pour *expliquer* les traits principaux de la morphologie et il est indéniable que l'usage du questionnaire est plus périlleux en morphologie que partout ailleurs, sauf en syntaxe, — et que les influences extérieures (du français, par exemple) s'exercent ici encore et viennent renforcer l'action nivelante de l'analogie interne. — Mais il n'est que de s'entendre sur ce qu'on appelle morphologie. Si l'étude des *formes* est presque aussi incertaine[1] que celle du lexique, l'étude des *types* ou *systèmes* morphologiques ne l'est pas. Ainsi les trois premières personnes du singulier du subjonctif présent de *venir*, *prendre*, *tenir*, *plaindre* sont à Aussac : *vãj*, *prãj*, *tãj*, *plẽj*, — à Vindelle (et à Aussac chez les jeunes) : *vẹn*, *prẹn*, *tẹn*, *pyẹn* (plus rarement *vẽj*, *prãj*, *tẽj*, *pyẽj*) ; les formes en *j*, les plus anciennes, sont de moins en moins usitées. Un dialecto-

1. Pour des raisons différentes, d'ailleurs, l'analogie joue ici — sauf peut-être pour les verbes irréguliers — le rôle que jouent dans le lexique les emprunts.

logue pourrait donc ne recueillir que *vẹn, prẹn, tẹn, pyẹn*, etc., dans un village où les formes en *j* ont existé naguère ou s'entendent encore dans une libre conversation ; mais s'il n'a souci que d'étudier en quoi le *système* morphologique d'Agris se distingue de celui d'Aussac, de Vindelle ou de Brie, il lui suffira de savoir que « tu viennes » se dit à Agris *vẽj-ą̃*, au lieu de *vą̃j* ou *vẹn*, sans désinence à Vindelle, à Brie ni à Aussac. — *k nu prãją̃* « que nous prenions » peut fort bien être devenu ou être en train de devenir *k nu prẹną̃* et *jẹ vlõ* « nous voulons » *jẹ vulõ* : mais qu'importent les actions analogiques, qu'importe la forme du radical, si *n(u)* et *-ą̃* d'une part, *jẹ* et *-õ* de l'autre *restent* caractéristiques des premières personnes du pluriel ? Et il y a apparence qu'ils le resteront et que le *système* morphologique offrira toujours, comme il a offert et offre encore, un degré de résistance dont le lexique n'est plus aujourd'hui capable, à supposer qu'il l'ait jamais été.

Il est constant que le *système* morphologique caractérise une langue beaucoup plus que le lexique ou le développement phonétique [1] et qu'en outre les emprunts d'une langue à une autre, si fréquents en lexicologie, sont exceptionnels — pour ne pas dire inouïs — en morphologie. Ce n'est pas surtout par son lexique que le roumain est une langue romane [2] et, pour ne pas parler du celtique, le germanique est loin d'avoir légué au français un nombre appréciable de faits morphologiques importants [3]. Le gas-

1. Mais le *système phonique* serait plus caractéristique encore (cf. pp. 35-36) : on peut savoir de façon impeccable les verbes irréguliers allemands et parler allemand avec un « accent » français ; etc.

2. *Grundriss der romanischen Philologie*, I², pp. 567-570 ; ajouter les considérations théoriques de Meyer-Lübke, *Einführung* ², pp. 10-11 et p. 219 ; v. *infra*, chapitre III, sur la question générale de la *Sprachmischung*.

3. En admettant (cf. J. Jud, *Recherches sur la genèse et la diffusion des accusatifs en -ain et en -on*, première partie, Halle, 1907) que les accusatifs en *-on* et en *-ain* soient d'origine germanique, il faut observer qu'ils n'apparaissent que dans un très petit nombre de noms communs, et qu'au fond leur existence ne touche pas essentiellement au système purement latin de la déclinaison des substantifs et adjectifs en ancien français . Il n'y a là qu'une exception — que l'on pourrait presque qualifier de lexicologique — ; pour les noms féminins, p. ex., l'influence analogique n'a guère dépassé *ante*, *none* et *pute* (et à quel degré ces trois mots sont-ils vraiment populaires et

con et l'espagnol ont donné plus d'un terme au basque[1] : leur système flexionnel n'a pas modifié, que l'on sache, sa conjugaison agglutinante. Dans la création de langues vraiment parlées, telles que l'argot[2], l'on voit le lexique s'enrichir et se modifier incessamment, mais on ne doit pas conjuguer autrement à Ménilmontant qu'à l'Institut. Les patois ont donné au français — qui leur a rendu avec usure — nombre de mots, mais les morphologies ne se sont jamais pénétrées.

La raison en est double : la morphologie (comme la phonologie) constitue un *système* et est un *outil* linguistique. — Elle constitue un *système*, ce qui revient à dire qu'elle ne saurait être modifiée, sous des influences extérieures ou internes, qu'en ce qu'elle a d'accessoire. Il s'est produit, pour des causes variables et complexes[3], une foule d'actions analogiques, de confusions, d'éliminations très importantes dans le français littéraire depuis les origines jusqu'à nos jours : mais, dès les premiers textes, les *systèmes* de déclinaison et de conjugaison apparaissent inébranlablement constitués (les deux cas ; les différents types de déclinaison et de conjugaison, les désinences personnelles, etc.) ; par contre, nulles traces de création en dehors du système latin, réduit, mais fidèlement conservé. — Il n'est pas rare, en parcourant les cartes de l'*Atlas linguistique de la France*, d'observer qu'à un mot ancien se substitue un terme de « français patoisé » (*ef* et *abeille*, *fiens* et *fumier*, *ort* et *jardin*, etc.) ou même de ne plus rencontrer en de vastes régions un mot bien vivant autrefois ; mais la carte de la répartition actuelle de *-ạbam* (*-ẹve* et *-ọe*) à l'imparfait de l'indicatif et de *-*eam* analogique étendu à tous les verbes coïnciderait encore assez exactement avec la carte du même fait dressée pour le

vivants, le premier étant très souvent remplacé par des termes enfantins, le second étant religieux, et le dernier ayant eu à lutter de très bonne heure avec une foule d'appellations plus imagées?) — Au contraire, on a pour certains sons (*h*) des emprunts au germanique.

1. Schuchardt, *Zeistchrift für romanische Philologie*, XI, pp. 474-512 ; XXIII, pp. 174-200 ; XXIX, pp. 552-565, et *Baskisch und Romanisch* (*Beihefte* de la *Zeits. f. rom. Phil.*, n° 6, 1906).

2. Il est trop évident que les langues purement artificielles (volapük, esperanto, ido, etc.) n'ont ici rien à faire.

3. Cf., par ex., R. Ekblom, *Étude sur l'extinction des verbes au prétérit en -si et en -ui en français*, Upsala, 1908.

XIIe ou le XIIIe siècle. — Le français modifie, directement ou — le plus souvent — indirectement, les formes phonétiques des pronoms personnels [1], substituant dans ma région *jẹ* à *i*, *mwe* à *mé* (Luxé, Fouqueure, etc.) ou *mi* (Brie, Champniers, etc.), de même que l'argot transformera *moi* en *mezis* [2], parce que, considérés en dehors de leur rôle de sujet, possédant des formes différentes (toniques et atones), étant des éléments distincts qui s'opposent consciemment les uns aux autres de toute leur force d'égoïsme (*moi*, *toi*, *lui*) au lieu de se grouper en système cohérent et impersonnel, les pronoms ne sauraient résister plus que *sõ* devant *sel* ou *ẹ̃v* devant *eau* ; mais le français ne touche pas à *i* (ou *jẹ*) dès que *i* (ou *jẹ*) s'emploient — au lieu de *nous* — comme caractéristiques des premières personnes du pluriel. — J'ai constaté, par exemple à Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert, Puyréaux, la disparition plus ou moins avancée des imparfaits en *-ạv* (étendus à toutes les conjugaisons) devant ceux en *-ẹ́* : il n'y a pas là substitution de *-ais* français « patoisé » en *-ẹ́* (puisque *ẹ́* existe dans ces patois comme en français) : ce recul — qui ne se produit pas encore dans des localités limitrophes (Saint-Ciers, Vadalle et Raveau (com. d'Aussac), Cherves (com. de Jauldes), etc.) à système morphologique identique — n'est possible qu'en raison de ce que les patois en question possèdent de toute antiquité un certain nombre d'imparfaits en *-ẹ́* (*être*, *avoir* et divers auxiliaires de mode), et parce que des influences sociales venant des localités contiguës où *tous* les imparfaits sont en *-ẹ́* s'exercent sur ces patois et sur ceux-là seulement. — En résumé, si la désagrégation morphologique n'est pas niable, elle est infiniment moins profonde que la désagrégation lexicologique et, pour ce qui est *système* [3], elle ne se produit qu'*indirectement*, toujours par l'in-

1. Les pronoms ne forment d'ailleurs un système dans aucune langue.
2. L. Sainéan, *L'argot ancien*, Paris, 1907, pp. 55-57.
3. Rigoureusement parlant, les désinences qui sont en même temps caractéristiques temporelles ou personnelles constituent seules un système, et les mille actions analogiques que subit le radical offrent au français la plus large prise. — On voit, à Agris, p. ex., l'*-e* du pluriel des substantifs féminins en voie de disparition, tandis que l'*-e* des deuxièmes personnes du singulier reste intact : le système de la déclinaison est moins solide devant le français (qui triomphe ici par la voie du lexique) que celui de la

termédiaire et avec les ressources du patois même, et jamais par voie de substitution brutale et complète.

A cette cause théorique de résistance spéciale s'ajoute le fait que les éléments proprement morphologiques ne sont que des *outils* inconscients et échappent, comme tels, à l'attention des sujets parlants et à l'influence des parlers voisins. — «Nous avons acheté un cheval » se dit normalement à Vars *j avõ aɛtẹ ẽ ɛvṍ*, mais il n'est pas rare que *ɛ(ẹ)vạl* soit substitué à *ɛvṍ*, parce qu'on a conscience que *ɛẹval* est « mieux dit » que *ɛvṍ*. Toutefois, comme l'idée ne porte que sur *acheter* et *cheval*, il n'est pas téméraire de prétendre que *j avõ* demeurera intact jusqu'à l'extinction totale du patois. — J'ai observé maintes fois, en conversant en français avec des gens qui me parlent et à qui je parle ordinairement patois, qu'ils n'éprouvent à peu près aucune difficulté à remplacer par des termes français les mots de leur patois, mais que la morphologie reste patoise. — Bien souvent des instituteurs m'ont dit les obstacles presque insurmontables qu'ils rencontrent à apprendre à leurs élèves la conjugaison française. — Un enfant de 5 ans me disait un jour : *j avõ mãjẹ déz espạrj*^{h} (nous avons mangé des asperges) ; sa mère le reprit vivement et lui enseigna qu'il faut dire *aspẹrj* (voire *espẹrj*), mais ne prêta pas la moindre attention à *j avõ*. — Un instituteur réprimandant un élève d'avoir dit *fót ɯ li agidẹ* (faut-il lui aider ?) fit corriger *agidẹ* en *aider*, mais laissa passer *ɯ* et *li*. — Il serait aisé de multiplier indéfiniment les exemples analogues.

Enfin, si la morphologie « système » et « outil » est moins atteinte que le lexique, elle offre sur celui-ci — au point de vue

conjugaison. — La distinction des genres au pluriel de l'article défini (*lɯ́*, *lã́*) pourra résister assez longtemps en raison du système parallèle des adjectifs possessifs du singulier (*mɯ́*, *mã́*, *tɯ́*, *tã́*, etc.). — La conjugaison du gavache subsistera inattaquée, tandis que les Gavaches emprunteront aisément les démonstratifs gascons (Bourciez, *Revue des Universités du Midi*, II, 1896, p. 147, n.). — Un verbe absolument irrégulier comme le verbe *être* admettra partout des formes empruntées à d'autres langues (Bourciez, *l. l.*, p. 158, *vɯ sé* du gascon (?) pénètre dans l'indicatif présent saintongeais ; cf. Meillet, *Revue internationale de sociologie*, II, 1894, pp. 866-867). — C'est dire que la morphologie résiste parce qu'elle est un système, mais que tout n'est pas également « système » dans la morphologie.

de la sûreté [1] des enquêtes — un avantage [2] immense autant qu'incontestable. Il est difficile, impossible même d'affirmer l'existence exclusive d'un type lexicologique ou d'une forme phonétique d'un mot dans un patois (cf. p. 48 : *pyṭ̃z*, *pṭ̃z* et *pṭ̃s* dans une même famille); par contre, une conversation relativement courte (conversation, et non interrogation) suffit pour savoir, par exemple, si les parfaits ont la 1re pers. plur. en *-irą̃*, en *-iyǫ̃* ou en *-itẽ*, si les imparfaits de l'indicatif sont en *-ī* ou en *-ąv*, etc., parce que les exemples inconscients s'accumulent.

Telles sont les raisons, théoriques et pratiques, qui m'ont fait n'étudier en cet essai que les types morphologiques et laisser de côté, avec la phonologie, la phonétique historique.

*
* *

1. En outre, une enquête phonologique, phonétique et lexicologique ne saurait jamais être complète ; une enquête sur les *types* morphologiques peut l'être.

2. A mon sens, la morphologie aurait sur la phonétique un autre avantage théorique — peut-être le plus considérable de tous —, celui de faire entrevoir la possibilité d'une « subordination des caractères ». La grosse objection que l'on élève contre l'existence des « dialectes », c'est que les caractères linguistiques (dans l'espèce, phonétiques) pris pour les déterminer sont arbitrairement choisis et que l'on n'a pas le droit d'affirmer que tel caractère est « plus important » que tel autre. Malgré les réserves très légitimes qu'a excellemment formulées A. Horning (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XVII, p. 165), il reste vrai que, dans l'état actuel de la phonétique instrumentale, toute subordination des caractères court risque d'être plus ou moins une erreur (on arrive tout au plus à établir — pour *un* patois — l'enchaînement chronologique vraisemblable des faits phonétiques : voir l'étude, d'ailleurs unique en ce genre, de M. Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne...*, — extrait des *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, t. VII, VIII, X et XI-1901) : p. ex., si l'on parvient à fixer les étapes de la palatalisation du groupe *kl*, on ne peut pas dire — du moins pas encore — que le passage de *kl* à *ky* soit plus imminent — donc plus important — que celui de *ka* à *tsa* ; et si, dans un groupe de patois, les limites de *ka*, resp. *tsa* et de *kl*, resp. *ky* ne coïncident pas, il est interdit de lier les deux faits et de les subordonner l'un à l'autre. — Il n'en va pas de même en morphologie : on peut affirmer que si, dans un groupe de parlers, l'alternance normale *-ąbam* → *-ą̃v* : *-abątis* → *-ăvę́* s'est effacée au profit, soit de *-ą̃v*, *-ăvę́*, soit de *-ą̃v*, *-ą̃vę́*, la limite de *-ą̃v*, *-ăvę́* et de *-ą̃v*, *-ą̃vę́* est plus récente — donc moins importante — que la limite de *-abam* et de *-*eam* étendus analogiquement à tous les imparfaits de l'indicatif.

b) **Les documents.**

1°) *Documents publiés.* — On n'a publié que fort peu de documents en patois angoumoisin du XIXe siècle [1] qui appartiennent à la région ici étudiée.

Le plus ancien est un *Noël* en patois du canton de La Rochefoucauld qui aurait été composé quelques années avant la Révolution par un prêtre de Saint-Florent. M. de Rencogne le trouva aux archives communales de La Rochefoucauld (*Bull. et Mém.*, 1862, pp. 183-184) et l'abbé Rousselot en possède une « copie ancienne » (*Modif. phonét.*, p. 175, n° 20). — Toutefois, au moment où l'abbé Rousselot écrivait (1891), ce *Noël*

1. C'est en effet au XIXe siècle que cette étude est limitée : constater l'état morphologique le plus ancien qu'on puisse atteindre en chaque agglomération (sujets indigènes nés entre 1820 et 1830), dire sur quels points et en quel sens cet état s'est modifié pour essayer ensuite de dégager les influences modificatrices et leur direction, tel a été mon dessein. — Les principaux textes en « vulgaire » angoumoisin antérieurs au XIXe siècle sont indiqués dans E. Görlich, *Die südwestlichen Dialecte der langue d'oïl* (*Französische Studien*, III, 2), Heilbronn, 1882, p. 17 et dans Rousselot, *Modif. phonét.*, p. 175 (R. n'a pas signalé les nos VIII et XIII de G., mais a ajouté à la liste de celui-ci les nos 1, 11, 12, déjà publiés par Boucherie, *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle*, Angoulême, 1873 ; le n° 4 de R. (« quelques chartes du Cartulaire de Saint-Amand de Boixe ») ne peut que désigner de très rares mots isolés et des noms de lieux, car il n'y a pas une seule charte en langue vulgaire dans ce cartulaire ; ni G. ni R. n'ont fait le départ nécessaire entre Saintonge et Angoumois). — L'Angoumois est l'une des régions les plus pauvres en documents linguistiques anciens ; voici l'indication de ceux qui me sont connus et qui — fidèles ou non — se rapportent strictement à la région étudiée :

1°) *Textes diplomatiques* :

α) presque entièrement en langue vulgaire : *a* = Touvre, 1269 : *Arch. Nat.*, J, 406, pièce 3 ; ce document a été publié — avec d'assez nombreuses et graves fautes de lecture — dans *Layettes du Trésor des Chartes*, IV, pp. 341 a-344 a ; — *b* = Touvre, 1283 : *Arch. Nat.*, J, 407, pièce 5 ; — *c* = Luxé (?), s. d. : *Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de Saint-Amant-de-Boixe*, 10 ; cf. *Bull. et Mém.*, 1882, pp. 137-138 ;

β) en latin ou en français avec de très rares mots en langue vulgaire : *Arch. Nat.*, K., 1144, pièce 25 *bis* (1323) ; P, 513², pièces 78 (1er octobre 146...), 82 (1er septembre 1497), 102 (1363), 103 (24 octobre 1476), 113 (1470) ; P, 513³, pièce 167 (Noël 1390) ; P, 514¹, pièces 7 (29 octobre 1381), 40 (11 octobre 1476), 43 (1528) ; P, 721 ; P, 1405¹, pièces 342 (9 mars 1466), 343 (1316), 349 (mai 1270) ; P, 1410², pièce 42 (6 février 1481) ;

avait été déjà publié par M. A. Favraud[1]; depuis, M. E. Vincent en a donné comme inédites quelques strophes[2]. — Ce texte rappelle très précisément les patois de Rivières et de Saint-Projet : on y trouve, entre autres, la non-palatalisation de *k* et de *g* devant *u* (*néqut* = né, I, 8; *vingut* = venu, I, 6), de *g* devant *i* (*vinguitint* = vinrent, II, 5) qui ne se rencontre qu'à partir de Coulgens et La Rochette en remontant la Tardoire et le Bandiat (Jauldes, Nanclars, Aussac, Saint-Angeau, Saint-Ciers ont les formes palatalisées[3]); la distinction de *an* + *consonne* et de *en* + *cons.* (*chants*, II, 2; *doucemint*; V, 2) exclut

γ) formes vulgaires des lieux-dits : *Bibl. Nat.*, ms. lat. 13913; *Arch. dép. Char.*, *Cartulaires de Saint-Cybard*, séries G et H et *passim*; *Cart. égl. Ang.*, *Lib. feod.*, *Cart. S. A. de B.*

2°) *Texte littéraire* : *Sponsus*; proviendrait peut-être de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, d'après Cloetta, *Romania*, XXII, pp. 177 sqq., en particulier p. 220.

3°) Pour la ville d'Angoulême — qui est en dehors de la région étudiée —, on a : *a'* = Angoulême, 1264 : Boucherie, *Le dialecte poitevin...*, pp. 376-377; — *b'* = Angoulême (?), 1re moitié du XIe siècle (?) : *Cart. égl. Ang.*, p. 73 (avec fac-similé en tête du volume); — *c'* = Angoulême (?), 1270 : *Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 217; — *d'* = Angoulême (?), 1297 : *Arch. Nat.*, J, 407, pièce 6; — *e'* = Angoulême (?), 1304 : *Arch. Nat.*, J, 407, pièce 8.

1. *Le Noël de Theuet en patois du canton de La Rochefoucauld avec une introduction et des notes*, Angoulême, 1889, 37 p., tiré à 200 exemplaires; cf. Behrens, *Bibliographie des patois gallo-romans*², Paris, 1893, p. 172. — D'après M. Favraud, p. 10, la copie que possédait M. de Rencogne (43 couplets) lui aurait été communiquée par M. Fermond et serait perdue. M. Favraud en a reconstitué 42 couplets, recueillis dans les communes de La Rochefoucauld, Rivières, La Rochette, Bunzac (p. 5), et il a donné (pp. 6-10) quelques indications morphologiques sur le « dialecte » de La Rochefoucauld (surtout tableau des désinences des 4 conjugaisons).

2. Dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, XXII. — La publication de M. E. Vincent comprend les couplets 1, 2, 3, 9, 14, 17, 25, 26, 27, 28, 33 et 42 de l'édition de M. Favraud; elle fourmille de fautes d'impression : ainsi le pronom personnel de la 3e pers. sing. et plur. *u* est imprimé très souvent *on* : II, 1, 3, 4, 5, 6, etc. On y trouve pourtant ici et là les vraies formes patoises, francisées quelquefois par M. Favraud, particulièrement pour les adverbes en *-ment* où il faut rétablir *-mint* : III, 2; XXVI, 2, 4. — Dans un autre travail, *Une paroisse autrefois en Angoumois* (Marillac-le-Franc, près La Rochefoucauld), paru dans le même *Bulletin* (XX, pp. 3-26, 81-120, 161-185, 225-255 et XXI, pp. 3-38), M. Vincent a donné (XX, pp. 114-120) quelques spécimens du patois de Marillac qui rappelle ceux de Bunzac et de Pranzac.

3. Observations parallèles dans Rousselot, *Modif. phonét.*, p. 240.

Coulgens ; de même *kị́* (II, 2) = *ces* masculin ne se trouve aujourd'hui vivant que de La Rochette à Bunzac (Coulgens *kẹlẹ́*, Pranzac *tị́*) ; les parfaits en *-itẹ̃* n'apparaissent que de La Rochette à Saint-Projet (*-irą̃* à Coulgens ; *-irẹ̃m* à Bunzac et Pranzac) : *annoncitint*, I, 5, *vinguitint*, II, 5, etc. ; enfin, La Rochette emploie pour l'imparfait du verbe *être*, *ét̃ị* plutôt que *érị́* (I, 1, 6, 8) ; et *seriézaies*, *prunaies* (XXI, 6, 7) « cerises, prunes » seraient *sẹryézá*, *prúná* à partir de Bunzac.

On n'a ensuite qu'un seul document nettement localisé, la *Parabole de l'enfant prodigue en patois angoumoisin* publiée par M. Émile Nadaud dans la *Revue des langues romanes*, XXXII, pp. 321-332. L'auteur dit que le « centre de ce patois est pris dans le canton de Saint-Amant (de Boixe) » ; il s'agit, en effet, du patois qu'on parlait à cette date (1888) au village de Vadalle (commune d'Aussac), d'où M. Émile Nadaud était originaire. — L'orthographe toute conventionnelle n'empêche cependant pas de se rendre suffisamment compte de la valeur des sons ; à peine quelques fautes d'impression ont-elles échappé à la vigilance du traducteur [1].

Il faut enfin mentionner les *Contes balzatois* [2] de Jean Chapelot (pseudonyme de Jean Condat ; Chapelot est le nom du village natal de l'auteur, dans la commune de Vindelle). On y trouve assurément un grand nombre de termes et de formes du parler populaire de Balzac ; mais l'œuvre renferme aussi des traces multiples du patois saintongeais [3] et il serait aventureux de l'utiliser sans réserves, tant pour la langue que pour le folklore [4].

1. Ainsi, p. 325, l. 9 : *étil* = était, au lieu de *étît* (cf. l. 17 et *passim*) ; l. 13-14 *enteneit*, au lieu de *entendit*.

2. De la dernière édition (la 7e) ont paru 4 séries de 1901 à 1903 (Bordeaux, Niort et Angoulême) ; de même les 2 premières séries de la 5e édition (1883) ont seules paru ; l'ouvrage complet est intitulé : *Contes balzatois* illustrés par B. Gautier, Paris, Decaux, 1877-1878, 2 vol. in-8°.

3. Ainsi, p. 7 (7e éd.) : *coutiâ* (= couteau), *n'on tue z in goret* (= on tue un cochon) ; p. 8 : *o l'i arait follu-t-in goret* (= il lui aurait fallu un cochon), *cheun* (= chien), etc., sont saintongeais (formes balzatoises : *kutọ̃*, *nõ tụ́ ẽ gorẹ*, *o li are folụ ẽ gorẹ*, *ɕẹ̃*).

4. On trouve d'autres textes plus ou moins étendus dans les ouvrages indiqués par Behrens, *Bibliographie* [2], p. 172 et surtout par la *Bibliothèque*

2°) *Documents inédits.* — On sait que les traductions en patois de la *Parabole de l'enfant prodigue* envoyées pendant les années 1806 et suivantes au Bureau de la Statistique du Ministère de l'Intérieur sont loin d'avoir été toutes publiées [1]. — Le ms. *Bibl. Nat.*, Nouvelles acquisitions françaises, 5910, en contient une (f° 191 r°-f° 192 r°) en « idiome du chef-lieu du canton de La Rochefoucauld » qui fut adressée au Ministre le 12 janvier 1810 par le juge de paix du canton [2].

M. A. Favraud, ancien inspecteur primaire à Angoulême, s'était fait adresser en 1887-1888 par les instituteurs du canton de Saint-Amant-de-Boixe des traductions en patois de la *Parabole de l'enfant prodigue*; il a mis à ma disposition avec la plus grande obligeance celles qu'il a reçues d'Ambérac, d'Aussac (1 pour Aussac, 1 pour Vadalle), de Chebrac, de Montignac, de Nitrat (c^ne^ de Saint-Amant-de-Boixe), de Tourriers et de Vervant, ainsi qu'une *Vieille histoire saint-amantoise*, en vers (1896),

patoise de M. Burgaud des Marets, Paris, 1873, pp. 57-58, mais ils appartiennent sans exception à l'ouest du département, de Hiersac à Cognac ; il en est de même pour les récits et chansons que renferment les almanachs locaux qui viennent, en général, de Saintes ou de Niort. — Seules, les *Impressions de voyage de Jacques Pingot d'Aigre à Luxé et d'Aigre à Angoulême suivies de Poésies burlesques et comiques en patois charentais*, Ruffec, Picat, s. d., in-8°, 104 p. (édition complète ; l'ouvrage a été publié en 3 fois, cf. *Bibl. ... de Burgaud...*, p. 58) se rapprochent des patois de Fouqueure et d'Ambérac, ceux-ci étant voisins du parler d'Aigre dans lequel sont écrites ces *Impressions*.

1. V. P. Meyer, *Romania*, XXIV, pp. 531-532, n., où l'on trouve les indications critiques essentielles.

2. Le carton F^17^ 1209 des *Arch. Nat.* ne contient pas de traductions en patois de la Charente. Les deux traductions en patois poitevin et en patois limousin d'une partie de l'*arrondissement de Confolens* publiées dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, VI, p. 483 et 493 (et reproduites avec de légères inexactitudes dans L. Favre, *Revue historique de l'ancienne langue française et Revue des patois de la France*, I, pp. 254-256 et pp. 291-292) n'appartiennent pas à ma région. Si les désignations de « poitevin » et de « limousin » sont assez vagues, la lettre d'envoi du sous-préfet de Confolens (30 mai 1807 ; *Bibl. Nat.*, Nouv. acq. fr., 5910, f° 203) indique au moins un commencement de répartition géographique : le « limousin » comprend Confolens, les cantons de Chabanais, Confolens et Montembœuf, sauf quelques communes, et le « poitevin » les cantons de Saint-Claud et Champagne-Mouton, ainsi que quelques communes du canton de Confolens (Saint-Germain-sur-Vienne, Lessac, Abzac et Oradour-Fanais).

par M. L. Sudre, de Villejoubert. — Ces traductions manquent, cela va sans dire, de rigueur et d'unité dans la transcription phonétique ; cependant, en raison de leur origine très déterminée et de la connaissance du parler local qu'avaient en général leurs auteurs, elles m'ont fourni parfois un intéressant moyen de contrôle pour mes propres enquêtes.

L'étude qui suit repose *exclusivement* sur les matériaux que j'ai recueillis moi-même à diverses reprises, de 1904 à 1910. Estimant que le langage offre un égal intérêt partout où il y a des hommes et qui parlent, et que l'unité linguistique paroissiale (ou communale) est une hypothèse aussi fausse que commode, je suis allé non seulement de commune en commune, mais de village en village ; j'ai pris soin de rechercher des sujets indigènes et illettrés, autant que faire se pouvait [1]. — Sur les 50 communes que j'ai parcourues, il n'en est peut-être pas 10 où j'aie fait métier de dialectologue ; presque partout je connaissais — directement ou indirectement — des patoisants indigènes et la pratique du parler populaire de Vindelle me mettait à même de converser avec eux en patois. Lorsque j'ai dû recourir au questionnaire pour essayer d'obtenir telle ou telle forme [2], j'ai toujours inséré la forme dans une phrase. — Dans la partie provençale du domaine étudié, particulièrement de La Rochette à Pranzac, mon ignorance du patois me mettait dans des conditions beaucoup plus défavorables qu'à l'ouest ; mais j'ai fait en sorte de ne jamais quitter un village provençal sans avoir entendu avant mon enquête — et après — des conversations en patois entre indigènes.

*
* *

c) **Les aires morphologiques.** — J'entends par *aire morphologique* le territoire dont le langage offre partout un *type* mor-

1. Je me suis, en outre, enquis du délabrement plus ou moins avancé des parlers locaux.

2. Mes enquêtes me permettraient d'étudier les *formes* aussi bien que les *types* ; toutefois j'estimerais imprudent de donner une forme quelconque comme type exclusif en chaque point. Il se peut que j'aie noté *virą̃* (ils virent) où l'on pourrait entendre *veyirą̃* ; cela n'a aucune importance ici où je ne traite que de *-irą̃*.

phologique identique, par opposition aux types correspondants des territoires limitrophes. En conséquence, la répartition des mots entre les différents types sera ici négligée : cette étude ne visant à être ni une grammaire d'un patois, ni une série de grammaires juxtaposées, peu importe que le pluriel de tel substantif appartienne ici à une classe et là à une autre, que tel verbe soit de telle conjugaison au point *A* et d'une autre au point *B*, que *chercher* se dise *kạr* ou *kri*, que *recevoir* soit *rẹsẹvr* ou *rẹsvwẹr*, etc. : je fais la géographie des types et non de chaque forme.

Avant de présenter le tableau des diverses aires, il ne sera pas inutile de donner un très bref aperçu des parlers angoumoisins, aperçu emprunté au sentiment qu'ont les paysans des rapports de leur patois aux patois limitrophes et au français. Guerlin de Guer, *Notes sur les parlers populaires de la région de Pont-l'Évêque-Honfleur* (*Calvados*)[1], s'est moqué (p. 105) de la « gaucherie » de ces jugements et de « ce que devient la phonétique dans la bouche des simples, littéralement ce qu'elle fut jadis pour les grammairiens des siècles passés ». — Il est certain que les paysans, n'étant pas linguistes, sont plus occupés du sens de ce qu'ils disent que des sons de leur parler et se trouvent fort impropres à renseigner le dialectologue sur l'existence ou l'évolution de tel ou tel phonème ; mais, pour être incapables d'analyser en quoi le parler de leur village se distingue de celui du village voisin[2], ils n'en ont pas moins, d'après mon expérience, un sentiment à peu près infaillible de la « différence ». On me disait à Aussac : « la commune comprend trois agglomérations importantes : Aussac, Vadalle et Raveau, et il y a trois patois ». On l'avait dit sans doute à de Tourtoulon et Bringuier, car, d'après eux[3], la limite occidentale de *-ạre* →*-ạ* « coupe Aussac du sud au nord à peu de distance de la forêt de Saint-Amand-de-Boixe », et l'abbé Rousselot (*Modif. phonét.*, p. 290) a de même

1. Dans la *Revue de philologie française et de littérature*, XXI, pp. 81-106.

2. Ils n'indiquent le plus souvent que des différences lexicologiques.

3. *Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, p. 54, et la carte.

séparé Ravaud (-*ạ*) de Vadalle et d'Aussac (-*ẹ*). La *Parabole* publiée par M. É. Nadaud indique pourtant que Vadalle se rattache à cet égard à Raveau, et j'ai noté, à Aussac-bourg, *ɛãtạ̃* (chanter, chanté). — En réalité, à Aussac comme à Vadalle et à Raveau, le système phonétique et morphologique est le même ; mais les paysans n'ont pas tort de parler de « trois patois », en ce sens qu'on ne trouve plus au bourg d'Aussac que 4 ou 5 vieillards qui aient conservé le parler ancien, qu'on trouve à Vadalle ce parler chez la moitié environ des habitants et à Raveau chez presque tous. La désorganisation est moins avancée à Raveau qu'à Vadalle et à Vadalle qu'à Aussac ; l'intéressant est de rechercher pourquoi. — Il était « gauche », assurément, le jugement du paysan de Nitrat (c^ne^ de Saint-Amant-de-Boixe) qui me disait : « A Saint-Amant on parlait autrefois *beaucoup plus sur l'a* qu'à Nitrat » ; pourtant, venant de découvrir grâce à des amis une vieille femme indigène de Saint-Amant qui conservait dans son parler *lɨ̃*, *lã* (pluriel de l'article), les infinitifs et participes en -*ạ*, les imparfaits en -*ạv*, etc. [1], je trouvai qu'il ne manquait pas de justesse.

Carte L. — Si l'on néglige les divergences de village à village qui seront indiquées en détail dans la suite, on peut distinguer dans ma région deux grandes zones : 1) celle de la « langue d'oïl » ; 2) celle de la « langue d'oc ». — Dans la première, le patois est considéré par les sujets parlants comme du « français écorché » : cela signifie, en fait, qu'on n'y trouve presque aucun sujet parlant purement le français ; cette zone comprend toute la région occidentale [2]. Dans la seconde zone, il y a réellement et consciem-

1. A Saint-Amant-de-Boixe, on n'entend guère que le français ; seuls, deux ou trois vieillards ont gardé le patois ancien. Chez les gens de 40 à 50 ans qui ne parlent pas purement français, le patois tend à se rapprocher de ceux de l'ouest (Montignac, etc.).

2. Dans la vallée de la Touvre, le « français écorché » lui-même n'existe à peu près plus ; c'est à peine si l'on peut trouver à Touvre et à Magnac quelques vieillards qui en aient conservé des bribes ; à Ruelle (sauf au village des Riffauds) et à Lhoumeau-Pontouvre (sauf dans les villages agricoles de Roffit et de Chalonne), il est déjà trop tard. La cause en est dans les faits économiques (en particulier développement de la Fonderie de Ruelle, v. p. 25, n. 4) qui ont amené là une nombreuse population ouvrière non autochtone.

ment deux langues très distinctes : le patois et le français ; de rares sujets très âgés ignorent le français, les autres le parlent concurremment avec le patois. — Le sentiment de la supériorité sociale du français porte les patoisants à reculer le plus possible la limite du véritable *patois* [1] qui est, pour eux, une langue difficile à comprendre ou même tout à fait incompréhensible ; mais il existe un « patois » reconnu et accepté à partir de La Rochette en remontant les vallées de la Tardoire et du Bandiat (Agris, Rivières, Saint-Projet, Bunzac, Pranzac et les trois villages de Brouterie, le Quéroy et Ronzac dans la commune de Mornac) ; à cette zone il faut joindre Saint-Ciers, Saint-Angeau, Nanclars, Aussac, Coulgens, le patois archaïque de Villejoubert et de Saint-Amant-de-Boixe, Jauldes (sauf les villages voisins d'Anais) et Brie (sauf quelques villages de l'ouest), dont les habitants ne veulent pas être considérés comme parlant un véritable « patois », mais se rendent néanmoins compte que leur français est « trop écorché ». — Cette limite, plus ou moins avouée, des deux zones est, comme on verra, la limite très exacte d'un nombre important de caractères linguistiques que l'on tient pour distinctifs du français et du provençal [2].

CARTOGRAPHIE DES AIRES [3].

Pluriel de l'article défini et des adjectifs possessifs du singulier. — Carte I. — Deux aires, selon que la distinction des genres au pluriel est faite ou non :

1. Cf. Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 147-148.

2. Bien que les faisceaux de limites linguistiques soient peut-être moins exceptionnels qu'on ne l'a répété, la juxtaposition brutale de deux langues aussi différentes que la langue d'oïl et la langue d'oc est un fait assez rare. Explorant un territoire restreint où cette juxtaposition se produit, il m'a été possible de m'en tenir dans cet essai à la géographie des *types* ; mais il est certain qu'en une autre région — plus homogène — on devrait recourir à des *criteria* morphologiques (ou phonétiques) moins grossiers.

3. Il ne sera traité ni des mots invariables, ni de la dérivation et composition, mais seulement de la flexion nominale et verbale. — Les formes citées sont celles des « types régionaux » et les localités sont indiquées par les chefs-lieux de communes (les villages ont donc, sauf indication contraire, le même type que le chef-lieu de la commune à laquelle ils appartiennent).

aire a) *lẽ, mẽ, tẽ, sẽ* (*lẽz, mẽz, tẽz, sẽz* devant un mot commençant par une voyelle) pour le masculin comme pour le féminin ;

aire b) *masculin : lũ, mũ, tũ, sũ* (*lũz, mũz, tũz, sũz* devant voyelle) ;
féminin : lã, mã, tã, sã (*lãz, mãz, tãz, sãz* devant voyelle).

L'*aire b)* comprend toutes les localités situées à l'est d'une ligne qui embrasse comme points extrêmes : Ronzac, le Quéroy, Brouterie (c^ne^ de Mornac), Brie (moins les Favrauds, La Simarde, les Chirons, les Brebions, Champ-de-Goret), Jauldes (sauf l'Age, Cussac, Nouailles, Magnac, La Mercerie, chez Renard), Villejoubert (moins Puypérou), Saint-Amant-de-Boixe (sauf Nitrat et La Fichère), Aussac, Nanclars, Saint-Ciers et le Châtelard (c^ne^ de Puyréaux).

Remarques. — I. — La distinction des genres a-t-elle existé jadis à l'ouest de la limite actuelle ? — Les textes diplomatiques ne renferment aucune indication sur ce point, ou ne connaissent que les formes françaises (*les*, *mes*, etc.). Par contre, pour les noms de lieux et surtout pour les lieux-dits, on trouve dans presque toute la région le masc. *los* (assez rare) et le fém. *las* (très fréquent) jusqu'à la fin du xve siècle : ainsi,

los : Cellettes (*los* lays, *Cart. S. A. de B.*, 171 r°, 1248 ; 173 r°) ; Magnac-sur-Touvre, Ruelle, Touvre (devant un nom de personne, *Lib. feod.*, p. 86) ;

las : Luxé (*las* forgez, *Cart. S. A. de B.*, 104 r°) ; Villognon (*las* vestizos de domibus et ortis..., *Cart. S. A. de B.*, 39 v°) ; Vervant (*las* graulas, *Cart. S. A. de B.*, 89 v°) ; Bignac (*las* Devises, *Lib. feod.*, p. 256) ; Montignac (*las* borderies de Tapis... *las* fougieres, *Arch. Nat.*, K, 1144, pièce 25 *bis*) ; Saint-Genis (saint geneys de *las* molieres, *c'*) ; Marsac (*las* Tessonnieres... *las* Combes, *Lib. feod.*, p. 30, 1212) ; Vars (devant un nom de personne, *Lib. feod.*, p. 110) ; Magnac-sur-Touvre (*las* gravelles, *Arch. Nat.*, P, 513[2], pièce 113) ; Touvre (*las* boges, *Arch. Nat.*, P, 1405[1], pièce 349) ; Mornac (*las* Roussellieres, *Arch. Nat.*, P, 1405[1], pièce 342) ; Champniers-Mornac (*las* Noeles (Nouelles), *Lib. feod.*, p. 88 ; *Arch. Nat.*, P, 513[2], pièces 102 et 103 ; P, 1410[2], pièce 42).

Mais on pourrait avoir affaire à des graphies archaïques.

II. — Dans la partie la plus occidentale de l'*aire b*), celle qui est en contact immédiat avec l'*aire a*), le double pluriel *lü*, *lä*, etc., est de plus en plus en voie de disparition, dans quelques villages (Vadalle, c^ne^ d'Aussac ; Treillis, c^ne^ de Jauldes ; Verrière, les Frauds et les Rassats, c^ne^ de Brie) et surtout dans les chefs-lieux de communes (Brie, Jauldes, Aussac) ; à Villejoubert et à Saint-Amant-de-Boixe on ne le rencontre déjà plus que chez quelques rares vieillards âgés d'au moins 75 ans.

III. — La limite est la même pour les formes résultant de la combinaison de l'article défini avec les prépositions *à* et *de* : *aire a*) : *ö* (*ü*), *dë* pour les deux genres ; *aire b*) : masc. *ö* (*ü*), *dœ* (*dü*) ; fém. *a lä*, *d lä*.

IV. — Aux Brebions (Brie), aux Blancheteaux (Champniers) et à Anais, — points contigus à l'*aire b*) — j'ai entendu *a lez akọr* (aux fiançailles) ; *a lé vạɛ* (aux vaches), *a lez wẹy* (aux brebis) ; faut-il croire à l'existence antérieure de *lü*, *lä* dans ces localités, ou y a-t-il, ce qui n'est pas impossible, analogie d'après *à mes*, *tes*, *ses* ?

V. — Pour la distinction des genres au pluriel des adjectifs possessifs du pluriel, v. pp. 69 sqq. et carte IV.

Substantifs et adjectifs : formation du pluriel. — Dans le patois de Cellefrouin[1] les substantifs et adjectifs se divisent en 3 classes pour ce qui est de la formation du pluriel :

1) *ẹ* (← *a* final latin, *bona*), ou *ẹ* de soutien (*nigru*) devient *é* au pluriel : *bịné*, *nẹgré* ;

2) le pluriel ne diffère du singulier que par le changement de quantité et de timbre de la voyelle tonique : *cattu* → *ɛă*, *cattos* → *ɛä* ; *oclu* → *œl*, *oclos* → *œl* ;

3) le pluriel est identique au singulier : *paneriu* → *pănịë*, *panerios* → *pănịë* ; *cappellu* → *ɛăpë*, *cappellos* ← *ɛăpë*.

Les classes 2) et 3) existent dans toute ma région ; la classe 1) s'y rencontre dans une partie seulement. — Négligeant les subs-

1. Abbé Rousselot, *De vocabulorum congruentia in rustico Cellae-Fruini sermone*, Parisiis, 1892, pp. 21-22 (en abrégé : *Vocab. congr.*).

tantifs ou adjectifs isolés et différents selon les localités qui ont passé analogiquement de 2) à 3), ou bien de 2) ou 3) à 1) (par exemple, masculins terminés indûment en *é* à Cellefrouin, *bũ*, *bũé* (bœuf(s)), Rousselot, *l. l.*), on peut distinguer les substantifs et adjectifs en :

A) MASCULINS,
B) FÉMININS.

A). MASCULINS. — *a) Pluriel identique au singulier.* — C'est la formation la plus répandue. Commune à toute la région, elle comprend notamment les mots terminés par le suffixe *-ạrium* (*panier* : sing. et plur. *paṇẹ́*, Saint-Groux, Saint-Yrieix ; *paṇ̃ẹ́*, Pranzac ; — *poirier* : sing. et plur. *pwerỵẹ́*, Vindelle, Genac ; *pérẹ̃*, Brie-bourg, Nanclars ; — etc.) ou par le suffixe *-ẹllum* (*agneau* : sing. et plur. *aṇõ*, Balzac, Fouqueure, Fontclaireau ; *aṇẹ́*, Bunzac, Aussac, Saint-Ciers ; — etc.). De même, *noir* : sing. et plur. *nwẹr* ou *nẹgr* ; etc.

b) Pluriel différant du singulier par le changement de quantité et de timbre de la voyelle tonique. — Ex. : *bœuf*, sing. *bœ̆*, plur. *bœ̃* (Vindelle) ; *genou*, sing. *hẹnũy*, plur. *hẹnũ̃y* (Puyréaux, Saint-Ciers) ; *œuf*, sing. *ũ*, plur. *ũ̃* (Saint-Angeau). De même, *sec* : sing. *sẹ̆*, plur. *sẹ̃* (Champniers) ; *sẹ̆*, *sẹ̃* (Villognon) ; *sẹ̆*, *sẹ̃* (Rivières) ; etc. Cette formation est également commune à toute la région.

Remarque. — Ce ne sont pas partout les mêmes mots qui appartiennent à la même catégorie [1] ; les actions analogiques sont ici particulièrement nombreuses et variables. Ainsi l'on a : *cheval*, sing. *tsẹvã₀*, plur. *tsẹvã̃* à Bunzac, et ailleurs *ɕẹvõ* au singulier comme au pluriel (Vars) ; inversement, le pluriel de *bœuf* a entraîné la formation d'un singulier analogique à Genac (sing. et plur. *bœ̃*), Coulgens (sing. et plur. *bũ̃*), etc.

1. Outre les indications très sommaires données par l'abbé Rousselot, *l. l.*, on trouvera un exemple de la répartition détaillée des substantifs et adjectifs entre les divers modes de formation du pluriel dans l'étude de l'abbé Fourgeaud sur le patois de Puybarraud (com. de Genouillac, cant. de Saint-Claud, Charente) (*Revue des patois gallo-romans*, II, pp. 54-64, 187-197, 270-276 et III, pp. 186-209, 278-285).

B). Féminins. — Deux aires, selon que *-as* atone a disparu ou s'est conservé.

Aire a) Pluriel identique au singulier : -as disparu. — Ex. : *vache*, sing. et plur. *vạɛ* ; *bonne châtaigne* : sing. et plur. *bun ɛátạn*. — Cette aire comprend toute la région, sauf une partie des vallées de la Tardoire et du Bandiat (= *aire b*).

Aire b) Pluriel différent du singulier : -as conservé. — Carte II. — Ex. : *femme*, sing. *fẹmo*, plur. *fẹmá* (Pranzac) ; *branche sèche*, sing. *brãɛ sẹɛ*, plur. *brãɛé sẹɛa͡ẽ̆y* (Rivières).

Cette formation existe inébranlée à Rivières, Saint-Projet, Bunzac, Pranzac et dans les trois villages de Ronzac, le Quéroy, Brouterie (com. de Mornac). — A Pranzac, Bunzac (sauf Anthieu, le Fouilloux), le Quéroy, Brouterie, *-as* est représenté par *-á*, à Ronzac par *-a* (légèrement fermé) ; — à Anthieu, le Fouilloux (com. de Bunzac), Rivières et Saint-Projet [1], *-as* est représenté par *-a͡ẽ̆y* qui, en position syntactique, devient *-é* plus ou moins fermé (*brãɛa͡ẽ̆y*, *branches* ; mais *brãɛé sẹɛa͡ẽ̆y*, *branches sèches*).

A partir de Rivières (*rivyéra͡ẽ̆y*) en descendant la vallée de la Tardoire, *-é* ← *-as* [2] atone au pluriel des substantifs et adjectifs féminins a déjà disparu ou est en voie de disparition plus ou moins rapide [3] ; on en trouve quelques rares traces à Agris, à La Rochette, à Saint-Angeau et peut-être [4] à Coulgens (v. p. 69 et

1. Dans la suite, Saint-Projet désigne toujours la commune de Saint-Projet-Saint-Constant + les villages d'Anthieu et le Fouilloux, appartenant à Bunzac, mais ayant le même patois que Saint-Projet.

2. Ici, comme dans toute cette étude, les signes → et ← doivent s'interpréter par : « est représenté par » et « représentant ». J'use de ces signes et des types latins pour des raisons de commodité, mais sans prétendre aucunement qu'il y a tradition ininterrompue entre les deux types séparés par → ou par ←.

3. Cf. Rousselot, *Modif. phonét.*, p. 283, *e* de flexion ébranlé au Pont-d'Agris en 1880, très chancelant à la même date à La Rochette, chute complète à Saint-Angeau avant 1844. — Voir les pp. 279-282 du même ouvrage où sont indiquées avec précision les conditions grammaticales très variables où peut se produire la chute de cet *e* chez différents sujets d'un même groupe.

4. Certainement, si l'on s'en rapporte à de Tourtoulon et Bringuier, p. 47 : *Véci de la feumê que passan* = voici des femmes qui passent. — Il n'est pas invraisemblable que l'*é* de flexion nominale y ait disparu depuis 1876.

carte III). Cette flexion est surtout attaquée dans les villages de la vallée ou dans ceux qui touchent à la région où la flexion, si elle a jamais existé, a depuis longtemps disparu ; ainsi, elle est moins menacée à l'est de la Tardoire que dans la vallée même ou à l'ouest : on dira encore aux Garrauds (com. d'Agris) ou au bourg de Saint-Angeau *láz aṇite* « les agnelles », alors qu'on ne dit plus à Terrebour (com. de Saint-Angeau) que *láz aṇit* et au bourg d'Agris *lá vạe* « les vaches ». — La disparition est totale à Saint-Angeau-ouest (Terrebour) et à Coulgens ; au bourg de La Rochette, et spécialement au village de Villemalet, on entend encore quelquefois *láz alumẹtĕ* « les allumettes », etc., chez des gens de plus de 50 ans ; au bourg d'Agris, j'ai noté chez un sujet de 42 ans *lá fœmẹ* « les femmes » à côté de *d lá fœm* « des femmes » et *d lá bụné ɛátạṇ* « des bonnes châtaignes[1] ». — La désorganisation du système ancien s'opère donc progressivement en remontant la vallée de la Tardoire.

Remarques. — I. — Tous les textes diplomatiques représentent par *-es* l'*-as* atone des substantifs et adjectifs féminins pluriels. Le *Sponsus*, au contraire, écrit régulièrement *-as* (v. 70, 74, 88, 89, 90 de l'édition W. Foerster und E. Koschwitz, *Altfranzösisches Übungsbuch*, Leipzig, 1911). — Faut-il voir dans ces formes en *-as* des latinismes, ou (en admettant que le *Sponsus* représente bien le langage de Saint-Amant-de-Boixe) y a-t-il là une preuve que l'*-as* flexionnel n'était jadis pas amuï à l'ouest de la zone où on le rencontre encore ? Cf. *Remarque II.*

II. — D'après l'abbé Rousselot, *Vocab. congr.*, p. 22 (cf. *Modif. phonét.*, p. 283) on aurait dans *klẹ̈(z)* — ou *kelẹ̈(z)* — ECCU-ILLAS et ECCU-ILLOS, *notẹ̈(z)* NOSTROS et NOSTRAS, *votẹ̈(z)* VESTROS et VESTRAS, *lurẹ̈(z)* ILLORUM + *é* (adj.) les dernières traces de l'ancienne flexion nominale du pluriel ; l'emploi proclitique de ces mots aurait maintenu l'*é*, tandis que *bụné*, *nĕgré* « bonnes, noires » seraient devenus ou en train de devenir *bŭn*, *nĕgr*. — Sur cette question, v. pp. 69 sqq. et carte IV.

1. Le nom du village *les Vieilles Vaures* est, en patois d'Agris, *lá vyéyé váor*.

Noms de nombre. — Carte III. — Un seul fait est ici proprement morphologique : l'existence d'un féminin de *deux* distinct du masculin. Les deux genres sont distingués à Pranzac, Bunzac, aux villages de Brouterie, le Quéroy (com. de Mornac) (masc. *dụ́*, fém. *dụá*) ; à Ronzac (com. de Mornac) (masc. *dụ́*, fém. *dụa*) ; à Saint-Projet, Rivières, Agris, La Rochette et Coulgens (masc. *dụ́*, fém. *dwẹ́*) ; dans les villages de Saint-Angeau situés à l'ouest de la Tardoire (Biagne, Devezeau, Terrebour, etc.), *dwẹ́* tend de plus en plus à disparaître devant le masculin *dụ́* étendu analogiquement au féminin.

La ligne de séparation des deux aires (masc. et fém. *dạ̃* ; — masc. *dụ́*, fém. *dwẹ́* ou *dụá*) se confond avec celle qui sépare, pour la formation du pluriel des substantifs et adjectifs féminins, l'*aire b*) : sing. *vạɛ*, plur. *vạɛ́é* ou *vạɛá* de l'*aire a*) : sing. et plur. *vạɛ* (v. carte II). Il faut néanmoins remarquer que l'-*é* du féminin *dwẹ́* (qui est presque toujours employé devant un substantif ou un adjectif) peut être plus résistant que l'-*é* de *vạɛé*, *bụné*, etc. ; aussi la limite embrasse-t-elle sans hésitation Agris et La Rochette, et, par surcroît, Coulgens. Il semble donc très probable que l'on a dit jadis à Coulgens *dwé vạɛé* « deux vaches » et que la disparition de l'-*é* de flexion nominale y est trop ancienne pour que l'on puisse aujourd'hui y retrouver, dans les substantifs et adjectifs, des traces de cette flexion.

Pluriel des adjectifs possessifs du pluriel et du démonstratif; pronoms possessifs. — Ces catégories grammaticales sont ici groupées en vue de la solution d'un problème qui se pose pour l'ensemble des parlers populaires de l'Angoumois occidental et de la Saintonge : l'origine du pluriel allongé en -*ẹ́*[1]. — Voici le tableau des formes recueillies dans le nord-ouest de l'Angoumois (cf. p. 70 et carte IV).

Les localités comprises dans chacune des aires indiquées par ce tableau sont les suivantes :

aire a) : Pranzac ; Bunzac ; Ronzac (-*a* au lieu de -*á*), le Quéroy, Brouterie (com. de Mornac) ;

1. Cf., pour le détail de cette question, *Le Pluriel du Démonstratif dans les parlers populaires de l'Angoumois* (*avec carte*), dans *Studies in Honor of A. Marshall Elliott*, Baltimore, 1911, I, pp. 275-280.

aire b) : Saint-Projet ; Rivières ;
aire c) : Agris ; Villemalet (com. de La Rochette) ;
aire d) : La Rochette (moins Villemalet) ; Coulgens ; Saint-Angeau-ouest (Terrebour) ;

	AIRES	ADJECTIFS POSSESSIFS	PLURIEL DES pronoms possessifs du pluriel	DÉMONSTRATIF [1]
I. — *as* atone conservé	*a) -as → -á*....	masc. *nuọtré, vuọtré, luṛé*..... fém. *nuọtrá, vuọtrá, luṛá*.....	masc. *lú nuọtré*, etc. fém. *lá nuọtrá*, etc.	masc. *kị* (ou *tị*). fém. *kelą́*.
	b) -as → -aẽy (*-é* en position syntactique).....	masc. fém. *nọtré, vọtré, luṛé*.....	masc. *lú nọtré*, etc. fém. *lá notraẽy*, etc.	masc. *kị*. fém. *kelẽ*.
	c) -as → -e vivant.....	masc. fém. *notré, votré, luṛé*.....	masc. fém. *lú, lá nọtr(e)*, etc.....	masc. *kị*. fém. *kelẽ*.
	d) -as → -e plus ou moins disparu.....	masc. fém. *notrẽ, votrẽ, luṛẽ*.....	masc. fém. *lú, lá nọtr*, etc.....	masc. fém. *kelẽ* (anciennement, masc. *kị*, fém. *kelẽ*).
II. — *as* atone disparu	*e)* pluriel de l'article défini : masc. *lũ*, fém. *lã*.....	masc. fém. *not(r)ẽ, vot(r)ẽ, luṛẽ*....	masc. *lũ nọt(r)*, etc..... fém. *lã nọt(r)*, etc.	masc. fém. *kelẽ*.
	f) pluriel de l'article défini : masc. et fém. *lẽ*..... f¹	masc. fém. *not(r)ẽ, vot(r)ẽ, luṛẽ*....	masc. fém. *lẽ nọt(r)*, etc.....	masc. fém. *kelẽ*.
	f²	masc. fém. *nụị, vụị, lọẽ*.....	masc. fém. *lẽ nọt(r)*, etc.....	masc. fém. *kelẽ*.

N. B. Devant un mot commençant par une voyelle, les adjectifs possessifs et le démonstratif se terminent par un *z* : *kịz*, *kelą́z*, *notrẽz*, *luṛą́z*, *kelẽz*, etc.

1. Le démonstratif de proximité (*eccu-iste*) n'existe en Angoumois que dans de rares expressions figées : *d ke tã* (de ce temps), *ket ãnẽ* (cette année), *dã ktẽ ɲur* (dans ces jours ; pluriel exceptionnel).

aire e) : localités situées entre la ligne formée par les limites occidentales des aires *a)*, *b)*, *c)*, *d)* et la limite occidentale de la distinction des genres au pluriel de l'article défini (voir carte I) ;

aire f) : le reste de la région à l'ouest de la limite *lṻ*, *lą̈* resp. *lę̈*, sauf l'aire f^2 ;

aire f^2) : Bignac ; Genac ; Marcillac-Lanville ; La Chapelle ; Ambérac hésite entre *f* et f^2 (*notrę̈* à côté de *nṻ*).

L'explication des formes dans les aires *a)*, *b)*, *c)*, *d)* ne fait pas difficulté : *eccu-illas* est représenté par *kelą́*, *nostras* par *nuotrą́* [1] comme *vaccas* par *vąṣá* dans l'*aire a)* où *eccu-illos* (→* *kęls*) → *kṻ* (d'après *eccu-illī*) [2] et où l'-*é* de *nuǫtré*, *lṻ vuǫtré*, etc., vient du développement d'un *ę* de soutien après le groupe -*str*-; — dans l'*aire b)*, l'-*é* des adjectifs possessifs et du démonstratif féminin provient de même d'un *ę* de soutien → -*é* (pour le masculin des possessifs) ou de -*aę̈y* → -*ę̈* en position syntactique (v. p. 67) pour le féminin des possessifs et du démonstratif (cf. au contraire *lá notraę̈y* à la fin d'une phrase) ; l'explication est sans doute la même pour les *aires c)* et *d)* où -*as* → -*e* plus ou moins résistant [3] (v. pp. 67-68).

L'abbé Rousselot a proposé [4] pour l'origine de *kelę̈*, *notrę̈*, etc., une explication différente : dans tout l'Angoumois et en Saintonge, l'-*ę̈* représenterait l'-*as* de flexion nominale du féminin et les formes du féminin auraient été étendues au masculin. — Contre cette explication, la cartographie linguistique du nord-ouest de l'Angoumois permet d'élever, semble-t-il, un certain nombre d'objections :

1°) dans les *aires a)*, *b)*, *c)*, *d)*, — les seules où l'-*as* de flexion nominale existe — les formes du féminin et du masculin sont — ou ont été — distinctes pour le démonstratif et les adjectifs

1. *Luṛé*, *luṛá*, *luṛę̈* sont partout refaits d'après les possessifs des 1re et 2e personnes.

2. Cf. Appel, *Provenzalische Chrestomathie*[3], Leipzig, 1907, p. XVI, c.

3. A Terrebour (com. de Saint-Angeau) et à Coulgens, *kelę̈* a triomphé presque complètement d'un masculin *kṻ* plus ancien ; à La Rochette, on trouve concurremment *kṻ* et *kelę̈*.

4. *Vocab. congr.*, p. 14, n. 1 et p. 22 ; v. aussi *Modif. phonét.*, p. 283.

possessifs, et nulle part on n'y constate une influence analogique du féminin sur le masculin (dans l'*aire d*), le masculin *kelẹ̄* supplante *kẹ̄* uniquement sur les points en contact avec l'*aire e*) (= *kelẹ̄* pour les deux genres) et en remontant la vallée de la Tardoire) ;

2°) les formes des pronoms possessifs (qui ne sont pas proclitiques) dans les *aires a*) et *b*) montrent que les formes des adjectifs possessifs sont organiques et non analogiques des formes du féminin ;

3°) *dwẹ̄* (de *duas*) restant intact en des localités où l'*-as* de flexion nominale a depuis longtemps disparu (v. p. 69), il est étrange (si cet *-as* a été jadis conservé dans tout l'Angoumois et en Saintonge) de ne rencontrer aucune survivance de *dwẹ̄* en dehors de la zone où l'on constate encore aujourd'hui la conservation ou le souvenir de *-e* ← *-as* ;

4°) l'o na *kelẹ̄* sur des points où *notrẹ̄, votrẹ̄*, etc., sont inconnus [1] (*aire f*²).

L'*-ẹ̄* de *kelẹ̄* dans les *aires e*) et *f*) — où *-as* atone n'est pas conservé — et l'*-ẹ̄* de *not(r)ẹ̄, vot(r)ẹ̄* dans les *aires e*) et *f*¹) ne représentent donc pas, selon toute vraisemblance, les dernières traces d'une ancienne flexion nominale [2]. Le démonstratif et les adjectifs possessifs étant des mots peu accentués [3] ont dû recevoir en position syntactique un accent secondaire [4] : *eccu-ịllos caḅallos*,

1. *Illas* tonique est, en outre, *zẹl* dans l'*aire f*²), *elẹ̄, zelẹ̄* ailleurs, v. p. 80.

2. Les explications analogiques de Bourciez (*Le Démonstratif dans la Petite Gavacherie, Mélanges Wilmotte*, Paris, 1910, pp. 57-67 : *eccu-illas* → *ikeleṣ* → *ikelẹ̄* (sous l'influence de l'article *lẹ̄*) étendu ensuite au masculin ; proportionnalité *l om : lẽz om* entraînant *kel om : kelẽz om*) semblent devoir être écartées pour de nombreuses raisons, dont l'une est que *kelẹ̄, not(r)ẹ̄* sont les seules formes connues dans l'*aire e*) où existe la distinction des genres (masc. *lẽ*, fém. *lã*) au pluriel de l'article défini.

3. Dans l'*aire f*²), *nẹ̄, vẹ̄*.. (au lieu de *not(r)ẹ̄, vot(r)ẹ̄*...) s'opposent à *kelẹ̄* sans doute parce que l'influence du singulier sur le pluriel peut s'exercer plus aisément dans les adjectifs possessifs (qui n'ont qu'une forme au singulier : *not(r), vot(r)*) que dans le démonstratif (où le singulier a une forme féminine : *kẹl*, et deux formes masculines : *kẹ̄* devant consonne, *kẹl* devant voyelle).

4. Le développement de cet accent secondaire a pu être facilité par le

eccu-illas vaccas, nostros caballos, nostras vaccas, etc., seront devenus **(i)kele ɛevõ, *(i)kele vaɛ, *notre ɛevõ, *notre vaɛ*, puis l'*e* sera passé à *ẽ* en raison de la difficulté d'accentuer un *e* (*kelẽ* peut partout se réduire à *klẽ* selon l'accent de la phrase).

Carte V. — Les pronoms possessifs du singulier n'offrent rien de notable : la distinction des genres et des nombres s'y fait, soit par l'article et la forme du pronom :

a) sing. *lu mẽ, la myo*, plur. *lũ mẽ, lã myá*, etc. : type de Pranzac ; Bunzac ; Ronzac, le Quéroy, Brouterie (com. de Mornac) ;

b) sing. *lu mã, la men*, plur. *lũ mã, lã men*, etc. : à partir de La Rochette, Coulgens, Saint-Angeau, etc. ;

entre ces deux types se placent Saint-Projet, Rivières et Agris où l'on a : sing. *lu, la mú*, plur. masc. *lũ mú*, mais plur. fém. *lã mẅẽ* ; —

soit seulement par l'article : sing. *le, la men*, plur. *lẽ men*, etc. Cette dernière aire est difficile à établir avec certitude, les formes étant d'origine analogique : à Vindelle, par exemple, au lieu de l'alternance normale : sing. masc. *le mẽ*, fém. *la men* ; plur. masc. *lẽ mẽ*, fém. *lẽ men*, on emploie indifféremment *le, la, lẽ mẽ* ou *le, la, lẽ men* ; sans être très affirmatif sur ce point, il semble pourtant (à en juger par mes enquêtes) que le double type analogique appartienne particulièrement aux vallées de la Charente (d'Angoulême à Luxé) et de la Touvre (d'Angoulême à Magnac) ; l'aire où l'on a *lũ, lã* au lieu de *lẽ* ignore toute assimilation analogique, sauf à Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert et au bourg de Jauldes chez les jeunes ; en outre, pas d'assimilation à Puyréaux, Saint-Groux, Fontenille et Fontclaireau (sauf Monpaple) ; — sur le reste du plateau, par exemple à Xambes, Coulonges, Vervant, Anais, Mornac, on semble n'employer que *le, la, lẽ mẽ* ou *le, la, lẽ men*.

Remarque. — Pour les pronoms possessifs du pluriel et la répartition des types *le, la, lẽ notr* ; *lu, la, lũ, lã notr* ; *lu, la notr, lũ, lã notré*, etc., cf. le tableau de la p. 70.

Pronoms personnels. — Le seul fait proprement morphologique est l'emploi de *je* (ou *i*) au lieu de *nu* (ou *ne*) aux premières personnes du pluriel : v. pp. 90-92.

déplacement d'accent qui s'est produit sur les désinences verbales : *cantant* → **cantant* → *ɛãtã* (v. p. 85).

Toutefois, les zones où les formes anciennes reculent devant les formes plus voisines du français permettant de déterminer précisément dans quelle direction se propagent les influences et quelle est la nature de ces influences, il ne m'a pas semblé superflu d'étudier, par exception, la répartition géographique des formes phoniques de quelques pronoms [1].

Ego. — Carte VI. — Le pronom sujet de la 1re personne du singulier se présente sous les deux formes *jẹ* et *i* : « je bois » se dit à Saint-Yrieix « *jẹ bwẹ* », à Saint-Angeau « *i bœ́* ». — La carte VI indique que *ego* est représenté par *i* très exactement dans l'aire où l'on dit *n avõ* ou *n avã* « nous avons » au lieu de *j avõ* et, de plus, à Luxé, Fouqueure et Ambérac où l'on a *i avõ*. Dans la vallée de la Charente, de Marcillac-Lanville à Angoulême, et dans la vallée de la Touvre, d'Angoulême à Touvre, on ne connaît que *jẹ*. — *I* du plateau recule devant *jẹ* venu de l'ouest (vallée de la Charente) ou du sud (vallée de la Touvre) [2] : une localité comme Villognon (*i è, n avã* « j'ai, nous avons ») en contact avec l'aire *i è, i avõ* (Luxé, Fouqueure, Ambérac) est moins atteinte que Coulonges ou Saint-Amant-de-Boixe ; le recul de *i* se produit surtout en remontant la vallée de l'Argence : encore assez vivant dans les « villages hauts » de Vars (Peusec, Couziers), *i* est exceptionnel dans les villages occidentaux de Champniers (presque introuvable à Argence, un peu moins rare à Villeneuve et de plus en plus fréquent à mesure qu'on s'avance vers l'est : les Limbaudières, les Blancheteaux) ; au sud, il s'efface devant *jẹ* à Viville (com. de Champniers), au bourg et aux villages occidentaux de Mornac. Au sud, les localités les plus

1. L'alternance d'après laquelle le pronom sujet a une forme différente selon qu'il précède le verbe ou le suit (cf. Rousselot, *Vocab. congr.*, pp. 14-15) est commune à toute la région : on dit, p. ex., à Vars : *jẹ sœ̃* « je suis », et *sœ̃ ji* ? « suis-je ? », *a ɛãt* « elle chante », mais *ɛãt tẹl bẽ* « chante-t-elle bien ! », etc.

2. Quoique la forme *jẹ* soit commune au français et aux parlers populaires de ces deux vallées, il n'en est pas moins remarquable que *jẹ* chasse *i* exclusivement dans certaines localités en contact avec l'aire patoise de *jẹ*.

occidentales où *i* est encore assez résistant sont Brie, Jauldes, Villejoubert, Aussac et — un peu moins — Anais et Tourriers.

Mē, tē accentués. — Carte VII. — L'*ę* tonique libre était représenté anciennement par *e* (plus rarement par *ei*), exceptionnellement par *oi*, en Saintonge et en Angoumois [1] ; l'on découvre encore quelques traces de la transformation ancienne dans des localités où *ue* (*we*) (= *oi* français) triomphe de plus en plus : à Vindelle, par exemple, si l'on ne dit aujourd'hui que *mwę, twę* (moi, toi), *pwęr* (poire), *avwęr* (avoir), *pwęl* (poil), etc., on disait jadis *sęr* (soir, aujourd'hui *swęr*), l'on a *krę̃r*, *ję krę* (croire, je crois), *sę* (soif) à côté de *swęf* et *érãtęl* (toile d'araignée) à côté de *twęl* (toile). Il est donc hors de doute que *mę̃, tę̃* ont dû y être représentés jadis par *mę, tę* et que *mwę, twę* sont postérieurs. — L'invasion s'est produite assez anciennement dans la vallée de la Charente, d'Angoulême à Montignac, Chebrac et Bignac, et à l'ouest (Genac), et dans la vallée de la Touvre, d'Angoulême à Touvre, pour qu'il soit impossible d'y rencontrer la moindre trace ou le moindre souvenir de *mę*. Partout ailleurs, de La Fichère (com. de Saint-Amant-de-Boixe) à Fontclaireau, sur tout le plateau et dans les vallées de la Tardoire et du Bandiat, on dit encore ou l'on se souvient d'avoir dit *mę* ou *mi*, *tę* ou *ti* [2]. De même

1. Cf. E. Görlich, *o. c.*, pp. 38 sqq. ; Suchier dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, I², pp. 762-763 et carte X. — Dans les textes diplomatiques on trouve *e* (*b'*), *e* et *ei* (*b*), *e* et *oi* (*a'*), *oe* (*c*), *oę* et *oi* (*c'*), *oi* (*a*), etc.

2. *Mi, ti* représentent-ils *mī* (*mihi*), **tī* ou un développement postérieur de *mę̃, tę̃* ? Dans un cas comme dans l'autre, le contraste est frappant entre le plateau et les vallées de la Charente et de la Touvre. — *Mi* est la forme la plus répandue ; on ne trouve *mę* que dans deux aires cohérentes et indépendantes l'une de l'autre : au nord-ouest (Fontclaireau — sauf Monpaple : *mi* —; Fontenille ; Saint-Groux ; Cellettes ; Luxé ; Fouqueure ; Ambérac ; Marcillac-Lanville et La Chapelle : *mę*) et au sud-ouest (Ronzac (com. de Mornac) ; Pranzac et Bunzac : *mę* avec *e* légèrement fermé ; Brouterie (com. de Mornac) et Mornac-bourg (les vieillards) : *mę* ; le Quéroy et les Mesniers (com. de Mornac) : *mę*). *Mi* commence à Monpaple (com. de Fontclaireau) et au Puy-de-Nanteuil (village partagé entre les communes de Mornac et de Champniers). Rivières et Saint-Projet ont *mę*. — *Mę* a dû être la forme des vallées de la Charente et de la Touvre,

que *i* recule devant *je*, *mi*, *mé* ou *me* reculent devant *mwe*, surtout dans les vallées (La Fichère, Vouharte et toutes les localités de l'aire *mé* au nord-ouest), vallée de l'Argence (*mi* très ancien et très rare à Argence, plus fréquent aux Coussauds ou aux Limbaudières), ou auprès des vallées (Viville, com. de Champniers et Mornac-bourg, etc.) [1].

Ille, illi. — Carte VIII. — Le pronom sujet masculin de la 3e personne (singulier ou pluriel) s'est développé de trois façons :

1) *ille* → *el* { → *l* devant voyelle ; → *l*(*e*) devant consonne ;

2) *ille* → *el* → *eu* ;

3) *illī* → *il*.

1) On rencontre *le* (*l* devant voyelle : *l é* « il est », *le sõ* « ils sont », *fõ k le fas* ou *fó kel fas* « il faut qu'il fasse ») dans une aire qui comprend aujourd'hui Fouqueure, Villognon, Cellettes, Luxé, Fontenille, Saint-Groux, Mansle et Fontclaireau ; en outre, *le* existait jadis à Ambérac où il ne se trouve plus qu'exceptionnellement en position syntactique [2] (*i*(*l*) de la vallée : Marcillac-Lanville, La Chapelle, l'a éliminé) et il a gagné le Maine-de-Boixe (*le* à peu près seul en usage aujourd'hui, mais *u* — *v* devant voyelle — encore vivant en position syntactique : ex. : *le y éra s u vi kãt v ara l tã* « il y ira s'il veut quand il aura le temps »).

2) On a *u* (*u* devant voyelle : *u é* « il est », *u sõ* « ils sont ») au sud de l'aire de *le* et à l'est d'une ligne englobant — ou ayant englobé — comme points extrêmes : Coulonges ; Xambes ; Saint-Amant-de-Boixe (moins La Fichère) ; Tourriers ; Anais, sauf

mi celle du plateau ; observer les groupes Rivières — Saint-Projet, et Pranzac — Bunzac — Mornac (surtout villages orientaux).

1. Même phénomène et même répartition pour la lutte de *kwe* contre *ke* (*quid*). — *I* est un peu mieux protégé contre *je* que *mi*, *me*, *me* contre *mwe* par son rôle de sujet (cf. p. 53).

2. Dans la traduction en patois d'Ambérac que m'a communiquée M. Favraud (v. p. 59), on a toujours *i* et *il*, sauf dans un cas : *apré que l'eut tout dépensé* (après qu'il eut...). — L'hypothèse d'après laquelle *le* commencerait à supplanter à Ambérac un ancien *i*(*l*) est très peu plausible.

Churet [1] ; les Giraudières, les Blancheteaux, La Simarde (com. de Champniers) ; Brie ; Brouterie, le Quéroy, Ronzac (com. de Mornac). — Il faut noter que Nanclars ; Puyréaux ; le Maine-de-Boixe (cf. 1) ; Vervant ; Coulonges et Xambes (chez les vieillards) ; et Saint-Amant-de-Boixe-bourg, localités rigoureusement contiguës à l'aire de *lę*, ont eu un développement phonétique différent du reste de l'aire (*ǐlle* → *œ́* qui passe à *ɥ* (puis à *v* devant voyelle) ; Nanclars [2] a *œ* devant consonne, *ɥ* ou *v* devant voyelle ; ailleurs l'on a *ɥ* devant consonne, *v* devant voyelle).

3) A l'ouest et au sud de l'aire de *ɥ* (*ɥ*), au sud-ouest de l'aire de *lę* on n'a que *i* (*il* devant voyelle) : vallée de la Charente de Marcillac-Lanville et La Chapelle (et, actuellement, Ambérac) à Angoulême ; vallée de la Touvre (d'Angoulême à Touvre) ; La Fichère (com. de Saint-Amant-de-Boixe) ; Vars-plateau ; Champniers-ouest et sud ; Mornac (moins les trois villages indiqués à 2) [3]).

L'aire de *i* (*il*) se trouve en contact avec celles de *lę* (Fouqueure, Villognon) et de *ɥ* (*ɥ*) (de Coulonges à Mornac).

Pourtant, malgré la similitude du français *il*, *ils*, *i*(*l*) ne semble pas faire reculer *lę* (sauf à Ambérac, dans le sillon même de la vallée) ; par contre, il tend à remplacer *ɥ* (*ɥ*) dans les localités en contact avec l'aire qu'il occupe [4] : à Coulonges

1. Dans ce village, ainsi que dans toutes les localités situées sur la route nationale (d'Angoulême à Mansle), p. ex. La Chignole (com. de Champniers) ou Tourriers-bourg, les progrès du français (ou du français patoisé) ont été beaucoup plus rapides et plus complets qu'à l'est ou même à l'ouest.

2. A Nanclars, *ɥ* du sud et de l'est tend à remplacer *œ́* chez les jeunes.

3. L'écart entre la limite de *ɥ* (est) et *il* (ouest) et celle de *i* = je (est) et *ję* (ouest) de Montignac à Mornac (v. carte VI) est-il d'origine récente ? Des observations répétées ne m'ont fourni aucun indice.

4. Théoriquement, *ɥ* ne devrait pas céder plus que *lę* ; mais il n'est pas impossible que le pronom neutre *il* (il pleut : *o mɥy*, ou *ɥ mɥy* ; donne-le : *dɥn zɥ*, donne-le-moi : *dɥn m ɥ* ou *dɥn mę zɥ*) soit pour quelque chose dans cette apparente anomalie. — Noter que, dans les localités où l'on a *ɥ* pour *il*, *ils* et qui confinent à l'aire *lę*, *ɥ* ne recule pas (Vervant ; Puyréaux ; à Nanclars ce n'est pas *i*(*l*), mais *ɥ* qui le menace : cf. n. 2) : c'est une preuve que le *i* qui refoule *ɥ*, *ɥ* à Coulonges, Saint-Amant-de-Boixe, etc., n'est pas

et à Xambes, *ɥ* n'existe plus que chez de rares vieillards, mais il reste encore assez vivant à Saint-Amant-de-Boixe ; *ɥ* est, de même, attaqué sur toute la lisière occidentale de l'aire : Nitrat, Fenêtre, les Blancheteaux, les Rassats, etc.

Pronom complément : 3me personne. — Pour le pronom complément direct, on a deux aires :

a) *sing.* : masc. *lę* (ou *l*), fém. *la* ; *plur.* : *lę̃* ;
b) *sing.* : masc. *lɥ* (ou *l*), fém. *la* ; *plur.* : masc. *lɥ̃*, fém. *la̰*.

La limite de ces deux aires est la même que celle de la distinction des genres au pluriel de l'article défini et des adjectifs possessifs du singulier (v. Carte I).

Carte IX. — Pour le pronom complément indirect *atone* (je *lui*, *leur* donne), on a, pour les deux genres, au singulier : *li*, *l̥i*, *yi*, *zi* ; au pluriel : *lɥr* (ou *lœr*), *l̥ɥr*, *yɥr*, *zɥr*.

Il est impossible d'affirmer que, dans un patois ou un groupe de patois, telle forme existe à l'exclusion de telle autre [1] : à Vindelle on a, au singulier, devant consonne : *v li dunę* (vous lui donnez) ; mais, devant voyelle, *v li ave dunę* (vous lui avez donné) devient *v l̥ ave dunę* et *v y ave dunę* : d'où, devant consonne, *dɥn yi dõ* « donne-lui donc » (assez rare) à côté de *dɥn li dõ* et de *dɥn zi dõ* [2]. — Par suite, on ne peut que déterminer les zones où les formes *li* [3] et *zi* semblent l'emporter ou l'avoir emporté sur *l̥i*. Dans les vallées de la Charente (de Mansle à Angoulême) et de la Touvre (d'Angoulême à Touvre), *l̥i* (*yi*) est assez rare ; il est très vivant partout ailleurs, sur le plateau et dans les vallées de la Tardoire et du Bandiat. *zi*, parti des vallées de la Charente et de la Touvre,

le *il*, *ils* du français (puisqu'il y a des instituteurs à Vervant et à Nanclars comme ailleurs), mais le *i* de l'aire occidentale limitrophe (v., de même, pour *i* et *ję*, p. 74, n. 2).

1. V., p. ex., dans la *Parabole* en patois de Vadalle (Aussac) publiée par M. Nadaud : *ou li dissit* (il lui dit) et *en lii disant* (en lui disant), etc.

2. Le *z* de *zi* est d'origine syntactique (*zi* est l'adverbe *y*) : cf. Rousselot, *Modif. phonét.*, p. 225 ; *allez-y* → *alé zi*, d'où *j zi va* à côté de *j i va* « j'y vais » et *zi va tɥ* « y vas-tu ? » — Ce *z* se retrouve dans *zœ̃* « eux », *zelę* « elles », *zɥ* « le » (neutre), etc.

3. *Li* trouve un appui dans la forme tonique correspondante : *lĩ*.

repousse de plus en plus *lị* depuis Vouharte et Marcillac-Lanville jusqu'à Fontenille et à Saint-Groux, et gagne le plateau, chassant *lị* à Cellettes, Coulonges, Xambes et Vervant ; au sud, de Montignac à Angoulême et à Touvre, où *lị* est encore aussi vivant que *zị*, c'est plutôt [1] *lị* qui remplace *lị* à Vars-plateau, Champniers, Mornac.

Au pluriel, *lœr* se substitue à *lụr* dans les localités de la vallée et du plateau où *jẹ* remplace *ị*, *mwẹ mẹ* ou *mị*, etc. ; le triomphe de *lœr* est plus marqué dans le bas de la vallée de la Charente (et dans la vallée de la Touvre), de Bignac à Angoulême, que dans le haut. — Quant à *lụr*, l'analogie ne semble pas s'être étendue aussi loin que pour *lị* ; je ne l'ai du moins rencontré vivant que dans une aire cohérente comprenant Puyréaux, Saint-Ciers, Nanclars, Raveau (c^ne^ d'Aussac), Anais, Jauldes, et la vallée de la Tardoire, de Rivières à Saint-Ciers. — Je n'ai trouvé *zụr*, parallèle à *zị*, qu'à Luxé.

Le pronom complément indirect *tonique* (*lui*, il a ; *elle*, elle fait ; chez *eux* ; sans *elles*, etc.) est au singulier : *lị́* pour le masculin, *ẹl* pour le féminin (on a *yẹ́* ou *yị* pour le masc. à Bunzac ; Pranzac ; le Quéroy, Brouterie, Ronzac (c^ne^ de Mornac) ; *yẹl* pour le féminin dans les mêmes localités et, de plus, à Agris, Rivières et Saint-Projet, mais *ẹl* l'emporte sur *yẹl* chez les jeunes à Agris et un peu à Rivières : influence venue du bas de la vallée) ; au pluriel, on trouve ;

a) *type sans z* : masc. *ỉy, yị* ; fém. *yelạ́, elẹ́, ẹl* ;
b) *type avec z* : masc. *zẹ́, zẹ́r* ; fém. *zẹl, zelẹ́*.

Le type *a*) existe encore aujourd'hui à l'est d'une ligne embrassant Saint-Ciers, Nanclars, Aussac (surtout Vadalle et Raveau), Villejoubert, Jauldes, Brie, le Quéroy et Brouterie (c^ne^ de Mornac) ; mais il était certainement vivant jadis dans des localités plus occidentales, car j'ai relevé *ỉy* et *elẹ́* dans le parler des plus anciens indigènes de Saint-Amant-de-Boixe, d'Anais, des Blancheteaux (c^ne^ de Champniers) (localités où *zelẹ́* se substitue à *elẹ́*). Le type *b*) existe à l'ouest de cette ligne : on a, pour le masc.,

1. Mais non pas exclusivement ; le triomphe de *zi* est seulement moins complet au sud de la région qu'au nord.

zœ̃r au nord d'une ligne englobant Puyréaux, le Maine-de-Boixe, Vervant, Xambes, Coulonges, Vouharte, Ambérac et Fouqueure ; ailleurs on dit *zœ̃* ; pour le féminin, *zelẽ* ne se rencontre que dans les vallées de la Charente, de Montignac à Angoulême, de la Touvre, d'Angoulême à Touvre, et de l'Argence ; on dit *zel* dans l'aire de *zœ̃r* masc. (et, en outre, à Bignac, Genac, La Chapelle et Marcillac-Lanville).

Remarque. — Le pronom sujet féminin de la 3e personne est, au sing. comme au plur., *a* (*al* devant voyelle) dans toute la région, à l'exception de Pranzac, Bunzac (sauf Anthieu et le Fouilloux) et Ronzac (cne de Mornac) où l'on dit *la*, plur. *lá* ou *la* (*l* devant voyelle).

Dans l'ensemble, les cartes relatives à la désagrégation des formes anciennes de ces quelques pronoms personnels montrent nettement :

1) que le plateau est entamé moins vite et moins profondément que les vallées qui le limitent (p. ex., lutte de *mwe* contre *me* ou *mi*, carte VII) ;

2) que ce n'est pas le français qui supplante directement les formes indigènes, puisque la désagrégation n'est pas partout la même : ce sont les patois voisins (cf. la lutte de *je* et *i*, carte VI, de *i*, *il* contre *u* et *y*, carte VIII) ;

3) enfin, que les influences se propagent en partant des vallées (ouest : Charente ; sud : Touvre) et qu'elles gagnent le plateau en remontant les vallées (vallée de l'Argence : cartes VI, VII, VIII, IX ; pour la vallée de la Tardoire, cf. la carte II, *-é* de flexion nominale disparu plus complètement à Saint-Angeau-ouest et à Coulgens qu'à La Rochette, à La Rochette qu'à Agris, à Agris qu'à Rivières). — En outre, la vallée de la Charente semble divisée (tant au point de vue de la distribution des formes anciennes qu'à l'égard de la désagrégation récente) en deux zones : l'une, moins résistante, d'Angoulême à Montignac et Bignac (sud de la forêt de la Boixe) ; l'autre, moins entamée, dont le centre paraît être Luxé et qui s'étend plus ou moins au nord de la Boixe (cf. *mé* et *mwe*, *le* au lieu de *i*, *lœr* et *lur*, *zœ̃r* et *zur*, *zel* et *zelẽ*).

Pronom sujet neutre. — Carte VIII. — Le pronom sujet[1] neutre est *ǫ* (*ǫl* devant voyelle[2]), *ɥ* (*ɥl* devant voyelle), ou *kǫ* : « il pleut » se dit à Genac *o mɥl*, à Saint-Yrieix *ɥ mɥy*, à Rivières *ko mɥl*. — On a *ko* à Pranzac, Bunzac, Rivières, Saint-Projet, Agris et La Rochette[3] et dans les trois villages de Brouterie, le Quéroy, Ronzac (c^ne^ de Mornac), avant comme après le verbe : *ko mɥlo* (il pleut) et *a kę ser kǫ* (à quoi sert-il ?) à Pranzac, p. ex. — On a *ɥ* (et *ǫ*) à Saint-Yrieix et à Vindelle, à Lhoumeau-Pontouvre et à Ruelle : *ɥ mɥy*, *a kwę sèrt ɥ ?* ; partout ailleurs, *ǫ* précède le verbe, *ɥ* le suit : *o mɥy*, *a kę servęt ɥ ?* (Anais).

Remarque. — *ɥ* précédant le verbe part donc d'Angoulême et remonte la Charente et la Touvre ; il est possible que *ɥ* n'arrive pas à triompher de *ǫ*, n'étant aucunement favorisé par le français *il*, d'autant que *çà* (p. ex. *çà va*, etc.) tend un peu partout à remplacer *ɥ* et *ǫ*. — A Vindelle-bourg, *ǫ* persiste chez les sujets originaires de l'ouest, du nord ou de l'est ; *ɥ* est plus constant au village de Guissalles (cf. *supra*, p. 49, *tyǫ̃* « ce » au lieu de *kǫ̃*).

Conjugaison. — Avant d'étudier les désinences personnelles et les modes et temps, il pourra être utile d'indiquer les limites de quelques faits phonétiques liés peut-être aux faits morphologiques ou contribuant en tout cas à les expliquer.

A tonique libre → ą ou ę. — Carte X. — Cette limite, tracée inexactement par de Tourtoulon et Bringuier (*Étude...*, pp. 41-42 et 54), a été rectifiée par l'abbé Rousselot (*Modif. phonét.*,

1. Le pronom neutre complément est *ɥ* et *zɥ* dans toute la région. — *kǫ* (*ko tyi*, *ko lè*) « ce » (ceci, cela) a existé partout ; à l'ouest (vallée de la Charente), il a disparu (cf. pourtant à Vindelle, p. ex., *ko sɥ́ dsɥ* « sens dessus dessous ») ; chassé par *çà* d'Angoulême à Marcillac-Lanville, il résiste mieux autour de Luxé et sur tout le plateau (dans les mêmes localités où *i* tient encore devant *ję*).

2. Schwan-Behrens, *Grammatik des Altfranzösischen*[8], Leipzig, 1909, p. 176, explique *au*, *ol*, par *ęllu* (= *illum* pour *illud*). On trouve dans les textes diplomatiques *au*, *ou* devant consonne (*a*), *il* devant voyelle (*a*, *b*, *d'*) pour le sujet, *o* (*b'*) pour le complément.

3. A Coulgens, *kǫ* disparaît de plus en plus devant *ǫ* ; à Saint-Angeau-ouest, *kǫ* n'est plus qu'un souvenir ; par contre, à Saint-Ciers, Nanclars, Aussac on n'a pas mémoire d'avoir jamais entendu *ko mɥl*.

pp. 289 sqq.). Toutefois, les indications de l'abbé Rousselot, recueillies « accidentellement ou de seconde main » (p. 290 et n. 2), appellent elles-mêmes quelques rectifications.

Il faut tout d'abord écarter la limite de *-ACUM* → *-ạc* ou *-ẹ́* dans les noms de lieux habités : la question n'est sans doute pas purement phonétique (cf. p. 46) et il y a des *-ẹ́* au milieu des *-ạc* en Saintonge comme en Angoumois.

Quant aux lieux-dits, *lă trãɛăd*, *lă kŏrăd* (abbé Rousselot, p. 289), il se peut qu'ils représentent le développement primitif[1] (v. p. 45), mais on ne doit pas faire état de *sabe* (sève), *lăn* (laine), *sẹmăn* (semaine) ; *échalle* (échelle), *păl* (pelle), *ale* (aile) : d'abord, parce que que *sạ̃b*, *lạ̃n*, *sẹmạ̃n* n'existent pas en Angoumois (on a *sẹ̃v*, *lẹn*, *sẹmẹn* où *-ạtam* → *-ẹ́*) ; ensuite, parce que *sạ̃b* peut être tiré du verbe *sabẹ* et que *lạ̃n*, *sẹmạ̃n* doivent sans doute leur *ạ* à la nasale qui suit, du moins en Saintonge (cf. Görlich, *o. c.*, pp. 22-23) ; enfin, parce que dans *éɛạl*, *ạl*, *pạl* qui se rencontrent en effet où *-ạre* → *-ẹ*, *ạtum* → *-ẹ*, *ạtam* → *-ẹ́*, c'est à l'*l* suivante qu'est dû le maintien de l'*ạ* (cf. Görlich, *o. c.*, pp. 20 sqq.) aussi bien en Poitou qu'en Aunis, Saintonge et Angoumois : dans l'*l* angoumoisine le point de contact de la langue et du palais est situé beaucoup plus en arrière que dans l'*l* parisienne, comme le montrent les deux figures ci-dessous :

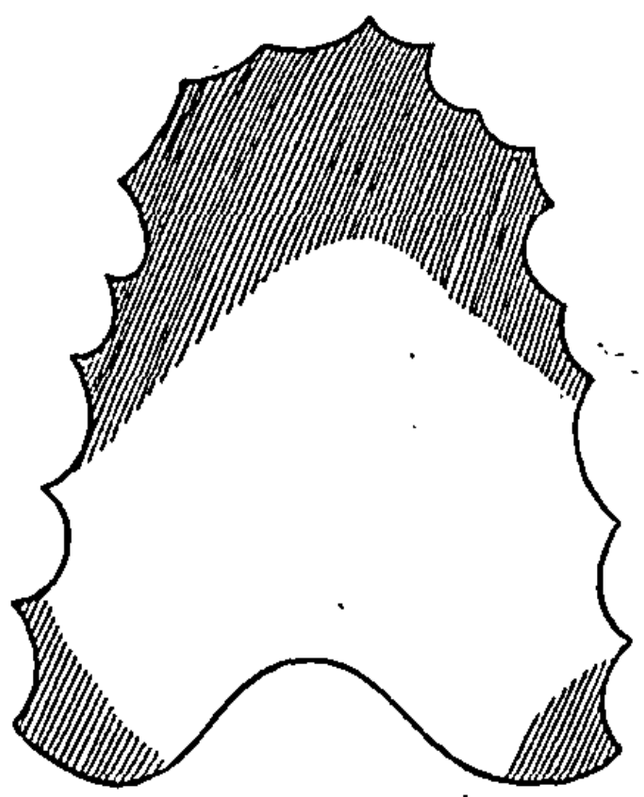

l parisienne, d'après l'abbé Rousselot, *Précis de Prononciation française*, Paris, 1903, p. 58, fig. 46 A.

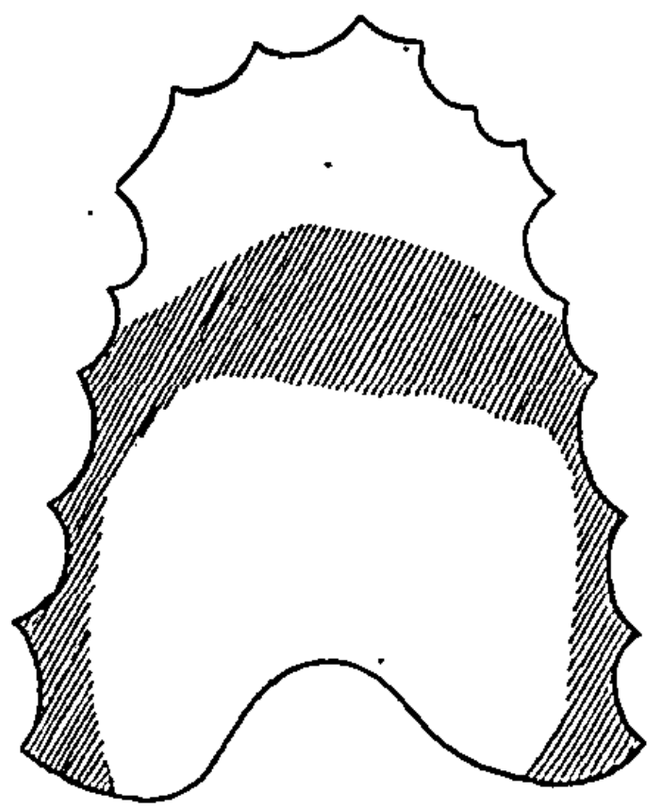

l angoumoisine : *ạl*, aile.

1. On n'a que *ẹ* dans les textes diplomatiques, sauf pour quelques mots dans *Arch. Nat.*, P, 513³, pièce 167 (Noël 1390).

Restent *-ạtum* → *-ạ* ou *-ẹ*, *-ạtam* → *-ạd* ou *-ẹ̃*, *-ạre* → *-ạ* ou *-ẹ* [1].
-ạtum → *-ạ* : le domaine de l'*ạ* comprend toutes les localités situées à l'est d'une ligne englobant comme points les plus occidentaux : Ronzac, le Quéroy, Brouterie (c^ne^ de Mornac), Brie (moins les Favrauds, La Simarde, les Chirons, les Brebions, Champ-de-Goret), Jauldes (moins l'Age, Cussac, La Mercerie, Magnac et Nouailles ; chez Renard a *œ* : *ạ̃ tu déjunœ* « as-tu déjeuné ? »), Tourriers et ses deux villages de Bouffanais et Fenêtre (*navạ̃ éta a pumạrl* « nous avons été à Puymerle », *n avã dãsạ* « nous avons dansé », *prạ* « pré », *du byạ* « du blé »), Villejoubert (moins Puypérou), Saint-Amant-de-Boixe-bourg, Aussac, Nanclars, Saint-Ciers, le Châtelard (c^ne^ de Puyréaux) et jadis (d'après l'abbé Rousselot, *l. l.*) le reste de la commune de Puyréaux.

-ạtam → *-ạd* : cette limite, dont l'abbé Rousselot n'a pas fait état, est — ou a été — la même que celle de *-ạtum* → *-ạ*, sauf qu'on n'a jamais dit *fatikạd* « fatiguée » à Tourriers, mais uniquement *fatikẹ̃* ; on a *fatikœ̃* chez Renard (c^ne^ de Jauldes).
-ạre → *-ạ* : même limite que celle de *-ạtum* → *-ạ*.

Il est à remarquer :

1) que, sur tout son parcours, la limite paraît liée *indissolublement* à celle de *lũ, lã, mũ, mã*, etc. (carte I) et à celle de la conservation des imparfaits en *-ạv* (carte XII) : il est donc très vraisemblable qu'on a dit jadis à Puyréaux *ɛãtạ, ɛãtạd* (l'abbé Rousselot y a, d'ailleurs, relevé *ɛãtạ* au participe), et *lũ, lã*, etc., puisqu'on y trouve encore des traces des imparfaits en *-ạv* ; dans cette hypothèse, il faudrait expliquer pourquoi Puyréaux a résisté à l'invasion des formes de l'ouest (*-ẹ, -ẹ̃, lẹ̃*, etc.) moins que Nanclars, par exemple, et pourquoi le village du Châtelard a résisté mieux que le reste de la commune de Puyréaux ;

2) chez Renard (c^ne^ de Jauldes), avec *-œ, -œ̃* au milieu de *-ạ, -ạd* (Treillis, Aussac) ou *-ạ, -ẹ̃* (Tourriers), présente une évolution particulière ;

3) Tourriers — comme chez Renard — n'ayant jamais dit *lũ*,

1. L'abbé Rousselot, p. 289, range Bunzac dans le domaine limousin de *ạ* → *ẹ*. Je n'ai recueilli à Bunzac que *tʂãntẹ̃* (chanter), *tʂãntạ* (chanté), *fatigạdo* (fatiguée), etc.

lā, n'ayant jamais connu les imparfaits en *-ạv*, l'*-ạ* des infinitifs et des participes masculins y est vraisemblablement le résultat d'un retour de *-ẹ* à *-ạ* (ou de *-œ* à *-ạ*, puisque chez Renard sépare Tourriers de l'aire *-ạ*, *-ạd*) ;

4) à Aussac-bourg on a *ɛãtạ̀*, *ɛãtạ̀d*, au lieu de *cãtạ*, *ɛãtạd* (Vadalle), d'où — peut-être — l'erreur de l'abbé Rousselot après de Tourtoulon (v. pp. 61-62).

Conformément aux observations de l'abbé Rousselot (*Modif. phonét.*, pp. 291-292), *-ẹ*, *-ẹ́* de l'ouest (et du français [1]) fait reculer *-ạ*,*-ạd* : le recul est ancien sans doute au bourg de Puyréaux, mais Nanclars n'est pas attaqué ; à Saint-Amant-de-Boixe et à Villejoubert *-ạ*, *-ạd* n'existent plus que chez quelques vieillards ; Aussac-bourg, à proximité de la route nationale, ne compte que de rares sujets chez qui l'on trouve encore *-ạ̀*, *-ạ̀d* ; Treillis et Jauldes, contigus à *-ẹ*, *-ẹ́* (chez Renard *-œ*, *-œ́*, Anais et Jauldes-ouest *-ẹ*, *-ẹ́*), sont plus attaqués que La Motte ou Cherves (c^ne^ de Jauldes) ; de même Verrière et Brie sont plus mélangés que les Rigalloux, La Jauvigère ou le Maine-Joizeau (c^ne^ de Brie) où *-ạ*, *-ạd* sont encore très résistants ; aux Rassats et aux Frauds (c^ne^ de Brie), villages situés sur la grande route d'Angoulême à La Rochefoucauld (ou à proximité de cette route), *-ạ* et *-ạd* sont moins courants qu'aux villages voisins des Gendres et des Frotards (c^ne^ de Brie). — L'invasion part donc de l'ouest, gagnant d'abord les vallées (Puyréaux) ou les localités situées près des vallées (Saint-Amant-de-Boixe), se propageant ensuite dans les chefs-lieux de communes (Villejoubert, Brie, Jauldes) plus vite que dans les villages, atteignant enfin les localités situées sur les grandes routes ou auprès d'elles (Aussac, les Rassats, les Frauds) avant de s'attaquer aux villages de la lisière occidentale de la forêt de Braconne (Jauldes-est, Brie-est, Vadalle et Raveau d'Aussac) ou à ceux que protège la Boixe (Nanclars). — Voir, en outre,

1. Ici, comme pour les pronoms personnels (cf. p. 80), ce sont principalement les parlers limitrophes de l'ouest qui refoulent *-ạ*, *-ạd* ; si c'était surtout le français des écoles, du service militaire, des journaux, etc., on ne comprendrait pas que le recul se produise exclusivement dans les localités en contact avec l'aire où l'on n'a jamais dit, de mémoire d'homme, que *-ẹ*, *-ẹ́*.

les chapitres III à V, pour le mode d'action de ces causes géographiques et économiques de résistance inégale devant les parlers occidentaux plus voisins du français.

Conservation de a final atone [1]. — *A* final atone n'est conservé qu'à Pranzac, Bunzac (sauf Anthieu et le Fouilloux) et Ronzac (c^ne de Mornac) : « vache » *vāṣo* (Pranzac), *cantąbam tṣãntąvo* (Bunzac), *cantątam tṣãntądo* (Ronzac).

Pour *-as* atone dans les substantifs et adjectifs féminins pluriels, v. pp. 67 sqq., dans les verbes, v. pp. 86-87.

Déplacement d'accent. — Dans tous les verbes et à tous les temps (sauf à l'indicatif présent de *être* et, dans une certaine région, de *faire*, *aller*, *avoir* et *savoir*, v. pp. 94-95), la désinence de la 3e personne du pluriel, atone en latin, a reçu l'accent tonique : à Coulgens, par ex., on a *cąnt-ant* → **cant-ąnt* → *ɛãt-ą̃* ; *cantąbant* → *ɛãtáv-ą̃* ; *cantąr-unt* → *ɛãtir-ą̃* ; *cąnt-ent* → *ɛãt-ą̃* ; *cantąss-ent* → *ɛãtis-ą̃*. — Ce déplacement d'accent, qui s'est produit dans toute la région, est moins marqué à Bunzac et à Pranzac qu'ailleurs [2]. Pour un déplacement d'accent analogue à la 2e pers. sing., v. pp. 86-87.

Distinction de AN et de EN entravés. — Cette distinction existe à La Rochette ; Agris ; Rivières ; Saint-Projet ; Bunzac ; Pranzac ; le Quéroy, Brouterie et Ronzac (c^ne de Mornac), où l'on a *vẽdr* « vendre », *prẽdr* « prendre », mais *ɛãtą* « chanter », tandis que partout ailleurs on dit *vą̃dr*, *prą̃dr*, *ɛãtę* (ou *ɛãtą*).

DÉSINENCES PERSONNELLES. — Carte XI.

SINGULIER : *1re personne.* — On ne trouve de désinence qu'à Pranzac, Bunzac (sauf Anthieu et le Fouilloux) et Ronzac (Mor-

1. *a* final atone est représenté par *a* dans certains textes diplomatique (*b'*, *c'* ; cf. le *Sponsus*, v. 16, etc.), par *a* ou *e* dans d'autres (*a'* et *Arch. Nat.* P, 513 [3], pièce 167), par *e* dans la plupart (*a*, *b*, *c*, *d'*, *e'*, etc.). On trouve même *a* à côté de *e* pour l'*e* de soutien (*c'* ; cf. *Romania*, XXII, pp. 192-193 et la note des pp. 193-194).

2. Dans quelques textes diplomatiques, on trouve, à côté des formes en *-ent*, des formes en *-ont* (*b* : *fussont* ; *c* : *siont*, *meniont*, *fassiont*, *voliont*) et en *-ant* (*e'* : *rendant*, *puissant*).

nac), seules localités où l'*a* final atone soit conservé (v. p. 85) : à l'imparfait de l'indicatif, à l'imparfait du subjonctif (chez les jeunes) et au conditionnel, *-a* est normalement représenté par *-o* : *-ạv-o* ou *-y-o* ; *-ịs-o* ; *-y-o* ; à l'indicatif présent et au subjonctif présent, *-o* et *-em* (étendu analogiquement à toutes les conjugaisons) sont représentés par *-e* [1].

Remarque. — *-*eam* de l'imparfait de l'indicatif (et du conditionnel) est *-ye* à Brouterie et au Quéroy (com. de Mornac) : v. p. 96 ; le futur et l'indicatif parfait (faible) n'entrent pas ici en ligne de compte.

2e personne. — On a vu plus haut (p. 67 et cartes II et III) qu'au pluriel des substantifs et adjectifs féminins, au féminin de *deux*, etc., *-as* primitivement atone existe encore à La Rochette et Agris (*-e*) ; à Rivières et Saint-Projet (*-aẽy*, *-é* en position syntactique) ; à Bunzac, Pranzac, le Quéroy, Brouterie, Ronzac (*-á* ou *-a*) et qu'en outre il existait naguère à Coulgens et Saint-Angeau-ouest (*-e*). — Dans les verbes [2], on ne rencontre pas de désinences en dehors de cette aire ; en outre, à Saint-Angeau-ouest, Coulgens et La Rochette, où l'*-e* de flexion nominale a disparu plus ou moins incomplètement, on ne recueille que des formes sans désinence aux 2es pers. sing. ; mais il n'y a pas lieu de douter que l'*-e* des flexions verbales n'y ait jadis existé (cf. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, p. 283). Ces trois localités sont situées en remontant la vallée de la Tardoire et sont limitrophes de l'aire où il n'y a jamais eu, selon toute vraisemblance, le maintien de *-as* de flexion.

Dans l'aire où *-as* de flexion nominale est *-á* (Pranzac, Bunzac, Ronzac, le Quéroy et Brouterie), on a, dans les verbes : *-á* à l'imparfait de l'indicatif en *-*eam*, au conditionnel, à l'imparfait du subjonctif et au présent du subjonctif : *t avyạ́* (tu avais) ; *tẹ sẹryạ́* (tu serais) ; *k tẹ ṣãntiryạ́* (que tu chantasses) ; *k tẹ finisạ́* (que

1. Sur l'origine de cet *-e*, cf. C. H. Grandgent, *An Outline of the Phonology and Morphology of Old Provençal*, Boston, 1905, § 164 (1).

2. Sur cette question, dans un domaine situé plus au nord et à l'est, cf. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 293-295. Les faits analogiques et le déplacement d'accent y sont identiques.

tu finisses); *-é*[1] à l'indicatif présent, à l'indicatif imparfait en *-ạbam*, au parfait de l'indicatif : *tẹ ṣã̃nté* (tu chantes), *tẹ dœrmé* (tu dors) ; *tẹ ṣã̃ntạvé* (tu chantais) ; *tẹ fịré* (tu fus), *tẹ ṣã̃ntịré* (tu chantas), *tẹ durmịré* (tu dormis). — Dans cette aire, il faut mettre à part les deux villages de Brouterie et le Quéroy (com. de Mornac), où *-é* n'existe qu'à l'indicatif présent et où *-yạ́* (des imparfaits en *-*eam*) a été étendu à tous les imparfaits (*tu ɛ̃atavyạ́* « tu chantais » comme *tu avyạ́* « tu avais ») et à tous les parfaits de l'indicatif (*tu fiạ̃* « tu fus », *tu ɛ̃atiyạ́* « tu chantas », *tu agiyạ́* « tu eus », etc.). — Donc, *-*eas* → *-yạ́* (en regard de *-as* → *-é* à l'indicatif présent, *-ạbas* → *-ạvé* à l'indicatif imparfait) provient du déplacement de l'accent et *-é, -ạvé* (au lieu de *-á, -ạvá*) sont d'origine analogique (2e pers. sing. en *-es*) : cf. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 294-295.

Dans l'aire où *-as* de flexion nominale est *-e* (Agris) ou *-aẽ̆y* (*e* en position syntactique: Rivières, Saint-Projet), on a : *-yạ́*[2] à l'imparfait de l'indicatif de tous les verbes, au conditionnel et à l'imparfait du subjonctif, *-á* au présent du subjonctif : *t aryạ́* (tu étais), *tẹ ɛ̃atavyạ́* (tu chantais) ; *t uryạ́* (tu aurais) ; *k tẹ ɛ̃atisyạ́* ou *k tẹ ɛ̃atiryạ́* (que tu chantasses) ; *k tẹ dœrmạ́* (que tu dormes) ; *-e* (Agris) ou *-aẽ̆y* (Rivières, Saint-Projet) à l'indicatif présent et parfait : *tẹ t asite* (tu t'assieds), *tẹ dẹvaẽ̆y* (tu dois) ; *tẹ dormite* (tu dormis), *t agitaẽ̆y* (tu eus). — On a dans cette aire le même déplacement d'accent que dans la précédente (*-*ẹas* → *-yạ́s*) ; par contre, *-as* de flexion nominale y étant *-aẽ̆y* ou *-e* (et non *-á*), ce sont les 2es pers. sing. de l'indicatif présent des verbes en *-ạre* qui ont peut-être[3] gagné analogiquement les autres verbes (*tẹ dœrmaẽ̆y* « tu dors » comme *tẹ ɛ̃ãtaẽ̆y* « tu chantes »).

Remarque. — Pour le futur, v. p. 110.

1. Cf. Grandgent, o. c., § 165.

2. Sur *-á* ou *-yá* et, de même, *-ã* ou *-yã*, etc., cf. *infra* l'étude des différents temps.

3. Il est impossible d'indiquer nettement où est l'accent tonique dans le formes en *-aẽ̆y*. *-as* de flexion nominale n'a nulle part l'accent principal ; partout, au contraire, *-ạ́* ou *-yạ́* des verbes est nettement accentué. — Comme on a, dans l'aire où *-as* de flexion → *-e* ou *-aẽ̆y*, l'alternance *dịi* (*dẹbeo*), *dẹvaẽ̆y* (*debẹs*), il faut admettre que le déplacement d'accent dans *-*ẹas* →

3e personne. — A la 3e comme à la 1re personne, on ne rencontre de désinence qu'à Pranzac, Bunzac et Ronzac (com. de Mornac) : ¡-*o* (→ ¡-*ô*) à l'indicatif présent des verbes en -*ạre*, à l'imparfait de l'indicatif — et du subjonctif (chez les jeunes) — et au conditionnel : *u ṣãnto* (il chante) ; *u ṣãntạvo* (il chantait), *u durmyo* (il dormait) ; *k u ṣãntịso* (qu'il chantât) ; *u sẹryo* (il serait) ; ¡-*e* au subjonctif présent [1].

Remarque. — Pour l'imparfait du subjonctif, v. p. 108.

Pluriel : *1re personne* [2]. — On distingue deux aires principales :

aire a) an + consonne → ã, en + consonne → ẽ ;
aire b) an + consonne → ã, en + consonne → ã.

L'aire a) comprend (v. p. 85) La Rochette ; Agris ; Rivières ; Saint-Projet ; Bunzac ; Pranzac ; le Quéroy, Brouterie, Ronzac (com. de Mornac) ; on y trouve donc -*ạmus* → -*ã*, -*ẹmus* → -*ẽ*. -*ạmus* se rencontre : à l'imparfait de l'indicatif en -**eam*, au subjonctif présent et imparfait, au futur et au conditionnel ; -*ẹmus* à l'imparfait de l'indicatif des verbes en -*ạre*, à l'indicatif présent et au parfait : *nu durmyạ̃m* (nous dormions) ; *k nu ṣãntạ̃m* (que nous chantions), *k n ayạ̃m* (que nous ayons) ; *k n agiryạ̃m* (que nous eussions) ; *nu sẹrạ̃m* (nous serons) ; *nu oryạ̃m* (nous aurions) ; — *nu ṣãntẽm* (nous chantons), *nu durmẽm* (nous dormons) ; *nu ṣãntāvẽm* (nous chantions) ; *nu ṣãntirẽm* (nous chantâmes), *nu durmirẽm* (nous dormîmes). C'est le type de Pranzac, Bunzac et Ronzac (com. de Mornac). — Les deux villages de Brouterie et le Quéroy (com. de Mornac) ont -*ã* partout. — La répartition est

-*yạs* est antérieur à l'évolution des finales en -*as* primitivement atones, ce qui est vraisemblable ; Agris, Rivières et Saint-Projet (et les localités où l'on a quelques traces de -*e*) formeraient en ce cas un groupe où -*as* de *vạccas*, *cạntas*, etc., aurait été -*es* au moment où a commencé la transformation de cette finale semi-accentuée.

1. V. Grandgent, *o. c.*, § 166.

2. Les textes diplomatiques présentent des 1res pers. plur. en -*om* (*a* et *c'*), en -*om*, -*oms* et -*ons* (*a'*), en -*ons* et -*on* (*b*), en -*oms*, -*ons* (*e'*), en -*ons* (*d'*). Le *Sponsus* a -*um* au futur (v. 11, 12), -*em* dans *avem* (v. 35) et *poem* (v. 72).

un peu différente à Rivières, Saint-Projet, Agris et La Rochette : on a *-ą̃* aussi bien dans les imparfaits en *-ąbam* que dans ceux en *-*eam* (*nę ɛą̃tavą̃* ou *nę ɛą̃tavyą̃* « nous chantions » comme *n avyą̃* « nous avions »); *-ę̃* n'existe qu'à l'indicatif présent et à l'indicatif parfait. De plus, cette répartition ancienne, inébranlée à Rivières et à Saint-Projet, s'est effacée analogiquement à La Rochette (localité en contact avec l'aire où toutes les 1res pers. plur. sont en *-ą̃*, parce que *-ęmus* et *-ąmus* y sont confondus) : *toutes* les 1res pers. plur. y sont en *-ę̃*[1], et elle est en train de s'effacer à Agris-ouest, où *-ą̃* ne résiste que dans la combinaison *-yą̃* (imparfaits de l'indicatif et du subjonctif, conditionnels, — et aussi *-ą̃* au futur) : en effet, au subjonctif présent, à côté de *syą̃* (soyons), *ayą̃* (ayons), on a *kę n finisą̃* (que nous finissions), *kę nę l vęzą̃* (que nous le voyions), *kę n mętą̃* (que nous mettions) et même *kę n kęrzę̃* (que nous croyions), *kę n buvę̃* (que nous buvions), etc. [2].

Ainsi, par leurs ressources propres, les patois se rapprochent de l'uniformité du français (*-ons* partout, sauf à l'indicatif parfait) ; l'analogie gagne d'abord — ici comme en d'autres cas — les localités en contact immédiat avec l'aire où l'uniformité est l'état le plus ancien que l'on puisse constater, et les influences viennent de l'ouest (Ronzac) ou se propagent graduellement en remontant les vallées (La Rochette, Agris).

L'aire b) où *-ąmus* et *-ęmus* → *-ą̃* comprend le reste de la région ; elle se divise en deux aires secondaires, selon que les 1res pers. plur. sont en *-ǫ̃* ou en *-ą̃*.

I. *-ǫ̃*. C'est l'aire la plus occidentale, qui embrasse principalement les vallées de la Charente (de Luxé à Angoulême) et de la Touvre. La limite en est exactement indiquée par le tableau ci-dessous :

-ǫ̃	*-ą̃*
Luxé, Fouqueure, Ambérac.	Saint-Groux, Cellettes, Villognon.
La Chapelle, Marcillac-Lanville, Vouharte.	Coulonges, Xambes.

1. Cf. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, p. 315.

2. Même phénomène à Ronzac (com. de Mornac), localité en contact avec l'aire de *-ą̃* à toutes les 1res pers. plur. (Brouterie, le Quéroy) : *k nu ɛyą̃* (que nous soyons) et *k nu tsą̃ntę̃m* (que nous chantions).

-ọ̃	-ã
Bignac, La Fichère (Saint-Amant-de-Boixe), Montignac.	Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert.
Vars-vallée (Vars-bourg, Pétouret, Rouhénac).	Vars-plateau (Vaillac, Beaubrenier, La Prade, Peusec).
Champniers-ouest (Argence, Villeneuve, le Breuil-Pinaud, La Chignole — et Churet d'Anais —, les Limbaudières, les Coussauds, les Brissauds).	Anais et Champniers-est (les Giraudières, les Blancheteaux).
Champniers-sud (Champniers-bourg, les Cloux, Viville, les Favrauds).	La Simarde (Champniers-Brie), les Maisonnettes, les Rassats (Brie).
Puy-de-Nanteuil (Champniers-Mornac), Mornac, Touvre.	Bunzac ; Brouterie, le Quéroy, Ronzac (Mornac).

De Luxé à Montignac, la limite est stable : on a -ọ̃ dans la vallée, -ã sur le plateau. Mais Vars-plateau est gagné par -ọ̃ (-ã chez les plus anciens indigènes), de même les Giraudières, les Blancheteaux et La Simarde (com. de Champniers), les Brebions (com. de Brie).

II. -ã. Toutes les localités de l'*aire b*) situées à l'est de cette limite ont -ã.

Outre la désinence (-ọ̃ ou -ã), la nature du pronom qui précède les 1res pers. plur. divise aussi l'*aire b*) en deux aires secondaires : l'une, occidentale (type *j avọ̃* ou *i̯ avọ̃*) ; l'autre, orientale (type *n avọ̃* ou *n avã*). La limite de *jẹ* (ou *i* [1]) et de *nẹ* (ou *nu*) est, de Luxé à Montignac, très exactement celle de -ọ̃ et de -ã : on a, d'un côté, *j avọ̃*, de l'autre, *n avã*. A partir de Vars-vallée, *j avọ̃* côtoie *n avọ̃* : on dit *n avọ̃* à l'est d'une ligne séparant Argence, Vouillac, Denat, Fontenille (com. de Champniers : *n avõ*) de Chapelot et Coursac (com. de Vindelle), Balzac (vallée et plateau), Chalonne et Roffit (commune de Lhoumeau-Pontouvre : *j avọ̃*) ; chez Suraud, Viville (com. de Champniers), les Riffauds (com. de Ruelle), Mornac-ouest, Touvre (*n avọ̃*) de Ruelle et Magnac (*j avọ̃*).

Il faut remarquer : 1° que le pronom de la 1re pers. sing. n'a remplacé le pronom de la 1re pers. plur. que dans les sillons des vallées de la Charente (de Luxé à Angoulême) et de la Touvre

1. *i̯ avọ̃* se trouve à Luxé, Fouqueure et Ambérac ; partout ailleurs on a *j avọ̃*.

(d'Angoulême à Magnac) ; 2° qu'à Peusec, La Prade, Vaillac (= Vars-plateau), où -ã̯ est attaqué par -õ̯, *j avõ̯* de la vallée commence à supplanter *n avõ̯* [1] (le *nous avons* des instituteurs a donc moins de force pour maintenir le *nẹ* ancien que le *jẹ* des vallées où l'on « parle mieux » n'a de puissance pour le chasser ; cf. pp. 48-50 : *tyẹ̆* et *kẹ̆* « ce », *tyẹ̆r* et *kẹ̆r* « cuir », etc.) ; Argence (com. de Champniers) est peu entamé par *j avõ̯* [2] ; Vouillac (com. de Balzac-Champniers) emploie *j avõ̯* aussi bien que *n avõ̯* ancien ; *j avõ̯* gagne enfin Touvre-bourg et le Ponty, tandis que la Lèche et les Gauchons ne connaissent que *n avõ̯*.

Puisque *j avõ̯* des vallées gagne — plus ou moins complètement — quelques localités (les plus occidentales) de l'aire *n avõ̯*, il peut paraître étrange que, de Luxé à Montignac, il n'attaque pas *n avã̯* ; d'autre part, la coïncidence parfaite de *jẹ* et -õ̯, *nẹ* et -ã̯ dans cette même région permet de se demander si cette coïncidence n'a pas existé partout, si l'aire actuelle de *n avõ̯* n'est pas une aire relativement récente où l'on aurait dit jadis *n avã̯* qui aurait rétrogradé sous des influences venues de l'ouest (sud de la vallée de la Charente) et du sud (vallée de la Touvre) en remontant surtout la vallée de l'Argence. — Je n'oserais affirmer qu'il en soit ainsi ; des observations passives et des interrogations multipliées dans toute l'aire *n avõ̯* ne m'ont pas permis d'arriver à un résultat décisif. Aux Limbaudières (com. de Champniers) (à 500 mètres des Blancheteaux où -ã̯ est encore assez vivant), je n'ai relevé dans maintes conversations que des formes en -õ̯ ; j'y ai entendu -ã̯, mais dans le parler d'un sujet originaire des Blancheteaux ; j'ai, de même, rencontré -ã̯ à Villeneuve (com. de Champniers), mais chez un sujet originaire des Giraudières (com. de Champniers), habitant Villeneuve depuis plus de 40 ans. A Viville (com. de Champniers), je n'ai entendu que des formes en -õ̯, mais les plus anciens indigènes — interrogés — se souviennent qu'on y disait autrefois *n alyã̯* « nous allions », etc. [3] ;

1. Quoique *nẹ* soit phoniquement différent de *nu* (nous), *nẹ ɛãtõ̯* est plus près du français que *jẹ ɛãtõ̯*.

2. Dans la vallée ou auprès de la vallée de l'Argence (La Chignole, les Limbaudières), j'ai relevé quelques traces de *j avõ̯*.

3. Il est certain que les patoisants se souviennent plus aisément de la

à Mornac-bourg j'ai entendu *fó k n alõ̞* « (il) faut que nous allions », *i kre̞ k n ãn avõ̞ pardu̞ un ésã̞* « je crois que nous en avons perdu un essaim », *ne̞ srõ̞* « nous serons » ; quand j'ai prié de répéter, on a dit *-õ̞*, très nettement. A Argence (com. de Champniers), on ne dit que *-õ̞* : mais les formes en *-ã̞* se rencontrent assez fréquemment dans le parler d'un sujet originaire d'Argence et qui habite depuis 25 ans la zone *j avõ̞* (La Chapelle de Balzac) ; il se peut que *-ã̞* vienne chez lui de sa mère qui était originaire de Brie ; pourtant, comme ce même sujet a fidèlement conservé des formes spéciales à l'ancien patois d'Argence (*tyõ̞* « ce », *kẽ̞* sur tout le plateau, y compris Brie ; *sti̞*, *ste̞l* « dit-il, dit-elle » qui s'entendent parfois aux Limbaudières ou aux Blancheteaux (com. de Champniers), mais qui sont presque un « tic » des habitants d'Argence), il n'est pas invraisemblable qu'on ait dit *n avã̞* où l'on n'emploie plus aujourd'hui que *n avõ̞*, et que les deux limites (*je̞* et *-õ̞*, *ne̞* et *-ã̞*), aujourd'hui divergentes, aient été naguère confondues. L'hypothèse est d'autant plus plausible que la substitution de *n avõ̞* à *n avã̞* se produit encore aujourd'hui (Varsplateau, les Blancheteaux (com. de Champniers)) ; si on l'admettait, il faudrait observer que cette substitution est assez ancienne pour que le *-ons* du français n'y soit pour rien et il resterait à déterminer pour quelles raisons elle s'est produite — ou tend à se produire — dans l'angle des vallées de l'Argence, de la Charente et de la Touvre, tandis que le *j avõ̞* du haut de la vallée (de Montignac à Luxé) n'entame pas le *n avã̞* du plateau (Coulonges, Xambes, etc.).

2e personne. — *-A̞tis* et *-ẽ̞tis* sont distincts à Pranzac, Bunzac et Ronzac (com. de Mornac) ; on y trouve — comme à la 2e pers. sing. — : *-ã̞* à l'imparfait de l'indicatif en *-*eam*, au conditionnel, à l'imparfait du subjonctif et au présent du subjonctif : *vu̞ éra̞* (ou *éryã̞*) « vous étiez », *vu durmyã̞* « vous dormiez » ; *vu̞ sãnte̞ryã̞* « vous chanteriez » ; *k vu̞ agiryã̞* « que vous eussiez » ; *k vu̞ syã̞* « que

forme ancienne d'un mot que de celle d'une désinence ; v., d'ailleurs, p. 150, le cas d'un sujet qui, observé, dit toujours *-õ̞* et qui, interrogé, croit employer *-ã̞*.

vous soyez », *k vu sãntą* « que vous chantiez » ; *-é* à l'indicatif présent, à l'imparfait de l'indicatif en *-ąbam*, au parfait de l'indicatif et au futur : *vu sãnté* « vous chantez », *vu durmé* « vous dormez » ; *vu sãntāvé* « vous chantiez » ; *vu firé* « vous fûtes », *vu sãntiré* « vous chantâtes », *vu durmiré* « vous dormîtes » ; *vu seré* « vous serez », etc.

A Ronzac (Mornac), où *-ą* résiste dans les subjonctifs présents en *-iam* (*k vu eyą* « que vous soyez »), *-é* (← *-ętis*) s'est maintenu ou *-é* de l'ouest (le Quéroy, Brouterie) a pénétré dans les autres : *k vu tsãnté* « que vous chantiez » (cf. *-ẽm* remplaçant *-ą̃* aux 1res pers. plur., p. 89, n. 2).

Dans le reste de la région, on a une désinence unique, qu'elle soit d'ailleurs — ou non — d'origine analogique [1]. Cette désinence est *-e* ou *-é*, mais il est fort difficile de faire sur ce point une distinction très nette [2], *-é* pouvant devenir *-e* en position syntactique (ainsi, à Agris, *v été* « vous êtes », *v avé* « vous avez », mais *v ave fą̃* « vous avez faim » ou *v ave eãtą* « vous avez chanté »). Néanmoins, si l'on néglige ces hésitations qui peuvent se produire un peu partout, il semble qu'on puisse distinguer une aire de *-é* comprenant Pranzac ; Bunzac ; le Quéroy, Brouterie, Ronzac (com. de Mornac) ; Saint-Projet ; Rivières ; Agris ; — et une aire de *-e*, embrassant le reste de la région.

Remarque. — Pour le futur, le conditionnel et quelques faits analogiques, v. l'étude des MODES ET TEMPS.

3e personne. — Outre le déplacement d'accent déjà signalé (p. 85), on ne peut noter que la répartition de *-ą̃* et de *-ẽ* (*-ą̃m*, *-ẽm*). Dans l'*aire a*) de la 1re pers. plur., la 3e pers. de chaque temps a la même désinence que la 1re et l'on y rencontre les mêmes phénomènes analogiques (La Rochette, Agris, Ronzac) ; dans l'*aire b*), on a la désinence *-ą̃* aussi bien dans la zone où la 1re pers. plur. est terminée en *-ǫ̃* que dans celle où elle se termine en *-ą̃*.

1. Elle l'est certainement partout où a tonique libre → *ą*.

2. Cf. abbé Rousselot, *Vocab. congr.*, p. 31 : « per *è*, vel *é*, *ĕ*, pro ratione ætatum, (-ETIS) effertur ».

MODES ET TEMPS.

INDICATIF. — *Le présent.* — Rien à remarquer; partout, le présent est formé par l'addition au radical [1] des désinences indiquées ci-dessus (v. la carte XI et les pp. 85-93).

Sing. 1. pp. 85-86.		*Plur.* 1. pp. 88-92.	
» 2. pp. 86-87.		» 2. pp. 92-93.	
» 3. p. 88.		» 3. p. 93.	

Seuls, quelques verbes irréguliers appellent de brèves observations.

Être. — La 1re et la 3e pers. plur. sont *sõ* (*sœ̃*) partout. La 2e pers. sing. est *sẹ́* à Pranzac; Bunzac; Brouterie, le Quéroy, Ronzac (com. de Mornac), partout ailleurs *ẹ́*; — la 2e pers. plur. est *sẹ́* dans les mêmes localités, ailleurs, elle est *étẹ́* ou *étẹ*, sauf dans les vallées de la Charente (à partir de Luxé) et de la Touvre où l'on a *ẹ́t*; *ẹ́t* refoule *étẹ* auprès des vallées (Fontenille, Fouqueure) et à Vars-plateau, Champniers-ouest et sud et Mornac.

Avoir. — A la 3e pers. sing., *ọ* se rencontre partout où *a* tonique libre → *ạ*, sauf à Puyréaux et à Tourriers (où l'on dit *ạ* comme dans le reste de la région); archaïque à Villejoubert, Saint-Amant-de-Boixe, Brie-ouest, *ọ* résiste mieux à la 3e pers. sing. du futur.

A la 1re et à la 3e pers. plur., on trouve *avạ̃* et *ạ̃*: les deux formes sont également en usage dans le patois de Cellefrouin (abbé Rousselot, *Vocab. congr.*, pp. 29-30); dans ma région, *ạ̃* règne, *exclusivement*, à Pranzac; Bunzac; le Quéroy, Brouterie, Ronzac (com. de Mornac); Saint-Projet; Rivières; — à Agris et à La Rochette on dit *avạ̃* (ou *avẹ̃*), mais *ạ̃* dans les temps composés; — à Nanclars et à Saint-Angeau-ouest *ạ̃* a presque entièrement disparu (Nanclars un peu plus résistant); partout ailleurs, dès Saint-Ciers, Aussac, Jauldes, on n'a que *avạ̃* [2].

1. Les formes phoniques du radical seront négligées (v. p. 60, n. 2): « je dors » se dit à Genac *hi dõr*, à Brouterie (Mornac) *i dœ̃r*, mais *dõr* et *dœ̃r* se groupent pour s'opposer à *dœrme* de Ronzac (com. de Mornac), p. ex.

2. Ou *avõ* à la 1re pers. plur. dans l'aire où l'on a, pour cette personne

Aller. — A la 1re pers. plur., on a *vą̃* ou *aną̃* (resp. *alą̃*, *alǫ̃*); à la 3e pers. plur., *vą̃* ou *aną̃* (resp. *alą̃*). Pranzac; Bunzac; le Quéroy, Brouterie, Ronzac (com. de Mornac); Saint-Projet; Rivières; Agris ne connaissent que *vą̃*; à La Rochette et à Nanclars, *anẹ̃* ou *aną̃* l'emportent sur *vẹ̃* ou *vą̃*; ailleurs on ne relève aucune trace de *vą̃*.

Remarque. — *Aller* est *anạ* partout où *a* tonique libre → *ạ* [*nạ* à Agris; Rivières; Saint-Projet; Bunzac; Pranzac; le Quéroy, Brouterie, Ronzac (com. de Mornac)]; dans l'aire où *ạ* → *ẹ*, on a — ou l'on a eu — *anẹ* à Puyréaux, Fontclaireau, le Maine-de-Boixe, Vervant, Anais et Champniers-ouest (dans les villages limitrophes de Brie : les Giraudières, les Blancheteaux, La Simarde).

Faire. — On trouve *fą̃* à la 1re et à la 3e pers. plur. à Agris; Rivières; Saint-Projet; Bunzac; Pranzac; le Quéroy, Brouterie, Ronzac (com. de Mornac).

Savoir. — On a *są̃* dans les localités où se rencontre *fą̃*, sauf à Agris (*savẹ̃*).

L'imparfait. — Carte XII. — 3 aires sont à distinguer :

aire a) l'imparfait est en *-ạbam* pour les verbes en *-ạre*, en *-*ẹam* pour les autres verbes;

aire b) l'imparfait en *-*ẹam* n'existe que dans les « auxiliaires », *-ạbam* a été étendu analogiquement à tous les autres verbes;

aire c) tous les verbes ont l'imparfait en *-*ẹam*, *-ạbam* n'existe pas [1].

*Aire a) : -ạbam dans les verbes en -ạre, -*ẹam dans tous les autres verbes.*

la désinence *-ǫ̃*. — On a peut-être eu *ą̃* et *avą̃* dans toute l'aire de *-are* → *-ạ*; j'ai entendu *u ą̃ éta kąr*... « ils ont été chercher » à La Jauvigère (Brie).

1. Dans les textes diplomatiques, on trouve les désinences suivantes : *sing.*, 3e pers. : *-et*, *-eit* (*b*), *-oit* (*a*, *d'*, *e'*); *plur.*, 3e pers. : *-oent* (*a'*), *-oient* (*a*, *d'*), *-iont* (*c*).

Cette aire comprend Pranzac ; Bunzac ; Ronzac, le Quéroy, Brouterie (com. de Mornac). On y a les deux types :

I : *dormir, finir, avoir, rendre.*	II : *chanter.*
1. *-yo*	1. *-ąvo*
2. *-yą́*	2. *-ąvé*
3. *-yo*	3. *-ąvó*
4. *-yą̊*	4. *-avẹ̃m*
5. *-yą́*	5. *-avẹ́*
6. *-yą̊*	6. *-avẹ̃m*

Ce sont les paradigmes de Pranzac, Bunzac et Ronzac [1] ; à Brouterie et au Quéroy (où *a* atone final a disparu, cf. p. 85), on a : I : 1. et 3. *-yẹ* au lieu de *-yo*, II : 1. et 3. *-ąv* au lieu de *-ąvo* ; à 4. et 6. de I *ą̊* est *ą̃* comme à Ronzac et à Bunzac ; enfin, 2., 4. et 6. de II ne sont pas analogiques [2] : on a *-avą́* et *-avą̃* au Quéroy, mais à Brouterie on trouve déjà plus fréquemment *-avyą́* et *-avyą̃*, c'est-à-dire que les désinences du type I gagnent le type II et que l'uniformité tend à s'introduire (observer que Brouterie est le premier village en contact avec les *aires b*) (Brie) et *c*) (Mornac) où cette uniformité est depuis longtemps réalisée, et cf. des faits analogues *infra* : *aire b*)).

Remarque. — L'imparfait de *être*, *ẹtyẹ*, etc., à Brouterie et au Quéroy, est à Pranzac, Bunzac et Ronzac : *ẹro*, *érą́*, *ẹro*, *érą̃*, *érą́*, *érą̃*, mais le *y* des imparfaits en *-*ẹam* pénètre parfois à 2., 4. et 6., notamment à Bunzac.

*Aire b) : -*ẹam dans les « auxiliaires », -ąbam dans tous les autres verbes.*

1. A Bunzac et Ronzac, on a *-ą̃* (au lieu de *-ą̊*) à 4. et 6. de I ; à Ronzac l'*a* de 1., 2. et 3. de II est moins long, l'*a* de 2. et 5. de I moins fermé qu'à Bunzac et Pranzac (cf. *supra*, p. 67).

2. Du moins 4. et 6. ; pour 2., la comparaison de *-ą̆v*, *-ą̆vą́* et de *vaccas*, → *vạɛá* permet de croir à l'influence de *avị-á* → *avyą́* plutôt qu'à un déplacement d'accent isolé ; cf. ci-dessous le même fait à Saint-Projet, Rivières et Agris.

On a les deux types :

I : *avoir*, *être*.	II : *chanter*, *dormir*, *finir*, *voir*, *rendre*.
1. *-i*	1. *-ạv*
2. *-i* ou *-yạ*	2. *-ạv* ou *-ăv(y)ạ*
3. *-i*	3. *-ạv*
4. *-yã*	4. *-ăv(y)ã*
5. *-yẹ* ou *yẹ*	5. *-ăv(y)ẹ* ou *-ăv(y)ẹ*
6. *-yã*	6. *-ăv(y)ã*

Cette aire comprend très exactement les localités [1] où l'on fait la distinction des genres au pluriel de l'article défini (cf. carte I) et, en outre, Puyréaux.

Type I : « *auxiliaires* ». — L'imparfait en *-*ẹam* se rencontre pour les verbes : *être*, *avoir*, *devoir*, *faire*, *pouvoir*, *savoir*, *valoir* et *vouloir* ; l'abbé Rousselot, *Vocab. congr.*, p. 30, a noté la même répartition à Cellefrouin : « Ex suffixo *-IAMUS *yã* remanent tantum : *ăvyã* « habebamus, habebant », *ẽtyã* « eramus, erant », *vŏlyã* « volebamus », *făzyã* « faciebamus », *săvyã* « sapiebamus », *pŏdyã* « poteramus » et apud complures *dẹvyã* « debebamus ». Sauf *valoir*, les deux listes sont identiques ; mais l'abbé Rousselot m'indique que « *vouloir* et *valoir* se sont confondus à Cellefrouin » — comme dans toute l'*aire b*), du moins à l'imparfait de l'indicatif —, et qu'on y a pour les deux verbes le paradigme unique : *i* (*tu*, *u*) *volĩ*, *nẹ volyã*, *vœ volyẹ*, *i volyã*.

Devoir est le seul [2] verbe de cette liste pour lequel il y ait hésitation : Agris, Rivières et Saint-Projet semblent ne connaître que *dẹvạv* à côté de *fazị*, *podị*, *savị*, *volị* ; La Rochette a

1. Sauf les localités de l'*aire a*) qui connaissent aussi *-ạbam*, mais où la répartition de *-ạbam* et de *-*ẹam* est différente.

2. Pour *être*, on a vu (*aire a*), *Remarque*) que *ẹram* est conservé à Pranzac, Bunzac et Ronzac (com. de Mornac) ; il est vraisemblable que la limite de la conservation de *ẹram* a coïncidé exactement avec celle des imparfaits en *-ạbam*, car j'ai entendu *ẹr* dans le patois archaïque de Saint-Amant-de-Boixe-bourg, de Villejoubert, de Brie-est, etc., et jamais en dehors de cette zone. Sur *ẹr* primitif on a formé *érị* à Rivières, Saint-Projet, Agris ; ailleurs je n'ai relevé que *étị*.

dẹvị ou *dẹvạ́v* ; Coulgens paraît ne connaître -**ẹam* que pour *avoir* et *être*, car j'y ai noté *dẹvạ́v*, *fazạ́v*, *pœvạ́v*, *savạ́v*, *volạ́v* ; la série est complète dans toutes les localités limitrophes de l'*aire c*) — où tous les imparfaits sont en *-ị* — : Puyréaux, Saint-Ciers, Aussac, Villejoubert, Saint-Amant-de-Boixe-bourg, Jauldes-est, Brie-est ; toutes ces localités ont dû pourtant posséder naguère le même mode de formation que Coulgens, car on trouve à Nanclars *i dvị́ fẹ́r* « je devais faire », mais *i dvạ́v de l arjã̄* « je devais de l'argent » ; à Aussac-bourg on me fait observer que *dvạ́v* se trouve à Raveau (com. d'Aussac) et, à Raveau, on objecte que Nanclars seul dit *dvạ́v* ; à Saint-Angeau-ouest (Terrebour), j'enregistre cet aveu : « ceux qui n'ont pas appris le français disent *pœvạ̄v* (pouvais) [1] ». — Ces verbes, auxiliaires ou semi-auxiliaires, très employés, constituent un groupe où la formation de l'imparfait est la même que dans l'*aire c*) (*-ị* dans tous les verbes, comme *-ais* en français) et c'est par leur intermédiaire que l'uniformité du type occidental tend à s'introduire à l'est (v. p. 100, n. 1).

Remarque. — Pour *-ị* ou *-yạ́* à 2., *-yã̄* ou *-yẹ̄* à 4. et 6., *-yẹ́* ou *-yẹ* à 5., cf. DÉSINENCES PERSONNELLES, pp. 86-93.

Type II : verbes non-auxiliaires. — L'imparfait en *-ạbam* se rencontre dans tous les verbes, sauf dans les 8 « auxiliaires » du type I. Normalement, on devrait avoir les désinences : 1. *-ạ̄́v*, 2. *-ạ̄́v(e)*, 3. *-ạ̄́v*, 4. *-ăvã̄*, 5. *-ăvé* [2], 6. *-ăvã̄* ; mais deux actions analogiques secondaires se sont exercées : 1) introduction des désinences avec *y* du type I ; 2) extension de *-ạ̄́v* ou de *-ăv-*$_1$ à toutes les personnes.

1) A Agris, Rivières et Saint-Projet — seules localités où soit *actuellement* conservée une désinence personnelle à 2. (v. p. 86) —, on devrait avoir *-ạbas* → *-ạ̄́ve* (Agris) ou → *-ávaẽ̄y* (Rivières, Saint-Projet), comme on a *vạccas* → *vạɛe* ou *vaɛaẽ̄y* ; or, on a *-avạ́* (Saint-Projet) et *-avyạ́* (Agris, Rivières) : c'est, selon toute vrai-

1. C'est une preuve nouvelle du fait déjà signalé (p. 63) que les patoisants de la zone du « français trop écorché » reculent le plus possible vers l'est la présence des formes éloignées du type occidental ; noter ici encore la conservation du parler ancien plus complète à Nanclars.

2. Ou plutôt *-avạ́*, mais cf. p. 93, n. 1.

semblance, une modification analogique [1] d'après les imparfaits en -*ęam* : « habebas », **avi-á* → *avyą́*. — A 4., 5. et 6., *-ăvą̃*, *-ăvę́* et *-avą̃*, désinences les plus anciennes, résistent encore à Saint-Projet (où *-avyą̃*, *-avyę́* commencent à pénétrer chez les jeunes), mais Agris et Rivières ne connaissent que les formes avec *y* : ces trois localités se groupent pour s'opposer aux villages limitrophes du nord et du nord-ouest où l'action analogique ne s'est pas encore fait sentir [2]. En effet, *-avą̃*, *-avę* sont les seules formes connues à Puyréaux, Saint-Ciers, Saint-Angeau, Coulgens, La Rochette, Nanclars, Aussac, qui semblent avoir été protégées par la Boixe ; au contraire, Saint-Amant-de-Boixe-bourg et Villejoubert n'offrent que *-avyą̃*, *-avyę* ; il en est de même de Brie. A cet égard, la commune de Jauldes est particulièrement intéressante : Jauldes-bourg, voisin des villages occidentaux qui ignorent les imparfaits en *-ąv* (chez Cussac, l'Age, Nouailles, etc.), emploie *-avyą̃*, *-avyę* (ou même *ɛ̃atyą̃* à côté de *ɛ̃atavyą̃*) ; Treillis disait (v. p. 100, n. 1) aussi *-avyą̃*, etc., tandis que Cherves, La Motte, La Glange emploient surtout *-avą̃*, *-avę*.

2) Agris, Rivières et Saint-Projet conservent l'alternance normale de *á* tonique (1. et 3. *-ą́v*) et de *ă* atone (2. *-ăvyą́*, 4. et 6. *-ăvyą̃*, 5. *-ăvyę́*) ; partout ailleurs, le manque de désinence personnelle à 2. groupait plus ou moins anciennement les 3 personnes du singulier (*-ą́v-*) contre les 3 personnes du pluriel (*-ăvт*).

1. En effet, si *-ąbas* peut aboutir organiquement à *-ąvá* à Brouterie, le Quéroy, Bunzac, etc., où *-as* de flexion nominale est *-á*, il faudrait néanmoins y supposer un déplacement d'accent qui ne se rencontre pas dans les substantifs et adjectifs (p. 87, n. 3) ; de plus, *-ąve* à Ronzac, Bunzac indique qu'on a affaire à *-*ąbes* dans ces localités. Pour Agris, Rivières et Saint-Projet, il faut admettre, soit *-ąbas* → *-*abąs* — ce qui est peu vraisemblable —, soit plutôt *-av-* + *-ą́*, d'après le *-ą́* des imparfaits en *-yą́*, primitivement atone (*-*ęas*).

2. Est-ce un groupement qu'expliquerait l'attraction par La Rochefoucauld? Quoique le *Noël de Theuet* emploie surtout des formes sans *y* (IX, 3 ; XI, 7 ; XII, 3 ; XIII, 5, etc. ; mais aussi *cresaviant* XXV, 4 ; *portaviant* XXXVIII, 5, éd. Favraud ; cf. d'ailleurs p. 109 et noter que l'introduction du *y* à Saint-Projet est très récente), l'hypothèse n'est pas invraisemblable ; d'après Favraud, p. 7, on n'aurait à La Rochefoucauld que *-avians*, *-aviez*, *-aviant*.

Il pouvait dès lors se produire — et il s'est produit — un double phénomène analogique :

a) *-ạv* du singulier étendu au pluriel : c'est le cas dans une aire qui comprend Nanclars (*-ạ̃v*(-)) ; Saint-Ciers, Coulgens, La Rochette (*-ạ́v*(-)) ; Saint-Angeau (*-ạ̄v*(-)) ;

b) *-ặvī* du pluriel étendu au singulier : Puyréaux, Aussac, Saint-Amant-de-Boixe-bourg, Villejoubert, Jauldes et Brie.

Remarque. — Pour les désinences (2. *-ạv* ou *-avạ́, -avyạ́* ; 4. et 6. *-ạ̃* ou *-ẹ̃*, 5. *-ẹ́* ou *-ẹ*), cf. DÉSINENCES PERSONNELLES[1], pp. 86-93.

Aire c) : *-*ẹam dans tous les verbes.* — On a un seul type d'imparfait :

1. *-ị́*
2. *-ị́*
3. *-ẹ*
4. *-yạ̃* (ou *-yõ*)
5. *-yẹ*
6. *-yạ̃*

à l'ouest d'une ligne englobant comme points extrêmes : Touvre ; Mornac (moins les villages de Brouterie, le Quéroy, Ronzac : *aire a*)) ; Champniers ; La Simarde et les Chirons (com. de Champniers-Brie) ; les Brebions, Champ-de-Goret (com. de Brie) ; Anais ; Nouailles, l'Age, Magnac, La Mercerie, chez Cussac, chez Renard (com. de Jauldes) ; Tourriers ; Puypérou (com. de Villejoubert) ; Montignac ; La Fichère (com. de Saint-Amant-de-Boixe) ; Xambes ; Vervant ; le Maine-de-Boixe ; Cellettes ; Mansle et Fontclaireau.

L'aire ainsi délimitée est homogène ; pour *nẹ...-yạ̃, nẹ...-yõ, jẹ...-yõ* à 4.[2], cf. DÉSINENCES PERSONNELLES, pp. 89-92.

1. Les imparfaits du type II s'effacent devant les imparfaits analogiques du type I (*ɛ̃ãtạv* devant *ɛ̃ãtị́*, d'après *avị́*, etc.) à Puyréaux (*-ạv* presque entièrement disparu) ; à Aussac-bourg ; à Saint-Amant-de-Boixe-bourg, Villejoubert (*-ạv* archaïque), à Treillis (com. de Jauldes), Jauldes-bourg, à Brie-bourg et aux villages de Verrière, les Rassats, les Frauds (com. de Brie) ; Nanclars résiste, de même Vadalle (com. d'Aussac) ; observer que toutes les localités où se produit le recul sont rigoureusement contiguës à l'*aire c*).

2. A 5., on trouve parfois *-é* à côté de *-e* qui prédomine : d'une part, à La Rochette, Jauldes et Coulgens ; de l'autre, à Luxé, Cellettes, Fontenille, Villognon. Cf., en outre, p. 93.

Le parfait. — Carte XIII. — Il n'y a pas lieu de distinguer actuellement dans le nord-ouest de l'Angoumois entre parfaits faibles et parfaits forts : sauf pour *être*, tous les parfaits (quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine [1]) sont — ou ont été [2] — des parfaits faibles. — Un autre trait caractéristique est l'existence d'un type *unique* de parfait (en *-i*) pour toutes les conjugaisons ; on a, p. ex., à Vindelle, *ɛãtị* « chantai » ; *dormị* « dormis », *finísị* « finis » ; *eyị* » eus », *rẹsvị* « reçus » ; *bwevị* « bus », *rãdị* « rendis », etc. — Enfin, aux 3 personnes du pluriel, l'accent est partout sur la désinence (v. p. 85) et cette désinence est d'origine analogique.

On peut distinguer deux aires principales :

aire a) : parfaits à *-y-* à 4., 5., 6. ;

aire b) : parfaits à consonne à 4., 5., 6. (et à 2., dans les localités où se trouve conservée une désinence à la 2e pers. sing.).

Aire a) : parfaits à -Y- à 4., 5., 6. — Les désinences sont :

1. *-ị*
2. *-ị*
3. *-ị*
4. *-i-yõ* (ou *-i-yã*)
5. *-i-yẹ* (ou *-i-yẹ́*)
6. *-i-yã*

Cette aire comprend toute la région située à l'ouest d'une ligne qui laisse dans l'aire des parfaits à consonne : Fontclaireau, Puyréaux, Nanclars, Aussac, Coulgens, La Rochette, Agris, Rivières, Saint-Projet, Bunzac, Pranzac, Ronzac (com. de Mornac). — Le parfait s'y forme (à 4., 5. et 6.) par l'adjonction à l'*-i* des désinences de l'imparfait de l'indicatif [3] ; 1., 2., et 3. sont iden-

1. Les textes diplomatiques donnent les formes suivantes : 1. *ordenai, comandai* (a) ; *comprei* (*b'*) ; 3. *fu* (a, c'), *fut* (*b*) ; *fiist* (*b*) ; *norri* (a) ; *coril* (= courut, a') ; 6. *furent* (a').

2. On trouve ici ou là des substitutions plus ou moins récentes et complètes de parfaits forts à des parfaits faibles : *fị* au lieu de *fazị* « fis », *dụ* au lieu de *dẹvị* ou *dẹgị* « dus », etc. ; cf. p. 106 et E. Görlich, o. c., pp. 123 sqq.

3. Il s'agit bien en effet de *-yõ*, *-yẹ*, *-yã* (et non de *-õ*, *-ẹ*, *-ã* = *i-õ* →

tiques, sauf à Brouterie et au Quéroy (com. de Mornac), où existe une désinence à 2. (cf. pp. 86-87) et où l'on a : 1. et 3. *-i*, mais 2. *-iyą́* ; sur *-iyõ* ou *-iyą̃* à 4., *-iyẹ* ou *-iyẹ́* à 5., cf. DÉSINENCES PERSONNELLES, pp. 89-93.

A 4., 5., et 6. *-i* + *-yõ*, *-yẹ*, *-yą̃* pouvait donner — et a donné — trois résultats différents :

1) *-iyõ*, *-iyẹ*, *-iyą̃* ;

2) *-i^d^yõ*, *-i^d^yẹ*, *-i^d^yą̃*, en raison de l'instabilité du groupe *-iyт* ;

3) *-yõ*, *-yẹ*, *-yą̃*, par suite du passage de *-iyт* à *-yт*, d'où confusion formelle avec l'imparfait de l'indicatif.

1) et 2) sont assez difficiles à distinguer, et l'on rencontre chez un même sujet *-i^d^yõ* à côté de *-iyõ* ; pourtant, *-i^d^yõ* (ou *-i^d^yą̃*), etc., n'apparaît pour ainsi dire pas au sud d'une ligne englobant comme points extrêmes Bignac, Saint-Amant-de-Boixe, Tourriers, Anais, Brie et Mornac (y compris le Quéroy et Brouterie). — Au nord de cette ligne on rencontre concurremment *-iyõ* et *-i^d^yõ* à Genac, Vouharte et Xambes (*-iyą̃* et *-i^d^yą̃*), localités limitrophes de l'aire de *-iyõ* ; ailleurs (Mansle, Cellettes, le Maine-de-Boixe, Vervant, Coulonges, Villognon, Marcillac-Lanville, La Chapelle, etc.), c'est *-i^d^yõ* (*-i^d^yą̃*) qui paraît seul représenter l'usage ancien (les jeunes tendent à réduire *-i^d^yą̃* à *-iyą̃*). Ici encore (cf. p. 80), il semble que la vallée de la Charente soit divisée en deux zones, l'une au sud, l'autre au nord de la Boixe.

3) De Mansle à Marcillac-Lanville, la vallée de la Charente paraît avoir été plus ou moins anciennement et être encore le théâtre d'une réduction phonétique entraînant à 4., 5., 6. la confusion formelle du parfait et de l'imparfait de l'indicatif. A Mansle, p. ex., on a à l'imparfait : 1., 2., *-i*, 3. *-ẹ*, au parfait : 1., 2., 3. : *-i* ; mais à 4., 5., 6. du parfait *-i^d^yą̃* (*-i^d^yẹ*, *-i^d^yą̃*) est passé à *-yą̃* (*-yẹ*, *-yą̃*) et l'on dit *ɛãt-yą̃* « chantions » et « chantâmes »[1]. — Cette confusion est plus ou moins complète et a des effets dif-

-iyõ, etc.), car on a, pour le parfait de *être*, *fu-yõ*, *fu-yẹ*, *fu-yą̃*, et non **fu-õ*, etc.

1. On ne saurait imputer à mes enquêtes cette réduction ; la preuve de son existence est double : l'aire où elle a lieu est cohérente, et *a^d^yą̃* « eûmes » à côté de *avyą̃* « avions » ne laisse pas place au doute.

férents selon les localités : La Chapelle conserve *-i^d^yõ* et Ambérac tend à réduire *-i^d^yõ* à *-iyõ* ; à Marcillac-Lanville, si l'on trouve parfois *j̊ę fu^d^yõ* « nous fûmes », *i fu^d^yã* « ils furent », on emploie beaucoup plus fréquemment le passé indéfini *j̊ avõ été* « nous avons été » et on ne rencontre pas, pour un autre verbe, le parfait synthétique en *-i*[1] : *il avã di* « ils ont dit » et jamais *i disi^d^yã* « ils dirent », etc. ; à Villognon, 1., 2. et 3. sont d'un usage assez fréquent ; mais à 4., 5., 6., si l'on a parfois *-i^d^yã* (*nu bwe^d^yi^d^yã* « nous bûmes »), etc., ou *-^d^yã* (*lę vã^d^yã* (réduction de *lę vã^d^yi^d^yã*) « ils vinrent », l'imparfait est *lę vęnã*), on emploie surtout le passé indéfini ; à Fouqueure, le parfait synthétique est exceptionnel, au singulier comme au pluriel, et la confusion formelle avec l'imparfait est complète (*i mãj̊yõ* « nous mangions » et « nous mangeâmes » qui serait plutôt *i avõ mãj̊ę*) ; à Luxé, le parfait est en voie de disparition — surtout au pluriel —, sans que la réduction phonétique ait eu lieu : *i pœ^d^yi yõ* « nous pûmes », plus souvent *i avõ pœ^d^yu* ; à Mansle, Saint-Groux et Fontenille, le parfait est très vivant, malgré la réduction de *-i^d^yã* à *-^(d)^yã* (complète à Fontenille : *n e^d^yã* « nous eûmes », *nu l vyã* « nous le vîmes » ; moins avancée à Saint-Groux : *nu s rãdi^d^yã* « nous nous rendîmes », *nu ɛeyiyã* « nous tombâmes », mais *nu reyã* « nous rîmes », — et non *reyiyã* —, *n eyã* « nous eûmes » ; plus avancée à Mansle qu'à Saint-Groux, mais moins complète qu'à Fontenille : *nu l pardi^d^yã* « nous le perdîmes », *nu bwe^d^yiyã* « nous bûmes » sont rares, les formes telles que *n a^d^yã* « nous eûmes », *n arivyã* « nous arrivâmes » sont plus fréquentes).

A Fontclaireau, localité limitrophe de l'aire où le parfait reste vivant malgré la réduction phonétique (Mansle, Saint-Groux, Fontenille), *-i^d^yã*, *-iyã*, etc., pénètrent de l'ouest et tendent à expulser chez les jeunes les formes antérieures en *-irã* : *nu fiyã* « nous fûmes » à côté de *nu firã*, *l ariviyã* « ils arrivèrent » à côté de *l arivirã* (vieilli), *n a^d^yã* « nous eûmes » (et non plus *n a^d^yirã*) ; au village de Monpaple, on ne rencontre même pas dans les souvenirs des plus anciens indigènes les formes en *-irã*, mais seulement *-i^d^yã* et *-iyã*.

1. Par contre, en dehors de cette aire, les parfaits synthétiques sont très vivants.

Aire b) : parfaits à consonne à 4., 5., 6. (et à 2.). — Cette aire se subdivise en deux grands groupes :

1) La consonne de 4., 5., 6. (et de 2.) est *-r-* de 6., étendue analogiquement aux autres personnes ;

2) La consonne de 4., 5., 6. (et de 2.), est *-t-* de 5. (et de 2.) étendue à 4. et 6. [1].

1) *Parfaits à -R-.* — Cette formation se rencontre dans deux aires cohérentes, mais séparées l'une de l'autre par l'aire des parfaits à *-T-*.

Aire a). — On a :

1. *-i*
2. *-i*
3. *-i*
4. *-irą̃*
5. *-irę*
6. *-irą̃*

dans une première aire — septentrionale — comprenant : Fontclaireau (sauf Monpaple), Puyréaux, Saint-Ciers, Nanclars, Saint-Angeau, Aussac et Coulgens. — Toutes ces localités n'ayant pas — ou n'ayant plus (p. 86) — de désinence personnelle à 2., les 3 personnes du singulier y sont uniformément en *-i*. — Dans cette aire en contact avec l'aire des parfaits à *-y-* de l'ouest, *-iyą̃*, *-iyę* luttent contre *-irą̃*, *-irę* : *-iyą̃* triomphe chez les jeunes à Fontclaireau (v. p. 103), commence à attaquer Puyréaux-bourg, n'entame pas Nanclars et pénètre de plus en plus à Aussac et à Saint-Angeau-ouest ; Saint-Ciers et Coulgens résistent, étant plus éloignés de l'aire des parfaits à *-y-* [2].

Aire b). — Dans une deuxième aire — méridionale — qui comprend Bunzac, Pranzac et Ronzac (com. de Mornac), on a les désinences :

1. Cf. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 181-182, et p. 240 où l'on voit l'alternance de *t* et de *r* à certaines formes dans le parler d'un même sujet.

2. Comme en d'autres cas (pp. 68, 84, etc.), l'invasion vient de l'ouest, gagne d'abord les localités limitrophes, et Nanclars résiste davantage. Il est à peine besoin de faire remarquer que le français *-âmes*, *-îmes*, *-ûmes* ne saurait jouer aucun rôle dans cette substitution progressive de *-iyą̃* à *-irą̃*.

1. *-i*
2. *-iré*
3. *-i* (ou *-ę*)
4. *-irẽm*
5. *-iré*
6. *-irẽm*

3. est en *-i* à Bunzac et Ronzac, en *-ę* à Pranzac.

2) *Parfaits à -T-*.— Entre les deux aires de parfaits à *-R-* s'étend l'aire des parfaits à *-T-* comprenant La Rochette, Agris, Rivières et Saint-Projet; sauf à La Rochette, où 2. n'a plus aujourd'hui de désinence (v. p. 86) et où les 3 personnes du singulier sont, par suite, identiques (*-i*), on a :

1. *-i*
2. *-ite*
3. *-i*
4. *-itẽ*
5. *-ité*
6. *-itẽ*

A Rivières et à Saint-Projet, 2. est en *-itaẽy* (*-ite* en position syntactique; cf. p. 67), à La Rochette, 4. et 6. sont en-*itẽ* (cf. p. 89), 5. en *-itę* plutôt qu'en *-ité* (v. p. 93). En outre, si je n'ai relevé à Agris et à Rivières que des parfaits à *-T-*, à La Rochette et à Saint-Projet (localités en contact avec l'aire septentrionale (Coulgens, etc.) et avec l'aire méridionale (Bunzac, etc.) des parfaits à *-R-*), on trouve pour quelques formes le type en *-R-* à côté du type en *-T-* : p. ex., à La Rochette, pour *être*, on a 4. et 6. *fitẽ* ou *firẽ*, 5. *firę* ou *fitę*, à Saint-Projet 4. et 6. *firẽ* ou *fitẽ*, 5. *fité* ou *iré* et, pour *avoir*, 6. *agirẽ*, etc. — Ces doubles formes ne se rencontrant pas en dehors du verbe *être* (et, plus rarement, *avoir*), y a-t-il infiltration venant du nord ou du sud ? ou peut-être conservation, dans un auxiliaire essentiellement irrégulier, des formes primitives en *-R-*[1] ?

1. On ne saurait se prononcer au sujet de l'aire des parfaits à *-T-* située entre deux aires de parfaits à *-R-* avant d'avoir déterminé l'extension de ces aires vers l'est. *Le Noël de Theuet* (éd. Favraud, p. 8 et *passim*) ne connaît que des parfaits à *-T-*

Remarques. — I. — Comme il a été indiqué (p. 101), il n'y a pas lieu de distinguer entre parfaits forts et parfaits faibles : sauf *être* (v. Remarque II), tous les verbes ont — ou ont eu — dans la région des parfaits faibles (quelle qu'ait d'ailleurs été l'importance des modifications analogiques subies par le radical : *mịsi* → *metị*, *dịxi* → *disị*, etc.). Aux parfaits en *-ui* correspondaient primitivement des parfaits en *-gi* [1] : *agị* (de *avoir*), *bẹgị* (de *boire*), *tẽgị* (de *tenir*), *sagị* (de *savoir*), *kregị* (de *croire*), etc. ; *-gị* se maintient encore aujourd'hui dans le haut des vallées de la Tardoire et du Bandiat jusqu'à Coulgens inclusivement [2] (Coulgens ; La Rochette ; Agris ; Rivières ; Saint-Projet ; Bunzac ; Pranzac ; Brouterie, le Quéroy, Ronzac (c^ne de Mornac)) ; ailleurs *-gị* est devenu *-ᵈyị* ou *-yị* [3].

Ces parfaits en *-⁽ᵈ⁾yị* (*a⁽ᵈ⁾yị* « eus », *tã⁽ᵈ⁾yị* « tins », *vã⁽ᵈ⁾yị* « vins », *prã⁽ᵈ⁾yị* « pris », etc.) ne sont pas partout aussi vivants ; s'ils résistent encore assez bien au nord du plateau (Xambes, Vervant, Villejoubert) ou à l'est (Jauldes, Brie-est), par contre, dans la vallée de la Charente (de Bignac à Angoulême) et dans la vallée de la Touvre (d'Angoulême à Touvre), ils ont disparu presque entièrement devant des formations nouvelles (*tẹnị* a supplanté *tãyị*, *vẹnị* *vãyị*, *prẹnị* *prãyị*, etc. ; seul *eyị* ou *ayị* — auxiliaire — résiste) ; le même phénomène se propage en remontant la vallée de l'Argence (p. ex., *vãyị*, *prãyị* sont anciens aux Blancheteaux (c^ne de Champniers), à Anais, etc.); quelquefois, ce sont les formes françaises qui remplacent les formes anciennes : *pœyị*, de *pouvoir*, → *pụ* ; *sayị*, de *savoir*, → *sụ* ; *bẹyị*, de *boire*, → *bụ*, etc.

II. — *Être.* — *Fị* « fus » se rencontre à l'est d'une ligne lais-

1. Cf. Görlich, *o. c.*, pp. 123 sqq., et Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, II, § 283 ; de même, les participes passés étaient en *-gụ* (et les faits phonétiques : *-gụ* → *-⁽ᵈ⁾yụ*, et morphologiques : *-⁽ᵈ⁾yụ* éliminé par les participes forts, ont la même extension que dans les parfaits).

2. Cf. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 185 sqq., p. 240.

3. La répartition de *-ᵈyị* et de *-yị* est difficile à établir avec certitude ; la limite entre les deux formes est à peu près la même que celle de *-iᵈyã* et de *-iyã* (v. carte XIII), sauf qu'on trouve concurremment *-⁽ᵈ⁾yị* et *-yị* à Brie, Jauldes, Saint-Amant-de-Boixe ; *-yị* pénètre, d'ailleurs, de plus en plus chez les jeunes (Aussac, Nanclars, Saint-Angeau-ouest).

sant dans le domaine de *fu* Fontenille[1]; Mansle; Monpaple (com. de Fontclaireau); Cellettes; le Maine-de-Boixe; Vervant; Xambes; Vouharte; La Fichère (c^ne de Saint-Amant-de-Boixe); Montignac; Vars; Churet (c^ne d'Anais); les Limbaudières, les Chirons, La Simarde, Viville (c^ne de Champniers); Ruelle; Touvre. — D'ailleurs, *fu* pénètre de plus en plus sur la lisière de l'aire de *fi* (Mornac, Anais, Tourriers). — Cf. *Subjonctif imparfait*, p. 110.

Subjonctif. — *Le présent.* — Comme l'indicatif présent, le présent du subjonctif n'appelle aucune remarque. Voir, pour la forme et la répartition topographique des désinences personnelles à ce temps, carte XI et pp. 85-93.

Sing. 1. pp. 85-86.
2. pp. 86-87.
3. p. 88.
Plur. 1. pp. 88-92.
2. pp. 92-93.
3. p. 93.

A Agris (localité limitrophe de La Rochette où les désinences personnelles ont disparu à la 2e pers. sing. et où les 3 personnes du singulier sont identiques), la répartition entre les types *tẹ ɛãte* (indicatif présent) et *k tẹ ɛãtạ* (subjonctif présent) commence à s'effacer devant une forme unique (*k*) *tẹ ɛãtẹ́* ; cette assimilation y deviendra peut-être le point de départ de la disparition des désinences aux 2emes pers. sing. (cf. *vạɛẹ́* « vaccas » → *vaɛ*, carte II et pp. 67-68). — Voir, pour la même localité, un fait de propagation analogue aux 1^eres pers. plur., p. 89 (Coulgens a -*ã* partout, La Rochette -*ẽ* partout ; Agris tend à introduire -*ẽ* partout)[2].

1. A Saint-Groux, on trouve *fu* à 1., 2., 3., mais *fiyã* à 4. et 6., *fiyẹ* à 5.
2. C'est un nouveau cas du fait déjà signalé (p. 89) : un patois ne modifie sa morphologie (dans l'espèce, n'introduit l'analogie) que sous l'influence d'un patois voisin (où l'analogie a triomphé), mais il faut qu'il ait dans ses ressources propres le point de départ de l'action analogique. Agris a -*ẽ* à la 1re (et à la 3e) pers. plur. de l'indicatif présent et parfait; sous l'influence de La Rochette; il tend à l'uniformité (et, d'abord, dans un temps où la désinence primitive -*ã* n'est pas protégée par un *y*; v., au contraire, l'imparfait *ɛãtavyã* inattaqué). — Par contre, l'action analogique n'ayant pas encore triomphé à Agris, Rivières reste fidèle à la répartition primitive. Cf. les conclusions de ce chapitre.

Remarque. — Le subjonctif présent de *être* a les deux formes *sí* et *sęy* (ou *sę^dy*). Je n'ai rencontré *sí* que dans l'aire de *lắ*, *lắ* (carte I) et, de plus, à Puyréaux et à Fontclaireau (sauf Monpaple: *sę^dy*) [1]. Sur la lisière de l'aire de *sí*, *sęy* commence à pénétrer, particulièrement au pluriel (Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert, Brie, Jauldes-bourg; type: 1. 2., 3. *sí*; 4. et 6. *seyą̃* — rarement *syą̃* —, 5. *seyę*, rarement *syę*)

L'imparfait. — Carte XIV. — Ce temps, quoique existant partout, est d'un emploi assez limité, la concordance se faisant aussi souvent avec le présent du subjonctif qu'avec l'imparfait (ainsi, à Ronzac (c^ne de Mornac) : *k oryo fógu k i syę byẽn paṣyẽnto* « il aurait fallu que je *sois* bien patiente », etc.).

On trouve deux aires, selon que la caractéristique temporelle est : *a*) *-is* ; *b*) *-ir* [2].

Aire a) : -IS *caractéristique temporelle.* — On a le type :

1. *-ịs*
2. *-ịs*, ou *isyą́*
3. *-ịs*
4. *-is-(y)-ǫ̃ (-ą̃,-ẽ)*
5. *-is-(y)-ę́ (-ę)*
6. *-is-(y)-ą̃ (-ẽ)*.

Cette aire comprend toutes les localités situées à l'ouest d'une ligne englobant comme points extrêmes : La Rochette; Agris ; Brie ; Mornac (moins Ronzac) ; Touvre. — Pour les désinences personnelles, cf. *supra* (2. : *-yą́* à Agris et Villemalet (c^ne de La Rochette), à Brouterie et au Quéroy (c^ne de Mornac), pp. 86-87 ; 4. *-ǫ̃*, *-ą̃*, *-ẽ*, pp. 88-92 ; 5. *-ę́* ou *-ę*, p. 93 ; 6. *-ą̃* ou *-ẽ*, p. 93); pour la présence ou l'absence du *y* à 4., 5., et 6., cf. *infra* : *Remarque.* — Il est probable (voir *aire b*) que Brouterie et le Quéroy ont appartenu naguère à l'*aire b*).

1. On a *syę* à Brouterie et le Quéroy (cf. *avyę* « avais », *sęryę* « serais »), *sye* (→ *ṣ́ye*) à Pranzac, Bunzac, Ronzac (c^ne de Mornac) (*-e* des subjonctifs présents).

2. Cf. p. 101 (*-i* dans tous les indicatifs parfaits), et Grandgent, *o. c.*, §§ 185 sqq.

Aire b) : -IR *caractéristique temporelle.* — On a le type :

1. *-i(r)*
2. *-ir-(y)-ą́*
3. *-i(r)*
4. *-ir-(y)-ą̃*
5. *-ir-(y)-ą́* (ou *-ę́*)
6. *-ir-(y)-ą̃.*

Le type sans *r* à 1. et 3. se rencontre à Pranzac et Ronzac (c^ne^ de Mornac) : *agí* « eusse, eût » ; le type avec *r* à Bunzac, Saint-Projet et Rivières. — A Brouterie et au Quéroy (c^ne^ de Mornac), on a un type intermédiaire entre celui de l'*aire a)* et celui de l'*aire b)* : 1. et 3. *-i* (comme Ronzac et Pranzac) ; 2., 4., 5., 6. *-is-* (et non *-ir-*) caractéristique temporelle ; il est possible que *-is-* de 2., 4., 5., 6. y ait remplacé un plus ancien *-ir-* (v. *Remarque*).

Remarque. — *-is* menace de supplanter *-ir* dans les localités limitrophes de l'*aire a)* : *-ir* est en voie de disparition très rapide à Rivières, un peu moins rapide à Saint-Projet (*-is* chez les tout jeunes); au Quéroy (c^ne^ de Mornac), j'ai noté *fi* et *fisyę* « fusse ou fût », (*fis* de l'*aire a)* + *-yę* désinence des imparfaits en *-*ęam*, p. 96) ; à Pranzac, on trouve de même chez les jeunes *-ịs-o* à 1. et 3. à côté de *-i* antérieur (influence du français *-isse*, possible dans un temps assez rare).

Cette double influence (français *-issions*, *-issiez* ; *aire a)* : *-isyą̃*, *-isyę́*) explique l'introduction du *y* à (2.), 4., 5., 6. [1]; on ne trouve que des formes avec *y* à l'ouest d'une ligne séparant Fontenille, Saint-Groux, Mansle, Monpaple, le Maine-de-Boixe de Fontclaireau, Puyréaux, Nanclars ; Vervant, Villejoubert, Tourriers, Anais, Jauldes-ouest, Brie, Champniers, Brouterie, le Quéroy d'Aussac, Jauldes-est, Agris, Rivières, Saint-Projet, Bunzac, Pranzac, Ronzac. — L'*y* tend de plus en plus à s'introduire dans l'aire orientale, se propageant de l'ouest à l'est (Fonctlaireau, Aussac-bourg,

1. Remarquer, en outre, l'influence possible des désinences des imparfaits en *-*ęam* qui existent partout; v. carte XII et p. 99 sur la pénétration ud *y* à (2.), 4., 5., 6. des imparfaits en *-ąbam*.

Jauldes plus attaqués que Saint-Ciers, Nanclars, Coulgens), ou — à partir de La Rochette — remontant la vallée de la Tardoire (*y* plus fréquent à La Rochette et Agris qu'à Rivières, Saint-Projet, Bunzac, Pranzac).

A l'imparfait de *être*, on trouve *fis* (ou *fi*, *fir*) dans l'aire où l'on a *fi* au parfait de l'indicatif (v. pp. 106-107); ailleurs on a *fus* comme *fu* au parfait. *Fus* chasse *fis* comme *fu fi*; Saint-Groux qui a *fu* et *fiyã* au parfait (p. 107, n. 1) conserve encore *fis* à l'imparfait du subjonctif. Dans les vallées de la Charente (depuis Mansle) et de la Touvre, *fus* est sans doute assez récent, car on trouve aussi souvent *seyis* (subjonctif présent de *être* : *sey* [1] + *is* caractéristique temporelle) qui se maintient grâce à *eyis* (subj. imparf. de *avoir*).

Impératif. — On emploie partout les formes de l'indicatif présent (pour *être* et *avoir* celles du présent du subjonctif).

Futur et conditionnel. — Carte XV. —

Le futur. — Au radical s'ajoutent les désinences :

1. -*ẹ*, ou -*ẹ́* } = 1., 2., 3. de l'indicatif
2. -*ạ́* } présent de *avoir*.
3. -*ạ* ou -*ọ* }
4. -*õ*, ou -*ã*, ou -*ẽ*
5. -*ẹ́*, ou -*ẹ*
6. *ã*, ou -*ẽ*.

A 1., on trouve -*ẹ́* à l'est d'une ligne englobant Puyréaux; Nanclars; Aussac; Coulgens; Jauldes-est; Brie-est et Bunzac; ailleurs on a -*ẹ̃* (sauf à Pranzac [2] : -*aẹ̃y*). — A 3., on a -*ọ* à l'est d'une ligne embrassant comme localités extrêmes vers l'ouest le Châtelard (c^ne de Puyréaux); Saint-Ciers; Nanclars; Aussac; Saint-Amant-de-Boixe-bourg; Villejoubert-bourg; Jauldes (sauf chez Renard, l'Age, Nouailles, Cussac, Magnac, La Mercerie); Brie (sauf Champ-de-Goret, les Brebions, les Chirons, La Simarde, les

1. Je n'ai pas rencontré *seyis* dans l'aire où **siam* est *sĩ*.

2. Sauf aussi à Fontenille où l'on à -*ẹ́* [Fontenille est le point le plus méridional d'une aire septentrionale de -*ẹ́* (Juillé, Lonnes, Charmé, etc.)].

Favrauds); Brouterie, le Quéroy, Ronzac (c^ne de Mornac). Cette limite (*habet* → *ǫ* ou *ą*) coïncide :

1) avec la limite de (*il*)*lǫs*, (*il*)*ląs* article (→ *lũ*, *lã*, ou *lẽ*) : v. carte I ;

2) avec la limite de *-ąre*, *-ątum* (→ *-ą* ou *-ę*), *-ątam* (→ *-ąd* ou *-ẽ*) ; Tourriers fait exception, mais *-ątam* y est *-ẽ* et non *-ąd* (p. 83) : v. carte X ;

3) avec la limite de la conservation des imparfaits en *-ąbam* ; Puyréaux fait exception [1], ayant connu les imparfaits en *-ąbam* (p. 97) : v. carte XII.

Sur la lisière de l'aire de *srǫ* (sera), etc., *-ą* de l'aire occidentale (et du français [2]) refoule *-ǫ* ancien à Saint-Amant-de-Boixe-bourg ; Villejoubert ; Aussac-bourg ; Treillis (com. de Jauldes) et Jauldes-bourg ; Verrière, Brie-bourg et les Rassats.

Pour *-ǫ̃* ou *-ą̃* à 4., v. carte XI et pp. 88-92 ; on ne trouve *-ẽ* qu'à La Rochette (p. 89) ; à Agris, où *-ẽ* tend à s'introduire (pp. 89 et 107, n. 2), la persistance de *-ą̃* dans les futurs s'explique par la vitalité de la forme réduite *ą̃* « habemus », si fréquemment employée (dans les temps composés). — A 5., l'aire où *-ẽ* est constant (p. 93) mise à part, *-ẽ* tend à supplanter *-ę* antérieur un peu partout [3]. — Sur *-ą̃* ou *-ẽ* (La Rochette) à 6., v. p. 93.

Le conditionnel. — Le conditionnel se forme partout en ajoutant au radical les désinences de l'imparfait de l'indicatif en *-*ęam*. On a donc (v. carte XII et pp. 95-100) :

1. *-yo* à Pranzac ; Bunzac ; Ronzac (c^ne de Mornac) ; *-yę* à Brouterie et le Quéroy (c^ne de Mornac) (*-r-yę* devient parfois *-ręę* avec *r* mouillée) ; *-ĩ* partout ailleurs ;

1. Cette exception peut n'être qu'apparente ; *-ą* peut avoir remplacé un plus ancien *-ǫ* à Puyréaux, comme cela se produit encore aujourd'hui (noter que la 3e pers. sing. du futur est isolée et que le *ą* du français, si fréquent dans les temps composés, peut s'introduire aisément, surtout dans une localité limitrophe de l'aire qui ne connaît que *ą* et où *-ą* des participes passés a disparu récemment devant *-ę* : p. 83).

2. Avec les réserves maintes fois indiquées pour des phénomènes analogues, pp. 84, n. 1, 91, etc.

3. Sous l'influence du français *-ẽ* (= *-ez*), *-ẽ* s'introduit d'abord à la fin d'une phrase : j'ai noté à Marsac, p. ex., *kã vuz are finị v zu dirẽ* « quand vous aurez fini, vous le direz » ; il ne gagne que le futur et le conditionnel et, plus rarement, l'imparfait de l'indicatif (p. 100, n. 2).

2. *-yą́* ou *-í* ; pour la répartition géographique, v. pp. 96 sqq.

3. *-yo* ou *-yę* comme à 1. ; *-í* dans l'*aire b*) de l'indicatif imparfait (p. 97) ; *-ę* partout ailleurs.

Remarques. — I. — Il faut noter la coïncidence complète (sauf à Puyréaux) de la limite de *-í*, resp. *-ę* à 3. du conditionnel et de l'imparfait de l'indicatif avec les limites de : *-ąre* → *-ą*, resp. *-ę* ; *habet* → *ǫ*, resp. *ą* ; *les* (article) *lü̃*, *lã̃*, resp. *lẽ̃* ; etc.

II. — Je n'ai pas constaté la lutte de *-ę* à 3. contre *-í* ancien. Si *-í* (à 3. du conditionnel et de l'indicatif imparfait) résiste mieux devant *-ę* de l'ouest (et du français) que *-ǫ* (à 3. du futur) devant *-ą* (v. p. 111), c'est sans doute l'uniformité « systématique » de 1., 2., 3. qui le maintient (au futur, au contraire, 1. *-ę́*, 2. *-ą́*, 3. *-ǫ* ne sont pas liés en système).

4. Sur la répartition de *-yõ*, *-yã* ou *-y ẽ* (La Rochette), v. pp. 88-90.

5. Sur *-yę́* ou *-yę*, v. p. 93 et p. 111, n. 3.

6. Sur *-yã* ou *-yẽ* (La Rochette), v. p. 93.

L'INFINITIF. — L'infinitif n'appelle aucune remarque dans une étude des *aires* morphologiques, où l'on écarte les faits phonétiques (*-ąre* → *-ą* ou *-ę* ; *-ẽre* → *-ẽ́r* ou *-wẽr* ; etc.) et les cas de passage d'une conjugaison à une autre (p. ex., *aboutir* est *abut(r)* à Vindelle ; *monter* est *mõt(r)* à Brie ; etc.).

PARTICIPES. —

Le participe présent. — Carte XVI. — On trouve deux aires :

aire a) : les participes sont en *-ẽ* (*sãntẽ* « chantant », *buvẽ* « buvant », *durmẽ* « dormant », etc.) à Pranzac ; Bunzac (sauf Anthieu et le Fouilloux) ; Ronzac (c^ne de Mornac) ;

aire b) : les participes sont en *-ã* (*cãtã*, *buvã*, *dormã*, etc.) aussi bien dans les autres localités de l'aire où l'on distingue entre *an* + *consonne* → *ã* et *en* + *consonne* *ẽ* (Brouterie, le Quéroy (c^ne de Mornac) ; Saint-Projet ; Rivières ; Agris ; La Rochette) que dans le reste de la région (où les deux nasales entravées sont également représentées par *ã*).

Le participe passé. — Comme l'infinitif, le participe passé ne présente que des particularités phonétiques (*-ątum* → *-ą*, ou *-ę*,

ou -*ǫ̈*, pp. 82-83 ; -*ạtam* → -*ạd*, ou -*ẹ̈*, ou -*ǫ̈*, p. 83) ou analogiques : v., p. ex., pour les participes en -*gụ* → -(*d*)*yụ* remplacés ensuite par des participes forts, p. 106, n. 1.

Les temps composés. — Ils se forment partout comme en français et en provençal (*être* pour les verbes « neutres », *avoir* pour les verbes « actifs », + le participe passé). — Pour *avạ̃* « avons » ou *ạ̃* (dans les temps composés), v. p. 94 et n. 2[1].

*
* *

Conclusions. — Ayant recueilli, au cours de mes enquêtes morphologiques, quelques indications sur les limites de rares caractères phonétiques ou sur l'existence de particularités phoniques dans certains patois, je groupe ici ces indications avant de dégager les conclusions que paraît autoriser la carte d'ensemble des aires morphologiques.

Faits phonétiques. — Carte XVII. —

a) *Voyelles.* — *a* tonique libre → *ạ* ou *ẹ* : pp. 81-85 ; sur *habet* → *ạ* ou *ọ*, pp. 94 et 110-111.

Dans l'aire où *a* tonique libre → *ạ*, on a *ạ̈* à Nanclars (chez les jeunes, *ạ* tend à remplacer *ạ̈*), *ạ̈ᵉ* à Aussac-bourg (p. 84).

Dans l'aire où *a* tonique libre → *ẹ*, cet *ẹ* est plus ou moins long et fermé. On a *ẹ̈* à Genac; Bignac, les Godinauds; Saint-Genis d'Hiersac; *ẹ̈ᵉ* à Basse (c^ne^ de Saint-Genis); Marcillac-Lanville ; La Chapelle ; Xambes ; Fontenille; *ẹ̈ᵉ* (légèrement fermé) à Ambérac; Vouharte ; La Fichère (c^ne^ de Saint-Amant-de-Boixe) ; Montignac; Chebrac; — partout ailleurs on a *ẹ*.

A la limite des deux aires de *ạ* et de *ẹ* on trouve des évolutions particulières à Tourriers (*ạ*, mais -*ạtam* → -*ẹ̈*) et chez Renard (*ǫ̈*, -*ạtam* → -*ǫ̈*) : v. p. 82.

Le suffixe -*ạrium* est : -*ịé* à Pranzac ; Bunzac ; Ronzac (c^ne^ de Mornac); -*ị* au Châtelard (c^ne^ de Puyréaux) ; Nanclars ; Aussac; Saint-Amant-de-Boixe-bourg ; Villejoubert-bourg ; Jauldes (moins

1. Cf. abbé Rousselot, *Vocab. congr.*, pp. 24-29, sur l'emploi de *être* et *avoir* avec les verbes neutres. — Je n'ai relevé le type « *suis été* » qu'à Bunzac et Pranzac.

chez Renard et les villages voisins d'Anais) ; Brie-est ; La Rochette ; Coulgens ; Saint-Angeau-ouest ; Saint-Ciers ; on a *-yẹ́* partout ailleurs (Agris ; Rivières ; Saint-Projet ; Brouterie, le Quéroy (c^ne^ de Mornac) ont *-ịé* plutôt que *-yẹ́*)[1] .

ạl + consonne → *ạu, ạ́o* à Agris ; Rivières ; Saint-Projet ; Bunzac ; Pranzac ; Ronzac (c^ne^ de Mornac) ; → *ạ́* ailleurs.

Sur la distinction de *an + consonne* et de *en + consonne*, v. p. 85.

Le suffixe *-et* (*gilet*, *bonnet*) est *-ẹ* à Puyréaux (*hilẹ*, *bunẹ*).

A final atone n'est conservé qu'à Pranzac ; Bunzac ; Ronzac (c^ne^ de Mornac) ; v. p. 85.

b) *Consonnes.* — *c + a* → *tṣ* (*ṣ*) à Pranzac ; Bunzac ; Ronzac (c^ne^ de Mornac) (de même *g + a* y est représenté par (*d*)*ẓ*) ; → *ɛ* (ou *j*) partout ailleurs.

L'évolution de *j* vers *h* est presque complète au nord-ouest (points extrêmes : Fontenille ; Fontclaireau ; Puyréaux ; le Maine-de-Boixe ; Vervant ; Villejoubert-bourg ; Saint-Amant-de-Boixe et La Fichère ; Montignac ; Basse et Saint-Genis) ; on a *ʰj* à Puypérou (c^ne^ de Villejoubert) ; Tourriers ; Anais et, dans la vallée de la Charente, à Chebrac ; Vars-nord (Vars-bourg, La Rivière, le Portal) ; Saint-Yrieix. Balzac, avec *h* et *ĉ* (du moins anciennement, v. p. 36, n. 3) se trouve isolé[2].

Pour la limite de la non-palatalisation de *g* (et de *k*) devant *ị* (vallées de la Tardoire et du Bandiat), v. p. 57.

Si l'on compare cette carte phonétique très incomplète à la carte d'ensemble — très sommaire[3] — des aires morphologiques (carte XVIII), on sera sans doute frappé de la coïncidence de certaines limites phonétiques et morphologiques ; la plus manifeste de ces coïncidences est assurément celle de la limite phonétique de *ạ* libre → *ạ*, resp. *ẹ*, et des limites morphologiques 1,

1. Observer à l'ouest la coïncidence de *-ạrium* → *-ị́* et de *-ạtam* → *-ạd*, etc.

2. Sur un commencement d'évolution de *j* → *h* qui a avorté à La Rochette, v. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 242-243.

3. Il n'est fait état, dans cette carte, que des limites anciennes des principales aires ; v. la Carte d'ensemble pour le détail des faits et la désagrégation des types anciens.

5, 9 et 10[1]. On remarquera encore les faisceaux de limites qui séparent au sud la vallée de la Touvre des vallées du Bandiat et de la Tardoire.

*
* *

Carte d'ensemble

La carte d'ensemble des aires morphologiques (à l'échelle de $\frac{1}{100.000}$, et où les grandes voies de communication — routes et chemins de fer — et l'extension actuelle des forêts ont été ajoutées à l'indication des localités) a été dressée en tenant compte :

1) des limites anciennes[2] de chaque aire (▬ (trait plein) : divergences *statiques*) ;

2) des différents états de désagrégation moderne (▦ désagrégation intense, ▥ désagrégation moins profonde : divergences *dynamiques*, vitalités différentes des parlers) ;

3) des particularités linguistiques qui séparent certains patois du reste de l'aire — phonétique ou morphologique — à laquelle ils appartiennent[3] [● (points entourant les localités)].

1. Une enquête poursuivie dans toute l'étendue du territoire gallo-roman (enquête qui supposerait préalablement résolue la question de l'importance et de la subordination des caractères linguistiques) permettrait seule de se prononcer sur l'existence d'une « limite du français et du provençal ». Cette « limite » est néanmoins très probable dans la région explorée.

2. C'est-à-dire des limites les plus anciennes que l'on puisse constater avec certitude (1820-1830). — Antérieurement au XIXe siècle, le seul recul certain est marqué par la limite de *mwẹ, twẹ* qui ont remplacé *mẹ, tẹ* primitifs (v. p. 75 et carte VIII) : ce recul s'est produit dans le bas de la vallée de la Charente (de Bignac à Angoulême) et dans la vallée de la Touvre (d'Angoulême à Touvre). — Les textes diplomatiques sont trop rares et trop pauvres en indications précises pour qu'il soit permis d'affirmer d'autres reculs : quoiqu'on trouve *los, las* à l'ouest de l'aire où l'on en peut aujourd'hui encore découvrir des traces (v. p. 64, *Rem.* I), il me paraît invraisemblable que *los, las* y aient jamais été vivants, car on ne s'expliquerait pas — dans l'hypothèse inverse — que *lũ, lã* aient reculé *très exactement* jusqu'à la limite commune à plusieurs autres aires phonétiques et morphologiques. — Il est donc problable que, pour la région étudiée, les groupes linguistiques anciens ont dû rester sensiblement les mêmes jusqu'au début du XIXe siècle.

3. Ces particularités sont les suivantes (cf., en outre, les tableaux des

Si je ne m'abuse, cette carte permet certaines conclusions qu'il ne sera peut-être pas sans intérêt de dégager dès maintenant :

1) *La répartition ancienne des types morphologiques ne semble pas s'être faite par paroisses ; la désagrégation actuelle ne se propage pas par communes* [1]. — Ainsi, tous les textes indiquent que le village du Quéroy a toujours fait partie de la paroisse de Mornac [2] : il y a une douzaine de limites phonétiques et morphologiques entre les deux agglomérations (pp. 126 et 129) ; La Fichère et Nitrat ont toujours appartenu à la paroisse de Saint-Amant-de-Boixe : il y a trois types linguistiques différents (pp. 122, 125 et 127) ; etc. — De même, on discerne plusieurs états de désagrégation dans les communes d'Aussac (pp. 62 et 127), de Jauldes (pp. 126-127), de Brie (p. 126), de Puyréaux (p. 127) ; etc. [3]

pp. 122-129) : a) *phoniques ou phonétiques* : *ạ* libre → *ạ̀* (Aussac-bourg), *ạ* ou *ẹ̄* (Tourriers), *œ* (chez Renard), *ạ̄* (Nanclars) ; *-as* final atone : *-a* (Ronzac), *-aẹ̄y* (*é*) (Rivières et Saint-Projet) ; *-ẹt* → *-ẹ* (Puyréaux) ; *ɛ* → *ĉ* et *j* → *h* (Balzac) ; *u* (*il* neutre) et *tyẹ̄* (*ce*) particulièrement vivants (Guissalles) ; *tyõ* (ce), *stị*, *stẹl* (*dit-il, dit-elle*) (Argence) ; — b) *morphologiques* : *a lẹ̄* (*aux*) (les Brebions, les Blancheteaux, Anais) ; *zẹur* (*eux*) (Luxé) ; *-yạ́* à 2. de tous les imparfaits et parfaits de l'indicatif, *-ã̄* à toutes les 1eres pers. plur. (Brouterie, le Quéroy) ; *-ẹ̃* à toutes les 1eres pers. plur. (La Rochette) ; *-ẹ* à 3. de l'indicatif parfait (Pranzac).

1. Voir, pour les évolutions phonétiques, une conclusion différente dans abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, p. 348 : « Les transformations philologiques de l'époque ancienne présentent un caractère particulier : elles coïncident pour la plupart si exactement avec les limites des paroisses, qu'elles suffiraient presque toutes seules à déterminer les divers groupes qui s'étaient formés au sein de la population... Les modifications contemporaines... ne suivent qu'une seule direction géographique et ne paraissent dépendre que des seules conditions physiques des lieux et des habitants ».

2. P. ex. : .. apud Queyrolium, seu quadrivium..., in parrochia de Mornaco, *Lib. feod.*, p. 161.

3. Les exceptions que l'on peut relever dans les tableaux des communautés linguistiques (pp. 122-129) tiennent à ce que mes enquêtes n'ont porté que sur une partie des communes dans les vallées de la Charente (rive droite), de la Tardoire et du Bandiat (rive gauche), et aussi au fait que toutes les communes du plateau situées au nord de Saint-Amant-de-Boixe ne se composent que d'une seule agglomération (anciens essarts dans la forêt de Boixe (v. pp. 21-22) : Cellettes ; le Maine-de-Boixe ; Coulonges ; Xambes ; Vervant ; Nanclars).

2) *Les particularités linguistiques se développent le plus ordinairement dans des localités en contact immédiat avec un faisceau de limites qui coïncident* [1]. — C'est le cas à Puyréaux, Nanclars, Aussac, Tourriers, chez Renard ; — à Luxé ; — à Brouterie-le Quéroy ; — à Ronzac, Pranzac ; — à Saint-Projet-Rivières ; — à La Rochette ; — etc.

3) *Les groupes linguistiques anciens correspondent exactement, dans l'ensemble, aux groupements historiques de population.* — Les cartes *C*, *D*, *E*, et *F* (pp. 7-8 et 20) indiquent un contraste entre les vallées et le plateau : ce contraste se marque également dans la distribution des parlers (vallée de la Charente, de Luxé à Angoulême ; vallée de la Touvre : limites 9 et 10 ; v. encore les cartes V, VII, IX et XI) ; le nord-ouest du plateau se sépare — linguistiquement aussi bien qu'historiquement (pp. 18 sqq.) — du reste de la région (les parlers de Cellettes, Villognon, Coulonges, Xambes, Vervant, le Maine-de-Boixe s'opposent aux parlers de l'ouest, de Luxé à Vouharte, et du sud-est, de Puyréaux à Saint-Amant-de-Boixe). — La forêt de Boixe, souvent essartée, n'a pu séparer fortement les populations de ses lisières orientale et occidentale (p. 23) : les parlers de Cellettes et du Maine-de-Boixe diffèrent à peine de ceux de Vervant, Xambes et Coulonges. — Les forêts de Braconne et de Bois-Blanc, épaisses et jamais entamées, ont dû être un isolant très puissant (pp. 23 et 29) : une foule de limites d'aires morphologiques (et phonétiques) les longent du sud au nord. — Il a paru vraisemblable (p. 34) qu'à l'écart des vallées et à la lisière des forêts avait dû vivre une population isolée : l'isolement linguistique se constate dans le groupe formé par Nanclars, Aussac, Villejoubert, Saint-Amant-de-Boixe, Jauldes, Brie.

4) *Dans la désagrégation moderne des parlers populaires, l'agent destructeur de la morphologie n'est pas le français : ce sont les*

1. Cf. la carte phonétique de la Suisse romande dans Herrigs *Archiv*, CXI, p. 392 : le signe O — qui indique *une* particularité phonétique — est toujours contigu à un faisceau d'au moins deux limites phonétiques qui coïncident. — Cf. encore Carl Haag, *Die Mundarten des oberen Neckar-und Donaulandes*, p. 94 : « Sprachinseln liegen durchweg an starken Grenzbündeln... ».

parlers limitrophes considérés comme socialement supérieurs [1]. — Pour les exemples, v. p. 71, n. 3 (*kelẹ̄* — et non « ces » — chassant *kī*) ; pp. 76 et 77, n. 2 (*lẹ* ou *u* — et non « il » — chassant *ǽ*, *u*) ; pp. 78-79 (*zi* — et non « lui » — repoussant *li*) ; p. 79 (*zelẹ̄* — et non « elles » — se substituant à *elẹ̄* ; *zạ̄* — et non « eux » — remplaçant *ī̃y*) ; p. 81, n. 3 (*o* — et non « il » — chassant *ko*) ; p. 89 (*-ẹ̃* — et non « -ons » — se substituant à *-ạ̃*) ; p. 91 (*j avọ̃* — et non « nous avons » — chassant *n ạvõ*) ; p. 100, n. 1 (*-ī* — et non « -ais » — se substituant à *-ạv*) ; p. 104 (*-iyạ̃* — et non « -âmes », « -îmes », « -ûmes » — chassant *-irạ̃*) ; etc., etc.

5) *La désagrégation — qui se produit surtout aux limites des aires — ne se produit pas également sur tous les points* [2] : *le plus souvent, elle se propage en suivant les grandes voies de communication.* — Ainsi, Ambérac, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert, Aussac, Jauldes, Brie, les Rassats, Terrebour, Coulgens, La Rochette sont situées très exactement à la limite de deux ou de plusieurs aires morphologiques. — Si l'on compare les cartes *I* et *J* (pp. 25-32) à la *Carte d'ensemble*, on remarquera que les zones économiques coïncident [3] avec les aires linguistiques : La Rochefoucauld est le centre d'attraction de certaines localités situées à l'ouest de la Braconne (v. pp. 31, n. 1 et 32) : les parlers de Brie-est et de Jauldes-est se rattachent,

1. Cf. Carl Haag, *o. c.*, pp. 107 sqq. : ce n'est pas l'école, ce sont les *Verkehrsverhältnisse* qui détruisent l'ancien patois; abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 323 sqq. : «Ma mère sentant le besoin de remplacer *lā* « là » par une forme plus élégante, au lieu de prendre le français *lă*, lui (au Pays-Bas) a emprunté *lē* (*kĕl lē* « celle-là ») ».

2. Il faut ici distinguer, pour l'intensité de la désagrégation, entre les éléments systématiques de la morphologie et les éléments qui ne sont pas liés en système (v. p. 53, n. 3): les pronoms personnels, p. ex., sont attaqués beaucoup plus (et en de plus nombreuses localités) que le système de la conjugaison (comparer les cartes VI-IX aux cartes XI-XVI).

3. On a vu (pp. 31-32) combien il est malaisé de déterminer précisément les zones anciennes d'attraction économique et les modifications qui ont pu se produire au cours des siècles, d'autant plus que, dans la région, les principaux centres d'attraction semblent avoir très peu varié. Toutefois, il n'est pas impossible que le fléchissement vers le sud de la grande route transversale de l'ouest à l'est du plateau (Montignac-Coulgens → Vars-Agris, v. p. 29) ait joué un rôle dans la désagrégation des parlers que l'on constate de Terrebour à Agris.

malgré la Braconne, au territoire « provençal » de la région [1]; — Montignac-Vars-Angoulême constituent la zone d'attraction des populations de la basse vallée de la Charente et des vallées de la Touvre et de l'Argence (v. p. 32) : l'unité des parlers y est plus considérable que dans la haute vallée de la Charente pour laquelle les centres d'attraction sont plus nombreux et éloignés les uns des autres (Mansle, Aigre, Rouillac, Tusson). — Pour ce qui est de la direction des influences, on peut noter les deux points suivants :

a) *La désagrégation se propage de l'ouest à l'est* : c'est le cas à Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe-bourg, Villejoubert-bourg, Jauldes, Brie, les Frauds, les Rassats.

b) *La désagrégation part, en général, des vallées* [2] *qu'elle remonte, ou gagne le plateau en suivant les grandes routes* [3]. — Pour la vallée de la Charente et la vallée de la Touvre, v. cartes VIII (*u* et *o*; *i*(*l*) chassant *lẹ* à Ambérac), IX (lutte de *zị* et de *lị*) et XI (*j avọ̃* repoussant *n avõ* à Touvre). Pour la propagation des formes des vallées de la Charente et de la Touvre en

1. Dans les vallées de la Tardoire et du Bandiat, au nord et au sud de La Rochefoucauld, la coïncidence des groupements économiques secondaires et des groupements linguistiques est particulièrement frappante.

2. Et des centres écònomiques importants, situés d'ailleurs dans les vallées (pp. 29-30) : cf. carte VIII, *u* (*il* neutre) part d'Angoulême. — Pour des conclusions analogues, cf. abbé Rousselot, *Modif. phonét.*, pp. 155, 191, 197, 243, 322 sqq., 348-349, particulièrement pp. 282-283 : « ...l'évolution destructrice des *é* atones se propage, comme les autres, de l'Ouest à l'Est, gagnant ainsi au domaine français, avant toutes les autres, les régions basses et les localités les plus exposées aux influences étrangères, et ne s'élevant que petit à petit sur le haut du plateau ». Voir aussi Gilliéron, *Romania*, XII, p. 397 : « Il y a des patois qui en absorbent d'autres : tels sont, par exemple, en Ponthieu ceux de la vallée de la Somme, peuplée par des habitants qui représentent un degré de civilisation supérieur à celui des populations des deux plateaux qui s'élèvent à droite et à gauche du fleuve. Quoique les parlers locaux des bords de la Somme soient menacés de destruction par le français, ils représentent aux yeux des habitants des plateaux un langage moins vulgaire, et c'est de leur part une question d'amour-propre de l'adopter ».

3. Le nord-ouest du plateau, occupé naguère par la Boixe (p. 22) et à peine entamé par le ruisseau de Cellettes et du Maine-de-Boixe (le Valendeau), en fournit une preuve négative : le recul du patois sous des influences venues de la vallée y est peu marqué (résistance : cartes V et XIII), sauf précisément à Cellettes et au Maine-de-Boixe (cartes VII et VIII).

remontant les vallées de l'Argence et de ses affluents, v. cartes VI (*i* et *je*), VII (*mwe* et *mi*), IX (*li* et *li*), XI (*j avõ* et *n avõ*). — Dans la vallée de la Tardoire, cf. le cas de Puyréaux [1] (cartes VII, IX, X, XIII); — la disparition de l'-*e* de flexion nominale à Saint-Angeau-ouest et — plus récemment — à Coulgens (cartes II et III; v. aussi les cartes VIII, XI et XIII); — l'-*e* de flexion plus ébranlé à La Rochette qu'à Agris et à Agris qu'à Rivières (carte II et pp. 67-68); — la pénétration de -*ẽ* à toutes les 1eres pers. plur. commencée à Agris (carte XI et p. 89, n. 2), mais non à Rivières ; — l'introduction du -*y*- à 4., 5., 6. de l'indicatif imparfait (p. 99) et de l'imparfait du subjonctif (pp. 109-110) plus ou moins complète à Agris et à Rivières, mais moins avancée à Saint-Projet ou à Bunzac et Pranzac (carte XII); — la disparition de -*ir*- devant -*is*- à l'imparfait du subjonctif plus marquée à Rivières et Saint-Projet qu'à Bunzac ou Pranzac (carte XIV); etc.

Sur le plateau, la désagrégation suit les grandes routes: La Chignole, Churet, Tourriers (p. 77, n. 1) ; Aussac-bourg (cartes I et X) ; Jauldes-bourg et Treillis [2] (cartes I, V, X, XII, XV); les Rassats et — un peu moins — les Frauds (mêmes cartes et carte VIII); Puyréaux. — A l'écart des grandes routes (et des vallées), la désagrégation semble tenir à l'isolement linguistique des localités : Saint-Amant-de-Boixe-bourg et Villejoubert-bourg (cartes I, X, XII, XV ; etc.) constituent une sorte de « presqu'île provençale » entourée — sans doute depuis l'origine — de « parlers d'oïl » et séparée par la grande route nord-sud du plateau et par la Boixe du reste de l'aire; Verrière et Brie-bourg sont très rapprochés de l'aire occidentale (les Brebions, Champ-de-Goret, etc.) et assez éloignés des agglomérations de Brie-est et Jauldes-est qui appartiennent à la même aire que Verrière et Brie (lisière occidentale de la Braconne) [3].

1. Saint-Ciers, qui résiste, est situé, non dans la vallée même de la Tardoire, mais à l'extrémité du plateau compris entre la Tardoire et la Bonnieure.

2. Sur l'attraction de Treillis par Angoulême, v. p. 32, n. 2.

3. Cf. encore, pour une désagrégation de l'ouest à l'est qui paraît liée

*
* *

D'après les particularités plus ou moins anciennes de chaque parler et les différents degrés de vitalité qu'ils présentent à l'heure actuelle, on peut déterminer des communautés linguistiques : ces communautés sont indiquées dans les tableaux ci-dessous qui trouveront leur justification aux chapitres IV et V [1].

à l'isolement linguistique des localités, les cartes XII (*-y-* à 4., 5., 6. de l'imparfait de l'indicatif à Brouterie) et XIV (*-is-* repoussant *-ir-* à l'imparfait du subjonctif au Quéroy). — Une des formes de la désagrégation est *l'accommodation* d'un parler au système des parlers limitrophes ; cette accommodation se produit au contact des aires : p. ex., dans l'aire où *an + consonne* et *en + consonne* sont distincts, *-ą̃* et *-ę̃* sont mélangés dans les désinences verbales (selon les temps) *partout* où la distinction phonétique existe, *sauf* à La Rochette (*-ą̃* partout) en contact avec Coulgens (*-ą̃* partout) et à Brouterie-le-Quéroy (*-ą̃* partout) en contact avec Mornac (*-ǫ̃* partout, et — peut-être, p. 92 — anciennement *-ą̃*) ; — v. aussi la carte XI et pp. 89, n. 2, 93 (*-ą̃* et *-ę̃* luttant à 4., *-ą́* et *-ę́* à 5. du subjonctif présent à Ronzac — en contact avec Brouterie-le-Quéroy).

1. Pour la clarté de l'exposé, je distingue entre « parlers d'oïl » et « parlers d'oc », vallées, plateau, etc. ; on verra, en comparant la *Carte d'ensemble* aux pp. 61-63 et à la *Carte L*, que les trois zones (*A*, *Ba* et *Bb*), délimitées par les faisceaux de limites morphologiques, correspondent exactement aux zones de « français écorché », de « français trop écorché » et de « patois » que distinguent dans la région les sujets parlants.

I. — PARLERS D'OÏL (ZONE A)

1°) LES VALLÉES. — a) *Vallée de la Charente* :

α) *d'Angoulême à Montignac-Bignac-Genac.*

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Saint-Yrieix	*ɥ* (= *il* neutre) supplante *ǫ* ; *j* tend vers *ʰj*.	Cf. Vindelle et vallée de la Touvre.
Lhoumeau-Pontouvre (Chalonne, Roffit)	*il* neutre est *ǫ* (*ɥ* plus rare) ; on a *j*, et non *ʰj*.	
Balzac — La Chapelle, les Chabots, les Regniers	*j* est devenu *h*, *ɛ* est devenu *c̃*.	
Balzac — Balzac-plateau	*j* est *ʰj*.	
Balzac — Vouillac	*j avǫ̃* lutte contre *n avǫ̃* antérieur.	
Vindelle — Vindelle	*ɥ* (= *il* neutre) supplante *ǫ*.	Cf. Saint-Yrieix et vallée de la Touvre.
Vindelle — Guissalles	*tyœ̃* « ce » plus vivant qu'à Vindelle, *ɥ* (= *il* neutre) plus constant.	
Marsac	*ǫ* (= *il* neutre) ; on a *j*.	
Vars — Rouhénac-Servol	*ǫ* (= *il* neutre) ; on a *j*.	
Vars — Vars, le Portal, La Rivière	*j* tend vers *ʰj*.	
Chebrac	*id.* ; *ɑ* libre → *ɛ̃*.	Cf. Vars et Montignac.
Montignac	*j* est devenu *h* ; *id.*	
La Fichère (Saint-Amant-de-Boixe)	*id.* ; *id.* ; recul de *mi* (moi) devant *mwɛ*.	
Saint-Genis — Basse	*id.* ; *ɑ* libre → *ɛ̃*.	Cf. Bignac et Genac. Limite septentrionale de *zelɛ̃* « elles », de *notrɛ̃* « nos ».
Saint-Genis — Saint-Genis-plateau	*id.* ; » → *ɛ̃*.	
Bignac et les Godinauds	*id.* ; *id.* ; localité la plus septentrionale où l'on a *-iyǫ̃* (*-ɛ*, *-ɑ̃*) à 4., 5., 6. de l'indicatif parfait.	Limite septentrionale de l'emploi égal de *zi* et *li* (= *lui* atone) ; limite méridionale de *zɛl* « elles », *nɥi* « nos ».
Genac	*id.* ; *id.* ; *-iyǫ̃* et *-iᵈyǫ̃* à l'indicatif parfait.	

β) *de Vouharte à Luxé.*

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Vouharte.....	*j* est devenu *h*; *ạ* libre → *ẽ*; *mị* (= moi) recule devant *mwẹ*; *-iyõ* et *-i^d^yõ* à l'indicatif parfait.	Cf. La Fichère, Montignac, Chebrac, Genac.
Marcillac-Lanville et La Chapelle ...	*j* → *h*; *ạ* libre → *ẽ*; *-i^d^yõ* au parfait en voie de disparition; limite méridionale de *mẹ́* (moi) qui recule devant *mwẹ*.	Limite méridionale du triomphe de *zị* sur *lị* (= *lui* atone) et limite occidentale de *zẽ* « eux ».
Ambérac.....	*j* → *h*; *ạ* libre → *ẽ*; *-iyõ* au parfait en voie de disparition; *lẹ* (= *il, ils*) antérieur chassé par *ị(l)*; *notrẽ* (= nos) chassé par *nụ̃*.	
Fouqueure.....	*j* → *h*; parfait synthétique confondu formellement avec l'indicatif imparfait et à peu près disparu.	Zone du type *ị avõ*; localités formant la limite méridionale de *lẹ* = *il, ils*.
Luxé.....	*j* → *h*; disparition du parfait synthétique sans confusion formelle avec l'indicatif imparfait; *zụr* (= *leur* atone) parallèle à *zị*.	

γ) *de Fontenille et Saint-Groux à Fontclaireau et Mansle.*

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Fontenille.....	*j* → *h*; *-ẽ* (= *-ai* des futurs) au lieu de *-ẹ* à l'ouest; *ạ* libre → *ẽ*; parfait synthétique vivant, malgré confusion formelle complète avec l'indicatif imparfait.	
Saint-Groux	*j* → *h*; parfait vivant (confusion formelle avec l'indic. imp. incomplète); survivance de *fị* « fus » et de *fịs* « fusse »; *mẹ́* = *moi*.	Limite occidentale du type *n avã* (contre *ị avõ* à l'ouest).
Mansle.....	*j* → *h*; parfait vivant (confusion formelle presque complète avec l'indic. imp.); *mị* = *moi*.	

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Fontclaireau: Monpaple.....	*j* → *h* ; assimilation analogique des pronoms possessifs du singulier (type de l'ouest) ; *mi̯* (= *moi*) au lieu de *mẹ́* ; *-i^d yą̃* dans les parfaits ; *-isyą̃* dans les subjonctifs imparfaits.	Limite occidentale du type *n avą̃* (contre *i̯ avõ* à l'ouest).
Fontclaireau..	*j* → *h* ; pas d'assimilation analogique dans les pronoms possessifs du singul. ; *mẹ́* (et non *mi̯*) ; *sẹ́* « soie » au lieu de *sẹ^d y* ; *-irą̃* à l'indicatif parf., chassé par *-i^d yą̃* ; *-isą̃* à l'imparf. du subj. chassé par *-isyą̃*.	

b) Vallée de la Touvre :

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Lhoumeau-Pontouvre..... Ruelle.....	*ɥ* (= *il* neutre) chassant *ǫ*.	Type *j avõ*.
Magnac.....	*ǫ* (= *il* neutre) ; *ą* libre → *ẹ̃*.	
Touvre.....	*j avõ* repousse *n avõ* antérieur.	

2°) Le plateau. —

a) au nord de Saint-Amant-de Boixe.

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Villognon.....	*j* → *h* ; *i̯* (= *je*) moins effacé par *jẹ* qu'à Coulonges ; *mi̯* = *moi* ; parfait synthétique en voie de disparition.	Zone de *lẹ* = *il, ils*. *zi̯* chasse *li̯* antérieur ; on a *zẹ̃r* « eux » et *zẹl* « elles » ; type *n avą̃*
Cellettes.....	*j* → *h* ; *mẹ́* = *moi* ; assimilation analogique dans les pronoms possessifs du singulier commence à pénétrer.	
Le Maine-de-Boixe.	*j* → *h* ; *mi̯* = *moi* ; *lẹ* (= *il, ils*) a chassé *ɥ* (*v*) ancien.	

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Vervant.....	*j* → *h*; *ịlle* → *ụ* vivant ; *-i^d^yą̃* à l'indicatif parfait.	(ouest : *ị avǫ̃* et *j avǫ̃*) ; parfaits en *-yị* plus vivants qu'au sud de la Boixe.
Xambes.....	*j* → *h*; *ą* libre → *ę̃* ; *ụ* ← *ịlle* disparaissant ; *-iyą̃* et *-i^d^yą̃* à l'indicatif parfait.	
Coulonges.....	*j* → *h*; *ị* (= *je*) plus effacé qu'à Villognon ; *ụ* ← *ịlle* presque disparu; *-i^d^yą̃* au parfait de l'indicatif.	

b) au sud de Saint-Amant-de-Boixe.

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Puypérou (Villejoubert).....	*j* tend vers *h*/*j*.	Type *n avą̃*.
Nitrat (St.-Amant-de-Boixe).....	*j* est *j*.	
Tourriers — Tourriers.....	Patois à peu près disparu.	*j* tend vers *h*/*j* ; *ą* libre → *ą* ; *-ątam* → *-ę̃*.
Tourriers — Bouffanais, Fenêtre.....	Patois mieux conservé.	Type *n avą̃*.
Chez Renard (Jauldes).....	*ą* libre → *œ*; *-ątam* → *-œ̃*.	
Anais — Churet : La Chignole (Champniers).....	Patois effacé (*ị* = *je*, *mị* = *moi* à peu près disparus).	Type *n avǫ̃*.
Anais — Anais.....	*ị*, *mị* encore courants ; *j* tend vers *h*/*j*.	
Jauldes-ouest (l'Age, Nouailles)	*ị*, *mị* encore vivants.	Type *n avą̃*.
Champniers — Les Giraudières ; les Blancheteaux ; Champ-de-Goret (Brie) ; les Brebions (Brie).	*id.*-	
Champniers — Les Coussauds, les Brissauds, les Limbaudières, Villeneuve, le Breuil-Pinaud.	*-ibid.*-	Type *n avǫ̃*.
Argence.....	*ị* effacé ; *mị* presque introuvable ; *tyǫ̃* « ce » (ailleurs *kœ̃*) ; *stị*, *stẹl* (ailleurs : dit-il, dit-elle).	Type *n avǫ̃*.

	COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Vars-plateau	Vaillac, Peusec, Laprade.....	*i̯, mi̯* presque disparus ; aux 1res pers. plur. *-ã̯* très effacé par *-õ̯* ; lutte de *j avõ̯* contre *n avõ̯* (← *n avã̯*).	Type (ancien) *n avã̯*.
	Couziers, chez Brard.....	*i̯, mi̯* un peu plus fréquents ; coexistence de *n avã̯* et de *n avõ̯*.	
Champniers	Champniers, les Cloux, les Rossignols, Denat.	*i̯ mi̯* presque disparus.	Type *n avõ̯*.
	La Simarde, les Chirons.....	*i̯ mi̯* vivants.	Type *n avã̯*. — Cf. Jauldes-ouest, les Giraudières.
	Vouillac.....	*j avõ̯* lutte contre *n avõ̯*.	Cf. Balzac.
	Viville, chez Suraud.....	*i̯, mi̯* disparus.	Type actuel *n avõ̯* (anciennement *n avã̯* ?)
	Les Favrauds, le Puy de Nanteuil.....	*i̯, mi̯* encore vivants.	
Mornac.....		*i̯* disparaissant ; *me̯* ou *me̯*.	
Les Riffauds (Ruelle)		*i̯, mi̯* disparus.	

II. — PARLERS D'OC (ZONE B)

1°) *au nord et à l'ouest de la Braconne (B a) :*

	COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Brie	Les Rassats....	Disparition rapide du parler ancien (*lɑ̯i̯, lɑ̯á* ; *-ç* à 3. du futur ; *ɑ̯* ← *ɑ̯* libre disparaît devant *e̯* ; imparfaits en *-i̯* remplaçant ceux en *-ɑ̯v*).	Types *-avyã̯* (imparfaits de l'indicatif) et *-isyã̯* (imparfaits du subjonctif).
	Les Frauds....	Disparition moins rapide qu'aux Rassats (*-ɑ̯v* des imparfaits mieux conservé).	
	Brie, Verrière..	Même disparition qu'aux Rassats.	
	La Jauvigère, les Gendres, les Rigalloux..	Résistance du parler ancien.	
Jauldes, Treillis....		Même disparition qu'à Brie et aux Rassats.	

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
Jauldes : Cherves, La Motte, Glange..	Résistance du parler ancien.	Types *-avą̃* et *-isą̃*.
Saint-Amant-de-Boixe.....	Effacement presque complet du parler ancien ; *ille* → *ụ*.	Types *-avyą̃* et *-isyą̃*.
Villejoubert.....	Même effacement qu'à Saint-Amant-de-Boixe ; *ille* → *ụ*.	
Aussac (Aussac-bourg..	Parler ancien très menacé ; *ą* libre → *ȧ*.	Les parfaits en *-iyą̃* menacent les parfaits antérieurs en *-irą̃* ; à l'imparfait du subjonctif, *-isyą̃* chasse *-isą̃*.	A partir d'Aussac commencent les indicatifs parfaits en *-irą̃* (de Villejoubert à Brie, on a *-i(d)yą̃*), les types *-avą̃* et *-isą̃* (cf. Cherves de Jauldes).
Aussac (Vadalle.....	Plus résistant qu'Aussac-bourg.	
Aussac (Raveau.....	Très résistant.	
Nanclars.....	*ą* libre → *ą̃* ; *ille* → *œ* (*ụ*, *v*). Résistance particulière du parler ancien.	A partir de Nanclars, imparfaits de l'indicatif en *-ą́v*, *-ávą̃* (*-ąv*, *-av(y)ą̃* de Brie à Aussac).
Puyréaux (Puyréaux.....	Disparition presque complète de l'ancien patois (*lụ́*, *lá*, *-ąd*, *-ọ* des futurs, etc.) ; indicat. imparfait en *-ąv* (*-avą̃*) disparaît devant l'imparfait en *-ị́* ; *-irą̃* des parfaits attaqué par *-i^d yą̃*. *-ęt* (← *-ĭttum*) → *ę*.	
Puyréaux (Le Châtelard...	Résistant (*lụ́*, *lá*, *-ąd*, *-ọ* conservés) ; parfaits en *-irą̃* non attaqués ; imparf. indic. *-ą́v*, *-ávą̃* (au lieu de *-ąv*, *-avą̃* à Puyréaux).	
Puyréaux (Saint-Ciers.....		
Saint-Angeau-ouest (Biagne, Devezeau, Terrebour).	Disparition de l'*-e* de flexion, de *kọ* = *il* (neutre), de *kị́* « ces » (masc.) ; parfaits en *-irą̃* menacés par *-i^d yą̃*.	A partir de Saint-Angeau, on trouve le souvenir de *kị́* « ces » masc., de *kọ* (= *il* neutre), d'un ancien *-e* de flexion (*kelę́*, *ọ* jusqu'à Saint-Ciers).
Coulgens.....	*-e* de flexion récemment disparu, mais conservé dans *dwę́* « deux » (fém.) ; *kị́* et *kọ* disparus ; seuls, *avoir* et *être* ont l'imparfait en *-ị́* (il est en *-ą́v*, *-ávą̃* dans les autres « auxiliaires »).	A partir de Coulgens, non-palatalisation de *-gị*, *-kị* (jusqu'à Saint-Angeau-ouest : *-^d yị*, *-^t yị*).

2°) *à l'est des forêts de Braconne et de Bois-Blanc (B b) :*

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
La Rochette : La Rochette ...	-*e* de flexion disparu ; *kelę̃* lutte contre *kị*; *kọ* disparu ; dernier point où *-ạrium* → *-ị́* ; extension de *-ę̃ᵃ* à toutes les 1res et 3mes pers. plur.	A partir de La Rochette, distinction de *an* et de *en* entravés ; parfaits à *ł*.
La Rochette : Villemalet	-*e* de flexion, *kị*, *kọ* conservés ; *-ạrium* → *-ịę́*.	A partir d'Agris, alternance normale *-ą́v*, *-ăvą̃* à l'indicatif imparfait ; imparfait de *être* : *érị* (*étị* à La Rochette) ; *yęl* = « elle » tonique ; *ạl* + *cons.* → *ą̃₀* (*ọ́* jusqu'à Villemalet) ; 2emes pers. sing. ind. imp. (et conditionnel) : *-yą́* ; *-ę́* (au lieu de *-ę* : La Rochette) aux 2emes pers. plur.
Agris	-*id.*- Agris-est moins attaqué que Agris-ouest, où se produisent des faits analogiques (*-ę̃* tendant à supplanter *-ą̃* aux 1res et 3mes pers. du plur. ; *-ę* et *-ą́* tendant à se confondre à la 2e pers. sing. du subjonctif présent ; *-y-* a gagné 4., 5., 6. des imparfaits en *-ạv*, tend à pénétrer dans 4., 5., 6. des imparfaits du subjonctif.	
Rivières..... Saint-Projet..... Bunzac : Anthieu, le Fouilloux	*-as* → *-aę̃y* ; *mę́* (= *moi*) ; répartition de *-ą̃* et de *-ę̃* aux 1res pers. plur. non ébranlée par l'analogie ; pénétration du *-y-* à 4., 5., 6. des imparfaits (surtout à Rivières ; *id.* : *-is-* chassant *-ir-* à l'imparfait du subjonctif).	A partir de Rivières, *-ir-* caractéristique temporelle de l'imparfait du subjonctif (*-is-* jusqu'à Agris) ; *ą̃* = *avons* (*ą̃* et *avą̃* jusqu'à Agris).
Bunzac : Bunzac	*-ir-* caractéristique temporelle du subj. imparfait. ; *-ạmus* → *-ą̃* ; 3. de l'indic. parfait : *-ị*.	A partir de Bunzac, *-as* → *-á* ; distinction des imparfaits de l'indicatif (*-ạbam* et *-*ęam*) ; *sę́* (au lieu de *ę́*) à 2. et 5. de l'indicatif prés. de *être*.
Ronzac (Mornac) ...	*-ị* à 1. et 3. du subj. imparf. ; *-ạmus* → *-ą̃* ; 3. de l'indic. parf. : *-ị* ; actions analogiques au subj. prés. (4., 6. : *-ę̃* et *-ą̃* ; 5. : *-ę́* et *-ą́*).	parfaits à *-r-* ; *c* + *a* → *tṣa* (ailleurs *ca*) ; *a* final atone conservé ; désinences à 1. et 3. ; *-ạrium* → *-ịę́* ; *la*, *lá* pronom sujet féminin (ailleurs : *a*, *al*) ; répartition de *-ą̃* et *-ę̃* à 4. et
Pranzac.....	*-ị́* à 1. et 3. du subj.	

COMMUNES ET GROUPES	JUSTIFICATION DES GROUPEMENTS	OBSERVATIONS
	imparf. ; *-ạmus* → *-ạ̃m* ; *habeo* → *aẹ̃y* ; 3. de l'ind. parf. : *-ẹ*. 6. ; distinction entre *-ạtis* et *-ẹtis* à 5. ; participes présents en *-ẹ̃*.	
Le Quéroy, Broutelie (Mornac).....	*-*ẹam* → *-yẹ* (indic. imparf. et conditionnel) ; parfaits à *-y-* ; *-ẹ̃* (et non *-ẹ̃*) aux 1res pers. plur. ; *-ị* à 1. et 3. du subj. imparf. ; 3. de l'indic. parf. : *-ị*.	

*
* *

Ces tableaux indiquent que, si les parlers anciens de certaines localités sont fortement menacés, d'autres paraissent témoigner d'une résistance particulière (p. ex., Nanclars, Jauldes-est, Brie-est ; etc.). — Il serait assurément chimérique de vouloir préciser les conditions où se sont jadis formés et propagés — selon les agglomérations anciennes — les types morphologiques ; mais il reste possible d'étudier en détail la désorganisation actuelle, et — peut-être — d'en dégager les voies et modes.

CHAPITRE III

L'UNITÉ DU SYSTÈME MORPHOLOGIQUE DANS LE PARLER POPULAIRE D'UN VILLAGE ET L'INSTABILITÉ DES LIMITES D'AIRES MORPHOLOGIQUES

En attribuant une localité quelconque à une aire linguistique, le dialectologue conclut toujours d'un ou de plusieurs témoignages individuels à l'ensemble de la communauté ; pour aboutir, il se range - plus ou moins consciemment — à l'opinion ainsi exprimée par Vendryes[1] : « chaque individu... par le fait même qu'il diffère de ses contemporains apporte le germe de tendances nouvelles ; mais ces différences toutes relatives entre individus d'un même groupe social peuvent être considérées comme négligeables si l'on compare les individus d'un autre groupe social ; *à l'intérieur de chaque groupe il s'établit naturellement une sorte de moyenne* et la ressemblance d'ensemble est suffisante pour qu'on puisse faire abstraction des différences de détail ». — Cette « moyenne », c'est le type linguistique de chaque parler. Ce type existe, incontestablement ; mais en quoi consiste-t-il ? Est-ce l'ensemble des caractères communs à tous les parlers individuels du groupe ? Et, lorsque le type se modifie, quelles sont les influences modificatrices ?

La question de l'unité dans le parler populaire d'une communauté linguistique quelconque est donc de celles que tout dialectologue a dû se poser ; néanmoins, dans le domaine des patois gallo-romans, elle n'a été discutée — à ma connaissance (et seu-

1. *Mélanges Meillet*, Paris, 1902, pp. 126-127.

lement pour la phonétique) — que dans deux travaux dont l'un concerne une famille[1], l'autre une commune[2]. — Ces travaux ont paru aboutir à des conclusions identiques : il n'y a pas d'unité phonétique pour l'ensemble du groupe, mais il y a unité à l'intérieur de chaque « génération »[3].

C'est pourquoi Meillet[4], après avoir exposé comment le système des « associations inconscientes de mouvements et de sensations » qui constitue la langue individuelle ne se transmet jamais identique chez les divers enfants qui apprennent à parler, insiste sur les « innovations qui ont des causes profondes et qui apparaissent chez tous les enfants nés en une même localité, de parents indigènes, durant un certain laps de temps »; « à partir d'un moment donné », ajoute-t-il, « tous les enfants nés au même endroit ont telle ou telle articulation différente de celle de leurs aînés, et sont même incapables d'émettre l'articulation ancienne ; par exemple, dans la France du Nord, les enfants sont nés, à partir d'un certain moment, différent pour chaque localité, incapables de prononcer *l* mouillée et y ont substitué le *y* qui en tient aujourd'hui la place dans les parlers français : le mot *vaillant* a été prononcé *vayã* et non plus *vaḷã* comme autrefois; on peut encore observer tel parler[5] où les générations anciennes ont *l* mouillée, où les enfants de 1850-1855 par exemple ont tendu à substituer

1. Abbé Rousselot, *Modif. phonét.*

2. L. Gauchat, *L'unité phonétique dans le patois d'une commune* (dans *Aus romanischen Sprachen und Literaturen*); cité d'après la pagination du tirage à part.

3. Abbé Rousselot, pp. 162-163 : *Degré de généralisation dont sont susceptibles les documents oraux* (ce qu'on peut faire de plus, c'est d'étendre un témoignage isolé à la génération dans laquelle on l'a observé; on peut conclure de deux ou trois témoignages pour toute la génération placée dans des conditions analogues à celles des sujets observés); Gauchat, p. 48 : « L'unité du patois de Charmey... est nulle... »; p. 52 : « la seule diversité notable est celle qui sépare les générations ».

4. *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*[2], Paris, 1908, p. 7 ; cf. encore *Revue internationale de sociologie*, I, p. 315.

5. Il s'agit de Cellefrouin (v. abbé Rousselot, *o.c.*, pp. 200 sqq.); même phénomène dans Gauchat (tableau de la p. 50). — Au moment où je corrige les épreuves de ce chapitre paraît la 3e édition de l'*Introduction* (1912) : l'exemple relatif à Cellefrouin a été supprimé et la théorie est présentée de façon moins stricte (*tendent à apparaître* substitué à *apparaissent*).

y à *l* mouillée, et où ceux de 1855-1860 ne connaissent plus *l* mouillée, prononcée par leurs aînés[1] ».

A supposer qu'il existe, dans un groupe social déterminé, une identité des tendances articulatoires chez tous les individus d'une même génération et que, par suite, « l'alternance des générations soit le vrai principe de l'évolution phonétique[2] », il resterait encore à se demander ce que cachent ces propositions. — Veut-on dire simplement que le langage change avec les hommes, qu'il se modifie en se transmettant, par exemple, que le latin parlé aujourd'hui en France ressemble assez peu au latin vulgaire ? C'est énoncer inutilement un *truism*. — Entend-on exprimer par là de quelle manière se sont accomplies les évolutions passées? Mais qui donc a jamais constaté ces modifications du système articulatoire dans une génération appartenant à un groupe social disparu ? — Croit-on, enfin, expliquer ainsi le *pourquoi* des changements phonétiques? Les objections surgiraient en foule:

1) D'où viendrait ce pouvoir de la « génération »? Comment des enfants, qui apprennent à parler chacun dans des conditions généalogiques différentes, peuvent-ils présenter les mêmes divergences articulatoires d'avec leurs aînés? D'ailleurs, qu'est-ce qu'une « génération »? Où commence-t-elle, où finit-elle?

2) Il y a des phonèmes qui semblent particulièrement sujets aux modifications: ainsi, *k* devant *e*, *i* n'a conservé dans presque aucune langue le son guttural primitif[3] ; en logoudorien cependant, il reste *k* aujourd'hui comme dans les plus anciens textes[4] : y a-t-il donc des cas où l'alternance des générations ne parvient pas à ébranler des phonèmes très instables ? et pourquoi?

3) Si l'alternance des générations explique seule les modifications phonétiques, pourquoi l'étude historique des langues nous

1. Même dogme chez Vendryes : « Le système articulatoire est le même chez les individus d'une même génération appartenant au même groupe social, et c'est dans le passage d'une génération à l'autre que se modifie d'ordinaire le système articulatoire ». *Réflexions sur les lois phonétiques* dans *Mélanges Meillet*, p. 116).

2. Gauchat, *o.c.*, p. 58, n. 1.

3. Joret, *Du C dans les langues romanes*, Paris, 1874, p. 73 et n. 1.

4. Meyer-Lübke, dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, I², p. 697.

montre-t-elle des périodes où les transformations s'accumulent et se précipitent, à côté d'autres où aucune modification ne s'introduit [1] ?

Pour arriver à quelque précision sur cette question de l'unité linguistique dans un groupe humain quelconque, il faut d'abord que l'étude du langage de l'enfant soit plus avancée qu'elle ne l'est, ou plutôt qu'elle soit dirigée dans un sens tout autre que celui où on l'a poussée jusqu'ici. Nous sommes assez bien renseignés sur l'acquisition progressive du langage par l'enfant pendant les trois ou quatre premières années, sur l'apparition successive et l'enrichissement des diverses catégories grammaticales et sur le *processus* psychologique vraisemblable de cette acquisition [2] ; mais nous ne savons presque rien de l'influence que peuvent exercer le père, la mère, la nourrice, etc. [3], et nous savons beau-

1. Cf. Wechssler, *Giebt es Lautgesetze?*, p. 87 : « Comment s'expliquerait cette inégale rapidité des changements phonétiques, à savoir qu'en peu de siècles s'accomplit une sorte de révolution et qu'ensuite il y a arrêt pendant longtemps ? Est-ce que, peut-être, pendant la romanisation de l'Empire romain et pendant les invasions germaniques, les enfants ont appris à parler avec moins de soin que plus tard ? Est-ce que, en ces temps troublés, les mères ont moins pu se consacrer à l'éducation de leurs enfants ? »

2. Voir la plus récente, qui est en même temps la plus complète et la meilleure, des monographies : Clara und William Stern, *Monographien über die seelische Entwicklung des Kindes*, I. *Die Kindersprache*, eine psychologische und sprachtheoretische Untersuchung, Leipzig, 1907. A la bibliographie à peu près complète donnée pp. 385-390, ajouter la 2e édition de Ernst Meumann, *Die Entstehung der ersten Wortbedeutungen beim Kinde*, Leipzig, 1908 ; Rudolf Meringer, *Aus dem Leben der Sprache*. Versprechen. Kindersprache. Nachahmungstrieb, Berlin, 1908 (spécialement pp. 145-206); une très bonne monographie descriptive de I. A. Gheorgov, *Ein Beitrag zur grammatischen Entwicklung der Kindersprache* (dans la *Sammlung von Abhandlungen zur psychologischen Pädagogik*, publiée par E. Meumann, II, 3, 1908); enfin la *Revue philosophique* (I, 5 ; VIII, 87; XVI, 83 ; XVII, 589 ; — 1893, I, 124 ; 1898, II, 504 ; 1901, II, 558; 1902, II, 367 ; 1904, I, 435; 1905, II, 115 ; etc.) et les revues critiques annuelles de l'*Année pyschologique*. Noter aussi quelques pages, plus spécialement linguistiques, mais parfois trop riches en hypothèses hasardeuses, de M. Grammont dans les *Mélanges Meillet*, pp. 61-82.

3. Cette influence paraît pourtant réelle et vient le plus généralement de la femme : v. Grammont, *l. l.*, pp. 74, 78-79 ; W. Preyer, *Die Seele des Kindes*[4], Leipzig, 1895, pp. 303-304 (« dès l'âge de deux ou trois ans, un enfant de Thüringe se distingue d'un enfant du Mecklembourg et présente les particularités de langage de sa mère ou de sa bonne avec lesquelles il

coup moins encore de la conservation ou de la disparition de ces particularités généalogiques du premier âge, lorsque l'enfant — en possession du système grammatical de son parler [1] — entre en contact (à partir de 5 ou 6 ans) avec les autres sujets de la communauté linguistique.

La raison de notre ignorance sur ce point capital, c'est que les psychologues ne sont attentifs au langage de l'enfant que pour les trois premières années et que les linguistes n'étudient que le langage des adultes. Or, il semble admis tacitement que cette « Sprachmischung » généalogique disparaît à l'âge adulte sous l'influence nivelante de la « génération ». Il faut donc examiner les faits produits par l'abbé Rousselot et par Gauchat à l'appui de cette idée : l'identité des tendances articulatoires chez tous les individus de la même génération dans une même communauté linguistique.

L'abbé Rousselot, à vrai dire, n'a traité de cette question qu'incidemment. Son livre — et la remarque n'en est pas neuve [2] — se compose de trois parties sans lien réel entre elles : la première (pp. 7-144 : analyse physiologique des sons du patois de Cellefrouin), ne s'appliquant qu'au parler de l'auteur, n'entre pas ici en ligne de compte ; dans la troisième (modifications du fonds nouveau du patois, pp. 317-345), où il ne s'agit qu'exceptionnellement de tous les sujets d'un même groupe, il n'y a pour notre objet que fort peu à glaner. C'est donc sur la deuxième partie surtout (modifications historiques de l'ancien fonds du patois, pp. 145-316) que doit porter l'examen : encore faut-il en écarter tout ce qui est phonétique historique et géographie phonétique et toutes les données relatives à la « génération » lorsqu'elles ne reposent que sur un seul témoignage. Les indications fournies

se trouve le plus souvent ») ; P. Passy, *Étude sur les changements phonétiques*, p. 23 ; etc.

1. Pour la morphologie, on sait seulement que la déclinaison et la conjugaison apparaissent en général à partir du 27e ou du 28e mois (E. F. W. Meumann, *Die Sprache des Kindes*, Zürich, 1903, p. 73; W. Preyer, *o. c.*, pp. 342, 346 sqq. ; C. u. W. Stern, pp. 221-231), et aussi (*id.*) qu'au début toute la conjugaison se développe d'après un ou deux types très simples, p. ex., d'après des verbes réguliers (faibles, en allemand).

2. A. Thomas, *Essais de philologie française*, Paris, 1897, p. 141.

pour la *série généalogique complète* des sujets (la famille de l'abbé Rousselot) se réduisent aux évolutions suivantes:

pp. 195-196. *j* → *h*. C'est par un mariage que le *h* est entré dans la famille et a lutté avec le *j* primitif. Isolé (Cellefrouin est à la limite du territoire où *j* et *h* alternent), il n'a pas tardé à disparaître. Il y a hésitation chez un même sujet, selon les différents mots.

pp. 199-200. *gl* → *l*. Hésitations selon les individus pour les différents mots.

pp. 200 sqq. *l* → *y*. C'est le cas vraiment typique [1] : jusqu'à G^5 (1846), l'*l* est intacte; G^6 (1850), bien que « capable de prononcer l'*l* dans toutes les positions, ne la conserve qu'après les gutturales » ; G^7 (1852) « n'a plus la faculté de prononcer l'*l* que dans ce dernier cas et la remplace toujours par *y* ». L'on a donc une évolution indéniable entre 1846 et 1852 ; mais il faut observer:

1) que la réduction de *l* à *y* est facile [2], et constante en français depuis le début du XIXe siècle [3];

2) que l'abbé Rousselot a recueilli ses matériaux en 1879, 1886-1890 (pp. 2-3), bien longtemps après le triomphe de *y* dans le français de l'école;

3) enfin, que G^5 (l'abbé Rousselot lui-même) peut être sujet à caution et que G^6 et G^7 n'ont pas « conservé l'habitude de parler patois » et « l'ont abandonné dès qu'elles sont allées à l'école » (p. 168).

Dès lors, y a-t-il « évolution », « modification du système articulatoire » (Vendryes), ou influence du français? — Si l'on remarque que l'évolution a été plus rapide dans une famille transportée en dehors de Cellefrouin que dans celles qui ont continué d'habiter Cellefrouin (p. 202) et que, chez des sujets nés de parents

1. *Gladia* est à part (cf. p. 199) et en avance, ce qui indique déjà que l'évolution n'est pas mécanique, inconsciente et générale : chaque mot semble avoir son histoire particulière.

2. Le passage de *l* à *y* ne constitue pas, à proprement parler, une transformation d'un phonème en un phonème nouveau, puisque *y* existait par ailleurs dans le patois.

3. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, I², pp. 334 sqq. ; *Manuel phonétique du français parlé*² (traduction E. Philipot), Paris, 1902, p. 39.

indigènes [1], l'évolution commencée dans la génération de 1856 a été « sans action sur celle de 1865 » « pour des motifs qu'on ne peut déterminer », il est plus simple d'admettre une désorganisation purement individuelle du système primitif sous des influences qui restent à discerner dans chaque cas particulier, mais qui n'ont rien à voir avec la « génération ».

pp. 257-258. *ụètí* → *wątí*. *ątí* est établi à Cellefrouin depuis 1809, de même à Saint-Claud. L'évolution accomplie chez G^5 est donnée comme douteuse, le sujet ayant pu être influencé par le parler de Saint-Claud ; chez G^9 et G^{10} qui ont « quelque chose d'archaïque dans leur parler » et « ont été en partie élevées par leur grand' mère » (G^3, p. 168), y a-t-il évolution, ou conservation de *ątí* (G^3)?

pp. 275-276. Dans l'évolution de *ȅ* vers *é*, états différents selon les différents mots dans une même génération (v. ce qui est dit des sujets de 1846 et de 1859), et il reste possible qu'il y ait, ici comme ailleurs, influence des patois du bas de la vallée où l'« évolution a été plus rapide ».

pp. 279 sqq. Chute de l'*é* posttonique. On rencontre chez chaque sujet d'une même génération des états différents, selon les catégories grammaticales, l'emploi syntactique, etc. — D'ailleurs,

1. Noter, p. 201, que le nivellement des langages individuels par le langage commun n'existe même pas pour un phonème aussi instable que *ḷ* : « un enfant (1872), quoique né aux Pradelières, où l'*ḷ* a disparu depuis plusieurs années, mais de parents issus de Chalais, où l'*ḷ* est conservée, et habitant les Lélots, c'est-à-dire Cellefrouin, *où aucun enfant de son âge ne la possède*, mélange dans son parler les *ḷ* et les *y* ». Cf. encore p. 244 : Chez un sujet né en 1874, « l'*ḷ* disparaît entièrement, sauf à l'initiale *ḷ* pour *gl*, tandis qu'elle est encore intacte en 1878 » chez un autre sujet. « Cette différence ne s'explique ni par les conditions de milieu, qui sont les mêmes, ni par les transmissions successives à partir de la souche commune, qui sont en nombre égal. La seule raison que je puisse découvrir, c'est l'infusion d'un sang étranger venu d'un pays archaïque » dans la famille du sujet né en 1878 : « son grand-père était du Périgord ». — Je me propose de traiter la question de l'unité *phonétique* dans les parlers des individus composant un groupe en tête d'un *Glossaire méthodique du parler populaire de Vindelle* : l'expérience que j'ai de ce parler me porte à croire qu'il n'y a pas *actuellement* d'unité, ni d'unité de tendances dans le groupe et dans les diverses « générations ».

la réduction de *tŭmăté* « tomates » à *tŭmăt*, etc., de *tu ɛãté* « tu chantes » à *tu ɛãt*, etc., peut-elle s'appeler une « évolution »? N'y a-t-il pas plutôt assimilation des trois personnes du singulier dans les verbes, assimilation du pluriel au singulier dans les substantifs et adjectifs, c'est-à-dire tendance à réaliser l'uniformité du français ou des patois occidentaux plus voisins du français ? Si l'on en doute, qu'on remarque que le sujet G^1 (1822), chez qui commence l'ébranlement de l'*é*, « francise son patois » (p. 167); que G^2 (1832) a été « éloigné du pays depuis longtemps » (p. 167); que G^4 (1837), chez qui l'atone des verbes est tombée complètement, « est allé à l'école et a quitté le pays à 22 ans » (p. 168); que G^5 (1846) et G^6 (1850) parlent le plus souvent français ; et que l'on remarque en outre (cf. p. 282) que l' « évolution » n'a pas été la même « chez les sujets illettrés, ou moins mêlés à la vie du bourg » (v. les exemples).

pp. 337-338. Évolutions contrariées par l'introduction d'éléments étrangers. Cas isolés s'expliquant soit par l'influence du français, soit par le fait qu'un enfant a appris à parler non de la génération qui le précédait immédiatement, mais d'une génération antérieure.

On ne peut, à mon sens, découvrir en tout cela un semblant de démonstration de la théorie énoncée par Meillet et Vendryes que l'identité des tendances articulatoires existe chez tous les individus d'une même génération; j'y vois, au contraire, une preuve de ce fait que, dans la désorganisation actuelle de l'état ancien des patois, il y a chez certains sujets des résistances particulières et chez d'autres des éliminations particulièrement hâtives ; j'y vois surtout que la caractéristique de ces évolutions modernes [1], c'est qu'elles sont presque toujours un effet de la « Sprachmischung [2] ».

1. Ce sont malheureusement les seules qu'il soit possible d'observer.

2. L'abbé Rousselot a d'ailleurs insisté à plusieurs reprises sur cette « Sprachmischung » (p. 322; et v. pp. 168, 185, 186, 240, etc.) et se borne, en somme, à déclarer (pp. 162-163) que, si l'élément *réfléchi* d'un patois ne varie guère dans un même village », « un témoignage isolé ne peut avoir de portée générale, quand il s'agit de faits soumis à une évolution actuelle », et qu'on peut conclure de « deux ou trois témoignages pour toute la génération *placée dans des conditions analogues* à celles des sujets observés ».

Pas plus que l'abbé Rousselot, Gauchat n'a démontré cette identité des tendances articulatoires dans chaque génération [1]. De son étude, où sont très insuffisamment indiquées les conditions généalogiques dans lesquelles s'est formé chacun des parlers individuels, se dégagent quelques faits importants :

1) pp. 12 sqq. : les sujets transplantés ne s'assimilent jamais complètement le parler de leur nouveau milieu ; mais les enfants de ces sujets, « s'ils parlaient patois », ne se distingueraient pas des enfants nés de parents indigènes (l'abbé Rousselot a cité de nombreux exemples du contraire, v. ci-dessus, p. 136 et n. 1) ;

2) il y a une variété phonétique et une évolution suivant l'âge (pp. 28 sqq.) ; mais on trouve certaines familles « où la vieille langue est plus enracinée que dans d'autres » (p. 27 ; p. 37 : « exceptions dont la raison d'être nous échappe ») ;

3) p. 39 : la première impulsion de l'évolution viendrait, non pas des enfants (cf. pp. 54 sqq.), comme l'ont déclaré l'abbé Rousselot et Passy, mais des adultes ;

4) p. 54 : on a tort d'attribuer les changements phonétiques *uniquement* à la transmission du parler d'une génération à l'autre ; ce sont les mots (p. 58) et non les personnes qui jouent le rôle le plus important dans la transformation de la langue.

*
* *

Ainsi, dans la commune, dans la famille — et dans la « génération » —, l'unité phonétique n'existe pas, ni l'unité de tendances. Écartant tout dessein d'expliquer, grâce à l'observation des modifications actuelles, les évolutions historiques du langage, regar-

Mais les exemples qu'il donne montrent, ce semble, que ces « conditions analogues » n'existent pour ainsi dire jamais à l'intérieur d'un même groupe.

1. Il n'y a pas lieu de discuter les faits qu'indique Gauchat, d'abord parce qu'il n'affirme pas le pouvoir exclusif de la « génération », ensuite et surtout parce que (selon la remarque de A. Thomas, *Romania*, XXXVIII, p. 172), Gauchat connaît moins bien son champ d'observation (Charmey) que l'abbé Rousselot ne connaissait le sien. En outre, on ne devrait jamais interroger les sujets dans un travail de ce genre et il est douteux que 10 témoignages (pp. 3-4) permettent d'écrire avec certitude l'histoire phonétique d'une agglomération de 1247 personnes.

dons simplement de quoi se compose *en fait* une communauté linguistique, un village, par exemple.

On y trouve, en proportions diverses, des sujets indigènes (nés de parents indigènes — ou non), des sujets immigrés (le plus souvent à la suite de mariages), enfin des enfants qui apprennent à parler. Puisque la transmission du langage d'une génération à l'autre ne suffit pas à expliquer la naissance ni la nature des évolutions, puisque l'on ignore à peu près tout du frottement et du nivellement des langages individuels des enfants, il reste à examiner le rôle de la « Sprachmischung » résultant de l'introduction de sujets adultes venus d'une autre communauté linguistique.

Sur ce point, les études préliminaires manquent. La « Sprachmischung » entre deux langues littéraires ou entre deux dialectes, entre deux types linguistiques différents, pour ainsi dire, est assez bien connue[1] ; mais la « Sprachmischung » quotidienne, celle qui se fait d'individu à individu dans un même milieu, qui, seule, pourrait nous éclairer sur l'existence et la formation des langues communes, interindividuelles, reste chose entièrement mystérieuse. La raison en est simple : une étude de « Sprachmischung » interindividuelle ne saurait être faite que sur un parler populaire vivant ; elle rend indispensable l'observation multipliée de tous les sujets du groupe, qui ne doivent à aucun moment soupçonner qu'on les observe.

A en croire Dauzat[2], le type linguistique d'un parler ne s'al-

1. Voir H. Paul, *Prinzipien der Sprachgeschichte*[4], Halle, 1909, pp. 390-403 (pour la bibliographie, p. 390, n.). — Une place à part revient en ce domaine à Schuchardt : sur les deux espèces de « Sprachmischung » et sur l'importance théorique du fait, v. *Über die Lautgesetze*, Berlin, 1886, pp. 10 sqq. ; sur le mélange des langues, cf. *Slawo-deutsches und slawo-italienisches*, Graz, 1885, et les *Kreolische Studien* (dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien* Philosophisch-historische Klasse, CI, 2 ; CII, 2 ; CIII, 1 ; CIV, 1 ; CV, 1 ; CV, 3 ; CXVI, 1 ; CXXII) ; sur le basque et le roman (*supra*, p. 52, n. 1). Cf. aussi Ascoli, *Saggi ladini* (*Archivio glottologico italiano*, I, pp. 249-315 et 391-473) ; les articles capitaux de R. Lenz (*Phonetische Studien*, V, pp. 272-292 ; VI, pp. 18-34, 151-166, 274-301 ; et *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVII, pp. 188-214) ; Axel Kock, *Om språkets förändring*, Göteborg, 1908, pp. 11-30.

2. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, p. 243. Comparer Ph.

tèrerait jamais par l'introduction de sujets dont les parlers représentent des types différents : « l'individu qui vient dans une famille comme gendre — ou comme bru — parle au bout de peu de temps un patois très voisin de celui de la localité où il s'est implanté ». — Cette accommodation est réelle, mais elle me semble moins complète et rapide qu'on ne le croit d'ordinaire et elle pourrait n'être pas sans action sur le langage des enfants nés de sujets transplantés. Voici quelques faits notés au cours de mes enquêtes: ils ne concernent, en général, que l'accommodation morphologique [1] et l'on sait, par les études générales de « Sprachmischung », que les emprunts d'une langue à l'autre ou d'un dialecte à un autre en ce domaine se réduisent à quelques formes isolées [2].

Accommodation des sujets transplantés au patois de leur nouveau milieu.

Les jeunes s'assimilent beaucoup plus aisément que les per-

Wegener, *Die Bearbeitung der lebenden Mundarten* (dans Pauls *Grundriss der germanischen Philologie*, I², pp. 1472-1473) : « Je n'ai jamais observé que des éléments étrangers, établis dans une localité, exercent une influence notable sur la langue de cette localité. Assez souvent, au contraire, j'ai remarqué qu'ils s'accommodent de plus en plus au parler du village et qu'on ne peut absolument pas distinguer le langage de leurs enfants de celui des autres enfants du village ».

1. L'accommodation du lexique est rapide, celle du *système* phonique presque impossible : cf. Paul, *l.l.*, pp. 394-395; E. Wechssler, *Giebt es Lautgesetze ?*, pp. 23 sqq., 29 sqq. et surtout pp. 109-117 (« bases d'articulation » des diverses races et division ethnographique des langues romanes); *supra*, p. 36.

2. Cf. *supra*, p. 51 et n. 2; Paul, *l. l.*, pp. 399-400 : « entre deux langues différentes les emprunts n'existent pas dans la dérivation et la conjugaison ; il arrive seulement qu'après l'emprunt d'un certain nombre de mots; présentant le même suffixe, ce suffixe s'étende à d'autres mots indigènes » p. 402 : entre deux dialectes d'une même langue, la « Sprachmischung » n'existe pas en morphologie. Schuchardt, *Slawo-deutsches*, pp. 8-9, en a donné quelques exemples (le cas possessif de l'anglais dans les parlers créoles, l's du pluriel français en allemand, etc.) ; mais il remarque lui-même que le caractère systématique de la morphologie rend ces emprunts très rares, que l's du pluriel a pénétré en allemand par l'écriture et ne se rencontre presque toujours que pour des mots français ou étrangers ; les cas de contamination flexionnelle entre le grec et l'italien (p. 16) sont empruntés à la langue artificielle du théâtre ou du roman, etc. — Cf. aussi A. Darmesteter, *La vie des mots*⁹, Paris, s. d., p. 19.

sonnes âgées le parler de leur nouveau milieu [1] ; cela tient surtout, dans ma région, à ce que les sujets âgés et illettrés sont infiniment moins attentifs aux différences de parler que les sujets non illettrés. Je distingue donc entre : *a*) sujets illettrés, ne parlant que le patois ;

b) sujets non illettrés, connaissant le français.

a) *Sujets illettrés.* — L'accommodation est exceptionnelle et très légère. Dans une conversation de dix minutes avec un sujet de 65 ans, originaire de Chasseneuil et habitant Mornac depuis 40 ans au moins, j'ai relevé : conservation de la distinction des genres au pluriel de l'article défini (*lú*, *lá* ; Mornac : *lé*) ; *-é* au pluriel des substantifs et adjectifs féminins (*fẹmé* « femmes » ; Mornac : *fạm*) ; infinitifs en *-ạ* (←*-ạre*), participes en *-ạ* (←*-atum*), *-ạd* (←*-ạtam*) (Mornac : *-ẹ*, *-ẹ́*) ; *atị́* « étais » (Mornac : *étị́*) ; imparfaits de l'indicatif en *-ạ́v* (Mornac : *-ị́*) ; indicatifs parfaits en *-irã* (Mornac : *-iyã*) ; etc., etc. — Les faits de ce genre sont trop connus pour qu'il soit utile d'insister [2] ; d'ailleurs, lorsqu'il s'agit de parlers aussi différents — et aussi éloignés géographiquement — que ceux de Mornac et de Chasseneuil, le fait reste isolé et n'a — c'est du moins mon expérience constante — d'autre résultat que d'amener les enfants à user du français plutôt que du patois.

Mais l'accommodation vaut surtout d'être observée dans le cas de sujets transplantés d'une communauté linguistique dans la communauté voisine à patois presque identique. J'ai pu en étudier un cas typique au village des Brebions (com. de Brie). Deux femmes, âgées — en 1907 — l'une (*A*) de 85, l'autre (*B*) de 83 ans, et originaires, la première du village voisin des Giraudières (com. de Champniers), la seconde du village des Rigalloux (com. de Brie) ont vécu côte à côte pendant 60 ans aux Brebions.

1. Wechssler, *o.c.*, pp. 29 sqq.

2. V. Meillet, *Revue internationale de sociologie*, II, p. 866. Tous les dialectologues savent qu'il ne faut jamais interroger — ou observer — pour déterminer les types linguistiques que des sujets indigènes nés de parents indigènes... lorsqu'on en trouve, ce qui est plus rare qu'on ne le suppose bien souvent.

— Morphologiquement, le patois des plus anciens indigènes des Brebions est identique au parler des Giraudières ; il se sépare du parler des Rigalloux[1] par tous les traits distinctifs du français et du provençal (article défini, plur. masc. *lú*, fém. *lá* ; Brebions : *lé* ; — infinitifs en *-ạ*, participes en *-ạ*, *-ạd* ; Brebions : *-ẹ*, *-ẹ̃* ; imparfaits de l'indicatif en *-ạv* ; Brebions : *-ĩ* ; *ẹr* « étais » à côté de *étĩ* ; Brebions : *étĩ* uniquement ; 3e pers. sing. du futur *-ọ* (*id. habet* → *ọ*) ; Brebions : *ạ*) ; etc. — Dans le parler de *A*, aucunes traces d'accommodation au parler de *B* : un parler primitif « moins patois » n'adopte pas les traits « plus patois » du parler avec lequel il se trouve en contact quotidien. — Dans le parler de *B*, au contraire, qui a passé du « plus patois » au « moins patois », l'accommodation existe, mais très incomplètement.

1) *Pluriel de l'article défini et des adjectifs possessifs du singulier :* je n'ai entendu que *lẽ* « les » et, le plus souvent, *mẽ*, *tẽ*, *sẽ* ; pourtant, j'ai noté *lũ* comme pronom personnel (régime direct pluriel) : *la marị o dị k o lũ fazĩ krẹvẹ* « la Marie a dit que cela les (les lapins) faisait crever », et une fois *sũ* « ses » (masculin) : *oro b ãkọr sũ pyẽ balẹ* « il aura bien[2] encore ses pleins greniers ».

2) *Infinitifs en -ạ, participes en -ạ, -ạd : -ẹ, -ẹ̃* se sont introduits, surtout à la fin des phrases (pour l'infinitif, v. 1) : *fazí krẹvẹ* ; mais *fọ́ ko nãn ãportạ* « faut-il (n')en emporter ? ») ; *-ạ*, *-ạd* persistent plus souvent en position syntactique : infinitif *fẹ́r ɛ́ofạ kõk ɛ́ĩz* « faire chauffer quelque chose », *fó l lẹ́sa fẹ́r* « (il) faut le laisser faire » ; *aɛtạ dé bœ́ d mẹ̃m o m fẹ̃ ãnoyẹ* « acheter des bœufs de même (= comme cela), cela me fait ennuyer »; pour le participe : *-ẹ̃* dans : *ol é ógụst kẹ l avĩ portẹ̃* « c'est Auguste qui l'avait portée », mais *-ạd* : *a t el pá nésụ kụéfạd kel tyị* « a-t-elle pas né coiffée, celle-ci ? » ;

3) *Imparfaits en -ạv* : très bien conservés, *-ĩ* ne se trouve que dans les auxiliaires et auxiliaires de mode (v. p. 97) : *i kreyạv*

1. Qui est le même que le parler ancien de Verrière et de Brie, agglomérations aussi voisines des Brebions que les Giraudières.

2. Sur *b* (*ẹ*) = *bene* atone, cf. abbé Rousselot, *Modif. phon.*, p. 183 et n. 1.

mị « je croyais, moi » ; *si sõ pẹr vẹnạv a mẻrị* « si son père venait à mourir » ; *ụ sarkyạv dẻ karọt* « il sarclait des carottes » ; — à la 3e pers. sing. des imparfaits en *ị* (et de tous les conditionnels), *-ị*, pas une seule fois *-ẹ* : imparfaits : (cf. 1) *fazị* « faisait » et 2) *avị* « avait ») *ụ n savị pạ* « il ne savait pas » ; *o m avị byẽ pắsẹ d idẹ* « cela m'avait bien passé d'idée (je l'avais oublié) » ; — conditionnels : *ụ srị byẽ tyị suvã* « il serait bien ici souvent » ; *ụ arị pá la pẹn* « il (n')aurait pas la peine » ; *gáŋrị t ụ pạ tut a fe tã* « (ne) gagnerait-il pas tout à fait (au)tant » ; etc. ;

4) *Conservation de ẹr « éram » : i n ẹr pá tyị* « je n'étais pas ici » ; *s ol ẹr kum ị ẻ vụ d ót kọ ụ érị...* « si c'était comme j'ai vu d'autres coups (autrefois), il irait... » ;

5) *hạbet → ọ et ạ ; -ọ et -ạ à 3. du futur* : pour *hạbet*, *ạ* est aussi fréquent que *ọ* : *ạ* (cf. 2) *a t el pá...*) *y ạ byẽ lõtã* « (il) y a bien longtemps » ; *ọ* (cf. 1) *o dị* « a dit ») *un fạm k o 85 ã* « une femme qui a 85 ans » ; dans les futurs *-ọ* est de beaucoup le plus fréquent, surtout en position syntactique : *a vivrọ pá tẹrjụ* « elle (ne) vivra pas toujours » ; *mẹ k ụ nã fro mãjẹ* « plus qu'il (n')en fera manger » ; cf. 1) *oro b ãkor...*

Il semble donc que l'accommodation n'ait lieu que pour quelques éléments ne formant pas un système rigoureux (article défini ; infinitifs et participes [1]) ; pour ce qui est de la morphologie systématique, l'accommodation ne se produit à peu près pas chez les sujets illettrés — qui ont formé jadis la presque totalité des communautés linguistiques.

b) *Sujets non illettrés.* — Les faits sont ici plus complexes et il faut — comme pour les sujets illettrés — distinguer les cas où les parlers venus en contact sont très distants et très différents de ceux où ils sont limitrophes et presque identiques.

Dans la zone *Bb*) (pp. 128-129) (où le patois existe comme langue différente du français), l'accommodation morphologique ne se produit pas chez les sujets transplantés : un sujet originaire de Montbron, transplanté à Brouterie (com. de Mornac), des sujets

1. Aux Cloux (com. de Champniers) *-ạ* et *-ạd* sont encore très courants dans le parler d'une vieille femme, originaire des Frotards (Brie) et habitant les Cloux depuis près de 40 ans.

de Chazelles venus à Pranzac, un sujet d'Agris habitant La Rochette, un sujet de Saint-Projet transplanté à Bunzac ont gardé intacts leurs systèmes morphologiques ; etc.

Les sujets transplantés de la zone *Bb*) dans les zones *Ba*) (« français trop écorché ») ou *A* (« français écorché ») ne s'accommodent pas [p. ex., un sujet originaire de Coulgens, habitant Couziers (com. de Vars) depuis 25 ans, conserve les parfaits de l'indicatif en *-irą̃* (Couziers : *-iyą̃*)] ; mais, si leur patois primitif est très éloigné du patois de leur nouveau milieu, ils ont une tendance à ne faire usage que du français ; il en est de même pour les sujets passant des zones *A* et *Ba*) dans la zone *Bb*).

Entre les zones *Ba*) et *A*, l'accommodation est plus considérable de *Ba*) à *A* que de *A* à *Ba*). Un sujet, originaire des Frauds (com. de Brie) et habitant les Brebions, emploie constamment les imparfaits de l'indicatif assimilés (*-ỉ* au lieu de *-ąv* de son parler primitif), etc., mais a conservé les premières pers. plur. en *-ą̃* ; il participe moins que les autres habitants indigènes du village aux tendances qui substituent *-ǫ̃* à *-ą̃* : le résultat, c'est que le fils de ce sujet a conservé *-ą̃*, disparu presque entièrement chez les jeunes gens du même âge (34 ans). Un autre sujet, également originaire des Frauds et habitant Chapelot (com. de Vindelle) depuis 34 ans, s'étudie et s'applique à parler français[1] (ou « vindellois », c'est-à-dire « plus français ») ; son lexique est le lexique de Vindelle ; les traits primitifs de la morphologie n'apparaissent qu'exceptionnellement dans une conversation très animée (quelques imparfaits de l'indicatif en *-ąv* ; Vindelle : *-ỉ* ; *olé d lá futú bẹrdąs* « c'est des foutues bavardes » ; Vindelle : *dẽ* au lieu de *d lá*) ; un autre, originaire de La Jauvigère (com. de Brie) et transplanté à Vindelle depuis plus de 40 ans, a pris le *jẹ* des 1res pers. plur. (cf. *supra*, p. 91, *j avǫ̃* considéré comme « mieux dit » que *n avǫ̃*), mais *-ą̃* primitif subsiste le plus souvent (*n avą̃* exceptionnel, mais *j avą̃* ou *j avą̃*).

A l'intérieur de la zone *A*, l'adaptation est plus complète lorsqu'il y a passage du plateau aux vallées que dans le cas inverse :

1. J'ai eu l'occasion d'entendre ce sujet au milieu d'indigènes de Brie : il emploie alors son patois primitif.

deux sujets de même âge, transportés de Champniers (*n avõ*) à Vindelle[1] (*j avõ*) disent à peu près constamment, l'un *n avõ*, l'autre *j avõ*; mais un sujet originaire de Vindelle, transplanté à Argence (*n avõ*) depuis plus de 30 ans, emploie aussi fréquemment *j avõ* que *n avõ* et sa fille, habitant La Chignole (*n avõ* comme Argence), use quelquefois de *j avõ*; un autre, transplanté de Vindelle aux Blancheteaux (*n avã*) dit *n avõ* plus souvent peut-être que *j avõ*, mais n'a jamais dit *n avã*; etc.

De ces observations isolées il semble ressortir :

1) Que l'accommodation morphologique, insignifiante encore aujourd'hui pour les sujets illettrés, ne s'est pas produite jadis pour les membres d'une communauté linguistique transplantés dans les communautés voisines ;

2) Qu'à l'époque moderne, l'accommodation n'est pas partout aussi complète : elle n'existe pas entre deux patois considérés comme vraiment « patois » ; dans le passage du « plus patois » au « moins patois », elle est assez forte et entraîne, soit la substitution du français au parler primitif, si les deux patois sont trop différents, soit la conservation des traits archaïques du patois dans lequel la transplantation s'est produite ; dans le passage du « moins patois » au « plus patois », elle est très incomplète et ne fait jamais que le sujet transplanté adopte des traits qu'il considère — à tort ou à raison — comme « plus patois » que ceux de son parler d'origine.

*
* *

Il reste à se demander si ces accommodations incomplètes des adultes transplantés — en général, par le mariage[2] — dans une nouvelle communauté linguistique ne jouent aucun rôle et si elles

1. Il n'y a pas à Vindelle un seul sujet non-indigène dont il ne me soit possible de discerner immédiatement la non-adaptation. — Le sujet de Champniers qui a conservé *n avõ* me paraît surtout l'avoir fait parce que sa bru, originaire d'Argence (*n avõ*), emploie exclusivement *n avõ*.

2. Les sujets rapportés autrement que par des mariages (domestiques, ouvriers, etc.) ne jouent aucun rôle, tant qu'ils ne forment qu'un élément flottant et peu important de la population totale.

n'exercent aucune influence sur le parler des enfants nés de ces intermariages, en ce sens que ces enfants s'écarteraient, plus vite et plus complètement que les enfants nés de parents indigènes, du type ancien et y substitueraient un type nouveau. — Pour s'en assurer, il faut dresser le tableau de tous les parlers individuels composant à un moment donné une communauté linguistique.

J'ai choisi une communauté plus considérable qu'une famille (abbé Rousselot), moins vaste qu'une commune (Gauchat) : un village de 46 habitants, les Blancheteaux (com. de Champniers). Loin de toute grande voie de communication, composé d'une population presque exclusivement agricole, il offre en outre l'intérêt d'être à la limite de deux aires morphologiques : les 1res pers. plur. y sont terminées en -ą̃ ; à l'ouest (les Limbaudières, les Coussauds, les Brissauds (com. de Champniers)), elles se terminent en -ǫ̃ (v. pp. 90-91). De plus, il avait pour moi cet avantage que j'en connais depuis longtemps tous les habitants et que j'ai pu, aussi souvent qu'il a été utile, les observer à leur insu en conversant avec eux dans mon parler natal (Vindelle).

J'étudierai d'abord avec détail une famille, me bornant pour les autres à présenter le tableau des ressemblances et des différences[1].

Famille A. — A^1 (née en 1830, † 1907), indigène, illettrée.
- *père :* Verrière (commune de Brie).
- *mère :* les Blancheteaux.

A^{2a} (1860), indigène, non illettré, marchand forain et cultivateur.
- *père :* Verrière (com. de Brie).
- *mère :* A^1.

1. L'objet unique de ce chapitre étant de dégager, si possible, les influences qui désagrègent le *type* morphologique ancien d'un parler populaire (dans l'espèce, -ą̃ menacé par -ǫ̃ de l'ouest), toutes les observations ne pouvaient porter que sur des *emprunts* de formes. Les innovations non empruntées (à supposer qu'il s'en produise) ont été systématiquement laissées de côté.

A^{2b} (1859), née à Vindelle, habitant les Blancheteaux depuis 30 ans, non illettrée.
{ *père :* Chantrezac.
{ *mère :* Vindelle.

A^3 (1887), indigène, non illettrée.
{ *père :* A^{2a}.
{ *mère :* A^{2b}.

Voici, pour chaque catégorie morphologique[1], les divergences constatées :

Article défini. — Pluriel (masc. et fém. *lẽ*) combiné avec la préposition *à* :

A^1 : quelquefois *a lẽ* (à côté de *ẽ*) : *a lẽ bétyõ* « aux bestiaux » ; *a lẽz ɥéy* « aux brebis ».

A^{2a}, A^{2b}, A^3 : *õ* (forme de Vindelle) ; jamais *a lẹ*.

Pronoms personnels. —

Je. A^1 : *i* : *i sé fœb* « je suis faible » (= j'ai faim) ; *i répõyi* « je répondis ».

A^{2a} : *i* peu fréquent (*i é di rtorn* « j'ai dit : retourne ») ; ordinairement *jẹ*.

A^{2b} : *jẹ* (forme de Vindelle) ; noté seulement *i krẹ* « je crois » comme proposition incidente, mais *jẹ* dans *jẹ krẹ b kul é vrẹ tã* « je crois bien que c'est vrai, tiens ».

A^3 : *jẹ* ; jamais *i*.

Moi. A^1 : *mi* : *i é byẽ fẹ d mã vni mi* « j'ai bien fait de m'en venir, moi » ; *i é vu lœr nor mi* « j'ai vu leur bru, moi » ; *i a b lõtã ki z édi mi* « il y a bien longtemps que je l'ai dit, moi » ; etc.

mwẹ ne se rencontre que très rarement.

A^{2a}, A^{2b}, A^3 } *mwẹ* (forme de Vindelle) ; jamais *mi*.

Toi. A^1 : *ti* : *kõb mã vẽ tu ti* « combien (n')en veux-tu, toi ? » ;

1. Les différences lexicologiques — considérables — et même les divergences concernant des formes isolées (*facit :* A^1 et A^{2a} *fẹ*, A^{2b} et A^3 *fẹ* ; *vadit* : A^1 et A^{2a} *vẹ*, A^{2b} et A^3 *va* ; etc.) sont négligées.

etc. ; *twę* est un peu plus fréquent (au lieu de *tị*) que *mwę* (au lieu de *mị*) ; cf. *e tị mõ pti fị̃ vè t ɥ twę* « et toi, mon petit-fils, (cela) va-t-il, toi ? »

A^{2a}, A^{2b}, A^3 } *twę* (forme de Vindelle) ; jamais *tị*.

Il, ils. A^1 : *ɥ* : *ɥ a aɛtę* « il a acheté » ; *ɥ mõ dã kœ̃ pyãɛę* « il monte dans ce plancher » ; — *ɥ avã ékrị* « ils ont écrit » ; *ɥ zi sõ tɥ́ dœ̃* « ils y sont tous deux ».

A^{2a}, A^{2b}, A^3 } *i* devant consonne, *il* devant voyelle } (formes de Vindelle) ; jamais *ɥ*.

Il neutre. A^1 : *o* devant consonne : *o m brúlę* « cela me brûlait » ; *ol* devant voyelle : *ol a tunę ket nœ* « il a tonné cette nuit ».

A^{2a} : *o, ol.*

A^{2b} } *ɥ, ɥl* (formes de Vindelle) : *kãt ɥ rẹst ɥl é pá bõ* « quand cela reste, ce (n')est pas bon » ; *o, ol* rares : *ol é pá meyœr* « ce (n')est pas meilleur ».

A^3 : *o, ol* : *s o mɥy* « s'il pleut » ; *ol é ma kuzịn* « c'est ma cousine » ; jamais *ɥ, ɥl*.

Lui atone. A^1 : *li, yi* : *masculin* : *fóra k li dij* « (il) faudra que (je) lui dise » ; *o yi pœrsị* « il lui perça ».

féminin : *a yi di bę* « elle lui dit bien » [1].

A^{2a} : *yi* ; *zi* et *li* (formes dominantes à Vindelle) sont tout-à-fait exceptionnels.

A^{2b}, A^3 } *zi* (ou *li*) (formes de Vindelle) ; exceptionnellement *yi*.

Nous (sujet). A^1 : *n(ę)* : *la vilen ɛạt kę n avą̃* « la vilaine chatte que nous avons » ; *nę savã bę* « nous savons bien ».

1. Chez A^1 la forme ancienne de l'adverbe-pronom *y* (*yi* : *i yi sõj* « j'y songe » ; *fó k tu yi vẽj* « faut que tu y viennes ») tend à disparaître devant *zị* : *ɥ zi sõ* « ils y sont » ; *m ã vè zi vẹ̀r* « (je) m'en vais y voir » ; chez A^{2a} *yi* est moins fréquent que *zi* ; chez A^{2b} et A^3, *zi* (ou *i*) est constant.

A^{2a} { *n(ẹ)* : *n avã kuẹẹ* « nous avons couché » ; etc. ; *j(ẹ)* (forme de Vindelle) est exceptionnel, mais se rencontre quelquefois : *j t ã bạrõ b ụn* « nous t'en donnerons bien une ».

A^{2b} : *n(ẹ)* plus fréquent que *j(ẹ)* (Vindelle) ; mais *jẹ* est conservé : *jẹ rẹyiyõ un gulẹ̃* « nous rîmes une goulée ».

A^3 : *n(ẹ)* à peu près constant ; *jẹ* (Vindelle) apparaît quelquefois : *ol é pœr lẹ kụ kẹ j dãsrõ* « c'est pour le coup que nous danserons » ; *j ãn orõ dé parẹy* « nous en aurons des pareils ».

Leur. A^1 : *lụr, yụr, lur* (exceptionnellement *lœr*) ;
A^{2a} : *yụr, lur, lœr.*
A^{2b}, A^3 } *lœr.*

Eux. A^1 : *ỉy* : *nẹ mãjrã̃ b sã ỉy* « nous mangerons bien sans eux » ; *zẹ̃ẹ̃* a pénétré dans quelques expressions toutes faites : *zẹ̃ẹ̃ etụ* « eux aussi », *pœr zẹ̃ẹ̃* « pour eux ».
A^{2a}, A^{2b}, A^3 } *zẹ̃ẹ̃* (forme de Vindelle) ; jamais *ỉy*.

Elles tonique. A^1 : *elẹ̃ẹ̃*.
A^{2a}, A^{2b}, A^3 } *zelẹ̃ẹ̃* (forme de Vindelle) ; A^3 use quelquefois de *zẹl* senti comme « mieux dit ».

Conjugaison. — C'est surtout pour les formes isolées que les divergences sont nombreuses et importantes : *sẹ́* « suis » de A^1 est *sẹẹ̃* (forme de Vindelle) chez A^{2a}, A^{2b} et A^3 ; *vẹỉ* « veux », conservé par A^1 et A^{2a}, a disparu chez A^{2b} et A^3 (*vẹẹ̃* comme à Vindelle) ; *ã̃j* « aille » de A^1 se rencontre parfois chez A^{2a} (qui emploie aussi *ạl* (Vindelle), seule forme dont usent A^{2b} et A^3) ; *fị* « fut » ancien, menacé par *fụ* déjà chez A^1 (*tã kẹ n fiyã lẹ̃* « tant que (= quand) nous fûmes là » ; *l õt jụr k a fị a la frérỉ a sã fụ...* « l'autre jour qu'elle fut à la frairie, elle s'en fut... »), est moins fréquent que *fụ* chez A^{2a} et n'existe pas chez A^{2b}

et A^3 (*fụ* est la forme de Vindelle) ; les parfaits en -$^{(d)}$*yị*, les participes en -$^{(d)}$*yụ* (*répõyị* « répondis », *ãyị* « alla », *vẽ^{d}yiyạ̃* « vînmes » ; *sa^{d}yụ* « su », *fõ^{d}yụ* « fallu »), très vivants chez A^1, sont peu fréquents chez A^{2a} et sont remplacés chez A^{2b} et A^3 par des formes « moins patoises » (*répòdị* ou *répuni*, *alị*, *vniyạ̃* ; *sụ*, *falụ*); par contre, *ẽ̆dẹ* « aider » ancien se maintient chez A^3 comme chez A^1 et A^{2a} (A^{2b} dit plus souvent *agide* ou *ayide*, forme de Vindelle). — Mais ces divergences apparaissent aussi dans les éléments systématiques de la conjugaison.

Désinence des 1res pers. plur. ; pour le pronon (*nẹ* ou *jẹ*), cf. *supra* : *Nous sujet.*

A^1 : -*ạ̃* : *nẹ savã bẹ* « nous savons bien » ; *nẹ laburyạ̃* « nous labourions » ; *kãt n ariviyạ̃* « quand nous arrivâmes » ; *n ãn aɛtrạ̃* « nous en achèterons » ; etc.

A^{2a} : -*ọ̃* tend à se substituer à -*ạ̃* : à l'indicatif présent, *n avọ̃* « nous avons » est constant ; mais, dans les temps composés, on note quelquefois *n avạ̃* (*n avã kuɛẹ* « nous avons couché ») ; à l'imparfait de l'indicatif — et au conditionnel — -*ạ̃* et -*ọ̃* alternent (*yẹr n avyạ̃ du pẹ̃* « hier, nous avions du pain » ; *si n truvyạ̃ n fẹryạ̃* « si nous trouvions, nous ferions ») ; il en est de même au futur (*n déjúnrạ̃* « nous déjeunerons », mais *j t ã bạrõ b ụn* « nous t'en donnerons bien une ») ; au subjonctif présent et imparfait, -*ạ̃* est un peu plus fréquent que -*ọ̃* : *vú tụ kẹ n mẹnạ̃* « veux-tu que nous menions ? », etc.

A^{2b}, A^3 : -*ọ̃*, jamais -*ạ̃* (-*ọ̃* est la désinence de Vindelle). *Interrogé*, le sujet A^3 a conscience d'employer -*ạ̃* (particulièrement dans les futurs), mais il n'use jamais que de formes en -*ọ̃*.

Dans cette famille, l'introduction d'un sujet adulte (A^{2b}) d'une communauté linguistique voisine parlant un patois considéré comme « moins patois » a pour conséquences :

1) que ce sujet n'a adopté *aucun* des traits archaïques (« plus patois ») de son nouveau milieu (pronoms personnels, désinences verbales) ;

2) que les cas d'adaptation sont rares et sans portée (*o* au lieu

de *u* « *il* (neutre) ») et que, lorsqu'ils touchent au système (*n avǫ̃* au lieu de *j avǫ̃*), l'adaptation ne porte que sur un trait qu'on peut considérer comme plus rapproché du français (*n avǫ̃*, mais pas *n avɑ̃*)[1];

3) que l'enfant de ce sujet n'adopte pas les formes archaïques indigènes (pronoms personnels), mais toujours les formes « moins patoises » ;

4) que le parler du sujet transplanté exerce une influence sur le parler des adultes indigènes de la famille qui tendent à dégrader leur parler antérieur (*-ɑ̃* et *-ǫ̃*; pronoms personnels; et surtout *jẹ* — au lieu de *nẹ* — apparaissant quelquefois chez A^{2a} et A^{3}).

Mais, ce dernier trait (pour lequel on ne saurait songer à l'influence du français) mis à part, il pourrait n'y avoir en tout cela que des tendances *générales* à rapprocher le patois du français ; dans ce cas, les sujets contemporains de A^{2a} et de A^{3} — qui ont, comme eux et avec eux, fréquenté l'école — doivent montrer les mêmes tendances. En est-il ainsi ?

Voici, sous forme de tableaux, l'état linguistique observé dans chaque famille :

Famille A. — Pour les membres de la famille, cf. pp. 146-147.

SUJETS	*i* ET *jẹ*	*mi* (*ti*) ET *mwe* (*twe*)	*u* ET *i*(*l*)	*o*(*l*) ET *u*(*l*)	*yi*, *li* ET *zi*	*ỉy* ET *zœ̃*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ɑ̃* ET *n-ǫ̃*
A^{1}	*i*	*mi*; *mwe* très rare	*u*	*o*(*l*)	*yi*	*ỉy*; *zœ̃* rare	*elẹ̃*	*n-ɑ̃*
A^{2a}	*jẹ*; *i* rare	*mwe*	*i*(*l*)	*id.*	*yi*; *li* et *zi* exceptionnels	*zœ̃*	*zelẹ̃*	*n-ǫ̃*; *n-ɑ̃* plus rare; quelquefois *j-ǫ̃*
A^{2b}	*jẹ*	*id.*	*id.*	*u*(*l*); *o*(*l*) rare	*li* et *zi*	*id.*	*id.*	*n-ǫ̃* ; assez souvent *j-ǫ̃*
A^{3}	*id.*	*ibid.*	*ibid.*	*o*(*l*)	*id.*	*ibid.*	*ibid.*	*n-ǫ̃* ; quelquefois *j-ǫ̃*

1. De plus, *j avǫ̃* — chez un sujet transplanté dans un milieu où l'on dit *n avɑ̃* — peut être entraîné vers *n avǫ̃* par la fréquence des expressions

Famille B. — B^{1a} (1847), né à Verrière (com. de Brie); habite les Brebions-les Blancheteaux depuis plus de 25 ans; illettré; cultivateur. — *père* : Verrière. *mère* : Verrière.

B^{1b} (1861), née à Saint-Claud, a été longtemps servante, non illettrée. — *père* : Saint-Claud. *mère* : Saint-Claud.

B^2 (1890), né aux Brebions (com. de Brie), non illettré, cultivateur. — *père* : B^{1a}. *mère* : B^{1b}.

SUJETS	*i* ET *jẹ*	*mi* ET *muve*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi, li* ET *zi*	*ỉy* ET *zỉẹ*	*elẹ́* ET *zelẹ́*	*n-ạ̃* ET *n-ọ̃*
B^{1a}	*i* plus fréquent que *jẹ*.	*muve*; *mi* très rare	également en usage	*o(l)*	*yi*	*zỉẹ*	*zelẹ́*	*n-ạ̃* ET *n-ọ̃*
B^{1b}	*jẹ* plus fréquent que *i*.	*muve*	*u* moins fréquent que *i(l)*.	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*n-ọ̃* plus fréquent que *n-ạ̃*
B^2	*id.*	*id.*	*i(l)* seul.	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*n-ọ̃* courant; *n-ạ̃* assez rare

Famille C. — C^{1a} (1840), né aux Grands Voisins (com. de Brie), à demi illettré, marchand forain et — assez peu — cultivateur. — *père* : les Grands Voisins. *mère* : les Cloux (com. de Champniers).

C^{1b} (1840), indigène, illettrée (sœur de A^1 et de K^1). — *père* : Verrière (com. de Brie). *mère* : les Blancheteaux.

C^2 (1884), indigène, non illettré, marchand forain. — *père* : C^{1a}. *mère* : C^{1b}.

« nous en avons, aurons, etc. » qui sont *j ãn avọ̃, j ãn orọ̃, j nãn avọ̃, j nãn orọ̃*, ces deux dernières (*en* = *nã*) aboutissant à *nãn avọ̃, nãn orọ̃* quand le pronom sujet n'est pas exprimé. — Un sujet, originaire des Blancheteaux et transporté à Vindelle, dit *j avọ̃*, mais presque toujours *nãn avọ̃* (et exceptionnellement *j ãn avọ̃*).

1. L'indice 1 est attribué dans chaque famille aux sujets de la génération la plus ancienne.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i (l)*	*o (l)* ET *u (l)*	*yi, li* ET *zi*	*ẓy* ET *ẓœ̃*	*elẹ̃* ET *ẓelẹ̃*	*n-ạ̃* ET *n-ọ̃*
C^{1a}	*i* et *jẹ*	*mwe*	*u* et *i (l)*	*o (l)*	*yi*	*ẓœ̃*	*ẓelẹ̃*	*n-ạ̃* et *n-ọ̃*
C^{1b}	*i*; *jẹ* exceptionnel	*mi*; *mwe* plus rare	*u*; *i (l)* exceptionnel	*id.*	*yi*; *zi* très rare	*ẓy* et *ẓœ̃*	*elẹ̃* et *ẓelẹ̃*	*n-ạ̃*
C^{2}	*i* et *jẹ*	*mwe*	*i (l)*	*ibid.*	*yi* plus fréquent que *zi*	*ẓœ̃*	*ẓelẹ̃*	*n-ọ̃* courant; *n-ạ̃* rare

Famille D. — D^{1a} (1852), indigène, non illettré, cultivateur. { *père* : les Blancheteaux. *mère* : Anais.

D^{1b} (1853), née aux Limbaudières (c^ne de Champniers), non illettrée. { *père* : les Limbaudières. *mère* : Xambes.

D^{2} (1879), indigène, non illettré, cultivateur. { *père* : D^{1a}. *mère* : D^{1b}.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i (l)*	*o (l)* ET *u (l)*	*yi, li* ET *zi*	*ẓy* ET *ẓœ̃*	*elẹ̃* ET *ẓelẹ̃*	*n-ạ̃* ET *n-ọ̃*
D^{1a}	*i*; *jẹ* rare	*mi* et *mwe*	*u*; *i (l)* rare	*o (l)*	*yi*	*ẓœ̃*	*ẓelẹ̃*	*n-ạ̃*; *n-ọ̃* exceptionnel.
D^{1b}	*i* et *jẹ*	*mwe*	*i (l)*; *u* très rare	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*n-ọ̃*; jamais *n-ạ̃*.
D^{2}	*id.*	*id.*	*i (l)*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*n-ọ̃*; jamais *n-ạ̃*; assez fréquemment *j-ọ̃* [1].

Famille E. — E^{1a} (1856), né à Chalonne (com. de Lhoumeau-Pontouvre), non illettré, cultivateur. { *père* : *mère* : } Chalonne.

1. La sœur de D^{2} habite au village de Chez Grandjean (Vars-vallée : type *j-ọ̃*) où le sujet D^{2} séjourne assez fréquemment.

E^{1b} (1857), indigène, non illettrée. { *père* : Marsac. *mère* : les Blancheteaux

E^{2} (1880), indigène, non illettré, cultivateur. { *père* : E^{1a}. *mère* : E^{1b}.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi*, *li* ET *zi*	*ỉy* ET *zœ̃*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ã* ET *n-õ*
E^{1a}	*je* ; *i* exceptionnel	*mwe*	*i(l)*	*u(l)* ; *o(l)* exceptionnel	*yi* et *li* ; *zi* rare	*zœ̃*	*zelẹ̃*	*n-õ* ; quelquefois *j-õ*
E^{1b}	*i* et *je*	*id.*	*i(l)* ; *u* très rare	*o(l)*	*yi*	*id.*	*id.*	*n-õ*
E^{2}	*je* plus fréquent que *i*	*ibid.*	*i(l)*	*id.*	*id.*	*ibid.*	*ibid.*	*id.*

Famille F. — F^{1a} (1843), né chez Couprie (com. de Brie), non illettré, cultivateur. { *père* : *mère* : } Brie.

† F^{1b}, décédée en 1875, était indigène.

$F^{1b'}$ (1851), née à Brie, illettrée. { *père* : *mère* : } Brie.

F^{2a} (1865), né à La Prévôterie (com. de Brie), non illettré, cultivateur. { *père* : *mère* : } Brie.

F^{2b} (1873), indigène, non illettrée. { *père* : F^{1a}. *mère* : † F^{1b}.

F^{3} (1895), indigène, non illettrée. { *père* : F^{2a}. *mère* : F^{2b}.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi*, *li* ET *zi*	*ỉy* ET *zœ̃*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ã* ET *n-õ*
F^{1a}	*i* et *je*	*mwe*	*i(l)*	*o(l)*	*yi*	*zœ̃*	*zelẹ̃*	*n-õ*
$F^{1b'}$	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
F^{2a}	*je* fréquent ; *i* rare	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.* ; *n parlyã* « nous parlions » a été entendu une fois.
F^{2b}	*id.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*n-õ*
F^{3}	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*id.*

Famille G. — G^{1a} (1838), né aux Rossignols (com. de Champniers), non illettré, cultivateur. { *père* : *mère* : } Champniers.

G^{1b} (1840), indigène, illettrée. { *père* : *mère* : } les Blancheteaux.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi*, *li* ET *zi*	*ẓy* ET *zœ̃*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ã* ET *n-õ*
G^{1a}	*i* et *je*	*mwe*	*i(l)*	*o(l)*	*yi*	*zœ̃*	*zelẹ̃*	*n-õ*
G^{1b}	*id.*	*id.*	*u* et *i(l)*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*n-õ* ; *n-ã* dans un futur et un indicatif parfait.

Famille H. — H^1 (1838), née à Villeneuve (com. de Champniers), venue très jeune aux Blancheteaux, à demi illettrée. { *père* : Villeneuve. *mère* : les Blancheteaux.

H^{2a} (1850), indigène, non illettré, cultivateur. { *père* : Coulgens. *mère* : les Blancheteaux.

H^{2b} (1856), indigène, non illettrée. { *père* : Villeneuve. *mère* : H^1.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi*, *li* ET *zi*	*ẓy* ET *zœ̃*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ã* ET *n-õ*
H^1	*i*	*mi* presque constant ; *mwe* rare.	*u*	*o(l)*	*yi* ; *li* rare	*zœ̃*	*zelẹ̃*	*n-ã*
H^{2a}	*i* ; *je* rare	*id.*	*u* ; *i(l)* rare	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*n-ã* ; très rarement *n-ã*
H^{2b}	*id.*	*ibid.*	*id.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid*	*ibid.*	*n-ã*

Famille I. — I^{1a} (1840), indigène, non illettré, cultivateur. { *père:* / *mère:* } les Blancheteaux.

I^{1b} (1846), indigène, non illettrée. { *père:* les Blancheteaux. *mère:* Nitrat (com. de St.-Amant-de-Boixe). }

I^{2} (1866), indigène, non illettrée. { *père* : I^{1a}. *mère*: I^{1b}. }

SUJETS	*i* ET *jẹ*	*mi* ET *mœ*	*ɯ* ET *i(l)*	*o(l)* ET *ɯ(l)*	*yi, li* ET *zi*	*ẹ̃y* ET *zœ̃ẹ*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ɑ̃* ET *n-ɔ̃*
I^{1a}	*i*	*mi*	*ɯ*	*o(l)*	*yi*	*zœẹ*	*zelẹ*	*n-ɑ̃*
I^{1b}	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
I^{2}	*jẹ*	*moi*	*i(l)*	*ce*	*lui*	*eux et zœẹ*	*elles et zel*	*nous -ons*[1]

Famille J. — J^{1a} (1850), indigène, non illettré, cultivateur. { *père* : / *mère*: } les Blancheteaux.

J^{1b} (1862), née à Brouterie (com. de Mornac), non illettrée. { *père*: / *mère*: } Brouterie.

SUJETS	*i* ET *jẹ*	*mi* ET *mwe*	*ɯ* ET *i(l)*	*o(l)* ET *ɯ(l)*	*yi, li* ET *zi*	*ẹ̃y* ET *zœẹ*	*elẹ̃* ET *zelẹ*	*n-ɑ̃* ET *n-ɔ̃*
J^{1a}	*i*	*mi* et *mwe*	*ɯ* et *i(l)*	*o(l)*	*yi*	*zœẹ*	*zelẹ*	*n-ɑ̃*
J^{1b}	*i*	*mwe*	*ɯ* ; *i(l)* plus fréquent que chez J^{1a}	*id.*	*yi* ; *zi* très rare	*id.*	*id.*	*n-ɑ̃* ; quelquefois *n-ɔ̃*

Famille K. — K^{1} (1838), indigène, illettrée (sœur de A^{1} et de C^{1b}). { *père:* Verrière (com. de Brie). *mère:* les Blancheteaux. }

1. Le sujet I^{2} parle presque exclusivement français et il m'a été si difficile d'observer I^{1a} et I^{1b} — qui usent avec moi du français — que je ne saurais rien affirmer quant au mélange des formes.

K^{2a} (1862), indigène, non illettré, cultivateur (a été pendant longtemps ouvrier à la fonderie de Ruelle).	*père* : les Blancheteaux. *mère* : K^1.
K^{2b} (1869), née à Vouthon, non illettrée.	*père* : Vouthon. *mère* : Vilhonneur.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi*, *li* ET *zi*	*ỉy* ET *zœ̃*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ã* ET *n-õ*
K^1	*i*; *je* rare	*mi* ; *mwe* rare	*u* ; *i(l)* rare	*o(l)*	*yi*	*zœ̃*; *ỉy* assez rare	*zelẹ̃*; *elẹ̃* rare	*n-ã*; *n-õ* assez fréquent
K^{2a}	*je*	*mwe*	*i(l)*	*id.*	*id.*	*zœ̃*	*zelẹ̃*	*n-õ*
K^{2b}	*id.*	*moi*	*il(s)*	*ibid.*	*lui*	eux et *œ̃s*	*elles* et *zel*	*id.*

Famille L. — L^{1a} (1854), né à Bouffanais (com. de Tourriers), non illettré, cultivateur. { *père* : *mère* : } Tourriers.

L^{1b} (1856), indigène, non illettrée. { *père* : *mère* : } les Blancheteaux.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi*, *li* ET *zi*	*ỉy* ET *zœ̃*	*elẹ̃* ET *zelẹ̃*	*n-ã* ET *n-õ*
L^{1a}	*i*; *je* rare	*mwe*	*u* plus fréquent que *i(l)*	*o(l)*	*yi* ; *zi* exceptionnel	*zœ̃*	*zelẹ̃*	*n-õ*; *n-ã* entendu une ou deux fois
L^{1b}	*id.*	*id.*	*u* moins fréquent que *i(l)*	*id.*	*yi*	*id.*	*id.*	*n-ã*

Famille M. — M^1 (1828), indigène, non illettré, cultivateur. { *père* : *mère* : } les Blancheteaux.

M^{2a} (1843), né à Tourriers, non illettré, cultivateur. { *père* : *mère* : } Tourriers.

M^{2b} (1858), indigène, non illettrée.	*père* : M^{1}. *mère* : décédée ; était née aux Blancheteaux.
M^{3a} (1877), indigène, non illettré, cultivateur.	*père* : M^{2a}. *mère* : M^{2b}.
M^{3b} (1888), née à La Prade (com. de Vars), élevée à Puyréaux, non illettrée.	*père* : Vars. *mère* : Puyréaux.

SUJETS	*i* ET *je*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi, li* ET *zi*	*ẽy* ET *zœ̃*	*elẽ* ET *zelẽ*	*n-ã* ET *n-õ*
M^{1}	*i* ; *je* rare	*mi* et *mwe*	*u* et *i(l)*	*o(l)*	*yi*	*zœ̃*	*zelẽ*	*n-ã* et *n-õ*
M^{2a}	*id.*	*mwe*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*n-õ*
M^{2b}	*ibid.*	*id.*	*i(l)*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*n-õ* ; *n-ã* exceptionnel
M^{3a}	*i* ; *je* plus fréquent	*ibid.*	*i(l)* ; *u* rare	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*n-õ*
M^{3b}	*id.*	*ibid.*	*u*[1] et *u*	*ibid.*	*zi* et *li* ; *yi* rare	*zœ̃* et *zœ̃r*[1]	*zel*[1]	*n-ã*[1] et *n-õ*

Famille N. — N^{1a} (1848), né à Saint-Simeux, non illettré, cultivateur.	*père* : *mère* :	Saint-Simeux.
N^{1b} (1846), née à Brouterie (com. de Mornac), illettrée.	*père* : *mère* :	Brouterie.
N^{2} (1881), né à Brouterie, non illettré, cultivateur.	*père* : N^{1a}. *mère* : N^{1b}.	

La famille *N* a habité Saint-Simeux pendant très longtemps et n'est établie aux Blancheteaux que depuis une douzaine d'années.

1. Forme de Puyréaux.

SUJETS	*i* ET *jẹ*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi, li* ET *zi*	*ẓy* ET *zœẹ*	*elẹ* ET *zelẹ*	*n-ą̃* ET *n-ọ̃*
N^{1a}	$\overset{h}{j}$ [1]	*mwe*	*i(l)*	*o(l)*	*li* [1]	*zœẹ*	*zelẹ*	$\overset{h}{j}$-*ọ̃* [1]
N^{1b}	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	*n-ą̃* [2]; quelquefois $\overset{h}{j}$-*ọ̃*
N^{2}	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	*ibid.*	$\overset{h}{j}$-*ọ̃*

Famille O. — O^1 (1857), indigène, non illettrée, cultivatrice. { *père :* les Blancheteaux. *mère :* chez Renard (com. de Jauldes).

O^2 (1886), indigène, non illettrée, tailleuse. { *père :* décédé; était né à Foussignac. *mère :* O^1.

SUJETS	*i* ET *jẹ*	*mi* ET *mwe*	*u* ET *i(l)*	*o(l)* ET *u(l)*	*yi, li* ET *zi*	*ẓy* ET *zœẹ*	*elẹ* ET *zelẹ*	*n-ą̃* ET *n-ọ̃*
O^1	*i*	*mi* et *mwe*	*u* plus fréquent que *i(l)*	*o(l)*	*yi*	*zœẹ*	*elẹ* et *zelẹ*	*n-ą̃*
O^2	*id.*	*mwe*	*i(l)*	*id.*	*id.*	*id.*	*zelẹ*	*n-ą̃*

* * *

Les tableaux qui précèdent autorisent, ce me semble, quelques conclusions qu'on pourrait formuler ainsi :

1) *Il y a, dans le parler populaire des Blancheteaux, une TENDANCE GÉNÉRALE à substituer aux FORMES du parler ancien, non les formes du français, mais celles des parlers occidentaux* (cf. pp. 117-118). — Dans toutes les familles, les formes anciennes des pronoms personnels sont atteintes :

1. Forme de Saint-Simeux.
2. Forme de Brouterie.

jẹ					remplace	*i*,
mwe	—	et non	*moi*	—	»	*mi*,
i(l)	—	»	*il(s)*	—	»	*u*,
li, zi	—	»	*lui*	—	»	*yi*,
zœ̃	—	»	*eux*	—	»	*ỉy*,
zelẽ	—	»	*elles*	—	»	*elẽ*.

2) *Pour certaines formes, la substitution est plus complète que pour d'autres.* — Ainsi, *zœ̃* et *zelẽ* — dont le *z* est appuyé par le *z* de *zu* « le » (neutre), forme commune à tous les sujets, et de *zi*[1] « y » — ont triomphé ou triomphent chez tous les sujets ; *mwe* (appuyé par *twe*) se répand plus vite que *i(l)* (qu'aucun parallélisme ne fait progresser) ; mais il n'en va pas de même pour les pronoms isolés.

3) *La désagrégation du TYPE MORPHOLOGIQUE (n -õ se substituant à n -ã) paraît avoir des CAUSES PARTICULIÈRES, qui tiennent principalement à l'influence des SUJETS TRANSPLANTÉS PAR LE MARIAGE*[2]. — Cette désagrégation n'est certainement pas liée à la « génération » : M^1 (1828) et K^1 (1838) emploient *n-ã* et *n-õ*, tandis que A^1 (1830) et C^{1b} (1840), sœurs de K^1, n'usent que de *n-ã*, et que G^{1b} (1840) connaît seulement *n-õ* ; — J^{1a} (1850), H^{2a} (1850), H^{2b} (1856), L^{1b} (1856), emploient *n-ã*, mais A^{2a} (1860) mélange *n-õ*, *n-ã* et *j-õ* et K^{2a} (1862) ne connaît que *n-õ* ; — D^2 (1879) et E^2 (1880) emploient

1. *Zi* « y » est plus fréquent que *i* ou *yi* chez des sujets qui n'emploient que *yi* (et non *zi*) comme pronom personnel.

2. Il semble en être ainsi, même pour les *formes* : p. ex., *i* persiste chez certains sujets (B^2, C^2, D^2, E^2, F^3, M^{3a}, O^2) dont le père ou la mère sont indigènes ou viennent d'une aire où *i* est vivant, mais A^3 — dont la mère vient de l'aire de *jẹ* — n'emploie jamais *i* ; comparer encore la répartition de *mi* et de *mwe* chez A^{2a}, D^{1b}, E^{1b}, G^{1b}, d'une part, et chez D^{1a}, J^{1a}, O^1, de l'autre. — *Zi* pénètre dans les familles *A*, *C*, *E*, *J*, *L*, *M*, soit parce qu'un sujet transplanté le conserve (*A*, *E*, *L*, *M* ; l'influence de la femme paraît être plus importante que celle du mari : comparer *A* avec *E* et *L*), soit parce que la forme des vallées (v. p. 91) est sentie comme « mieux dite » (*C* (commerçants), *J* (non-adaptation d'un sujet transplanté d'une localité à parler très différent). — *u* ne pénètre pas (cf. p. 81, *Remarque*) : voir A^{2b} et E^{1a}.

n-ọ̃ (et même *j-ọ̃*, D^2), C^2 (1884), O^2 (1886) et B^2 (1890) emploient *n-ã* plus ou moins fréquemment, tandis que A^3 (1887) n'use que de *n-ọ̃* (ou même de *j-ọ̃*) [1]. — Ainsi, qu'il s'agisse de la génération la plus ancienne ou de la génération la plus récente, le mélange des types existe toujours, l'unité ou la tendance à l'unité ne se constate jamais.

Les sujets transplantés n'adoptent jamais complètement le type morphologique de leur nouveau milieu [2] : la famille *N*, où N^{1a} et N^2 sont originaires d'une aire *ʲ-ọ̃*, conserve *ʲ-ọ̃*; A^{2b} et E^{1a}, chez qui l'on trouve encore d'assez nombreuses traces du *j-ọ̃* primitif, ont poussé l'assimilation jusqu'à *n-ọ̃*, mais non jusqu'à *n-ã*; D^{1b} et G^{1a} (parler natal : *n-ọ̃*) ont conservé *n-ọ̃* et n'ont pas adopté *n-ã*.

Lorsque, dans une famille, un sujet transplanté introduit le type *n-ọ̃* [3], ce type tend à remplacer *n-ã* primitif chez les membres de la famille contemporains ou même plus âgés : *n-ọ̃* de D^{1b}, G^{1a}, M^{2a} se propage respectivement chez D^{1a}, G^{1b}, M^{2b}; — *n-ọ̃* de K^{2a} se propage chez K^1 (cf., par contre, A^1 et C^{1b}) ; — chez les enfants nés d'intermariages entre sujets usant de types différents (*n-ã* et *n-ọ̃*) [4], le type *n-ọ̃* se propage à l'exclusion du type *n-ã* : *n-ã*, inconnu à A^3, D^2, E^2, M^{3a}, est, par contre, plus ou moins fréquent chez B^2, C^2, O^2. — Dans un cas comme dans l'autre,

1. Tous les sujets non illettrés et indigènes du village ont fréquenté l'école de Champniers (*type n-ọ̃*) ; voici un cas typique relevé au village voisin des Brebions (com. de Brie) : A'^2 et B'^2 ont le même âge (34 ans) et sont allés ensemble à l'école de Brie (*type n-ã*) ; A'^1, père de A'^2, est originaire de Villeneuve (*n-ọ̃*), B'^1, père de B'^2, a épousé une femme originaire de Brie : A'^2 n'emploie que *n-ọ̃*, B'^2 n'use que de *n-ã*.

2. A moins qu'il n'y ait identité entre le type du parler natal et le type nouveau : cf. J^{1b}, M^{3b} et N^{1b}. — On relève quelques cas isolés où les sujets transplantés (en général par familles entières et non individuellement) sont attentifs à « parler mieux » : familles *B* et *F*, p. ex.

3. Que ce sujet soit originaire de l'aire *n-ọ̃* (D^{1b}, G^{1a}) ou qu'il ait, tout en étant indigène, substitué pour une raison ou pour une autre *n-ọ̃* (*-ọ̃* et *-ons* français) à *n-ã* (K^{2a} ouvrier). — Même observation pour *j-ọ̃* → *n-ọ̃* (cf., dans les familles *A* et *E*, A^{2a} et E^{1b}).

4. Ou *j-ọ̃* → *n-ọ̃* (cf. A^3 et E^2 ; ajouter D^2 : relations fréquentes avec l'aire *j-ọ̃*).

la femme transplantée exerce, semble-t-il, une influence plus considérable que le mari : comparer A^{2a}-A^{2b}-A^{3}, D^{1b}-D^{2} à C^{1a}-C^{1b}, G^{1a}-G^{1b}, L^{1a}-L^{1b}, M^{1}-M^{2a}-M^{2b}.

*
* *

Il n'y a pas — il n'y a sans doute jamais eu — d'unité morphologique dans le parler populaire d'une agglomération quelconque et l'accommodation incomplète des sujets transplantés par le mariage semble bien jouer un rôle dans la désagrégation actuelle des patois. S'il en est ainsi, on peut supposer qu'en certaines localités la résistance du parler ancien tient à ce que l'apport de population étrangère y est infime ; la désagrégation rapide d'autres parlers viendrait d'un afflux de population originaire de l'aire morphologique en progrès. En d'autres termes, les limites d'aires morphologiques seraient stables entre les localités dont les habitants ne se marient qu'exceptionnellement entre eux ; leur instabilité, au contraire, serait liée à la fréquence des intermariages.

Y a-t-il donc des *zones matrimoniales* coïncidant avec les aires morphologiques ?

— Une semblable hypothèse soulève de graves objections. Les sujets transplantés, pourrait-on dire, s'ils n'adoptent pas tout à fait le système morphologique de leur milieu nouveau, y adaptent néanmoins en quelque mesure leur parler natal ; les enfants nés d'un indigène et d'un transplanté grandissent avec les enfants nés de parents indigènes, et l'on ne voit pas qu'ils gardent jamais complètement la morphologie du parent transplanté ; enfin, la transplantation par les intermariages étant successive et non simultanée, les sujets transplantés, s'ils ne s'adaptent pas, restent isolés, en sorte que la population de deux communautés linguistiques voisines à parler différent pourrait, au cours d'un siècle, se renouveler en entier par les mariages sans que le langage s'en ressentît.

Ces objections — et quelques autres[1] — sont *a priori*. Elles

1. Qu'on me permette de ne pas faire état de l'argument poétique qui consiste à affirmer, sans y aller voir, que l'on se mariait naguère dans la paroisse où l'on était né.

reposeraient sur deux hypothèses : l'unité et la stabilité d'un type linguistique dans chaque agglomération ; la prédominance numérique de la population indigène sur la population transplantée. — De ces hypothèses, la première est une erreur (comme l'ont démontré les observations de l'abbé Rousselot et de Gauchat) et elle empêche de comprendre la propagation des phénomènes linguistiques autour de certains centres, propagation qui est un fait constant ; quant à la seconde, elle n'est, que je sache, pas démontrée, quoiqu'elle soit démontrable : les communautés linguistiques, dans une région à population dispersée, comprennent peut-être de 50 à 200 habitants, et, dans un village agricole aussi isolé que les Blancheteaux, sur 46 habitants, 20 sont transplantés, 18 sont nés de mariages entre un indigène et un transplanté, 8 seulement (17,39 °/₀) sont nés de parents indigènes.

Au surplus, il est aisé de se prononcer autrement qu'*a priori* sur la répartition géographique des mariages et des intermariages : il suffit d'interroger les actes de l'état civil.

CHAPITRE IV

LES ZONES MATRIMONIALES

a) **Les documents : les actes de l'état civil.** — Les mariages dont la répartition géographique va être étudiée se trouvent enregistrés dans les actes de l'état civil. Ces actes existent en deux séries parallèles : 1°) dans les greffes des tribunaux civils (depuis 1737, en général) ; 2°) dans les archives communales (depuis des dates très variables)[1]. Voici, par ordre alphabétique des communes dont les parlers ont été étudiés, le tableau des séries d'actes de mariage[2] conservés tant dans les greffes que dans les archives communales[3].

1. L'édit de Villers-Cotterets (10 août 1539) prescrivit aux curés (art. 51 et suiv.) d'enregistrer les baptêmes, mariages et enterrements. La prescription fut maintes fois renouvelée (ordonnances de mai 1579, art. 181, du 9 août 1683), mais c'est seulement au XVIIIe siècle que l'enregistrement fut rendu plus régulier : la déclaration du 9 avril 1736 prescrit aux curés, vicaires, etc., (art. 17), de déposer chaque année au greffe du bailliage royal le double de leurs registres de baptêmes, mariages et sépultures; néanmoins cette prescription ne fut pas toujours exactement observée. Cf. Viollet, *Histoire du droit civil français* (droit privé et sources)[3], Paris, 1905, pp. 248-249 et notes ; *Répertoire* de Dalloz, *s. v.* Acte de l'état civil, n°s 9 sqq., 99 sqq., 180 ; Anquez, *De l'état civil des réformés de France*, Paris, 1868, pp. 8 sqq. — Sur les indications historiques que renferment parfois les anciens registres paroissiaux, v. Th. Meignan, *Revue des questions historiques*, XXV, pp. 131 sqq.

J'adresse tous mes remerciements à MM. Bourdin et Perrineau, greffiers des tribunaux civils d'Angoulême et de Ruffec, pour l'obligeance inlassable qu'ils ont mise à me faciliter l'accès des collections qu'ils conservent.

2. Il arrive fréquemment qu'on ne trouve, pour les séries anciennes, que les registres de baptêmes ou d'enterrements.

3. Presque toutes ces archives communales ont été visitées par les archivistes départementaux de la Charente qui ont donné dans leurs *Rapports annuels au préfet* (en abrégé : *Rapp.*) l'indication de la date des plus anciens actes et des lacunes principales que présentent les séries. Les lacunes indiquées (*Observations*) ne concernent que les actes de mariage.

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Agris.....	Depuis 1737	Manquent l'année 1789 et les mariages de l'an V.	Depuis 1614 (30 sept.)	*Rapp.*, 1889, p. 7. Lacunes : 1621-1628 ; 1630-28 juillet 1637 ; 1658-1666 ; 1668-1685 ; 1689.
Ambérac....	« 1776	Année 1776 incomplète.	« 1637	*Rapp.*, 1880, p. 13 ; 1893, p. 7. Lacunes : 1652 ; 1668 ; 1680 ; 1693-1694.
Anais.....	« 1737		« 1643 (15 juin)	*Rapp.*, 1888, p. 7. Lacunes : 1662-1663 ; 1695 ; 1699-1706 ; 1710-1711 ; 1714 ; 1718 ; 1721 ; 1733-1734.
Aussac.....	« 1737	Année 1737 incomplète ; 1778 manque.	« 1652	*Rapp.*, 1887, p. 7. Lacunes : 1660 ; 1662-1663 ; 1665 ; 1669-1670 ; 1674-1677 ; 1680-1691 ; mars 1694-1700 ; 1704-novembre 1716.
Balzac.....	« 1737	Manquent 1743 ; 1745 ; 1747 ; mariages de l'an VI.	« 1737	*Rapp.*, 1878, p. 9 ; 1881, p. 7 ; 1882, p. 17.
Bignac.....	« 1737	Manquent 21 février 1740-1771 ; 1792.	« 1653	*Rapp.*, 1893, pp. 8-9 : « quelques actes datent de 1632, mais il y a lacune de 1633 à 1656 ». Les « actes mortuaires » remontent à 1631. Lacunes : 1654 ; 1662 ; 1675 ; 1677-1679 ; 1681 : 1708-1711 ; 1713 ; 1715-1730 ; 1733-1736 ; 1742 ; 1744 ; 14 mars 1766-17 février 1768 ; 1771 (depuis le 24 janvier).
Bric.....	« 1737	Manquent 1748 — 31 mars 1754.	« 1668 (27 nov.)	*Rapp.*, 1888, p. 9. Lacunes : 1672-1673 ; 1680. En outre on trouve aux archives communales de Champniers la série des mariages de Brie depuis le 17 mai 1616 jusqu'en 1627.
Bunzac.....	« 1737	Manquent 1758 1762 ; 1778-1780 ; mariages de l'an VIII.	« 1652	*Rapp.*, 1883, p. 7, indique « depuis 1634 » (il n'y a que les actes de baptêmes). Lacunes : 1671-1672 ; 1679 ; 1682 ; 1685-1686 ; 1692 ; 1695-1698 ; 1701-1702 ; 1704-1715.

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Cellettes....	Depuis 1737		Depuis 1630	*Rapp.*, 1887, p. 8; 1898, p. 9. Lacunes: 1631-1633; 1654; 1657; 1664-1665; 1667-1668; 1673-1695; 1713; 1717-1718; 1720. Aux archives communales de Luxé se trouvent les mariages de Cellettes pour les années 1683 (depuis le 14 novembre); 1684; 1687; 1688; 1710.
Champniers.	« 1737	Manquent 19 mai 1740 — 26 novembre 1741; 24 novembre 1745-1747; 8 avril 1756 — 18 mai 1759; mai 1762 — 18 septembre 1763; 11 janvier 1792-1793; an III; an IV.	« 1641	*Rapp.*, 1878, p. 10, indique « depuis 1599 ». Il n'y a que les actes de baptêmes de 1599 à 1640. Lacunes: mars 1655 — octobre 1676; 1678-1685; 1690: 20 février 1696 — 16 septembre 1698; janvier 1703; 29 mars 1708 — 6 août 1710; juillet-décembre 1734; pour 1735-1736 il n'y a que les enterrements. V. *Brie*.
La Chapelle.	« 1769	Manquent an VII et an VIII.	« 1644	Lacunes: 1647; 1651; 1657; 1662; 1671; 1673; 1682; 1685; 1687-1689; 1694-1699; 1704.
Chebrac.....	« 1737	Manquent an VII et an VIII	« 1655	*Rapp.*, 1887, p. 10, indique « depuis 1682 ». Lacunes: 1657-1667; 1674-1676; 1678-1681; 1685-1694; 1698-1713.
Coulgens....	« 1737	Manquent septembre 1760 — janvier 1766.	« 1604	*Rapp.*, 1888, p. 9, indique « depuis 1613 ». D'août 1613 à 1619 on ne trouve que les baptêmes (qui existent aussi pour 1610-1611) et les décès. — Lacunes: 1605-1615; 1617-1619; 1624; 1628-1631 (octobre); 19 juin 1633-21 février 1634; juillet 1637-juin 1638; 1651; 1692.

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Coulonges...	Depuis 1737	Manquent 18 avril 1742-1743 ; 12 janvier 1774-1776 ; 1784 (depuis le 18 février) ; mariages de l'an VIII.	Depuis 1793	*Rapp.*, 1887, p. 10. Pour les mariages de Coulonges avant 1737, v. *Xambes* (d'où dépendait Coulonges : Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, II, p. 86).
Fontclaireau.	« 1747	Manquent janvier 1768 ; début de 1771 et de 1772 ; an VIII ; 1839.	« 1619	*Rapp.*, 1887, p. 11. Lacunes : 1620 ; 1622 ; 1645-1671 ; 1684 ; 1693-1696 ; 1699 ; 1705-1707 ; 1709-1711 ; 1713 ; 1737 ; 1739-1740. V. *Mansle*.
Fontenille.	« 1737	Manquent an VIII, an IX, an X.	« 1613	*Rapp.*, 1888, p. 11. — Lacunes : 1614-1631 ; 1637 ; 1639 ; 1641 ; 1646-1660 ; 1672-1675. Une partie de la commune actuelle de Fontenille a été rattachée à Saint-Groux jusqu'en 1837 ; v. *Saint-Groux*.
Fouqueure...	« 1759		« 1652	*Rapp.*, 1882, p. 9 (« depuis 1630 ») ; 1898, p. 11 (« depuis 1639 »). Il n'y a pas d'acte de mariage antérieur à 1652. Lacunes : 1655-1669 ; 1672-1688 ; 1691 ; 1696 ; 1724-1732 ; mars 1744-1757.
Genac.....	« 1737	Manquent début de 1737 ; 9 janvier 1742 — 23 novembre 1745 ; 1772 — janvier 1773 ; 13 janvier 1779 — 17 janvier 1780 ; an VII ; an VIII incomplet.	« 1687	*Rapp.*, 1893, p. 11. Lacunes : 1688-1695 ; 1709-1710.
L'Houmeau-Pontouvre..	« 1737		« 1681	*Rapp.*, 1884, p. 7 ; 1900, p. 14 (indiquent comme date la plus reculée 1632), mais cf. *Inventaire-sommaire des Archives communales antérieures à 1790 de la ville d'Angoulême*, Angoulême, 1889, p. 117. Les séries anciennes ne sont pas

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
				aux archives communales du Gond-Pontouvre, mais à Angoulême. Lacunes : janvier-février 1692 ; 18 mars-25 mai 1706.
Jauldes....	Depuis 1737		Depuis 1662	*Rapp.*, 1888, p. 13. Lacunes : 1681 ; juillet 1709-janvier 1711.
Luxé.	« 1746 (26 déc.)	Manquent 7 janvier 1748 — 11 octobre 1757 ; 1768 (jusqu'au 8 février) ; 1769 (depuis le 15 octobre) ; 1781 (depuis le 2 décembre) ; an IV.	« 1688	*Rapp.*, 1882, p. 11. Lacunes : 1701-1702 ; 1705 ; 1707. — V. *Cellettes*.
Magnac-sur-Touvre.....	« 1737	Manque 1792.	« 1688	*Rapp.*, 1878, p. 15 ; 1894, p. 25. Lacunes : 1691-1716 ; 1718 ; 1723-1726 ; 1792.
Le Maine-de-Boixe.....	« 1753		« 1752	Les registres de Mansle renferment des actes se rapportant au Maine-de-Boixe et à Monpaple (Fontclaireau).
Mansle.....	« 1737	Manquent 1747 (22 février — 13 novembre) ; 1748 (jusqu'au 22 janvier) ; 1755 (depuis le 19 octobre) ; 9 décembre 1764 — 16 novembre 1765 ; 9 août — 28 novembre 1767 ; 1773 (depuis le 9 décembre) ; 1792 (depuis février).	« 1643	*Rapp.*, 1887, p. 15. Lacunes : 1646 ; 1648 ; 1651 ; 1663 ; 1667-1673 ; 1675 ; 1681-1682 ; 1697-1703. — V. *Fontclaireau*, *le Maine-de-Boixe*, *Vouharte*.
Marcillac-Lanville....	« 1747	Manquent 23 mars 1751 — 17 mai 1752.	« 1586	*Rapp.*, 1893, p. 12. Pour les baptêmes, la série est à peu près ininterrompue depuis le 22 juillet 1586. — Lacunes : 1590-16 mai 1612 ; 1614 (sauf avril) ; 1616-1618 ; 1644 incomplète ; 1645-19 juin 1660 ; janvier 1744.

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Marsac.....	Depuis 1737	Manquent janvier 1737 ; 23 janvier 1743-1744 ; an V ; an X.	Depuis 1694	*Rapp.*, 1881, p. 10 (« depuis 1696 »). Lacune : 1695. — V. *Saint-Projet.*
Montignac...	« 1737	Jusqu'en 1793, on distinguait entre la paroisse de Notre-Dame-de-Montignac et celle de Saint-Étienne-de-Montignac. On trouve en conséquence deux séries de registres paroissiaux de 1737 à 1793 (lacunes dans la série de Saint-Étienne : 1740 ; 1744-1745 ; 1775).	« 1679	*Rapp.*, 1884, p. 13 ; 1886, p. 12 ; 1897, p. 12. — Les registres de Saint-Étienne ne commencent, pour les mariages, qu'en 1737 (lacunes : 1740 ; 1744-1745) ; lacunes dans les registres de Notre-Dame-de-Montignac : 1681-février 1699 ; mai 1704-1709 ; ces registres s'arrêtent au 25 novembre 1727. Les lacunes sont comblées (4 août 1693 — janvier 1699) par les registres de Notre-Dame en dépôt aux *Arch. dép. Char.*
Mornac.....	« 1737	Manque an VIII.	« 1636	*Rapp.*, 1879, p. 29 ; 1894, p. 26 (« depuis 1648 »). Lacunes : 1638-1640 ; 1647-1657 ; janvier-mai 1660 ; 1664 ; 1680-1685 ; 1691 ; 1693.
Nanclars....	« 1737	Manque fin de 1742.	« 1657	*Rapp.*, 1887, p. 16 (« depuis 1645 »). Les actes de mariage manquent de 1645 à 1656. — Lacunes : 1664 ; 1676 ; 1682-1691.
Pranzac.....	« 1737	Manquent 1752 — janvier 1754 ; an VII et an VIII (en partie).	« 1624	*Rapp.*, 1883, p. 13 (« depuis 1619 ») ; 1899, p. 34. — De 1619 à 1623 il n'y a que les registres de baptêmes et d'enterrements. — Lacunes : 1634-1639 ; 1641-1642 ; 1678-1679 ; 1682 ; 1684 ; 1686-1687 ; 1689 ; 1711 ; 1721.
Puyréaux ...	« 1737	Manquent janvier 1750 ; janvier — 12 février 1759 ; 1763 — 10 avril 1764 ; novembre décembre 1773 ; janvier — 10 février 1784 ; 1845.	« 1627	*Rapp.*, 1887, p. 18 (« depuis 1618 »). Lacunes : 1638-1640 ; 1645 ; 1649-1652 ; 1664-1665 ; 1670-1671 ; 1675-1676 ; 1678-1683 ; 1686.

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Rivières.....	Depuis 1737	Manquent an VII, an VIII (en partie).	Depuis 1624	*Rapp.*, 1889, p. 17 (« depuis le 17 janvier 1628 »). — Lacunes: 1627-1630 ; 1632-1638 ; 1641-1642 ; 1688-1689 ; 1709 ; 1720 ; 1726-1730.
La Rochette.	« 1737	Manquent 1742-1746.	« 1615 (18 avril)	*Rapp.*, 1888, p. 18 ; 1902, p. 10 (« depuis 1612 »). Il n'y a que les registres de baptêmes de septembre 1612 au 17 avril 1615. — Lacunes : 11 février 1635-1640 ; 1675-1680 ; 1687-1689. De 1742 à 1746, le curé, malade, n'a pas enregistré les actes : on n'a que les déclarations — incomplètes — des habitants.
Ruelle.....	« 1737	Manquent 8 janvier 1738 — 12 février 1739 : an VII.	« 1659	*Rapp.*, 1878, p. 15 ; 1882, p. 17 ; 1894, p. 32 (« depuis 1624 »). — Lacunes : 1663 ; 1673-1690 ; 1720-1736 ; 1738-1747.
Saint-Amant-de-Boixe...	« 1737	Manquent 1747-1766.	« 1609	*Rapp.*, 1881, p. 9 ; 1897, p. 15. — Lacunes : 1624-début de 1630 ; 1683-1684 ; 1750-1759. Jusqu'en 1736, beaucoup d'actes se rapportant à Villejoubert sont transcrits dans les registres de Saint-Amant ; les registres de Villejoubert même, pour les années 1624-1630, sont intercalés dans l'année 1632 des registres de Saint-Amant.
St.-Angeau..	« 1737	An VII incomplet.	« 1700	*Rapp.*, 1888, p. 21 (« depuis 1760 »). — Lacune : février 1713-13 mai 1726.
Saint-Ciers..	« 1739 (14 mars)	Manquent 1793 et an VIII.	« 1676 (décembre)	*Rapp.*, 1888, p. 23. — Lacunes : 1677 ; 1680-1681 ; 1691.

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Saint-Genis.	Depuis 1738	Manquent 2 mai 1758-23 juin 1759 ; an VII et an VIII.	Depuis 1597	*Rapp.*, 1881, p. 10 ; 1894, p. 38 (« depuis 1646 »). — Lacunes : 1604-1643 ; 1647-1683 ; 1685-1691 ; 1699 ; 1724-1727 ; 1737-1780.
Saint-Groux.	« 1737	Manquent 1743 — 13 août 1748 ; 1824.	« 1646	*Rapp.*, 1887, p. 20 (sans indication de dates). Lacunes : 1654-1670 ; 1675-1677 ; 1684-1686 ; 1709 ; 1714 ; 1728 ; 1732. — V. *Fontenille.*
Saint-Projet.	« 1737	La commune de Saint-Projet a été formée en 1846 par la réunion de l'ancienne paroisse de Saint-Constant à une partie de celle de « Saint-Projet et Saint-Pierre de la Basse-ville de La Rochefoucauld, son annexe». — Actes de Saint-Constant : lacunes : 1748-début de 1749 ; 1759 ; an VII ; an X ; an XII. — Actes de Saint-Projet (séparé en 1776 de Saint-Pierre de la Basse-ville de La Rochefoucauld) : lacunes : an VII et an VIII incomplets ; an XII.	« 1662 St.-Constant Saint-Projet « 1631	*Rapp.*, 1889, p. 22 (« depuis 1639 »). — Lacunes : 1663-1666 ; 1670-1671 ; 1675-1703 ; 1708-1709 ; 1712 ; 1718 ; 1724 ; 1726 ; 1728 ; 1732. *Rapp.*, 1889, p. 21 (« depuis 1682 »). Lacunes : 1635 ; 1640-1646 ; 1648-1655 ; 1663 ; 1670-1671 ; 1673-1678 ; 1681 ; 1698 ; 1709 ; 1729. — On trouve en outre aux archives communales les registres de *Marsac* pour les années 1649-1652 et 1654.
Saint-Yrieix.	« 1680	Manquent 1683-1736 (de 1680 à 1682, il n'y a que les baptêmes) ; 11 janvier 1778 — 1er février 1779 ; 1792 ; an VII ; an VIII incomplet.	« 1792	*Rapp.*, 1884, p. 7 (« depuis 1690 »). Les anciens registres paroissiaux (depuis 1690) se trouvent aux archives communales d'Angoulême ; lacune : 1692 (fin)-1700.
Tourriers...	« 1737	An VII incomplet.	« 1738	*Rapp.*, 1884, pp. 18-19 ; 1897, p. 23.
Touvre.....	« 1737	Manque an VII.	« 1689	*Rapp.*, 1878, pp. 15-16 (« depuis 1726 ») ; 1894, p. 43 (« depuis 1688 »). — Lacunes : 1695 ; 1699 ; 1708 ; 1712 ; 1717-1718.

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Vars.....	Depuis 1737		Depuis 1715	*Rapp.*, 1884, p. 19 (« depuis 1728 »); 1897, p. 24 (« depuis 1636 »). Il y a des actes de baptêmes depuis 1636, de sépultures depuis 1638, avec lacune de 1658 à octobre 1714.
Vervant.....	« 1737	Manquent 1743-1757 ; 1778 ; janvier 1780 ; — an VIII incomplet.	« 1648	*Rapp.*, 1887, p. 20 (« depuis le 25 mai 1643 »). Lacunes: 1649-1660; 1663; 1666; 1669; 1673-1681; 1683-1692; 1694; 1696; 1698; 1700; 1703; 1705; 1707-1713; 1717; 1735; 1744-1747; 1752; 1755.
Villejoubert.	« 1737	Manquent 1741 — début de 1753; 1754-1769; 1778 — début de 1779; an VII incomplet; an VIII.	« 1732	*Rapp.*, 1884, pp. 19-20 (« depuis 1641 »); 1897, p. 24 (« depuis 1732 »). — Pour les années 1624-1630, v. *St.-Amant-de-Boixe.*
Villognon...	« 1737	Manquent 15 février 1741 — 18 décembre 1745; 1747-5 février 1753; 1757 (depuis le 18 janvier).	« 1646	*Rapp.*, 1887, p. 20 (« depuis 1644 »). Lacunes: 1651; 1657; 1663; 1670; 1672-1673; 1677-1678; 1681; 1683; 1685; 1692; 1701; 1704; 1706; 1710; 1716.
Vindelle...	« 1737	Manquent 1750-1751; mariages de l'an VIII.	« 1739	*Rapp.*, 1881, p. 12 (« depuis 1737 »). Lacune: an VIII incomplet. — Les anciens registres paroissiaux se trouvent chez M. Boilevin; ils commencent à la Toussaint 1608 pour les baptêmes et en 1625 pour les mariages. Lacunes: 1659; 1661-1664; 1677-1682; 1685-1687; 1689-1690; 1702; 1736. Registres spéciaux pour le village de Guissalles: 1692; 1698-1702.
Vouharte....	« 1737	Manquent 1790 (depuis février); an VII et an VIII.	« 1647	*Rapp.*, 1887, p. 21. — Lacunes: 1670-1704; 1712-1713; 1722-1723. On trouve aux archives communales de *Mansle* les re-

COMMUNES	GREFFES DES TRIBUNAUX CIVILS	OBSERVATIONS	ARCHIVES COMMUNALES	OBSERVATIONS
Xambes.....	Depuis 1737	Manquent 1759 ; an IV et an V.	Depuis 1633	gistres paroissiaux de *Vouharte* pour les années 1612-1630 (lacunes : 1617 ; 1628). *Rapp.*, 1887, p. 22 (« depuis 1635 »). — Lacunes : 1672-1677 ; 1683-1688 ; 1692-1703 ; 1706-1710 ; 1716 ; 1720-1722 ; 1726-1729. — Aux actes de *Xambes* sont mélangés des actes de *Coulonges*.

*
* *

b) **Utilisation des documents : 1) les formules matrimoniales.** — Pour déterminer la fréquence des mariages à l'intérieur d'une communauté linguistique et pour établir la proportion des intermariages entre deux ou plusieurs communautés voisines, il est impossible — et il serait imprudent — de tenir compte de tous les mariages enregistrés dans les actes de l'état civil : impossible, parce que les séries conservées sont diversement incomplètes et ne sont pas chronologiquement concordantes pour toutes les communes ; imprudent, parce que, jusqu'à la Révolution, les curés de presque toutes les paroisses n'ont vraisemblablement pas enregistré tous les mariages[1], et surtout parce que les indications sur le lieu d'origine et de domicile des conjoints sont le plus souvent[2]

1. Il suffit, pour s'en assurer, de comparer les nombres des mariages enregistrés pour deux dizaines d'années consécutives ou encore de remarquer que, dans les années en double, les nombres ne sont jamais — ou presque jamais — égaux.

2. Il y a de très rares exceptions ; encore ne valent-elles pas pour la série entière des actes d'une même paroisse. Lorsqu'on rencontre ces indications topographiques, elles sont très vagues (« tous deux de cette paroisse », « l'un et l'autre de cette paroisse », « l'un de la paroisse de... », etc.) et on ne saurait en faire état dans les cas — très fréquents — où la paroisse comprenait plusieurs agglomérations à parler *aujourd'hui* très différencié. — Voir l'*Appendice II* pour les séries d'actes antérieurs à 1800.

absentes. C'est seulement à partir de 1789 que les séries sont partout complètes [1] et les indications topographiques précises.

L'état linguistique le plus ancien qu'il soit possible de constater (sujets de 80 ans et au-dessus) s'étant formé entre 1820 et 1830, l'on n'utilisera ici que les actes de mariages contractés entre 1800 et 1900 (mouvements de population au XIXe siècle). D'autre part, les modifications économiques qui se sont produites au cours du dernier siècle ayant vraisemblablement exercé une influence notable sur ces mouvements de population (en particulier sur les intermariages), les statistiques relatives à chaque communauté linguistique seront établies non pas pour tout le siècle à la fois, mais seulement pour chaque dizaine d'années : I (= 1801-1810) ; II (= 1811-1820) ; III (=1821-1830) ; IV (= 1831-1840) ; V (= 1841-1850) ; VI (= 1851-1860) ; VII (= 1861-1870) ; VIII (= 1871-1880) ; IX (=1881-1890) ; X (=1891-1900).

Comment établir ces statistiques ? Prenons une communauté linguistique quelconque et, pour simplifier, une commune se composant d'une seule agglomération, Nanclars, par exemple (désignée par *A*). Après avoir relevé pour chaque mariage enregistré dans cette commune le lieu d'origine et de domicile des conjoints, on distingue tout d'abord : I) des mariages contractés par deux habitants de Nanclars (*A*) ; II) des mariages contractés par un habitant de Nanclars (*A*) avec un habitant d'une autre commune (désignée par *B*). On obtient ainsi deux catégories de formules :

I. (*mariages*) $\left.\begin{matrix} m(ari) \\ f(emme) \end{matrix}\right\} A$;

II. (*intermariages*) $\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \begin{matrix} A \\ B \end{matrix}$ ou $\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \begin{matrix} B \\ A. \end{matrix}$

Mais il s'en faut de beaucoup que les formules soient toutes d'un type aussi simple : à côté de la population indigène (=née et domiciliée en *A* ou en *B*), il y a la population rapportée (=

1. Les lacunes (totales ou partielles) de l'an VII ou de l'an VIII ne sont qu'apparentes : on se mariait alors au chef-lieu du canton dont les registres contiennent les actes de toutes les communes qui le composaient.

née en x ou en x et y et domiciliée en A ou en A et en B, etc.) et la population dispersée (= née en A ou en A et en B, etc., et domiciliée en x ou en x et y, etc.). Représentant par x la localité d'où l'un des conjoints (ou les deux) est originaire, par x et y les localités différentes d'où l'un et l'autre sont originaires (et aussi par x — ou x et y — la localité — ou les localités — où l'un des sujets — parfois les deux sujets — originaire de A est domicilié au moment du mariage), l'on arrive aux formules suivantes :

Ire catégorie (mariages).

a) *Population rapportée* :

$$\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix}\right\} A \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} \\ x \end{matrix}\right\} A \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix}\right\} A \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ y \end{matrix}\right\} A ;$$

b) *Population dispersée* :

$$\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ \\ \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix} \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ \\ \end{matrix}\right\} \begin{matrix} \\ x \end{matrix} \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ \\ \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix} \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ \\ \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ y \end{matrix} .$$

On rencontrera exceptionnellement quelques formules diverses, telles que :

$$\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ A \end{matrix}\right\} \begin{matrix} A \\ y \end{matrix} \;,\qquad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ y \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ A \end{matrix}, \text{ etc.}$$

IIe catégorie (intermariages).

a) *Population rapportée* :

$$\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix}\right\} \begin{matrix} B \\ A \end{matrix}, \quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} \\ x \end{matrix}\right\} \begin{matrix} A \\ B \end{matrix}, \quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} \\ x \end{matrix}\right\} \begin{matrix} B \\ A \end{matrix}, \quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix}\right\} \begin{matrix} A \\ B \end{matrix}, \quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ y \end{matrix}\right\} \begin{matrix} B \\ A \end{matrix}, \quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ y \end{matrix}\right\} \begin{matrix} A \\ \\ \end{matrix} ;$$

b) *Population dispersée* :

$$\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right\} \begin{matrix} \\ x \end{matrix} \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix} \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ \\ \end{matrix} \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right\} \begin{matrix} \\ x \end{matrix} \;,\quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ y \end{matrix}, \quad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ y \end{matrix} .$$

Restent quelques formules diverses, telles que :

$$\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ B \end{matrix}\right\} \begin{matrix} A \\ y \end{matrix}, \qquad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ A \end{matrix}\right\} \begin{matrix} B \\ y \end{matrix}, \qquad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} B \\ y \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ A \end{matrix}, \qquad \left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ y \end{matrix}\right\} \begin{matrix} x \\ B \end{matrix}, \text{etc.}$$

On doit enfin compter à part les mariages doubles (triples, quadruples) [= deux (trois, quatre) frères épousant deux (trois, quatre) sœurs]; en effet, si les sujets sont tous originaires de A, l'on a bien réellement 2 (3, 4) mariages contractés en A; mais, si les sujets sont originaires, les uns de A, les autres de B, il n'y a en réalité qu'*un* cas d'intermariage et non 2 (3, 4) : c'est là un accident qui ne prouve rien quant à la fréquence des intermariages entre A et B, si les autres formules (simples) indiquent que les mariages entre A et B sont précisément très rares.

2) **Tableaux des mariages et des intermariages.** — Ces formules permettent de classer aisément tous les mariages contractés dans chaque commune; en additionnant les cas du même type, on obtient un tableau du mouvement matrimonial dans chaque communauté linguistique. Ainsi, l'on aurait pour Nanclars :

I. MARIAGES.

DIZAINES D'ANNÉES	INDIGÈNES	RAPPORTÉS				DISPERSÉS			
		$^{x}\}A$	$_{x}\}A$	$x\}A$	$^{x}_{y}\}A$	$A\}^{x}$	$A\ _{x}$	$A\}x$	$A\}^{x}_{y}$
I.....	21	1	1	»	»	»	»	»	»
II.....	23	3	1	»	1	»	1	»	»
III.....	14	3	3	»	1	»	»	»	»
IV.....	18	4	2	»	3	»	»	»	»
V.....	17	6	6	»	4	»	1	»	»
VI.....	11	4	4	1	4	»	»	»	»
VII.....	12	7	4	»	2	»	»	»	»
VIII....	9	7	5	»	3	»	»	»	»
IX.....	5	»	2	»	3	»	»	»	»
X.....	6	3	2	»	1	2	»	»	»
TOTAUX.	136	38	30	1	22	2	2	»	»

II. Intermariages.

Dizaines d'années	Indigènes		Rapportés						Dispersés					
	B/A	A/B	xB/A	A/xB	B/xA	xA/B	xB/yA	xA/yB	B/Ax	Ax/B	Bx/A	A/Bx	Bx/Ay	Ax/By
I.....	12	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
II.....	15	4	2	»	1	»	1	»	»	»	2	»	»	»
III.....	11	»	3	2	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»
IV.....	24	»	2	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»
V.....	11	3	4	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»
VI.....	16	1	4	1	2	»	1	»	»	»	2	1	»	»
VII....	8	»	2	1	1	2	1	1	»	»	2	»	»	»
VIII...	5	»	6	3	1	»	3	1	»	»	»	»	»	»
IX.....	5	1	4	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
X.....	10	»	7	»	1	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.	117	11	37	9	9	2	14	2	1	»	6	1	»	»

Formules diverses. — VI.... $\left\{\begin{matrix} xB \\ BA \end{matrix}\right. : 1 \quad \left\{\begin{matrix} xB \\ AC^1 \end{matrix}\right. : 1 \quad \left\{\begin{matrix} B \\ CA \end{matrix}\right. : 1$

VII... $\left\{\begin{matrix} xB \\ Ay \end{matrix}\right. : 1$

VIII.. $\left\{\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right. : 1 \quad \left\{\begin{matrix} B \\ CA \end{matrix}\right. : 1$

Remarque. — Il n'y a pas de mariages doubles (triples, quadruples) dans les registres de Nanclars.

On trouvera à l'*Appendice I*[A] (pp. 4 *a*-183 *a*), pour chacune des communautés linguistiques distinguées à la fin du chapitre II (pp. 122-129), ces tableaux de mariages et d'intermariages.

*
* *

1. Dans ces *Tableaux*, les intermariages sont considérés comme ayant lieu entre les deux communautés les plus rapprochées (*x* et *y* désignant des localités éloignées ou même situées hors de la région); C indique une localité aussi voisine de B que l'est A. — V., d'ailleurs, à l'*Appendice I*[A], pp. 146 *a*-148 *a*, un exemple de la réduction en formules matrimoniales pour les mariages et intermariages de la VIe dizaine d'années de Nanclars.

c) **Interprétation des documents : masses et cartes matrimoniales ; densités matrimoniales indigènes ; zones matrimoniales.** — Les tableaux de l'*Appendice I* [A] enregistrent les résultats que donne le dépouillement des actes de mariage, lorsqu'on l'établit en considérant à part chaque communauté linguistique et dans l'hypothèse que les intermariages ont toujours lieu entre les deux communautés les plus voisines. L'enseignement unique de ces tableaux est de montrer, en général et pour la catégorie des *Mariages*, la diminution progressive du nombre des mariages contractés entre indigènes[1] et l'accroissement parallèle des chiffres de population rapportée, accroissement qui est considérable dans les vallées de la Touvre, de la Tardoire et du Bandiat en amont d'Agris (v. pp. 6 *a*, 64 *a*, 66 *a*, 68 *a*, 168 *a*, 170 *a*, 172 *a*, 176 *a*, 180 *a*). — Mais, pour la catégorie des *Intermariages*, les chiffres de ces tableaux ne sauraient avoir la même portée. S'il est, en effet, exceptionnel que deux habitants de *A* (de Nanclars, par exemple) se marient ailleurs qu'en A^2 et si, par suite, l'examen des *Mariages* enregistrés en *B*, *C*, *D*... ne saurait presque jamais augmenter les nombres des *Mariages* de *A*, il en va autrement des *Intermariages*. Que l'on compare les chiffres des colonnes $\left\{\begin{matrix}A\\B\end{matrix}\right.$ (11), $\left\{\begin{matrix}x\ A\\y\ B\end{matrix}\right.$ (2), etc., à ceux des colonnes correspondantes $\left\{\begin{matrix}B\\A\end{matrix}\right.$ (117), $\left\{\begin{matrix}x\ B\\y\ A\end{matrix}\right.$ (14), etc., on sera frappé de l'écart souvent très important qu'il y a d'ordinaire entre ces chiffres. La raison de cet écart, c'est que, dans la très grande majorité des cas, le mariage est enregistré dans la commune d'origine ou de domicile de la femme, et non dans celle du mari. Pour avoir les chiffres vrais des *Intermariages* de *A*, il faut donc ajouter aux nombres

1. Cette diminution correspond sans doute, la plupart du temps, à une diminution du chiffre de population (v. l'*Appendice III* et la *Carte* μ).

2. On relèvera, parmi les *Formules diverses* (pp. 15 *a*, 81 *a*, etc.), quelques rares exemples de $\left\{\begin{matrix}B,\ \left\{\begin{matrix}x\\A\end{matrix}\right\}B,\end{matrix}\right.$ etc. (deux habitants de *B* ayant contracté mariage en *A*) : ces formules deviennent $\left\{\begin{matrix}A,\ \left\{\begin{matrix}x\\y\end{matrix}\right\}A,\end{matrix}\right.$ etc. pour la communauté *B*.

donnés par le tableau des *Intermariages* de *A* tous les cas où figure un habitant (indigène ou rapporté) de *A* parmi les *Intermariages* de toute la région. Ainsi, à s'en tenir aux seuls registres de Nanclars, on aurait [1] :

mariages : 136 + 38 + 30 + 1 + 22 + 2 + 2 = 231 ;
intermariages : 117 + 11 + 37 + 9 + 9 + 2 + 14 + 2 + 1 + 6 + 1 + 6 (formules diverses) = 215, soit, au total : 231 + 215 = 446, et la proportion des mariages serait, pour 100 :

$$\frac{231 \times 100}{446} = 51,79\ \%.$$

Mais, en parcourant les registres de toute la région pour y relever les cas où figure un habitant de Nanclars [2], on voit que, si le chiffre des *Mariages* sort à peine augmenté de cette enquête (233 au lieu de 231), celui des *Intermariages* l'est considérablement (368 au lieu de 215) [3] ; le total étant ainsi : 233 + 368 = 601 (au lieu de 446), la proportion des mariages, pour 100, n'est plus que :

1. Quoique les statistiques de l'*Appendice I*A aient été dressées par dizaines d'années (v. p. 174), je simplifie ici en ne tenant pas compte de cette distinction ; j'indiquerai, au chapitre V, la date et l'importance des changements d'orientation matrimoniale pour la plupart des localités sur le parler desquelles il y aura lieu de présenter des observations.

2. Je ne pouvais songer à publier telles quelles les 35.682 formules notées pour le XIXe siècle seulement : 5 ou 6 volumes n'eussent pas suffi à les contenir. A défaut des matériaux bruts de l'enquête démographique, le lecteur trouvera, aux *Appendices I*B, *I*C, *I*D, *I*E, les chiffres qui résultent de ces comparaisons faites pour chaque catégorie de formules dans chaque communauté (pour les formules doubles et triples d'*Intermariages* de la population indigène, ces comparaisons ont été négligées à cause du procédé particulier qui m'a semblé devoir être appliqué à ces formules : v. pp. 176 et 187 sqq.). Comme ces chiffres sont également indiqués pour chacune des communautés entre lesquelles il y a eu intermariages, il reste du moins possible de contrôler l'exactitude des comparaisons en se reportant des *Notes* relatives à une communauté aux *Notes* relatives à l'autre : ainsi, l'on trouve (*Appendice I*B, Nanclars) que 11 hommes et 16 femmes indigènes de Nanclars se sont mariés à Saint-Ciers ; en parcourant les *Notes* concernant Saint-Ciers, on trouve parallèlement que 11 femmes et 16 hommes indigènes se sont mariés à Nanclars.

3. Voici, à titre d'exemple, d'où proviennent ces augmentations. *Mariages* : on trouve, à Puyréaux, parmi les *formules diverses* (p. 153 *a*, VIII),

$_{A}\}$ B, où *B* désigne Nanclars, formule qui devient pour Nanclars $_{x}\}$ A ;

$$\frac{233 \times 100}{601} = 38,76\ \%.$$

Ces enquêtes, faites pour établir les *Appendices* I^{B}, I^{C}, I^{D}, I^{E}, et ces calculs (v. *Appendice* I^{F}) s'expriment par la *Carte* α où figure, en teintes diverses, la proportion des mariages dans chaque communauté linguistique sur un total de 100 unions. — La *Carte* β indique, selon le même procédé, la proportion des *sujets* rapportés dans chaque communauté. Toutefois, comme il est à peu près impossible de déterminer exactement les nombres des sujets rapportés à la suite d'intermariages (cf. p. 184), cette carte n'exprime que le rapport pour ainsi dire *statique* de la population rapportée à la population indigène[1]. — Mais il ne s'agit point uniquement — ni surtout — d'établir les proportions entre *Mariages* et *Intermariages* ou entre rapportés et indi-

à La Rochette figure de même (p. 165 a, VI) un mariage $\left\{\begin{matrix} A \\ x \end{matrix}\right\}$ B, c'est-à-dire pour Nanclars $\left.\begin{matrix} x \\ y \end{matrix}\right\}$ A. — *Intermariages* : $\left\{\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right.$ 129 (au lieu de 117) ; $\left\{\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right.$ 90 (au lieu de 11) ; $\left\{\begin{matrix} xB \\ A \end{matrix}\right.$ 39 (au lieu de 37) ; $\left\{\begin{matrix} A \\ xB \end{matrix}\right.$ 18 (au lieu de 9) ; $\left\{\begin{matrix} B \\ xA \end{matrix}\right.$ 17 (au lieu de 9) ; $\left\{\begin{matrix} xA \\ B \end{matrix}\right.$ 20 (au lieu de 2) ; $\left\{\begin{matrix} xB \\ yA \end{matrix}\right.$ 17 (au lieu de 14) ; $\left\{\begin{matrix} xA \\ yB \end{matrix}\right.$ 8 (au lieu de 2). — *Dispersés* : 13 (au lieu de 8). — *Formules diverses* : 17 (au lieu de 6). — Lorsque les dispersés (*hommes*) de *A* habitent hors de la région, le mariage est compté en *A*; lorsqu'ils sont établis dans la région (en *B*, *C*, *D*...), le mariage est compté en *B*, *C*, *D*... où les sujets sont rapportés; les dispersés (*femmes*) sont toujours comptés comme domiciliés en leur lieu d'origine. Le cas échéant, les formules doubles sont *ici* considérées comme représentant 2 mariages, les triples comme en représentant 3.

1. J'élimine des calculs (v. *Appendice* I^{F}) les dispersés et les formules diverses et ne garde que les formules simples (= 2 sujets pour les mariages, 1 pour les intermariages), doubles (= 4, resp. 2 sujets) et triples (= 6, resp. 3 sujets). Pour Nanclars, par exemple, on obtient ainsi : *Mariages* : $\left\{\text{A} : 136 = 272\right.$ i. (= indigènes) ; $\left.\begin{matrix} x \\ \end{matrix}\right\}$ A : 38 = 38 f. (= femmes) i. + 38 h. (= hommes) r. (= rapportés) ; $_{x}\left\{\right.$ A : 30 = 30 h. i. + 30 f. r. ; $_{x}\left\{\right.$ A et $\left.\begin{matrix} x \\ y \end{matrix}\right\}$ A : 23 = 46 r. — *Intermariages* (cf. p. 179, n. 3) : $\left\{\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right.$: 129 i. ; $\left\{\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right.$: 90 i. ; $\left\{\begin{matrix} xB \\ A \end{matrix}\right.$: 39 i. ; $\left\{\begin{matrix} A \\ xB \end{matrix}\right.$: 18 i. ; $\left\{\begin{matrix} B \\ xA \end{matrix}\right.$: 17 r. ; $\left\{\begin{matrix} xA \\ B \end{matrix}\right.$: 20 r. ;

gènes ; il convient principalement de savoir (cf. p. 162) dans quelle mesure le mouvement matrimonial renouvelle la population de chaque communauté et dans quelle direction se font de préférence les intermariages. Le renouvellement de la population d'une communauté A se fait par les sujets nés en x ou y qui sont domiciliés en A au moment de leur mariage ; il se fait en outre par les sujets de B, C, D, etc., qui viennent s'établir en A à la suite d'intermariages avec des sujets de A. Aussi bien pour la direction des intermariages que pour le renouvellement de la population, il est donc nécessaire de distinguer entre les diverses localités uniformément représentées par B, et de préciser les localités ou les régions désignées par x et y dans les tableaux de l'*Appendice* I^A : les *Notes* des *Appendices* I^B, I^C, I^D, I^E apportent ces distinctions et ces précisions [1].

Avant d'exposer la méthode suivie pour dresser les *Cartes* γ-λ (qui essaient d'interpréter ces mouvements matrimoniaux), il y a lieu de signaler deux difficultés très graves.

La première — pour ne rien dire de l'insuffisance possible (et

1. Les formules matrimoniales, fondées sur le voisinage des communautés linguistiques (v. p. 177, n. 1), ont dû, par conséquent, être transposées d'après les lieux de domicile des conjoints : par exemple, une formule $\left\{\begin{matrix} \mathrm{B\,x} \\ \mathrm{A} \end{matrix}\right.$ — où B est dans la région et plus voisin de A que x, qui est en dehors de la région — sera classée comme « intermariage hors de la région », puisque, au point de vue du mouvement de la population, c'est x (et non B) qui importe. — Les indications *Hors de la région*, *Dans la région*, *Dans la même aire*, *Dans les aires limitrophes*, *Divers*, ont été employées afin d'introduire un certain ordre géographique — et linguistique (surtout d'après la Carte XVIII) — dans l'énumération des localités. — J'aurais pu alléger les tableaux et les *Appendices* des catégories *Dispersés* et *Formules diverses* en transposant immédiatement les formules de ces catégories en « population indigène » et en « population rapportée » ; si je ne l'ai pas fait, c'est pour permettre qu'on suive, avec mes tâtonnements, les procédés dont j'ai usé dans les calculs.

$\left\{\begin{matrix} \mathrm{x\,B} \\ \mathrm{y\,A} \end{matrix}\right.$: 17 r. ; $\left\{\begin{matrix} \mathrm{xA} \\ \mathrm{yB} \end{matrix}\right.$: 8 r. — Soit, *indigènes* : 272 + 38 + 30 + 129 + 90 + 39 + 18 = 616 ; *rapportés* : 38 + 30 + 46 + 17 + 20 + 17 + 8 = 176 ; au total, 616 + 176 = 792, et, sur 100 sujets, une proportion de rapportés de :

$$\frac{176 \times 100}{792} = 22{,}22\ \%.$$

probable) du mouvement matrimonial à renseigner complètement sur les mouvements de population — tient aux lacunes de l'enquête démographique. Ce n'est pas assez, en effet, que d'avoir dépouillé tous les registres de mariages conservés pour les 50 communes dont les parlers sont ici étudiés ; il eût fallu dépouiller en outre les registres de 150 ou 200 autres communes, limitrophes des communes extrêmes de la région, pour y relever tout au moins les mariages — et surtout les intermariages — où figure un habitant de la région explorée. *Vita brevis*... Cette paresse a ses dangers : elle ne va à rien moins qu'à ruiner, notamment pour les communes du pourtour, la théorie que les faits observés au chapitre III m'ont amené à proposer. Voici, par exemple, deux communautés linguistiques limitrophes appartenant à des aires morphologiques différentes, Nanclars et le Maine-de-Boixe : comme elles sont l'une et l'autre situées dans la région, tous les actes de mariage de ces deux communautés ont été utilisés et il est très vraisemblable que tous les intermariages qui se sont jamais produits entre elles ont été relevés (8 hommes et 8 femmes pour les intermariages entre indigènes [1]). Mais, entre Nanclars (*A*) et Saint-Amand-de-Bonnieure — Sainte-Colombe — Cellefrouin (*B*) — qui, *tout en appartenant à la même aire linguistique* que Nanclars, sont situées hors de la région —, je n'ai que 4 formules

1. Ce sont les plus importants et les plus typiques ; il arrive, en effet, que les indigènes de deux communautés limitrophes (deux communes ou deux villages d'une même commune) ne se marient qu'exceptionnellement entre eux, tandis que les intermariages entre rapportés dans ces deux communautés sont assez fréquents. Voici quelques exemples : entre Coulgens (*A*) et La Rochette (*B*), on trouve au XIXe siècle 8 formules du type $\begin{cases} A \\ B \end{cases}$ contre 10 des types $\begin{cases} A \\ xB, \end{cases} \begin{cases} xA \\ B \end{cases}, \begin{cases} xA \\ yB \end{cases}$, tandis qu'entre Coulgens (*A*) et Jauldes (*C*) on ne relève qu'*une* formule $\begin{cases} A \\ xC \end{cases}$ contre 12 du type $\begin{cases} A \\ C \end{cases}$; — entre Aussac (*A*) et Vadalle (*B*), on a de même 4 $\begin{cases} A \\ B \end{cases}$ contre 6 $\begin{cases} A \\ xB, \end{cases} \begin{cases} xA \\ B \end{cases}$, et 5 $\begin{cases} B \\ A \end{cases}$ contre 6 $\begin{cases} xB \\ A \end{cases}, \begin{cases} B \\ xA, \end{cases} \begin{cases} xB \\ yA \end{cases}$; entre Saint-Amant-de-Boixe (*A*) et La Fichère (*B*), 5 $\begin{cases} A \\ B \end{cases}$ seulement contre 9 $\begin{cases} xA \\ B \end{cases}, \begin{cases} A \\ xB, \end{cases} \begin{cases} xA \\ yB \end{cases}$; — etc.

du type $\begin{matrix} m. \\ f. \end{matrix}\left\{\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right.$ contre 35 du type $\begin{matrix} m. \\ f. \end{matrix}\left\{\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right.$, parce que les formules du type $\begin{matrix} m. \\ f. \end{matrix}\left\{\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right.$ sont à l'ordinaire enregistrées au lieu de domicile de la femme (v. p. 178), c'est-à-dire à Saint-Amand-de-Bonnieure — Sainte-Colombe — Cellefrouin... dont je n'ai pas vu les registres. Cette disproportion formidable n'est nullement accidentelle : entre communautés *de la région*, les intermariages entre indigènes sont presque toujours en nombre égal ; dans le cas d'intermariages entre indigènes d'une communauté de la région (*A*) et indigènes de communautés situées en dehors de la région (*x*), le nombre des formules $\begin{matrix} m. \\ f. \end{matrix}\left\{\begin{matrix} x \\ A \end{matrix}\right.$ l'emporte considérablement — pour presque toutes les communautés et surtout pour les communautés du pourtour — sur le nombre des formules $\begin{matrix} m. \\ f. \end{matrix}\left\{\begin{matrix} A \\ x \end{matrix}\right.$: ainsi, entre La Rochette et Villemalet, on trouve 15 formules $\left\{\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right.$ contre 15 formules $\left\{\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right.$; entre La Rochette et Agris-ouest, 13 formules $\left\{\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right.$ contre 13 formules $\left\{\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right.$, parce que Villemalet et Agris-ouest sont dans la région étudiée; mais, entre La Rochette et les localités extérieures à la région, on relève 55 formules $\left\{\begin{matrix} x \\ A \end{matrix}\right.$ contre 17 formules $\left\{\begin{matrix} A \\ x \end{matrix}\right.$ (de même, pour Saint-Ciers, 76 contre 2 ; pour Rivières, 121 contre 12 ; etc.)[1]. Assez exactes pour les nombres de femmes mariées en dehors de la région, les statistiques sont donc fortement entachées d'erreur pour les cas où un homme de la région se marie au dehors. Cette erreur est d'autant plus sérieuse qu'il se peut que ce soit la femme qui vienne d'ordinaire habiter avec le mari (v. p. 184,

1. Il n'est pas rare, pour ces communautés extrêmes, que le nombre de femmes indigènes mariées hors de la région soit égal ou même supérieur au nombre de celles qui se sont mariées dans la région (v. *Appendice I*[B], Saint-Projet, Pranzac, etc.).

n. 2), et qu'il se peut encore (v. p. 162) que l'importance linguistique des femmes soit plus grande que celle des hommes. Dans le cas de Nanclars, où le parler indigène est menacé par les parlers « moins pâtois » du sud (v. p. 77, n. 2), mes statistiques introduisent donc *toutes* les forces destructrices, puisqu'elles introduisent toutes les femmes du sud qui ont un parler « moins patois » ; elles n'introduisent, par contre, que le dixième environ [1] des forces conservatrices (femmes de l'est ayant le même parler ou un parler « plus patois »). — Si, pourtant, ces statistiques, telles qu'elles sont, parviennent à montrer que les intermariages sont rares entre certaines communautés limitrophes appartenant à des aires morphologiques différentes, on peut tenir pour assuré qu'en fait ces intermariages sont beaucoup plus rares que je n'ai pris la peine de le prouver.

Deuxième difficulté, non moins importante : il est des sujets qui, mariés dans la région, cessent après le mariage de l'habiter ; or, il faut de toute évidence ne prendre en considération que la population qui *reste fixée* dans cette région. Il se pourrait que l'examen des actes notariés aidât dans une certaine mesure à suivre les migrations des familles qui, habitant en *A* au moment du mariage, sont allées s'établir en *B*, *C*, *D*, etc., ou ont quitté la région, et permît (dans les cas d'intermariages où les époux restent dans la région) de savoir si c'est le mari ou si c'est la femme qui quitte sa communauté d'origine pour aller s'établir dans celle du conjoint. Il n'y a, que je sache, aucune règle à cet égard [2]. — Ici, le courage inquisitorial m'a manqué : je n'ai pas consulté les notaires ni dressé l'arbre généalogique des quelque 40.000 habitants de mes 50 communes [3].

1. Si l'on suppose qu'entre Nanclars et Saint-Amand-de-Bonnieure — Sainte-Colombe — Cellefrouin, les formules $\left\{\begin{matrix}A\\B\end{matrix}\right.$ sont aussi nombreuses que les formules $\left\{\begin{matrix}B\\A\end{matrix}\right.$ (35).

2. A l'ordinaire, c'est la femme qui est le sujet transplanté : dans la population actuelle de Vindelle-bourg, à côté de 10 couples indigènes et de 4 rapportés, il y en a 29 où l'un des deux sujets n'est pas indigène ; sur ces 29 cas, le mari est rapporté dans 8, la femme dans 21 ; — aux Blancheteaux, par contre (v. pp. 146-159), à côté de 2 couples indigènes et de 3 rapportés, on trouve 11 cas sur lesquels le mari est rapporté dans 6, la femme dans 5.

3. Je pouvais faire l'enquête nécessaire pour écarter ces incertitudes

De cette double difficulté il résulte que mes statistiques sont, comme toutes les statistiques, inexactes et imprécises : dans la réalité, la variété des milieux linguistiques est autrement nuancée que les cartes ne le révèlent ; toutefois, il n'est peut-être pas sans intérêt de voir qu'il existe et où existent une variété et des nuances.

Ces réserves faites, voici comment ont été utilisés les chiffres des *Appendices*. Admettant que, dans une région surtout agricole où l'émigration des familles a dû être assez rare, les actes de mariage représentent avec une précision et une vérité suffisantes les mouvements de la population, et voulant éviter dans la mesure du possible l'erreur qui consisterait à compter toutes les femmes de *B*, *C*, *D*... ou de *x*, *y* (= hors de la région) mariées en *A* comme rapportées en *A*, j'ai cru prudent (pour obtenir une sorte de compensation ou de moyenne) de distinguer, dans chaque communauté, entre la *masse matrimoniale générale* et la *masse matrimoniale de population fixée*. La *masse matrimoniale générale* d'une communauté *A* comprend : 1) tous les hommes — indigènes ou rapportés — de *A* qui se sont mariés en *A*, en *B*, *C*, *D*..., et hors de la région ; 2) toutes les femmes — indigènes ou rapportées — de *A* qui se sont mariées en *A*, et en *B*, *C*, *D*... (dans la région) [1] ; 3) toutes les femmes de *B*, *C*,

lorsqu'il s'agissait d'un village dont j'ai observé *tous* les parlers individuels (v. le CHAPITRE III).

1. Compter en outre les femmes mariées hors de la région serait, à mon sens, fausser les proportions au détriment des hommes, puisque je n'ai qu'une très faible partie des formules $\left\{ \begin{matrix} A \\ x \end{matrix} \right.$ (v. p. 183) ; la méthode adoptée me semble rétablir à peu près l'équilibre et être en fait moins arbitraire qu'on ne serait porté *a priori* à le supposer. En effet, tandis que les communautés du centre de la région offrent, en général, pour les intermariages des nombres d'hommes et de femmes sensiblement égaux (p. ex., *Appendice I*[B], Argence : *h.* 103, *f.* 102 ; La Simarde : *h.* 57, *f.* 60 ; etc.), il n'en va pas de même pour les communautés du pourtour (p. ex., *id.*, Saint-Genis : *h.* 153, *f.* 304 ; Rivières : *h.* 97, *f.* 203 ; etc.) ; en retranchant de la masse matrimoniale générale les nombres de femmes mariées hors de la région, l'écart devient beaucoup moins important (Argence : *h.* 103, *f.* 95 ; La Simarde : *h.* 57, *f.* 51 ; — Saint-Genis : *h.* 153, *f.* 131 ; Rivières : *h.* 97, *f.* 82, etc.).

D..., et de x, y, qui sont censées être venues habiter en A à la suite d'intermariages avec des hommes de A. La *masse matrimoniale de population fixée* est égale à la masse matrimoniale générale, moins les nombres de femmes — indigènes ou rapportées — de A qui sont censées avoir quitté A à la suite d'intermariages avec des hommes de B, C, D..., et de x, y.

En ne tenant compte que des *formules simples* (indigènes et rapportés), ces calculs s'expriment par le tableau suivant :

Nombres des formules	Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
Mariages		
A : v	v h. i. + v f. i.	v h. i. + v f. i.
x A : x	x h. r. + x f. i.	x h. r. + x f. i.
x A : y	y h. i. + y f. r.	y h. i. + y f. r.
x A et x y A : z	z h. r. + z f. r.	z h. r. + z f. r.
Intermariages		
B A : v' (dans la région)	v' f. i.	»
A B : x'	x' h. i. + x' f. r.	x' h. i. + x' f. r.
xB A : y' (dans la région)	y' f. i.	»
A xB : z'	z' h. i. + z' f. r.	z' h. i. + z' f. r.
B xA : v'' (dans la région)	v'' f. r.	»
xA B : x''	x'' h. r. + x'' f. r.	x'' h. r. + x'' f. r.
xB yA : y'' (dans la région)	y'' f. r.	»
xA yB : z''	z'' h. r. + z'' f. r.	z'' h. r. + z'' f. r.

Ce tableau donnera pour Nanclars :

Nombres des formules	Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
Mariages { A : 136	136 h. i. + 136 f. i.	136 h. i. + 136 f. i.
Mariages { xA : 38	38 h. r. + 38 f. i.	38 h. r. + 38 f. i.
Mariages { xA : 30	30 h. i. + 30 f. r.	30 h. i. + 30 f. r.
Mariages { xA et xyA : 23	23 h. r. + 23 f. r.	23 h. r. + 23 f. r.
Intermariages { B A : 94 (dans la région)	94 f. i.	»
Intermariages { A B : 90	90 h. i. + 90 f. r.	90 h. i. + 90 f. r.
Intermariages { xB A : 30 (dans la région)	30 f. i.	»
Intermariages { A xB : 18	18 h. i. + 18 f. r.	18 h. i. + 18 f. r.
Intermariages { B xA : 14 (dans la région)	14 f. r.	»
Intermariages { xA B : 20	20 h. r. + 20 f. r.	20 h. r. + 20 f. r.
Intermariages { xB yA : 13 (dans la région)	13 f. r.	»
Intermariages { xA yB : 8	8 h. r. + 8 f. r.	8 h. r. + 8 f. r.

Restent les *formules doubles et triples*, les *dispersés* et les *formules diverses*.

Les *formules doubles et triples* valent 2 ou 3 formules simples, sauf la réserve indiquée ci-dessus (p. 176). Comme il n'y a pas de formules de ce genre pour Nanclars, je prendrai ici l'exemple de Saint-Genis. On trouve (pp. 32 *a*-33 *a*) :

	Doubles		Triples	
	Indigènes	Rapportés	Indigènes	Rapportés
Mariages	5 (= 10 {A)	2 (= 2 {x A et 2 {A x))	»	»
Intermariages	26 (= 26 {B A et 26 {A B)	4 (= 6 {xA B et 2 {xB A)	2 (= 3 {B A et 3 {A B)	»

Mariages. — Les 5 mariages doubles entre indigènes représentent 10 h. i. + 10 f. i. qui, dans les statistiques relatives à la population indigène (*Appendice I*[B]), ont été ajoutés d'emblée aux 303 × 2 = 606 sujets des formules simples (v. p. 187 *a*, n. 1). Les 2 mariages doubles entre rapportés représentent (v. *Appendice I*[C], *formules doubles*, Saint-Genis) 1 h. i., 3 f. i., 3 h. r. et 1 f. r. [1] : on ajoutera ces nombres de sujets aux nombres des catégories correspondantes donnés par les formules simples d'après le tableau de la p. 186.

Intermariages. — Chaque intermariage double entre indigènes représente tantôt 4 sujets (2 de chaque communauté), tantôt 2 sujets (1 de chaque communauté), selon que les intermariages simples entre les communautés en question sont fréquents ou exceptionnels (v. p. 176) [2]. J'ai imprimé en *italiques* dans les tableaux de l'*Appendice I*[B] (*formules doubles et triples*) les noms

1. C'est-à-dire que les deux formules simples du mariage double {A x sont inverses ({x A et {A x), tandis qu'elles sont semblables dans le cas de {x A.

2. Pour les intermariages triples dans la région (qui sont très rares), on comptera 3 sujets indigènes dans chacune des quatre communautés, les intermariages simples entre les deux communautés respectives étant cou-

des communautés pour lesquelles l'intermariage double est considéré comme équivalant à 2 intermariages simples[1] ; les 8 intermariages doubles de Saint-Genis étant tous de cet ordre vaudront donc :

Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
8 f. i.	»
8 h. i. + 8 f. r.	8 h. i. + 8 f. r.

Quant aux intermariages doubles entre communautés entre lesquelles les intermariages simples sont l'exception, on ajoutera un sujet indigène par intermariage dans chaque communauté. — De plus, étant donné que les intermariages doubles et triples entre indigènes n'ont pas fait l'objet des mêmes comparaisons que tous les autres intermariages (v. p. 179, n. 2), on relèvera en parcourant les colonnes *Dans la région* des tableaux de l'*Appendice I*[B] (*formules doubles et triples*) un certain nombre d'intermariages à ajouter à ceux qu'enregistrent les actes de l'état-civil d'une communauté considérée isolément ; pour Saint-Genis, on trouve : 7 intermariages doubles valant 14 mariages simples (3 à Bignac, 2 à Genac, 1 à Guissalles, Marsac) et 1 interma-

rants. Pour les 2 intermariages triples hors de la région, on ne comptera qu'un seul sujet indigène dans chacune des 2 communautés de la région.

1. Les formules doubles d'intermariages sont à peu près toutes du type $\begin{cases} B \\ A \end{cases} + \begin{cases} A \\ B \end{cases}$ (échange entre frères et sœurs); elles sont, dans les calculs, ramenées à ce type unique pour éviter des complications sans importance réelle. — Quant aux intermariages doubles hors de la région, je les considère uniformément comme représentant $\begin{cases} x \\ A \end{cases} + \begin{cases} A \\ x \end{cases}$ (= 1 h. i. + 1 f. r.), soit, pour Saint-Genis, 18 h. i. + 18 f. r.

riage double valant 1 mariage simple (à Rouhénac), soit, en plus :

Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
7 f. i. 7 h. i. + 7 f. r. 1 i.	» 7 h. i. + 7 f. r. 1 i.

Enfin, les intermariages doubles entre rapportés, étant assez rares et moins significatifs que les intermariages entre indigènes (p. 182, n. 1), sont comptés comme valant 2 intermariages simples [1], d'où, pour Saint-Genis :

Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
1 f. i. 1 h. i. + 1 f. r. 1 h. r. + 1 f. r. 5 f. r.	» 1 h. i. + 1 f. r. 1 h. r. + 1 f. r. »

nombres à ajouter à ceux des catégories similaires fournis par l'examen des formules simples.

Une communauté linguistique ne se composant que d'indigènes et de rapportés, il faut convertir en population indigène et rapportée la population des *dispersés* et des *formules diverses*. Ces deux catégories de formules sont, par comparaison, très rares [2] ; j'admets donc comme règles générales pour cette con-

1. Ici encore (cf. p. 185, n. 1), les femmes — indigènes ou rapportées — mariées hors de la région ne sont pas comprises dans la masse matrimoniale générale.

2. Il est à noter que les communautés pour lesquelles ces formules apparaissent assez fréquemment sont celles où la population rapportée est le plus considérable (v. Saint-Yrieix, pp. 4 *a*-5 *a*; Lhoumeau-Pontouvre, pp. 6 *a*-7 *a* ; Marcillac-Lanville, pp. 42 *a*-43 *a* ; Mansle, pp. 56 *a*-57 *a* ;

version : 1) que le mari reste fixé en son lieu de domicile (x ou y) (et non en son lieu de naissance — A ou B) ; 2) que la femme vient habiter avec le mari. En conséquence, si x est hors de la région explorée (dans $A\left\{\begin{matrix}x\\,\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}Ax\\B,\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}Bx\\A\end{matrix}\right.$, etc., — $\left\{\begin{matrix}Ax\\yA,\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}Bx\\yA\end{matrix}\right.$, etc.), la formule est éliminée[1] ; si x est dans la région ($=C$), $A\left\{\begin{matrix}x\\,\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}Ax\\B\end{matrix}\right.$, $\left\{\begin{matrix}Bx\\A\end{matrix}\right.$, etc., — $\left\{\begin{matrix}Ax\\yA,\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}Bx\\yA\end{matrix}\right.$, etc., deviennent $A\left\{\begin{matrix}C\\,\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}AC\\B\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}BC\\A\end{matrix}\right.$, etc., — $\left\{\begin{matrix}AC\\yA,\end{matrix}\right.\left\{\begin{matrix}BC\\yA\end{matrix}\right.$, etc., soit, dans la communauté C (représentée maintenant par A), $\left\{\begin{matrix}xA\\B\end{matrix}\right.$, etc., — $\left\{\begin{matrix}xA\\yB\end{matrix}\right.$, etc., — formules connues qui se réduisent d'après le tableau de la p. 186. Une femme dispersée sera considérée comme indigène en son lieu de naissance, puisque, dans les cas de mariages, elle est censée y revenir habiter $\left(A\left\{\begin{matrix}\\x\end{matrix}\right.\right)$ et que, pour les intermariages, c'est la proximité de B et de A qui les détermine $\left(\left\{\begin{matrix}B\\Ax\end{matrix}\right.\right)$. On aura, par suite, pour Nanclars :

Dispersés (v. *Appendice I*[D], Nanclars) :

	Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
Mariages	2 h. i. + 2 f. d. (= i.)	2 h. i. + 2 f. d. (= i.)
Intermariages	1 h. i. + 1 f. r. 1 h. r. + 1 f. r. 4 f. i.[2] + 2 f. d. (= i.)	1 h. i. + 1 f. r. 1 h. r. + 1 f. r. »

Ruelle, pp. 64 *a*-65 *a* ; Magnac, pp. 66 *a*-67 *a* ; La Rochette, pp. 164 *a*-165 *a* ; Rivières, pp. 170 *a*-171 *a* ; Saint-Projet, pp. 172 *a*-173 *a* ; Bunzac, pp. 176 *a*-177 *a* ; Pranzac, pp. 180 *a*-181 *a*). C'est un nouvel indice de la mobilité de la population en certains points, notamment dans les vallées.

1. Cf. les colonnes *Hors de la région* des *Appendices I*[D] et *I*[E].
2. Les 2 f. i. de la colonne *Mariages : dans la région* ayant épousé

Formules diverses (v. *Appendice I*[E], Nanclars) :

	Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
Mariages	1 h. i. + 1 h. r. 2 f. r[1].	1 h. i. + 1 h. r. 2 f. r.
Intermariages	6 h. r. + 6 f. r[2]. 7 f. r[3].	6 h. r. + 6 f. r. »

Les transpositions de formules ainsi opérées, il suffit d'additionner les nombres d'indigènes et de rapportés de chaque caté-

2 hommes dispersés de Nanclars (c'est-à-dire 2 rapportés en *B*, *C*) figurent à nouveau parmi les *Intermariages* : c'est donc ici qu'on doit les compter. Par contre, aux *Intermariages*, on éliminera des tableaux relatifs aux dispersés les femmes rapportées, puisqu'elles sont déjà comptées comme indigènes dans les masses de leurs communautés d'origine.

1. Sont également comptées comme rapportées les rares f. i. d'une communauté *B* ou *x* qui sont établies en *A* (v., p. ex., Saint-Yrieix, Lhoumeau-Pontouvre, etc.). Les *dispersées* de *A* sont comptées comme indigènes en *A* ; toutefois, lorsqu'elles sont dispersées dans la région (*B*), il faut les retrancher du nombre des rapportées (*Intermariages*) de la communauté *B*. Ainsi, l'on trouve à Saint-Ciers : *Mariages* : 3 h. r., 2 f. r., 1 f. d. (— à Anais) : on comptera à Saint-Ciers 3 h. r., 2 f. r., 1 f. i. ; mais, cette f. i. figurant à Anais aux *Intermariages : dans la région* comme rapportée mariée à Saint-Ciers, on doit la retrancher de la masse matrimoniale générale d'Anais.

2. Dans les cas où il y a *x* h. i., on ajoute *x* h. i. + *x* f. r. à chacune des deux masses.

3. Le tableau de l'*Appendice I*[E] (Nanclars) indique 9 f. r. ; de ce nombre il faut retrancher les 2 f. r. qui sont en réalité 2 f. dispersées de la communauté *B* mariées en *B* (v. n. 1). — Les f. i. sont, le cas échéant, ajoutées à la masse matrimoniale générale, sauf lorsqu'elles se sont mariées hors de la région. — Les 2 f. dispersées de Nanclars ne sont pas comprises dans les masses matrimoniales : si l'on se reporte en effet aux tableaux de Chebrac et du Maine-de-Boixe (où elles sont mariées), on verra qu'elles sont dispersées à Vars et à Saint-Yrieix (donc dans la région) où elles ont été comptées comme rapportées. De même, dans le cas où les f. d. d'une communauté *A* (p. ex. d'Ambérac) sont rapportées et mariées en *B* (v. la

gorie pour obtenir les masses matrimoniales ; l'on aura pour Nanclars :

Masse matrimoniale générale					*Masse matrimoniale de population fixée*				
Mariages	Total	Intermariages	Total	Totaux	Mariages	Total	Intermariages	Total	Totaux
i. { *h.* 169 / *f.* 176	*345*	*i.* { *h.* 109 / *f.* 130	*239*	**914**	*i.* { *h.* 169 / *f.* 176	*345*	*i.* { *h.* 109 / *f.* »	*109*	**750**
r. { *h.* 62 / *f.* 55	*117*	*r.* { *h.* 35 / *f.* 178	*213*		*r.* { *h.* 62 / *f.* 55	*117*	*r.* { *h.* 35 / *f.* 144	*179*	

On trouvera à l'*Appendice I*[F] les masses matrimoniales (générale et de population fixée) de chaque communauté linguistique.

Dans quelle proportion se marient entre eux les habitants de chaque communauté ? Y a-t-il entre les communautés des différences de ce que l'on pourrait appeler **densité matrimoniale indigène** ? — Cette densité — qui est, pour 100 sujets d'une communauté *A* ayant contracté mariage, la proportion des sujets

mariés en *A* $\left(\text{soit } \frac{\text{mariages} \times 100}{(\text{mariages} + \text{intermariages})}\right)$ — est différente,

selon que l'on considère : 1) la masse matrimoniale générale ou 2) la masse matrimoniale de population fixée ; dans le premier cas (*densité absolue*), elle est vraisemblablement trop faible, puisque la masse comprend des sujets qui ont quitté *A* à la suite d'intermariages ; dans le second cas (*densité relative*), elle est sans doute trop élevée, puisque la masse ne comprend qu'un nombre infime de femmes rapportées à la suite d'intermariages hors de la région. La prudence commande, ce semble, d'opérer sur

colonne *Mariages* pour Genac et Marcillac-Lanville), elles comptent comme rapportées en *B* (*Mariages*), mais ne comptent pas en *A*. — Enfin, il arrive qu'une f. dispersée de *A*, tout en étant mariée dans la région, soit rapportée en *x* (hors de la région) : cf. le cas de Fouqueure (1 f. d. — à Villejésus — mariée à Luxé); elle est alors comptée comme indigène dans la masse matrimoniale générale (*Intermariages*) de *A*.

les *densités moyennes* $\left(=\frac{(\textit{densité absolue} + \textit{densité relative})}{2}\right)$.

Ainsi, la densité absolue étant, pour Nanclars :

$$\frac{(345 + 117) \times 100}{914} = 50{,}54\ \%$$

et la densité relative :

$$\frac{(345 + 117) \times 100}{750} = 61{,}60\ \%,$$

la densité moyenne sera :

$$\frac{(50{,}54 + 61{,}60)}{2} = 56{,}07\ \%.$$

Les résultats de ces calculs (dont le détail est donné à l'*Appendice I*[F]) sont représentés par la *Carte* δ, où la diversité des teintes correspond à la différence des densités matrimoniales indigènes moyennes [1].

Dans quelles directions se font de préférence les intermariages des différentes communautés linguistiques? — Les *Notes*

1. On pourrait aussi déterminer les densités matrimoniales indigènes en ne considérant que la population indigène (= formules — simples, doubles et triples — $\left\{ A ; \left\{ \begin{matrix} B \\ A \end{matrix} \right. \right.$ et $\left\{ \begin{matrix} A \\ B \end{matrix} \right)$. On aurait pour Nanclars :

Nombres des formules		Masse matrimoniale générale	Masse matrimoniale de population fixée
Mariages	A : 136	272 s.	272 s.
Intermariages	B/A : 129	129 f.	»
	A/B : 90	90 h.	90 h. + 90 f.
Totaux		491	452

jointes aux tableaux des *Appendices* I^{B-E} répondent précisément à cette question. Comme il serait impossible d'exprimer par une seule carte les directions et les proportions d'intermariages [1], j'ai dû avoir recours aux procédés et artifices suivants.

Prenant comme point de départ la *Carte* XVIII (*Les aires*

soit, *densité absolue :*

$$\frac{272 \times 100}{491} = 55{,}39\ \%;$$

densité relative :

$$\frac{272 \times 100}{452} = 60{,}17\ \%;$$

densité moyenne :

$$\frac{(55{,}39 + 60{,}17)}{2} = 57{,}78\ \%.$$

J'ai donné à l'*Appendice* I^F le calcul de ces densités, représentées par la *Carte* γ. — Dans l'ensemble, les *Cartes* γ et δ diffèrent très peu, sinon pour la valeur, du moins pour les rapports des teintes ; si les densités de la *Carte* δ sont assez souvent un peu plus élevées que les densités de la *Carte* γ, la raison en est que, pour la *Carte* δ, les rapportés sont compris dans les *Mariages* au même titre que les indigènes. On remarquera que les densités de la *Carte* δ ne sont très supérieures à celles de la *Carte* γ que dans la vallée de la Touvre, — à Saint-Yrieix, Basse, Luxé, Fontenille, Churet-La Chignole, — et dans la vallée du Bandiat en amont de Rivières, — c'est-à-dire *très exactement* sur les points où le chiffre de population rapportée est le plus considérable (cf. la *Carte* β).

1. Il n'est pas rare, en effet, que les intermariages soient plus fréquents entre communautés non-limitrophes qu'entre communautés limitrophes, — ce qui ne saurait se traduire sous forme de carte, même au prix d'une indescriptible confusion. — J'ai du moins dressé une carte des proportions d'intermariages *indigènes* entre communautés limitrophes (1800-1900) par la méthode que voici : soient x (et y) les nombres d'hommes indigènes de A (et de B) mariés avec des femmes indigènes de la région, x' (et y') les nombres d'hommes indigènes de A (et de B) mariés avec des femmes indigènes de B (et de A); la proportion des intermariages indigènes entre A et B est $\frac{x' \times 100}{x}$, entre B et A $\frac{y' \times 100}{y}$. Comme il arrive que ces proportions sont parfois assez différentes, force est de séparer par deux lignes de valeur différente les communautés A et B, la ligne la plus rapprochée de A indiquant la proportion entre A et B, et inversement (dans les cas où les deux proportions sont égales, une seule ligne suffit). Mais cette carte restait encore si compliquée qu'il m'a fallu renoncer à la faire dessiner ; je n'en ai retenu que les données principales qui s'expriment par les *Cartes* ε (communautés limitrophes des vallées et des forêts) et ε' (communautés limitrophes des plateaux). Pour la *Carte* ε, j'ai considéré les forêts de Boixe et de Braconne dans leur ensemble et n'ai distingué qu'entre le nord et le

morphologiques) et distinguant, comme le font les sujets parlants [1], entre les aires « moins patoises » et les aires « plus patoises », l'on peut déterminer tout d'abord dans quelles proportions les indigènes (hommes et femmes) de chaque communauté se marient avec des indigènes de la même aire patoise. Ainsi, sur 180 sujets indigènes de Nanclars ayant contracté mariage avec des indigènes de la région (86 hommes + 94 femmes, v. *Appendice* I^B, Nanclars), 69 (33 hommes + 36 femmes) se sont mariés dans la même aire, soit $\frac{69 \times 100}{180} = 38\,\%$. Ces calculs (v. *Appendice* I^F) s'expriment par la *Carte* ζ. — On peut ensuite déterminer dans quelles proportions les hommes indigènes d'une aire morphologique se marient avec les femmes indigènes des aires limitrophes. Soit l'aire *n-ō* (de Touvre à Churet) : on trouve que, sur les 1.005 hommes indigènes de cette aire qui se sont mariés dans la région, 269 ont pris femme dans l'aire *j-ō* (de Magnac à Luxé), soit : $\frac{269 \times 100}{1.005} = 26\,\%$, 125 dans l'aire Brie — Jauldes — Saint-Amant-de-Boixe — Villejoubert, soit : $\frac{125 \times 100}{1.005} = 12\,\%$, etc. ; ces calculs (dont j'ai cru inutile de donner le détail en *Appendice*) aboutissent à la *Carte* η. — Enfin, l'on peut calculer, dans chaque communauté, les proportions des sujets rapportés de la masse de population fixée, en

sud (Boixe, *nord* : Villognon — Vervant — Xambes, d'une part, Cellettes — Le Maine-de-Boixe, de l'autre; *sud* : Vervant — Xambes — Villejoubert, d'une part, Nanclars — Aussac, de l'autre; — Braconne, *nord* : Jauldes — Jauldes-est — Brie — Brie-est, d'une part, La Rochette — Villemalet — Agris-ouest — Rivières — Saint-Projet-Anthieu, de l'autre; *sud* : Les Frauds — Les Rassats — Mornac — Touvre, d'une part, Saint-Projet-Anthieu — Bunzac — Pranzac — Ronzac — Le Quéroy-Brouterie, de l'autre). La *Carte* ε' indique en outre quelques proportions entre communautés limitrophes de ces forêts, lorsque ces communautés sont considérées *isolément*.

1. L'étude morphologique de la région a en effet révélé que cette distinction correspond à la réalité (v. p. 121, n. 1). L'aire « la moins patoise » est à l'ouest (vallées de la Charente — depuis Luxé — et de la Touvre) ; on passe constamment du « moins patois » au « plus patois » en allant de l'ouest à l'est du plateau (en allant du nord au sud dans les vallées de la Tardoire et du Bandiat).

distinguant d'après l'origine linguistique de ces sujets [1]. Distinguant entre 1) rapportés de la même aire patoise, 2) rapportés des aires plus patoises, **3) rapportés des aires moins patoises** et *4) rapportés étrangers à la région*, l'on obtiendrait pour Nanclars :

	Total	1	2	**3**	*4*
Hommes	97	15	11	**12**	*59*
Femmes	199	49	28	**69**	*53*

On trouvera à l'*Appendice I*[F] ce tableau pour toutes les communautés de la région (le 1er chiffre est le nombre total des rapportés, les 4 chiffres entre parenthèses représentent, dans l'ordre et avec les artifices typographiques indiqués ci-dessus, les nombres de rapportés de chaque catégorie linguistique). Il est aisé d'interpréter ces chiffres par des cartes : pour Nanclars, la proportion des rapportés étrangers à la région sera :

$$\frac{(59 + 53) \times 100}{750}$$ [2] $= 14\ \%$; les calculs de cet ordre

s'expriment par la *Carte* 0 ; — la proportion des rapportés originaires des aires plus patoises sera :

$$\frac{(11 + 28) \times 100}{750} = 5\ \%$$; la *Carte* 1 enregistre ces

proportions ; — pour les rapportés des aires moins patoises, il m'a semblé utile de distinguer — en raison de l'importance peut-être plus considérable des femmes (v. p. 162) — entre les

1. Pour les *Intermariages* du type $\begin{cases} A \\ x\ B \end{cases}$, etc., c'est *x* (et non *B*) qui est naturellement considéré comme lieu d'origine.

2. Je retranche, le cas échéant, des masses matrimoniales de population fixée les quelques sujets (*s.*) provenant d'intermariages doubles.

hommes et les femmes ; par conséquent, les nombres d'hommes et de femmes (indigènes et rapportés) de la masse matrimoniale de population fixée étant naturellement égaux (soit, pour Nanclars : $\frac{750}{2} = 375$), la proportion des hommes rapportés des aires moins patoises sera à Nanclars :

$\frac{12 \times 100}{375} = 3\ \%$; ces proportions sont représentées par la *Carte* $\varkappa$; — la proportion des femmes rapportées des aires moins patoises sera :

$\frac{69 \times 100}{375} = 18\ \%$; ces calculs aboutissent à la *Carte* λ.

A défaut d'une carte qui rendrait visibles les directions et les proportions des intermariages, il reste du moins possible de discerner d'un coup d'œil les forces conservatrices (*Cartes* ζ et ι) et les forces destructrices (*Cartes* θ, $\varkappa$ et λ) du parler ancien dans chaque communauté linguistique [1].

*
* *

Quels rapports y a-t-il entre les faits de conservation ou de désagrégation morphologiques indiqués au CHAPITRE II et les faits démographiques exprimés par les *Cartes* α-μ ?

1. La *Carte* μ indique l'accroissement ou la diminution de la population de 1830 à 1900 (pour les chiffres qui ont servi à établir cette carte et la manière dont elle a été dressée, v. l'*Appendice III*). On notera que, les résultats des dénombrements de la population étant publiés par communes et non par villages, les indications de cette carte ne sauraient avoir de portée réelle pour nombre de communautés linguistiques.

CHAPITRE V

LE MOUVEMENT MATRIMONIAL ET LES AIRES MORPHOLOGIQUES

Les cartes matrimoniales α-λ sont, comme on l'a vu au chapitre précédent, sujettes à caution ; aux réserves faites (insuffisance du mouvement matrimonial à renseigner complètement sur les mouvements de la population, difficulté de déterminer avec exactitude la masse de population fixée et sa composition dans chaque communauté), on pourrait ajouter pour le moins celles-ci :

1) S'il n'est pas invraisemblable que la presque totalité des mariages ait été utilisée pour les communautés du plateau, il est certain qu'il n'en est pas ainsi pour les communautés du pourtour (pp. 181 sqq.) : or, le petit nombre des intermariages relevés pour ces dernières communautés a comme résultat que les proportions des *Cartes* α, γ et δ y deviennent plus élevées qu'elles ne le sont dans la réalité.

2) Il est sans doute quelque peu arbitraire d'appliquer les mêmes procédés de calcul aux communautés ne se composant que d'un petit nombre d'habitants et aux communautés très peuplées : car, dans une communauté très peuplée, il y a chance pour que la densité matrimoniale indigène soit plus forte que dans une communauté insignifiante.

Faut-il, néanmoins, accorder une grande portée à ces deux objections ? Je ne le crois pas : en effet, on peut admettre *a priori* que l'erreur provenant du fait que tous les intermariages des communautés du pourtour n'ont pas été notés est la même pour toutes ces communautés ; et, s'il reste vrai que, par rapport aux communautés du plateau, les communautés extrêmes ont une densité matrimoniale indigène trop élevée, il n'en est pas moins instructif de constater qu'elles présentent entre elles, pour des masses presque égales, des différences de densité souvent

considérables [comparer Vindelle (masse 800, densité 42 °/₀) et Ambérac (masse 852, densité 59 °/₀) ; — Puyréaux (masse 558, densité 38 °/₀) et Saint-Ciers (masse 585, densité 45 °/₀) ; — Saint-Angeau-ouest (masse 438, densité 34 °/₀) et Bunzac (masse 503, densité 55 °/₀) ; — etc.]. — Quant à l'inégalité des nombres d'habitants des communautés linguistiques, il suffit de comparer entre elles des communautés du plateau ayant à peu près la même masse matrimoniale de population fixée : on verra qu'il existe encore des différences de densité. Il est tout naturel que Champniers, avec une masse 2851, ait une densité plus élevée (43 °/₀) que Vouillac (13 °/₀), dont la masse n'est que 95 ; pourtant, Puypérou, pour une masse inférieure à celle de Vouillac (52), a une densité de 22 °/₀ ; de même Ronzac (masse 87, densité 31 °/₀). V. encore Vervant (masse 481, densité 47 °/₀) et Couziers (masse 492, densité 24 °/₀) ; — Anais (masse 740, densité 27 °/₀) et Nanclars (masse 750, densité 56 °/₀) ; — Nitrat (masse 377, densité 31 °/₀) et Les Giraudières-Les Brebions (masse 386, densité 21 °/₀) ; — etc.

Acceptant telles qu'elles sont les cartes matrimoniales, examinons quelles coïncidences et quels manques de coïncidence [1] on relève entre les faits linguistiques signalés au CHAPITRE II (cf. les tableaux récapitulatifs des pp. 122-129) et les faits matrimoniaux qui viennent d'être étudiés.

*
* *

On a vu à maintes reprises (v. notamment pp. 118 et 119) que, dans l'ensemble, la désagrégation morphologique se propage de l'ouest à l'est (c'est-à-dire des aires « moins patoises » aux aires « plus patoises », cf. p. 196, n. 1), et remonte les vallées de l'Argence, de la Tardoire et du Bandiat ou suit les grandes voies de communication. — Parallèlement, la *Carte* η indique que la direction générale du mouvement matrimonial correspond

1. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit ici que de rapports de *coïncidence* — et non de rapports de causalité — et que toutes les influences autres que celle du mouvement matrimonial sont écartées de propos délibéré (v. les *Conclusions*).

à la direction générale de la désagrégation : entre les aires morphologiques de l'est (ou du sud, dans les vallées de la Tardoire et du Bandiat) et les aires morphologiques de l'ouest (ou du nord), les intermariages sont, de façon à peu près constante [1], sensiblement plus nombreux qu'entre les aires de l'ouest et les aires de l'est. Ainsi, alors que les indigènes des communautés de l'aire *j-õ* (ou *i̯-õ*) (de Luxé à Magnac) ne se marient dans les aires *n-ã* (de Mansle à La Simarde) et *n-õ* (de Churet à Touvre) que dans la proportion de 12 à 15 °/₀ [2], c'est dans les proportions de 22 à 23 °/₀ (resp. 26 °/₀) que les indigènes des aires *n-ã* (resp. *n-õ*) se marient dans l'aire *j-õ* (ou *i̯-õ*) [même phénomène et mêmes proportions entre les aires Monpaple — Xambes (et Chez Renard — La Simarde) et les aires Saint-Amant-de-Boixe — Villejoubert (et Jauldes — Brie)]. — Cette attraction de l'est par l'ouest se marque partout : cf. Fontclaireau (73 °/₀ de l'est à l'ouest, 0 à 4 °/₀ de l'ouest à l'est) ; — aire Puyréaux — Vadalle (30 °/₀ de l'est à l'ouest ou du nord « plus patois » au sud « moins patois » contre 7 à 10 °/₀ de l'ouest à l'est ou du sud au nord ; 7 à 10 °/₀ du sud-ouest au nord-est (= Villejoubert — Saint-Amant-de-Boixe) contre 0 à 4 °/₀ du nord-est au sud-ouest, la Boixe dans sa partie méridionale faisant obstacle aux intermariages, v. la *Carte* ε) ; — la Braconne même n'empêche pas l'attraction des communautés de l'est par les vallées de la Touvre et de la Charente : de l'aire Churet — Touvre à l'aire Bunzac — Ronzac il n'y a que de 0 à 4 °/₀ d'intermariages, mais on en compte de 22 à 23 °/₀ [3] entre l'aire Bunzac — Ronzac et l'aire Churet — Touvre.

1. Les exceptions concernent presque exclusivement (cf. le texte) des communautés isolées en contact avec des aires assez étendues (Fontclaireau et l'aire Puyréaux — Vadalle ; Le Quéroy-Brouterie et l'aire Bunzac — Ronzac). L'égalité dans les proportions d'intermariages ne se rencontre que sur les grandes routes (aires Jauldes — Brie et Churet — Touvre : route d'Angoulême à La Rochefoucauld ; — aires Puyréaux — Vadalle et Saint-Angeau — Agris : route de Mansle à La Rochefoucauld) ou, parfois, entre aires de « vrai patois » (Rivières — Saint-Projet et Bunzac — Ronzac).

2. On observera, de plus, que cette proportion est certainement supérieure à la proportion vraie, les indigènes de la vallée de la Charente se mariant très fréquemment à l'ouest, où l'on a *j-õ* (jusqu'en Saintonge) : cf. les colonnes *Hors de la région* de l'*Appendice I* B.

3. Proportion assurément trop forte (cf. n. 2).

— Pour l'influence des routes, v. p. 201, n. 1 ; v. encore les aires Jauldes — Brie et Saint-Angeau — Agris (7 à 10 °/₀ de l'ouest à l'est contre 12 à 15 °/₀ de l'est à l'ouest).

Il n'y a d'exception que pour une seule aire et dans une seule direction : l'aire centrale Tourriers — La Simarde échappe au sud à l'attraction par la vallée de l'Argence (7 à 10 °/₀ du « plus patois » au « moins patois » contre 12 à 15 °/₀ du « moins patois » au « plus patois »).

*
* *

Si, quittant les généralités, l'on aborde l'étude de la désagrégation dans chaque communauté, les coïncidences se retrouvent, aussi constantes et aussi nettes. Mais, avant d'entreprendre cette étude, il y a peut-être lieu de rappeler ici quelques-unes des constatations faites au CHAPITRE III (et *passim*) sur les « mélanges linguistiques » inter-individuels et les effets différents qu'ils peuvent avoir selon la nature et les différences des parlers venus en contact :

1) Entre patois considérés comme vraiment patois, il n'y a pas d'accommodation morphologique (p. 143) ;

2) Lorsque les parlers sont trop différents, l'accommodation — toujours incomplète — peut entraîner, chez les sujets transplantés comme chez les enfants nés d'intermariages, la substitution du français au parler antérieur (pp. 141 et 145) ;

3) Dans le passage du « plus patois » au « moins patois » (lorsque les patois ne sont pas sentis comme trop éloignés), il peut y avoir conservation des traits archaïques du patois dans lequel la transplantation s'est produite (force conservatrice, p. 145) ; l'adaptation est plus complète dans le passage du plateau aux vallées que dans le cas inverse (pp. 144-145) ;

4) Dans le passage du « moins patois » au « plus patois », l'accommodation est très incomplète (les indigènes des aires moins patoises, transplantés dans une aire plus patoise, sont donc une force destructrice du parler dans lequel la transplantation s'est produite, p. 145).

Sur quelques points de la région, les parlers populaires anciens

ont disparu plus ou moins totalement devant le français : c'est le cas à **Lhoumeau-Pontouvre, Ruelle, Magnac** (et — un peu moins — **Touvre**), dans la vallée de la Touvre, p. 62, n. 2 ; et — moins complètement — à **Saint-Amant-de-Boixe**, p. 62, n. 1, à **Villejoubert**, p. 127 ; à **Churet-La Chignole** et **Tourriers** (dont les villages de **Bouffanais** et de **Fenêtre** résistent), sur la route nationale d'Angoulême à Mansle, p. 77, n. 1. — L'influence des écoles, du service militaire, des journaux, etc., ne saurait être plus forte sur les parlers [1] de ces localités que sur les parlers des autres communautés de la région : il faut donc une cause spéciale agissant dans ces localités et non ailleurs. Cette cause n'est pas dans le petit nombre des mariages entre indigènes, puisque les densités matrimoniales indigènes des communautés en question sont aussi élevées (ou même plus élevées) que celles des communautés limitrophes (Lhoumeau-Pontouvre 62 °/₀ ; Ruelle 58 °/₀ ; Magnac 59 °/₀ ; Touvre 49 °/₀ ; Saint-Amant-de Boixe 58 °/₀ ; Villejoubert 33 °/₀ ; Churet-La Chignole 37 °/₀ ; Tourriers 32 °/₀ ; v. les *Cartes* α, γ et δ) ; elle est, selon les localités, dans le fait que la population rapportée y est très considérable ou que, lorsqu'elle n'est pas très importante, elle est composée de sujets ayant originairement des parlers très différents dont la juxtaposition entraîne (pour qu'on puisse se comprendre) l'adoption de la langue commune, le français.

Dans la vallée de la Touvre, la *Carte* μ indique un accroissement considérable de la population entre 1830 et 1900 (Lhoumeau-Pontouvre 62 °/₀ ; Ruelle 69 °/₀ ; Magnac 67 °/₀ ; accroissement moindre à Touvre : 38 °/₀) : or, c'est précisément dans la vallée de la Touvre que la proportion des rapportés étrangers à la région est le plus élevée (plus de 40 °/₀ à Lhoumeau-Pontouvre, 36 °/₀ à Ruelle, 42 °/₀ à Magnac, 40 °/₀ à Touvre, *Carte* θ). Si, à Touvre, l'on peut encore aujourd'hui constater un recul de *n-ô* ancien devant *j-ô* de l'ouest (v. pp. 91 et 124), c'est qu'en outre les forces conservatrices (31 °/₀ pour les intermariages dans l'aire tout entière de *n-ô*, v. *Carte* ζ) y sont inférieures aux forces destructrices se propageant de l'ouest (34 à 36 °/₀, pour les *seuls*

1. Le français des écoles, du service militaire, des journaux, etc., peut d'ailleurs attaquer le lexique (v. pp. 37-55), mais non la morphologie.

intermariages entre Touvre et Magnac, *Carte* ε); 5 °/₀, *Carte* κ et 15 °/₀, *Carte* λ). — De même, quoique la population de Churet-La Chignole et de Tourriers ait diminué de 30 à 40 °/₀ entre 1830 et 1900, c'est, de toutes les communautés du plateau, à Churet-La Chignole que l'on trouve le plus de rapportés (35 °/₀, *Carte* β) et ces rapportés sont en majorité (25 °/₀) étrangers à la région (*Carte* θ); à Tourriers, la proportion des rapportés est plus forte (28 °/₀) qu'à Bouffanais-Fenêtre (15 °/₀, *Carte* β); les rapportés des aires plus patoises sont plus nombreux à Tourriers (17 °/₀) qu'à Bouffanais-Fenêtre (11 °/₀, *Carte* ι); et surtout, tandis que la densité matrimoniale entre indigènes n'est à Tourriers que de 25 °/₀, elle est à Bouffanais-Fenêtre de 35 °/₀ (*Carte* γ); les indigènes de Bouffanais-Fenêtre se marient dans la même aire dans la proportion de 46 °/₀, mais ceux de Tourriers ne s'y marient que dans la proportion de 40 °/₀ (*Carte* ζ); alors enfin qu'à Bouffanais-Fenêtre les rapportés étrangers à la région ne sont que 9 °/₀, ils sont 16 °/₀ à Tourriers. Ces causes réunies expliquent surabondamment que le patois ancien de Bouffanais-Fenêtre se conserve mieux que celui de Tourriers, qui lui fut identique (v. p. 125). — A Saint-Amant-de-Boixe, où la population a diminué de 35 °/₀ (*Carte* μ), les rapportés ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs (23 °/₀, *Carte* β); mais les forces conservatrices y sont à peu près nulles (8 °/₀ d'intermariages dans la même aire patoise, *Carte* ζ; 3 °/₀ de rapportés des aires plus patoises, *Carte* ι), tandis que les forces destructrices y sont beaucoup plus grandes (14 °/₀ de rapportés étrangers à la région, *Carte* θ; 7 °/₀ d'hommes rapportés des aires moins patoises, *Carte* κ, et surtout 31 °/₀ de femmes rapportées des aires moins patoises, *Carte* λ)[1]. Mêmes proportions à Villejoubert (diminution de la population : 48 °/₀, *Carte* μ; proportion de rapportés assez faible : 16 °/₀, *Carte* β) : forces conservatrices : 16 °/₀, *Carte* ζ et 8 °/₀, *Carte* ι; mais forces destructrices : 9 °/₀, *Carte* θ, 6 °/₀, *Carte* κ et surtout 38 °/₀, *Carte* λ.

1. Les intermariages du type $\left\{ \begin{matrix} A \\ B \end{matrix} \right.$ entre Saint-Amant-de-Boixe et la vallée de la Charente sont dans la proportion de $\frac{55 \times 100}{148} = 37$ °/₀; ils ont été très réguliers, surtout depuis 1820.

Il est possible de préciser davantage : on remarque, par exemple, que, si la population de Lhoumeau-Pontouvre, Ruelle et Magnac n'a pas cessé de s'accroître très vite depuis 1830 et surtout depuis 1840 [1] (d'où l'augmentation des nombres de formules $^{x}\}$ A, $_{x}\}$ A, x } A et $\begin{smallmatrix}x\\y\end{smallmatrix}\}$ A à partir de la IVe dizaine d'années : v. pp. 6 *a*, 64 *a* et 66 *a*), à Touvre, par contre, l'augmentation a été peu marquée de 1840 (325 habitants) à 1880 (397) et ne s'est accentuée que de 1887 (459) à 1901 (492) : aussi les formules $^{x}\}$ A et $\begin{smallmatrix}x\\y\end{smallmatrix}\}$ A sont-elles, à Touvre, à peine plus nombreuses dans la seconde moitié du XIXe siècle que dans la première (v. p. 68 *a*) ; le mélange des types linguistiques, plus ancien et plus considérable à Lhoumeau-Pontouvre, Ruelle et Magnac, a donc pu faire qu'il soit aujourd'hui presque impossible d'y découvrir l'ancien parler, tandis qu'on note la désagrégation à Touvre. — Comparer encore les nombres et dates des mêmes formules à Tourriers et Churet — La Chignole, d'une part (pp. 90 *a* et 96 *a*), à Bouffanais — Fenêtre, de l'autre (p. 92 *a*) : il y a eu plus de rapportés (et plus anciennement) à Tourriers et à Churet-La Chignole qu'à Bouffanais — Fenêtre. — Villejoubert (p. 138 *a*) et surtout Saint-Amant-de-Boixe (p. 136 *a*) offrent exactement le même phénomène que Tourriers ; et les intermariages dans les aires moins patoises y ont été de $\frac{90}{120}$, soit 75 °/₀ pour Saint-Amant-de-Boixe (v. aussi p. 204, n. 1) et de $\frac{40}{57}$, soit 70 °/₀ pour Villejoubert.

Quoique le français, par l'effet de causes qui sont différentes pour les différentes communautés, ait chassé sur quelques points les anciens patois, il n'est pas, comme on sait (v. pp. 117-118), l'agent le plus important de la désagrégation morphologique : la lutte est essentiellement entre parlers populaires. Dans cette lutte, nous avons enregistré (v. pp. 122-129) la résistance parti-

1. Cf. les tableaux du travail de Boissonnade cité à l'*Appendice III*.

culière de certains parlers et l'absorption rapide de quelques autres. Dans quelle mesure le mouvement matrimonial coïncide-t-il avec cette résistance et avec cette absorption ? — *A priori*, il doit y avoir résistance dans les communautés dont la densité matrimoniale indigène est très élevée et dont les habitants se marient rarement dans les aires moins patoises ; il doit y avoir absorption dans les communautés à faible densité matrimoniale indigène et à intermariages nombreux dans les aires moins patoises (p. 162).

L'examen des *Cartes* α-λ confirme de tout point cette hypothèse.

Soit, par exemple, la commune d'Aussac. Morphologiquement, les trois agglomérations qui la composent (**Aussac**, **Vadalle** et **Raveau**) ont eu jadis le même parler (pp. 61-62); mais nous avons noté (*id.* ; cf. encore p. 127) une désagrégation plus complète à Aussac qu'à Vadalle et à Vadalle qu'à Raveau. — Il suffit de parcourir les cartes matrimoniales pour apercevoir que le mouvement des mariages correspond exactement à l'intensité de la désagrégation morphologique. Alors que la proportion des mariages n'est à Aussac que de 16 °/₀, elle est à Vadalle de 24 °/₀, à Raveau de 26 °/₀ (*Carte* α) ; tandis que les densités matrimoniales indigènes sont à Aussac 21 °/₀ (resp. 28 °/₀), elles sont à Vadalle 40 °/₀ (resp. 38 °/₀), à Raveau 43 °/₀ (resp. 39 °/₀, *Cartes* γ, resp. δ) [1] ; non-seulement la population rapportée, qui est à Aussac de 26 °/₀, n'est à Vadalle que de 16 °/₀ et à Raveau de 15 °/₀ (*Carte* β), mais de plus on trouve à Aussac 16 °/₀ d'hommes et 35 °/₀ de femmes originaires des aires moins patoises (contre 4 °/₀ — hommes — à Vadalle et Raveau, *Carte* κ, et 31 °/₀ — femmes — à Vadalle, 18 °/₀ à Raveau, *Carte* λ). Si les intermariages indigènes dans la même aire patoise sont plus fréquents à Raveau (40 °/₀) qu'à Aussac (32 °/₀, *Carte* ζ), on observe, il est vrai, qu'ils ne sont à Vadalle que de 22 °/₀, — que les rapportés des aires plus patoises, en proportions à peu près égales à Raveau (6 °/₀) et à Aussac (5 + °/₀), sont plus rares à Vadalle (2 °/₀,

1. Si la densité de la *Carte* δ est plus élevée à Aussac que celle de la *Carte* γ, c'est uniquement parce que les rapportés y sont plus nombreux (v. p. 194, n. 1).

Carte ι), — et que les rapportés étrangers à la région sont un peu plus nombreux à Vadalle (14 °/₀) qu'à Aussac (13 °/₀) et à Raveau (11 °/₀, *Carte* θ). Mais l'écart est si faible, dans le cas des *Cartes* θ et ι, que la légère force conservatrice qui semble[1] s'exercer à Aussac ne saurait contrebalancer les forces destructrices provenant d'une très faible densité matrimoniale indigène et de la transplantation d'un plus grand nombre de rapportés à parler « moins patois ».

Soit encore la commune de Brie. Dans sa partie naguère « provençale », **les Rassats** et **Brie-Verrière** sont menacés d'une disparition rapide de l'ancien parler, tandis que **les Frauds** semblent l'avoir mieux conservé et que **Brie-est** est particulièrement résistant (p. 126). — La commune de Brie est, sur le plateau, l'une de celles où la population a le moins diminué (25 °/₀, *Carte* μ) : les milieux linguistiques s'étant ainsi peu raréfiés, c'est sans doute à la différence des densités matrimoniales indigènes qu'est due la différence de désagrégation. Tel est le cas, en effet : alors que la proportion des mariages n'est aux Rassats que de 7 °/₀, à Brie-Verrière que de 17 °/₀, elle est aux Frauds de 20 °/₀ et à Brie-est

1. En réalité, ce n'est pas une force conservatrice : pour la *Carte* θ, par exemple, on relève dans les *Notes* des *Appendices* I^{B-E} que, sur les 35 rapportés à Aussac qui sont étrangers à la région, 16 (= 45 °/₀) viennent de régions « moins patoises » (Angoulême, Poitou, Saintonge, etc.), tandis qu'il n'y en a que 31 sur 71 (= 43 °/₀) à Vadalle et 5 sur 32 (= 15 °/₀) à Raveau. — En outre, alors que la masse de population fixée d'Aussac (261) est très inférieure à celle de Vadalle (486), on trouve (v. pp. 140 *a* et 142 *a*) que les formules $^{x}\}$ A, $_{x}\}$ A et $\frac{x}{y}\}$ A sont (surtout la dernière) plus anciennes et, proportionnellement, beaucoup plus fréquentes à Aussac qu'à Vadalle. — On verrait encore, en étudiant la répartition chronologique des intermariages indigènes du type $\{\frac{A}{B}$ entre Aussac et l'aire « plus patoise » Saint-Angeau — Agris, que, sur 8 mariages, 2 seulement ont été contractés de 1800 à 1860, tandis que, pour Vadalle et la même aire, 5 des 9 mariages ont eu lieu pendant la même période : les forces conservatrices faisaient donc moins sentir leur influence à Aussac qu'à Vadalle. De même, pour les formules $\{\frac{A}{B}$ entre Aussac et les aires « moins patoises », 17 sur 26 (= 65 °/₀) sont antérieures à 1850, alors que, pour Vadalle et les mêmes aires, il n'y en a que 24 sur 53 (= 45 °/₀) qui soient antérieures à cette date : les forces destructrices ont donc été beaucoup plus intenses et ont agi plus anciennement à Aussac qu'à Vadalle.

de 25 °/₀ (*Carte* α); la densité matrimoniale indigène, qui est aux Rassats de 23 °/₀ (resp. 14 °/₀) et à Brie-Verrière de 20 °/₀ (resp. 23 °/₀), est aux Frauds de 36 °/₀ (resp. 34 °/₀) et à Brie-est de 40 °/₀ (resp. 38 °/₀) (*Cartes* γ et δ). Si l'on observe, en outre, que les proportions de sujets rapportés sont régulièrement, dans ces 4 communautés, d'autant plus élevées que les densités matrimoniales indigènes sont plus faibles (Les Rassats 15 °/₀, Brie-Verrière 16 °/₀, — mais Les Frauds 11 °/₀ et Brie-est 9 °/₀, *Carte* β), on ne laissera pas d'être frappé de ce parallélisme entre les faits démographiques et linguistiques. Les *Cartes* ζ-λ ne l'infirment point : si les indigènes de Brie-Verrière et de Brie-est se marient dans la même aire patoise en proportions sensiblement égales (Brie-Verrière 37 °/₀, Brie-est 36 °/₀), la disproportion continue de s'accuser entre les Frauds (54 °/₀) et les Rassats (43 °/₀, *Carte* ζ) ; quoique Brie-est ait une masse matrimoniale presque double de celle de Brie-Verrière (1308 contre 676), la proportion des rapportés étrangers à la région n'y est que de 6 °/₀ (contre 9 °/₀ à Brie-Verrière, 7 °/₀ aux Rassats et 8 °/₀ aux Frauds, *Carte* θ); c'est à Brie-Verrière (5 + °/₀) et aux Rassats (10 °/₀) que les hommes rapportés des aires moins patoises sont le plus nombreux (les Frauds 0 °/₀, Brie-est 2 °/₀, *Carte* κ); enfin, pour 37 °/₀ de femmes rapportées des aires moins patoises aux Rassats et 26 °/₀ à Brie-Verrière, l'on n'en trouve que 12 °/₀ aux Frauds (*Carte* λ). Ici, Brie-est semble faire exception [1] : la proportion des femmes rapportées des aires moins patoises (31 °/₀) y est légèrement supérieure à la proportion correspondante à Brie-Verrière (26 °/₀). Cette exception pourrait n'être qu'apparente : quoique l'étude chronologique des formules $\left\{\begin{matrix}A\\B\end{matrix}\right.$ indique que, pour Brie-Verrière, les intermariages dans les aires moins patoises ne sont pas plus anciens et sont à peine plus nombreux (39 sur 62 de 1800 à 1850, soit 62 °/₀) qu'à Brie-est (88 sur 143 de 1800 à 1850,

1. La *Carte* ι constitue une autre exception — insignifiante, les rapportés des aires plus patoises étant à peu près partout en proportions égales (3 °/₀ à Brie-est, 5 °/₀ aux Rassats, 7 °/₀ aux Frauds, 11 °/₀ à Brie-Verrière) ; encore faut-il noter que, dans une communauté qui offre par ailleurs aussi peu de résistance que Brie-Verrière, ces rapportés sont plutôt une force destructrice (adoption du français) qu'une force conservatrice.

soit 61 °/₀), il est capital d'observer que la communauté Brie-Verrière ne se compose que de ces deux agglomérations (et que, par suite, toutes les femmes rapportées des aires moins patoises y sont groupées), alors que la communauté Brie-est est constituée par plus de 20 villages ou hameaux entre lesquels ces femmes se trouvent dispersées.

Soit enfin la partie « provençale » de la commune de Jauldes : des deux communautés linguistiques qu'elle comprend (**Jauldes-Treillis** : deux agglomérations, et **Jauldes-est** : une dizaine de villages et hameaux), la première conserve à peine l'ancien patois qui reste vivant dans la seconde (v. pp. 126-127). — Or, ici comme à Brie, l'on constate les mêmes différences dans le mouvement matrimonial. Entre 1830 et 1900, la population de la commune de Jauldes a diminué de 43 °/₀ (*Carte* μ, diminution qui s'est produite surtout depuis 1880), condition très favorable à la désagrégation linguistique. Mais les mariages entre indigènes ont été beaucoup plus rares à Jauldes-Treillis (14 °/₀) qu'à Jauldes-est (23 °/₀, *Carte* α), d'où un écart considérable entre les densités matrimoniales indigènes (Jauldes-Treillis 21 °/₀, resp. 22 °/₀, Jauldes-est 42 °/₀, resp. 37 °/₀, *Cartes* γ et δ) ; en outre, si la proportion des rapportés a été à peine plus élevée à Jauldes-Treillis (16 °/₀) qu'à Jauldes-est (14 °/₀, *Carte* β), l'origine de ces rapportés est fort différente, selon que l'on considère l'une ou l'autre communauté : il n'y a que 21 °/₀ d'intermariages indigènes dans la même aire patoise à Jauldes-Treillis contre 42 °/₀ à Jauldes-est (*Carte* ζ) ; les rapportés des aires plus patoises (surtout de la vallée de la Tardoire), ayant un parler très différent et tendant par suite à adopter le français, sont venus dans la proportion de 17 °/₀ à Jauldes-Treillis (contre 6 °/₀ à Jauldes-est, *Carte* ι) ; ainsi, les femmes de l'ouest au parler « moins patois » (28 °/₀ à Jauldes-Treillis contre 21 °/₀ à Jauldes-est, *Carte* λ) ont pu, groupées dans deux agglomérations, exercer plus fortement à Jauldes-Treillis leur action désagrégatrice ; elles l'ont pu d'autant mieux — et d'autant plus anciennement — que, sur 62 formules $\left\{ \begin{matrix} A \\ B \end{matrix} \right.$ (où *B* représente les aires de l'ouest), il y en a eu, à Jauldes-Treillis, 39 (= 62 °/₀) de 1800 à 1850, tandis que, pen-

dant la même période, sur 50 formules parallèles, on n'en trouve pour Jauldes-est que 25 (= 50 °/₀).

J'ai choisi les exemples d'Aussac, de Brie et de Jauldes afin de montrer à quel point, dans une même commune, le mouvement matrimonial et le mélange de population qui en résulte peuvent avoir des caractères différents, selon les différentes agglomérations. — Voici maintenant, avec l'indication des faits démographiques qui me paraissent coïncider avec chaque cas linguistique particulier, quelques notes sur les communautés où l'on constate, soit la résistance, soit la désagrégation morphologiques (je suis l'ordre des communautés adopté dans les tableaux des pp. 122-129 et je traite essentiellement du *système* morphologique, accidentellement des éléments non-systématiques de la morphologie).

RÉSISTANCE

Argence : *n-õ* ancien est à peine menacé par *j-õ* de l'ouest qui se propage, par contre, à **Vouillac, Vaillac-Peusec** et **Touvre**, pp. 90-91 ; pour le cas de Touvre, cf. *supra*, p. 203. — La densité matrimoniale indigène d'Argence (masse 626) est en effet très supérieure à celles de Vouillac (masse 95) et de Vaillac-Peusec (masse 277) (c'est même la densité la plus élevée de toute la vallée de l'Argence) : Argence 33 °/₀, Vouillac 7 °/₀, Vaillac-Peusec 10 °/₀, *Carte* α ; — Argence 42 °/₀, Vouillac 7 °/₀, Vaillac-Peusec 10 °/₀, *Carte* γ ; — Argence 44 °/₀, Vouillac 13 °/₀, Vaillac-Peusec 15 °/₀, *Carte* δ. — Les intermariages entre Argence et les communautés de l'aire *j-õ* sont très rares (formule $\left\{ \begin{matrix} A \\ B \end{matrix} \right.$: 27 sur 100 (= 27 °/₀), v. *Appendice I*[B], Argence) ; pour Vouillac et Vaillac-Peusec, ils sont la règle : Vouillac : 13 sur 19 (= 68 °/₀) ; Vaillac-Peusec : 32 sur 83 (38 °/₀). — Les femmes rapportées des aires moins patoises qui ne sont à Argence que 15 + °/₀ sont à Vouillac dans la proportion de 54 °/₀ et à Vaillac-Peusec dans la proportion de 44 °/₀ (rapportées des aires *j-õ* et *n-õ*), *Carte* λ ; de 1800 à 1850, on ne trouve entre Argence et

l'aire *j-ô* que 12 intermariages du type $\left\{ \begin{matrix} A \\ B \end{matrix} \right.$ (sur 27 pour tout le XIXe siècle), mais il y en a eu 22 sur 32 à Vaillac-Peusec et 8 sur 13 à Vouillac : l'infiltration du type *j-ô* par les intermariages a donc été beaucoup plus grande et plus ancienne à Vouillac et à Vaillac-Peusec qu'à Argence.

Au nord du plateau, le recul de *n-ã* devant *j-ô* ne se produit pas (v. p. 91) : parallèlement, on constate que les localités en contact avec l'aire *j-ô* (**Villognon**, **Coulonges** et **Xambes**) ont des densités matrimoniales indigènes presque égales ou même supérieures à celle d'Argence, malgré des masses matrimoniales à peine plus élevées (Xambes 787, Villognon, 707) ou même inférieures (Coulonges 405) : Villognon 54 °/₀, resp. 53 °/₀; Coulonges 39 °/₀, resp. 37 °/₀; Xambes 38°/₀, resp. 44 °/₀, *Cartes* γ, resp. δ. — Cf. encore les *Cartes* ζ et λ [1].

Nanclars. La résistance du système morphologique à Nanclars a été signalée maintes fois (pp. 98, n. 1, 104, n. 2, etc.)[2] : de toutes les communautés « provençales » du plateau, Nanclars est celle où la proportion des mariages (38 °/₀, *Carte* α) et les densités matrimoniales indigènes (57 °/₀, *Carte* γ ; 56 °/₀, *Carte* δ) sont — et de beaucoup — le plus fortes. Les intermariages indigènes dans la même aire patoise y sont aussi fréquents (38 °/₀) que dans

1. A Villognon, le *i* = *je* est moins effacé qu'à Coulonges (p. 74) : la grande différence de densité matrimoniale indigène (v. les chiffres dans le texte) a pu permettre que l'influence des femmes rapportées de l'aire *j-ô*, plus nombreuses à Coulonges (29 °/₀) qu'à Villognon (19 °/₀), s'y soit fait sentir davantage, d'autant que la masse de Coulonges est très inférieure à celle de Villognon et que les intermariages du type $\left\{ \begin{matrix} A \\ B \end{matrix} \right.$ entre Coulonges et l'aire *j-ô* ont été, de 1800 à 1850, dans la proportion de 16 sur 24, soit 66 °/₀ (seulement 7 sur 15, soit 46 °/₀, pour Villognon).

2. A peine relève-t-on chez les jeunes une tendance à substituer le pronom *ü* à *œ*, *u*, *v* antérieurs (p. 77, n. 2). C'est à partir de 1860 que la population de Nanclars a diminué considérablement (*Carte* μ) : de 600 habitants en 1830, elle était encore de 555 en 1860 ; de 1860 à 1901, elle est tombée de 555 à 348 (cf. p. 150 *a*, la brusque diminution du nombre des formules { A à partir de la VIIe dizaine d'années) : or, tandis que les intermariages entre Nanclars et les communautés où l'on a *ü* furent assez rares — et surtout irréguliers — de 1800 à 1840 (9 sur 25), ils deviennent plus nombreux et réguliers de 1840 à 1900 (16 sur 25).

les communautés résistantes (Raveau, Jauldes-est, Brie-est); les rapportés étrangers à la région et originaires des aires moins patoises y sont rares (*Cartes* θ et ι) et les femmes rapportées des aires moins patoises y sont peu nombreuses (18 °/₀), moins nombreuses même qu'en une communauté non-entamée telle que Jauldes-est (21 °/₀), *Carte* λ.

En quittant le plateau pour la vallée de la Tardoire, les coïncidences risquent d'être moins accusées en raison du petit nombre d'intermariages relevés dans les enquêtes, en raison aussi du fait que les communautés qui résistent à la désagrégation sont, sauf Saint-Ciers (masse 585), des villages à masse matrimoniale assez faible (Le Châtelard 118; Villemalet 216). Pourtant, ici encore, les coïncidences subsistent, particulièrement frappantes lorsqu'on fait la comparaison entre une communauté résistante et une communauté qui se désagrège.

Le Châtelard. Il y a tout lieu d'admettre que le parler ancien de **Puyréaux** a été identique à celui que l'on observe encore aujourd'hui au Châtelard (v., p. ex., p. 83). D'où vient la différence de résistance entre ces deux communautés? — D'après les données, assurément discutables, des cartes matrimoniales, cette différence ne tient ni à la proportion des mariages, ni aux densités matrimoniales indigènes, plus faibles au Châtelard qu'à Puyréaux (*Cartes* α, γ, δ); elle ne tient pas davantage à la proportion des rapportés, moins nombreux à Puyréaux qu'au Châtelard (*Carte* β); mais elle tient sans doute essentiellement à l'origine linguistique de ces rapportés, donc, en grande partie, à la direction des intermariages. En effet, si les indigènes de Puyréaux ne se marient dans la même aire patoise que dans la proportion de 31 °/₀, ceux du Châtelard s'y marient dans la proportion de 60 °/₀ (*Carte* ζ) : les forces conservatrices sont ainsi moindres à Puyréaux qu'au Châtelard; d'autre part, les forces destructrices y ont été beaucoup plus importantes[1] : il n'y a eu au Châtelard que 1 °/₀

1. La *Carte* θ semble témoigner d'une légère force conservatrice en faveur de Puyréaux : ce n'est qu'une apparence. En fait, sur 99 étrangers à la région rapportés à Puyréaux, 59 seulement viennent du Limousin, Périgord, donc des aires plus patoises (soit 59 °/₀) ; au Châtelard on en trouve 19 sur 31, soit 61 °/₀.

d'hommes rapportés des aires moins patoises contre 14 °/₀ à Puyréaux (*Carte* ϰ) et surtout, pour 11 °/₀ de femmes rapportées des aires moins patoises au Châtelard, on en relève plus de 30 °/₀ à Puyréaux (*Carte* λ). La population de Puyréaux ayant très peu diminué de 1830 à 1900 (0,36 °/₀, *Carte* μ), c'est donc à la différence dans la direction des intermariages que serait due la différence des forces de désagrégation (cf. *Appendice I* ᴮ, Puyréaux et le Châtelard : grand nombre des localités où se sont mariés les indigènes de Puyréaux, beaucoup moins de variété pour le Châtelard. Sur 49 intermariages du type $\begin{cases} A \\ B \end{cases}$ entre Puyréaux et les aires moins patoises, on en compte 31 antérieurs à 1860 ; il n'y en a que 2 sur 4 pour le Châtelard).

Saint-Ciers. Cette communauté présente les mêmes phénomènes que le Châtelard et forme le même contraste avec Puyréaux. Quoique la population y ait diminué de 36 °/₀ de 1830 à 1900 [1] (*Carte* μ) et que, par suite, la désagrégation ait pu s'y exercer avec plus d'intensité qu'à Puyréaux, on observe pourtant que la densité matrimoniale indigène y est très supérieure (42 °/₀ contre 33 °/₀, *Carte* γ ; cf. 45 °/₀ contre 38 °/₀, *Carte* δ) ; si la population rapportée s'y trouve dans les mêmes proportions qu'à Puyréaux (28 °/₀, *Carte* β), les intermariages dans la même aire patoise y sont un peu plus courants (38 °/₀ contre 31 °/₀, *Carte* ζ) et les rapportés des aires moins patoises y sont très sensiblement moins nombreux (hommes : 3 °/₀ contre 14 °/₀, *Carte* ϰ ; femmes : 18 °/₀ contre plus de 30 °/₀, *Carte* λ). On y trouve plus de rapportés étrangers à la région (24 °/₀ contre 17 °/₀ à Puyréaux, *Carte* θ), mais la proportion de ces rapportés originaires de régions plus patoises (Limousin) y est très supérieure (115 sur 140, soit 82 °/₀ contre 59 °/₀ à Puyréaux, v. p. 212, n. 1).

Villemalet. Villemalet a conservé, mieux que **La Rochette**, un certain nombre de caractères morphologiques qui ont disparu plus ou moins anciennement dans la basse vallée de la Tardoire (v. pp. 127-128). — L'étude du mouvement matrimonial de ces deux communautés révèle des faits parallèles à ceux que pré-

1. Surtout depuis 1880, il est vrai : 703 habitants en 1830, 678 en 1870, 547 en 1880, 444 en 1901.

sentent le Châtelard et Puyréaux. Si la proportion des mariages et les densités matrimoniales indigènes sont à La Rochette un peu supérieures à celles de Villemalet (La Rochette 31 °/₀, Villemalet 27 °/₀, *Carte* α; La Rochette 49 °/₀, resp. 48 °/₀, Villemalet 44 °/₀, resp. 45 °/₀[1], *Cartes* γ, resp. δ), les intermariages indigènes dans la même aire patoise sont beaucoup plus nombreux à Villemalet (61 °/₀) qu'à La Rochette (44 °/₀, *Carte* ζ) et, d'autre part, la proportion de femmes rapportées des aires moins patoises est plus élevée à La Rochette (17 °/₀) qu'à Villemalet (13 °/₀, *Carte* λ).

Telles sont les communautés principales où l'on a noté au CHAPITRE II la résistance du système morphologique ancien. Qu'elles appartiennent au plateau ou aux vallées, c'est tantôt avec une densité matrimoniale indigène très élevée, tantôt avec le petit nombre d'intermariages indigènes dans les aires moins patoises que coïncide cette résistance[2]. — Trouve-t-on, dans

1. Le faible écart entre ces chiffres est déjà significatif, si l'on songe que la masse matrimoniale de La Rochette (723) est plus que le triple de la masse de Villemalet (216).

2. **Saint-Projet** offre moins de phénomènes analogiques que **Rivières** (v. p. 128) : si les *Cartes* α, β, γ et δ semblent témoigner du contraire, c'est que La Chabanne, faubourg très peuplé de La Rochefoucauld, à population très mélangée, appartient à la commune de Saint-Projet (cf. *Carte* μ). Néanmoins, les *Cartes* ζ et λ indiquent à Saint-Projet des forces conservatrices très supérieures à celles de Rivières. — Cf. encore, pour les éléments non-systématiques de la morphologie, **Guissalles** plus conservateur que **Vindelle** (p. 49, p. 81) : les rapportés étrangers à la région y sont moins nombreux (9 °/₀ contre 16 °/₀, *Carte* θ) et 82 °/₀ des indigènes s'y marient dans la même aire patoise contre 70 °/₀ à Vindelle (*Carte* ζ). — *U* = *il* reste vivant à **Vervant**, mais est menacé à **Xambes** et plus encore à **Coulonges** (v. pp. 77-78) : cf les *Cartes* μ (diminution de la population plus forte à Coulonges — 44 °/₀ — qu'à Vervant — 38 °/₀ — et à Xambes — 32 °/₀), δ (densités matrimoniales indigènes : Vervant 47 °/₀, Xambes 44 °/₀, Coulonges 37 °/₀) et λ (femmes rapportées des aires moins patoises : Vervant 13 °/₀, Xambes 25 °/₀, Coulonges 29 °/₀). — Les parfaits en-*yi* sont plus vivants au nord du plateau qu'au sud (p. 106) : dans l'ensemble, les densités matrimoniales indigènes sont moins élevées au sud de la Boixe (route de Vars à Agris et vallée de l'Argence) qu'au nord et à l'ouest (*Cartes* α, γ et δ). — *I*, *mi*, plus ou moins disparus à **Vaillac** et à **Couziers**, sont encore vivants à **Anais** (v. pp. 74-76) : cf. les *Cartes* δ, ζ et λ. — **Les Riffauds** : le parler ancien n'y est pas attaqué (p. 62, n. 2) : or, la densité matrimoniale indigène y est forte pour un village à aussi faible masse matrimoniale (260) : 32 °/₀ et 31 °/₀, *Cartes* γ et δ (cf., par contre, Vaillac : masse 277 avec les densités 10 °/₀ et 15 °/₀) ; les inter-

les localités désagrégées, une densité matrimoniale indigène faible ou une fréquence d'intermariages dans les aires moins patoises ?

DÉSAGRÉGATION

Vouillac : *j-õ* supplante *n-õ* antérieur (p. 91). — V. **Argence**, p. 210.

Fontclaireau. L'ancien parler est fortement menacé par les parlers de l'ouest (aire Mansle — Xambes, p. 124). — On remarque, d'abord, qu'il est très peu de communautés du pourtour qui présentent une aussi faible densité matrimoniale indigène que Fontclaireau (v. *Cartes* α, γ et δ) (sauf Puyréaux et Saint-Angeau-ouest où la désagrégation est intense, v. pp. 212 et 217). En outre, la *Carte* η montre que les indigènes de Fontclaireau se marient à l'ouest dans la proportion de 73 °/₀, tandis qu'ils ne se marient au sud (aire « plus patoise » Puyréaux — Vadalle) que dans la proportion de 12 à 15 °/₀ ; cf. enfin les *Cartes* κ et λ.

Touvre. V. p. 203.

Tourriers. V. p. 204.

Churet — La Chignole. V. p. 204.

Les Giraudières — Les Blancheteaux (cf. CHAPITRE III) : *n-õ* attaque *n-ã* antérieur (p. 90). — Une comparaison entre **Nitrat** (communauté résistante, masse 377) et les Giraudières-les Blancheteaux (communauté désagrégée, masse 386) fera mieux saisir les coïncidences. Forces conservatrices : proportion des mariages : Nitrat 18 °/₀, les Giraudières-les Blancheteaux 11 °/₀, *Carte* α ; — densités matrimoniales indigènes : Nitrat 28 °/₀, resp. 31 °/₀, les Giraudières-les Blancheteaux 18 °/₀, resp. 21 °/₀, *Cartes* γ, resp. δ ; — intermariages indigènes dans la même aire patoise : Nitrat 34 °/₀, les Giraudières-les Blancheteaux 21 °/₀, *Carte* ζ. Forces destructrices : femmes rapportées des aires moins patoises : Nitrat 23 °/₀, les Giraudières-les Blancheteaux 32 °/₀, *Carte* λ.

Vaillac et **Couziers**. Sur la lutte de *j-õ* contre *n-õ* (*n-ã* ancien)

mariages dans la même aire patoise y sont très fréquents (63 °/₀, *Carte* ζ) et il n'y a que fort peu de rapportés des aires moins patoises (*Cartes* κ et λ).

à Vaillac, v. **Argence**, p. 210. — A Vaillac et à Couziers (p. 126), *n-õ* supplante plus ou moins complètement *n-ã* antérieur, comme aux Giraudières (v. *supra*) et à La Simarde (v. *infra*). Or, on a vu (*Carte* η et p. 202) que, dans l'ensemble, l'aire de *n-ã* est plutôt orientée, pour les intermariages indigènes, vers le nord et l'est (aires *n-ã*) que vers le sud (aire *n-õ*) : il doit donc y avoir dans le mouvement matrimonial des communautés désagrégées des particularités qui ne se retrouvent pas pour les autres communautés de l'aire. A Vaillac-Peusec, la proportion des mariages et les densités matrimoniales indigènes sont très faibles (*Cartes* α, γ, δ), tandis que les intermariages dans l'aire *j-õ*[1] (32 sur un total de 83) et dans l'aire *n-õ* (8 sur 83, v. *Carte* λ) sont fréquents. Couziers ne présente pas l'effacement de *n-ã* par *j-õ* : les intermariages dans l'aire *j-õ* y sont rares (16 sur 101) et relativement récents (6 seulement sur 16 de 1800 à 1850 ; cf., au contraire, Vaillac : 22 sur 32 pour la même période) ; mais on y constate la lutte de *n-õ* contre *n-ã* : les intermariages du type $\left\{ \begin{matrix} A \\ B \end{matrix} \right.$ entre Couziers et l'aire *n-õ* sont assez courants (28 sur 101) et anciens (24 sur 28 de 1800 à 1860). — La différence dans les directions et proportions d'intermariages correspond donc à la différence d'intensité et de nature de la désagrégation à Couziers et à Vaillac (comparer encore pour ces deux communautés les *Cartes* α, γ, δ et λ).

La Simarde-les Chirons. A la désagrégation du type ancien *n-ã* par le type *n-õ* de l'ouest (v. p. 90) correspondent dans cette communauté des faits démographiques du même ordre et du même sens que ceux qui ont été signalés aux Giraudières et à Vaillac : faible proportion des mariages (11 °/₀, *Carte* α), densités matrimoniales indigènes peu élevées (21 °/₀ et 17 °/₀, *Cartes* γ et δ), intermariages fréquents dans l'aire *n-õ* (33 °/₀ avec les deux seules communautés de Champniers et de Viville, *Carte* ε) et très rares dans l'aire *n-ã* (1 °/₀, *Carte* ζ), proportion très forte de femmes rapportées des aires moins patoises (44 °/₀, *Carte* λ).

1. Dont les sujets, transplantés dans une aire *n-ã*, gardent *j-õ* ou n'assimilent que jusqu'à *n-õ* (v. p. 161).

Les Rassats, les Frauds, Brie-Verrière. V. pp. 207-209.
Jauldes-Treillis. V. pp. 209-210.
Saint-Amant-de-Boixe et **Villejoubert.** V. pp. 203-205.
Aussac, Vadalle et **Raveau.** V. pp. 206-207.
Puyréaux. V. pp. 212-213.
Saint-Angeau-ouest. Très nombreux sont, à Saint-Angeau, les signes de désagrégation du parler ancien dans les villages de l'ouest[1] (v. p. 127). Le fait a de quoi surprendre, car les communautés limitrophes (Saint-Ciers, Nanclars et Raveau) se signalent au contraire par leur résistance. — Mais presque toutes les cartes matrimoniales accusent de curieuses différences : tandis que, dans les communautés qui résistent, la proportion des mariages varie de 25 à 38 °/₀, elle n'est à Saint-Angeau-ouest que de 19 °/₀ (*Carte* α); alors qu'à Raveau, Nanclars et Saint-Ciers les densités matrimoniales indigènes varient de 42 à 57 °/₀ (ou de 39 à 56 °/₀), elles ne sont à Saint-Angeau-ouest que de 31 ou 34 °/₀ (*Cartes* γ et δ); les intermariages dans la même aire patoise n'y ont été que de 18 °/₀ (Raveau, Saint-Ciers, Nanclars 38 à 40 °/₀, *Carte* ζ); les rapportés étrangers à la région ou originaires des aires plus patoises y sont moins nombreux (*Cartes* θ et ι), alors que les rapportés des aires moins patoises y pullulent (hommes : Saint-Angeau-ouest 8 °/₀, Raveau — Nanclars — Saint-Ciers 3 à 4 °/₀, *Carte* κ; — et surtout femmes : Saint-Angeau-ouest plus de 40 °/°, Raveau — Nanclars — Saint-Ciers 18 °/₀, *Carte* λ).

Coulgens. La désagrégation du parler de Coulgens, quoique moins avancée et moins complète que celle du parler de Saint-Angeau-ouest, est cependant assez marquée (v. p. 127). Cette

1. On doit négliger le léger accroissement de population (6 °/₀) qu'indique à Saint-Angeau la *Carte* μ, car il est douteux que les villages agricoles de l'ouest aient participé à cette augmentation, qui s'est marquée d'ailleurs de 1830 (691 habitants) à 1860 (860) et qui a sans doute affecté essentiellement le bourg de Saint-Angeau dont les foires sont devenues importantes dans la première moitié du XIXe siècle (v. p. 30, n. 6). Observer en effet (p. 158 *a*) que, pour Saint-Angeau-ouest, les mariages entre indigènes et les nombres des formules $^{x}\left\{A_{,x}\right.$ $\left\{A^{x}_{,y}\right\}A$ ont diminué plutôt qu'augmenté de 1830 à 1860.

désagrégation ne saurait venir d'une faible densité matrimoniale indigène, puisque la densité de Coulgens est supérieure à celle de Saint-Ciers (v. les *Cartes* α, γ et δ) ; mais elle tient peut-être à la direction des intermariages et à l'origine linguistique des rapportés. En effet, de toutes les communautés des vallées de la Tardoire et du Bandiat, Coulgens est, à l'exception de Saint-Angeau-ouest, celle où les intermariages dans la même aire patoise sont le plus rares (22 °/₀, *Carte* ζ)[1] ; les rapportés des aires plus patoises ne s'y rencontrent que dans la proportion de 1 °/₀ (*Carte* ι), tandis que les hommes (plus de 5 °/₀, *Carte* κ) et surtout les femmes (27 °/₀, *Carte* λ) rapportés des aires moins patoises y sont plus nombreux qu'en aucune autre localité de la vallée de la Tardoire (sauf à Puyréaux et à Saint-Angeau-ouest où, comme on vient de voir, la désagrégation est très forte).

La Rochette. V. pp. 213-214.

De La Rochette à Pranzac s'étend la zone du « vrai patois » où l'accommodation morphologique des sujets transplantés ne semble pas se produire (v. p. 143). Pourtant, nous avons observé quelques phénomènes de désagrégation (peu importants et tous d'origine analogique) qui nous ont paru plus nombreux à **Agris-ouest** qu'à **Rivières** et à Rivières qu'à **Saint-Projet** (p. 128 ; pour les villages du **Quéroy-Brouterie** et de **Ronzac**, v. p. 220, n.). — Or, pour les intermariages, Agris-ouest est orienté plutôt vers la basse vallée de la Tardoire et les aires moins patoises de la région que vers l'est et la haute vallée de la Tardoire [2] et, de toutes les communautés de « vrai patois », c'est à

1. Il faut noter, de plus, que la proportion des femmes indigènes mariées hors de la région, qui est à Saint-Ciers de $\frac{76 \times 100}{158} = 48$ °/₀, n'est à Coulgens que de $\frac{74 \times 100}{201} = 36$ °/₀ et à Saint-Angeau-ouest $\frac{45 \times 100}{121} = 37$ °/₀. C'est un nouvel indice de l'attraction que l'ouest destructeur — et non l'est conservateur — exerce sur la population de Saint-Angeau-ouest et de Coulgens.

2. Cf. encore pour les femmes indigènes mariées hors de la région : Agris-ouest $\frac{57 \times 100}{152} = 37$ °/₀ et Rivières $\frac{121 \times 100}{203} = 59$ °/₀, Saint-Projet $\frac{63 \times 100}{106} = 59$ °/₀, Bunzac $\frac{31 \times 100}{73} = 42$ °/₀, Pranzac $\frac{68 \times 100}{115} = 59$ °/₀.

Agris-ouest que les intermariages dans la même aire patoise sont en plus faible proportion (24 °/₀, *Carte* ζ). Rivières est plus attaqué que Saint-Projet : les intermariages dans la même aire patoise y sont beaucoup moins courants (Rivières 28 °/₀, Saint-Projet 51 °/₀, *Carte* ζ) et les femmes rapportées des aires moins patoisés y sont en plus grand nombre (Rivières plus de 20 °/₀, Saint-Projet 9 °/₀, *Carte* λ ; cf. aussi *supra*, p. 214, n. 2) [1].

V. *supra,* n. 1, le même parallélisme entre Coulgens (communauté désagrégée) et Saint-Ciers (communauté résistante). En outre, les rapportés étrangers à la région que l'on trouve fixés à Agris-ouest sont en majorité originaires du nord-est (région de Cellefrouin, où les phénomènes de désagrégation sont identiques, cf. le travail de l'abbé Rousselot) ; au contraire, à partir de Rivières et surtout de Saint-Projet, ils viennent principalement des hautes vallées de la Tardoire et du Bandiat.

1. Voici enfin quelques indications sur les cas de désagrégation non-systématique : **Ambérac** (*lẹ* ancien chassé par *il*, p. 76) : diminution de la population 34 °/₀ (*Carte* μ ; surtout depuis 1860) ; densités matrimoniales indigènes un peu moins élevées que celles des communautés limitrophes du pourtour (Genac, Marcillac-La Chapelle, Fouqueure, *Cartes* α, γ, δ) ; intermariages un peu plus fréquents avec Marcillac-La Chapelle (*il*) qu'avec Fouqueure (*lẹ*, *Carte* ε) ; intermariages indigènes $\left(\begin{cases} A \\ B \end{cases}\right)$ dans l'aire *lẹ* $\frac{37 \times 100}{99} = 37$ °/₀, mais dans l'aire *il* $\frac{45 \times 100}{99} = 45$ °/₀ ; chronologiquement, les proportions d'intermariages sont à peu près les mêmes dans les deux aires (aire *lẹ* 67 °/₀ de 1800 à 1860, aire *il* 71 °/₀ pendant la même période), mais depuis 1860 les intermariages dans l'aire *il* sont très réguliers (3 par dizaine d'années), très irréguliers dans l'aire *lẹ*. — **Le Maine-de-Boixe** (*lẹ* a supplanté *u*, *v* anciens, p. 124) : diminution très considérable de la population (50 °/₀ *Carte* μ), très marquée surtout depuis 1870 (cf. p. 76 *a*, Indigènes) ; densités matrimoniales indigènes plus faibles que celles de presque toutes les communautés des aires *lẹ* et *u* (v. *Cartes* α, γ, δ) ; rapportés des aires plus patoises (= de l'est à parler très différent) assez nombreux (*Carte* ι) ; intermariages indigènes $\left(\begin{cases} A \\ B \end{cases}\right)$ plus courants dans l'aire *lẹ* $\left(\frac{25 \times 100}{94} = 26\right.$ °/₀) que dans l'aire *u* $\left(\frac{21 \times 100}{94} = 22\right.$ °/₀), très réguliers dans l'aire *lẹ* (de 1800 à 1860, 22 sur 25, surtout avec Mansle — 11), très irréguliers dans l'aire *u* et moins fréquents de 1800 à 1860 (9) que de 1860 à 1900 (12), fréquents surtout avec Nanclars (8, dont 6 de 1860 à 1900 : or, à Nanclars, *œ*, *u*, *v* anciens sont précisément attaqués, cf. *supra*, p. 211, n. 2). — **Cellettes** (v. Carte V et p. 124) : diminution de la population assez faible (15 °/₀, *Carte* μ) et qui ne s'est pro-

*
* *

Donc, il est aisé de mettre en rapport avec les faits de résistance ou de désagrégation morphologiques des faits démographiques et matrimoniaux strictement parallèles.

Par contre, je n'ai pu relever, pour aucune des rares communautés dont il n'a pas été fait mention dans les notes qui précèdent, un manque de coïncidence entre cette double série de faits. Nulle part je n'ai constaté une résistance du parler ancien, lorsque la densité matrimoniale indigène est très faible et que les intermariages dans les aires moins patoises sont très fréquents ; nulle part je n'ai constaté de désagrégation dans les localités à forte densité matrimoniale indigène et à intermariages rares dans les aires moins patoises. La désagrégation sans afflux de population étrangère et la non-désagrégation malgré l'afflux de population étrangère ne se sont pas produites.

*
* *

Il est pourtant certains cas où la désagrégation (non-systématique, il est vrai) s'étend à un ensemble de localités limitrophes, et non plus à des communautés isolées : v. les Cartes VI (*ję* chassant *i*), VII (*mąe* chassant *mi*, *me* ou *mę*), VIII (*u* supplantant *o* ou *il* supplantant *u*) et IX (*zi* ou *li* chassant *ḷi*) ; ces cas ne peuvent être rapprochés, même en apparence, des faits matri-

duite que depuis 1880 (cf. p. 74 *a*, Indigènes) ; si les intermariages indigènes $\left(\left\{\begin{matrix}A\\B\end{matrix}\right.\right)$ dans les aires à type unique ont été plus nombreux (43 sur 80) que dans l'aire à type analogique (37 sur 80), ils ont été proportionnellement beaucoup plus rares de 1870 à 1900 (7 sur 43) dans la première aire que dans la seconde (10 sur 37). — **Le Quéroy-Brouterie** et **Ronzac** : dans ces deux communautés de « vrai patois », isolées entre les forêts de Braconne et de Bois-Blanc, on a observé (pp. 128-129) un certain nombre d'actions analogiques qui, sans être à proprement parler destructrices de la morphologie ancienne, tendent néanmoins à rapprocher par assimilation le parler ancien des parlers « moins patois » de l'ouest. La *Carte* λ indique, en effet, que la proportion des femmes rapportées des aires moins patoises (dans l'espèce, de l'ouest) y est considérable (Le Quéroy-Brouterie 38 °/₀, Ronzac 51 °/₀) ; elle n'atteint des proportions semblables que dans des communautés très attaquées (Vouillac, Vaillac-Peusec, Villejoubert, Aussac, Saint-Angeau-ouest, La Simarde-les Chirons et les Rassats).

moniaux [1]. — Ce n'est point là une contradiction ou une exception, mais simplement un exemple de phénomènes généraux communs à toute une région et qui existent, aujourd'hui comme à toutes les époques [2], à côté et au-dessus des phénomènes particuliers à chaque communauté.

1. Du moins si l'on considère en bloc les communautés; mais, dans le détail, on peut encore faire quelques rapprochements qui gardent leur signification : Carte VI (*ję* chassant *i*) : les intermariages entre les Limbaudières, Argence, Champniers et l'aire *ję* sont inégalement rares (Limbaudières 4 sur 81 = 4 °/₀, Argence 27 sur 100 = 27 °/₀, Champniers 149 sur 462 = 32 °/₀), la disparition de *i* devant *ję* est moins complète aux Limbaudières qu'à Argence et à Champniers (p. 74); pour Churet-La Chignole, v. p. 203; pour Vouillac, v. p. 210. A Viville, la proportion des mêmes intermariages est de 29 °/₀, à Mornac de 20 °/₀, mais les rapportés y sont plus nombreux qu'à Champniers (*Carte* β) et ce sont surtout des rapportés étrangers à la région (*Carte* 0) établis à proximité de la vallée industrielle de la Touvre. — Carte VII (*mụe* chassant *mi*) : Anais et Bouffanais-Fenêtre sont moins attaqués que Vaillac — Couziers — Nitrat; cf. les *Cartes* ζ et λ. — Carte VIII (*ụ* supplante *o* à Saint-Yrieix et Vindelle plus qu'à Lhoumeau, p. 122 : v. les *Cartes* β, 0, ι. L'augmentation de la population à Saint-Yrieix — *Carte* μ — affecte surtout les villages de cette commune qui constituent les faubourgs d'Angoulême).

2. Il serait, dans l'hypothèse inverse, incompréhensible que *toutes* les limites linguistiques (phonétiques, morphologiques ou lexicologiques) de tous les temps et de tous les pays parcourent les vastes espaces que nous les voyons parcourir, si leur parcours n'était lié qu'à la vie locale et individuelle de la foule de localités qu'elles séparent.

CONCLUSIONS ET HYPOTHÈSES

Je ne prétends pas tirer de ce travail des conclusions qui en dépassent la portée.

Le nord-ouest de l'Angoumois, tel que le délimitent les vallées de la Charente, de la Touvre, du Bandiat et de la Tardoire, n'est qu'une bien petite région dans le domaine linguistique gallo-roman, et cette région présente, par la juxtaposition de parlers populaires français et provençaux, une variété trop grande pour n'être pas, somme toute, exceptionnelle. — La morphologie n'est point le tout du langage ; encore suis-je très éloigné de l'avoir considérée sous tous ses aspects, même dans les étroites limites chronologiques du XIXe siècle. Par exemple, on ne trouvera ici rien qui ait rapport à la création et à la propagation des formes nouvelles et des types nouveaux : le problème de l'innovation spontanée n'y est pas traité, ni même effleuré. Grave lacune, car ce n'est pas, semble-t-il, de l'étude des langues communes (langues littéraires, langues de castes, langues de notaires, de commerçants, etc.) que l'on peut espérer un essai de réponse vraiment précise à cette question primordiale : ces langues sont normalement, à l'époque où nous les atteignons, des systèmes dont les innovations (remontant à un passé souvent lointain et toujours obscur) ne nous sont jamais connues que sous forme achevée et fixée et se trouvent déjà répandues sur des domaines plus ou moins vastes. C'est donc à l'observation directe des modifications qui se produisent sous nos yeux dans les parlers strictement locaux qu'il faudrait demander quelques lumières. Mais, soit qu'en fait il ne se soit pas produit à l'époque moderne de créations morphologiques inconscientes dans la région explorée, soit peut-être qu'elles aient échappé à mon

enquête trop générale et sommaire, force m'a été de laisser intact le problème. Du moins ai-je essayé de montrer (pp. 134-137) que, dans le seul cas de moi connu où l'on a cru découvrir des innovations linguistiques, il fallait ne voir que de la désagrégation moderne, il fallait en quelque sorte « déplacer l'inconscient » et rendre aux relations entre adultes, et en particulier aux intermariages, ce que l'on avait prêté aux enfants et à la « génération ». — Il n'en reste pas moins probable (et même certain) que les créations inconscientes sont quelquefois dues en linguistique à l'influence des « générations » nouvelles qui apprennent à parler : si je ne l'ai pas observé et si j'estime qu'on ne l'a pas démontré, d'autres dialectologues, plus heureux ou plus subtils, apporteront sans doute un jour observation et démonstration.

Il est toutefois un problème de linguistique générale sur lequel on pourra glaner en ce livre quelques indications précises : le problème de la substitution d'une langue à d'autres. S'il est vrai que ce phénomène se soit produit une ou plusieurs fois à l'époque historique dans la plupart des contrées du globe, et s'il est, en conséquence, légitime de lui accorder la place peut-être prépondérante qui lui revient[1], on estimera qu'il valait la peine de

1. Rendant compte de la *Philosophie du langage* de A. Dauzat, Meillet écrivait récemment : « Les théories de M. Dauzat sont surtout celles de l'école linguistique de 1875 ; ces théories ont fait leurs preuves et elles dominent encore aujourd'hui les recherches. Toutefois, il y traîne encore un vieux reste de « romantisme » ; elles n'ont pas toujours assez le caractère « historique ». Le développement linguistique auquel pense M. Dauzat le plus souvent est celui qui résulte des changements spontanés qui se produisent par suite de la transmission successive du langage de génération en génération. L'importance de ces changements est grande ; c'est à ce type de changement que sont dues toutes les véritables innovations. Mais le tort des linguistes a été longtemps de croire que l'on pouvait opérer comme si le langage se transmettait d'une manière ininterrompue dans la suite des générations. En fait, le langage, instrument de communication entre les hommes, varie suivant les besoins des communications éprouvés à chaque moment. Une population rurale ou montagnarde, isolée, repliée sur elle-même, peut parler longtemps un parler local avec des innovations propres. Une population active, qui entretient des relations lointaines ou qui est sur une voie de communication, doit au contraire avoir une langue qui se comprenne au loin. *Les hommes empruntent la langue*

l'étudier de près, fût-ce dans une région très restreinte et pour de très rares caractères linguistiques. Aujourd'hui le français supplante en France les parlers locaux, comme jadis en Gaule le latin supplanta le celtique ; mais, tandis que l'histoire et les modes de la substitution du latin au celtique resteront toujours pour nous lettre close, il nous est loisible d'observer et d'analyser la substitution dont nous sommes témoins et d'en discerner les effets et les causes. A l'ordinaire on va répétant que les patois disparaissent devant le français introduit par les journaux, le service militaire, les écoles, la facilité toute moderne des communications et la diffusion de la « civilisation » dans le moindre de nos villages : et cela est indéniable ; mais cette vue simpliste ne suffit pas. Si les dialectologues s'en contentaient, il ne leur resterait qu'à recueillir les archaïsmes des parlers populaires, à en classer mécaniquement « dans le grand herbier national » (Gaston Paris) la « flore » préalablement desséchée ; leur attention et leurs efforts d'analyse risqueraient d'être détournés (jusqu'au jour où il sera vraiment trop tard) de la vie actuelle de ces parlers. On n'hésite pas à affirmer que cette vie est très différente de la vie passée : et cela encore est fort probable ; mais l'affirmation suppose néanmoins une comparaison entre une forme d'existence moderne qu'on connaît encore fort mal et une forme d'existence antérieure qu'on ne connaît pas. Certes, on ne sera jamais autorisé à conclure du présent au passé en raisonnant par analogie : l'est-on davantage à conclure du passé à peu près connu des langues écrites au passé inconnu ou au présent méconnu des langues orales ? — Quoi qu'il en soit, et en nous en tenant à la substitution actuelle, nous avons pu apercevoir que les causes communes et générales n'ont nulle part des effets identiques, que le prestige du français ne lui assure pas partout la même victoire, parce qu'il faut faire aux intermédiaires linguistiques (c'est-à-dire aux parlers locaux et limitrophes, *sentis* et *considérés* comme socialement supérieurs) leur part, qui est grande.

les uns des autres, en tout ou en partie, et, beaucoup plus que l'histoire des innovations spontanées, le développement linguistique est une histoire de substitutions successives de langues centrales et de langues locales, histoire infiniment complexe, souvent impossible à débrouiller » (*Revue du mois*, 10 juillet 1912, pp. 118-119).

L'action de ces intermédiaires s'explique avant tout par un fait très simple et banal, mais d'une immense portée : la nécessité de se faire comprendre des populations voisines dont la langue paraît moins éloignée du français, et douée, par conséquent, d'un plus grand prestige[1]. Si, pour une raison quelconque, les habitants d'une communauté ou d'un groupe de communautés sont en relations fréquentes avec une région dont ils estiment le parler plus relevé, ils tendent consciemment à abandonner leur langue indigène pour adopter l'autre. Mais cette tendance *générale* et *consciente* ne suffit à rendre compte, ni des résistances si fréquemment constatées, ni de l'extension géographique des phénomènes de substitution : il nous a semblé discerner que la désagrégation morphologique rencontre ici des auxiliaires et là des obstacles. Il y en a de linguistiques, tels que l'analogie ou la différence de constitution des parlers qui viennent en contact, et surtout (puisque les parlers identiques d'une même aire sont inégalement entamés par les parlers limitrophes) ce que l'on pourrait appeler l'autonomie et le manque de vitalité de certains parlers. On a usé et abusé de l'autonomie, parce qu'on a abusé du développement isolé : mais il peut rester vrai, même si nous ne l'avons pas noté clairement, que les habitants de certaines localités conservent avec fierté leur indépendance linguistique et suivent une norme plus ou moins obscurément sentie, tandis qu'en d'autres localités le parler ancien, dénué de prestige, ne survit que par une tradition très incertaine et indolente et se trouve ainsi exposé à toutes les influences désagrégeantes, à tous les mélanges linguistiques.

1. A cet égard, il semble que le classement des caractères linguistiques, emprunté ordinairement tel quel aux études sur les chartes et les manuscrits du moyen âge, mériterait une revision sérieuse avant d'être appliqué à l'examen des parlers populaires. Pour prendre un exemple bien connu, c'est par le traitement de *a* tonique libre (*a* ou *e*) que l'on distingue les parlers « provençaux » et « français ». Est-il bien assuré que ce caractère ait, en fait, l'importance qu'on lui suppose ? Les paysans d'une communauté « française » limitrophe d'une communauté « provençale » ont nettement conscience de l'équivalence de *e* et de *a* dans les deux parlers. Au contraire, le traitement de *a* atone final (*o* ou (*ẹ*)), qui fait du provençal une langue paroxytonique et du français une langue oxytonique, me paraît un réel obstacle à la compréhension mutuelle.

Ce serait une entreprise chimérique que de vouloir analyser *in abstracto* la constitution des parlers qui viennent en contact pour dire quelles seront les chances et les étapes de la victoire ou de la défaite, et que d'espérer déterminer *a priori* ces états autonome et non-autonome des parlers populaires : les auxiliaires et les obstacles d'ordre linguistique restent vagues et insuffisants. C'est ici que nous avons cru reconnaître l'influence d'un fait démographique, le mariage. — Assurément, le mariage est loin d'être le seul fait humain qui puisse influer sur la répartition du langage ; mais, quelque importance que l'on soit tenté d'accorder aux autres (aux faits économiques, par exemple), il n'en est pas moins vrai que le mariage est de beaucoup le fait le plus fréquent, et surtout le fait dont l'action est quotidienne et prolongée. L'influence d'une foire ou d'un marché n'agit guère (et à intervalles assez éloignés) que sur une partie restreinte de la population (principalement les hommes, dans ma région) et du vocabulaire (objets de vente) ; comment se ferait-elle sentir sur le système morphologique inconscient de l'ensemble d'une communauté ? C'est donc dans les échanges et les contacts quotidiens que doit résider la cause principale de la substitution linguistique.

En fait, nous avons vu que les sujets transplantés par le mariage d'une aire « moins patoise » dans une aire « plus patoise » n'adoptent jamais complètement le système morphologique de leur milieu nouveau et qu'ils ont, dans les familles où ils entrent, une action qui tend à désagréger le système ancien ; nous avons vu, parallèlement, que, dans les communautés dont la population se renouvelle relativement peu par les intermariages, la résistance du système morphologique est très forte, alors qu'elle est très faible partout où les intermariages avec les aires moins patoises sont courants.

L'autonomie et la non-autonomie linguistiques seraient-elles le résultat de la rareté et de la fréquence des intermariages ?

Des réserves s'imposent.

Réserves générales, d'abord. On ne saurait, dans l'état actuel de nos connaissances, lier avec précision tel phénomène humain

à tel phénomène linguistique; on ne saurait dire à quelle date et jusqu'à quel point telle modification démographique ou autre déterminera telle transformation linguistique. Parce que les coïncidences entre le mouvement matrimonial et la vie morphologique du nord-ouest de l'Angoumois au XIXe siècle sont frappantes, il ne faut pas oublier que, fussent-elles totales, « coïncidence » n'est pas « causalité » : pour être d'un usage ordinaire en linguistique romane, le sophisme *cum hoc* (ou *post hoc*), *ergo propter hoc* n'en est pas moins un sophisme. Il se peut que, dans une communauté, la rareté des échanges matrimoniaux ne soit, comme la résistance du système morphologique, qu'un indice du caractère isolé et à part de cette communauté; ce peut être un autre effet d'une cause commune, quelle que soit cette cause. — En outre, il va de soi que la proximité de deux localités (*A* et *B*) à type linguistique différent a pour résultat ordinaire [1] que les intermariages sont plus fréquents entre *A* et *B* qu'entre *A* et *C* qui, tout en appartenant à la même aire linguistique que *B*, est plus éloigné de *A*; la configuration et l'extension des aires ont leur importance et il est naturel que la désagrégation se produise aux limites des aires [2].

Réserves particulières, aussi. Mon enquête démographique est incomplète et le tableau du mouvement matrimonial incertain ; plus incertaines encore et plus incomplètes sont mes enquêtes linguistiques. Il eût peut-être fallu choisir un village ou une commune où la désagrégation se présentât sous des formes plus nombreuses et plus variées qu'aux Blancheteaux; il eût été plus nécessaire encore d'étudier à fond le double problème du type et de l'unité linguistiques. Où et en quelle mesure le type morphologique est-il net? De quelles approximations se contente-t-on dans une communauté où ce type est clairement senti? Quelles sont la nature et la portée des écarts admis? Si l'ancienne paroisse ne constitue pas l'unité linguistique dans l'es-

1. Ordinaire, mais non régulier, car les intermariages entre communautés limitrophes se font dans des proportions très différentes (*Cartes* ε et ε').

2. Il faut se rappeler cependant que la désagrégation ne se propage jamais sur toute la limite de deux aires et qu'elle suit une direction constante (de l'ouest à l'est).

pace, quelle est cette unité ? — Les dialectologues ne s'embarrassent pas à l'ordinaire de ces questions, avec toute raison sans doute ; mais, ayant à les aborder, j'eusse souhaité d'y répondre plus complètement que je n'ai pu le faire au CHAPITRE III.

Malgré ces réserves, les coïncidences d'ensemble et de détail entre le mouvement matrimonial et la résistance ou la désagrégation morphologiques du nord-ouest de l'Angoumois au XIXe siècle me semblent subsister. Si pauvres que soient les phénomènes linguistiques ici observés, si borné que puisse être dans l'espace et dans le temps le champ de cette étude, on m'accordera, j'espère, que ces coïncidences sont précises et qu'elles sont constantes. Simples coïncidences ? Peut-être ; mais c'est parce qu'elles sont constantes et précises que l'on est fondé à attribuer aux intermariages le rôle d'*intermédiaire humain constant* (v. p. XI) entre le langage et l'ensemble des faits qui agissent sur sa répartition (pp. 117-120).

*
* *

Si le mouvement matrimonial a réellement eu au XIXe siècle ce caractère d'*intermédiaire humain constant*, il peut servir de guide, dès que l'on quitte le terrain relativement sûr des faits linguistiques actuels pour entrer dans le domaine de l'hypothèse, c'est-à-dire dans la vie passée de nos parlers populaires. Ayant conscience de l'impossibilité où nous sommes de lier dans le présent un fait linguistique à un fait démographique malgré leur coïncidence bien constatée dans le temps et l'espace (v. p. 226), nous éviterons d'abord toutes les précisions qui ne sont qu'apparentes et trompeuses : nous ne serons pas tentés d'établir, au mépris de la plus élémentaire chronologie, un rapport de coïncidence (ou même de causalité) entre des limites géographiques et historiques (souvent incertaines et dont l'action toujours obscure a pu s'exercer au VIIIe, au Xe ou au XVe siècle) et des limites linguistiques qui n'ont d'existence assurée et de vraie valeur que pour l'époque où nous les enregistrons (1830-1910)[1].

1. Je ne citerai, à propos de cette tendance, que deux travaux parus depuis l'achèvement de cette étude. Il est assez singulier de voir H. Morf

— De plus, il sera, dans une certaine mesure, possible de faire une distinction positive entre les deux séries de phénomènes qui dominent tout développement linguistique, les phénomènes de généralisation et les phénomènes de concentration. A l'époque actuelle, la résistance d'une communauté *isolée* à la désagrégation est un phénomène de concentration, la propagation d'un type linguistique dans un *groupe* de communautés un phénomène de généralisation : or, nous avons dû réserver les faits généraux (v. p. 220) pour ne mettre en rapport avec le mouvement matrimonial que les faits locaux ; de même, nous n'aurons à attendre de l'étude du mouvement matrimonial ancien que des coïncidences avec des développements linguistiques strictement locaux ; pour les faits généraux, il faudra recourir à la géographie et à l'histoire. « Comparaison n'est pas raison », sans doute ; mais une précision nouvelle dans l'analyse de ce qu'on appelle « histoire locale » (v. pp. IX-X) n'en garde pas moins sa valeur.

Malheureusement, pour la période antérieure au XIXe siècle, l'enquête linguistique est impossible. Les documents anciens en langue vulgaire sont très rares dans le nord-ouest de l'Angoumois (p. 56, n. 1) et ne fournissent aucune indication, même vague, sur la répartition des types morphologiques : fussent-ils d'ailleurs cent fois plus nombreux, plus riches et mieux localisés, on ne saurait prétendre qu'ils représentent, avec une fidélité même approximative, le langage des illettrés d'autrefois. Force

prétendre (*Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs*, Berlin, 1911) que la limite des anciens diocèses de Rouen, d'une part, d'Amiens et de Beauvais, de l'autre, a déterminé la limite de *en* entravé → normand *ã*, picard *ẽ*, telle que la donne... l'*Atlas linguistique de la France*, car Morf lui-même n'ignore pas (*o. c.*, p. 5, n. 2) que les enquêtes de l'*Atlas* permettent (en raison de la distance entre les localités explorées) de transporter cette limite linguistique de 20 ou de 30 kilomètres à l'est ou à l'ouest — ce qui est difficilement admissible pour une limite diocésaine —, et que *ẽ* a existé autrefois en Normandie (*id.*, p. 7). A moins qu'une limite diocésaine très ancienne ne détermine l'extension de la désagrégation actuelle de *ẽ* ! ! — De même, malgré la minutie des enquêtes historique et linguistique, l'ouvrage de Ch. Bruneau, *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*, Paris, 1913, reste une juxtaposition aussi vague qu'étrange de faits historiques pour la plupart anciens et de cartes linguistiques uniquement modernes.

est d'admettre pour l'époque ancienne l'état morphologique constaté au début du XIXe siècle (cf. pp. 115, n. 2 et 117). — D'autre part, l'enquête matrimoniale est fort imprécise (v. p. 173, n. 2). Que nous révèle-t-elle cependant ? Les intermariages de paroisse à paroisse furent-ils exceptionnels autrefois, comme l'ont répété l'abbé Rousselot, Dauzat et tant d'autres ? Est-il vrai que, si les grandes routes et les chemins de fer sont modernes (v. pp. 26-28), les relations quotidiennes et les échanges matrimoniaux entre paroisses le sont aussi ? — Pour le nord-ouest de l'Angoumois [1], les actes de l'état civil antérieurs à 1800 autorisent une réponse catégorique, et cette réponse est négative.

L'*Appendice II* présente le tableau du mouvement matrimonial dans la région avant le XIXe siècle, et les *Cartes* ν, ξ et ο (dressées d'après les mêmes procédés que les *Cartes* δ, ε-ε' et ζ) [2] interprètent les données de ce tableau pour les mariages à l'intérieur de chaque communauté (densités matrimoniales indigènes), pour les intermariages entre communes limitrophes [3] et les intermariages dans la même aire patoise.

Si l'on compare, de façon toute générale, les *Cartes* ν, ξ et ο aux *Cartes* δ, ε-ε' et ζ, on ne laisse pas d'être frappé de leur ressemblance d'ensemble. Avant le XIXe siècle (*Carte* ν) comme au XIXe siècle (*Carte* δ), les indigènes des différentes communautés se sont mariés entre eux dans des proportions très diverses : les communautés du pourtour offrent à l'ordinaire des densités matrimoniales indigènes très supérieures à celles des communautés du plateau, — ce qui prouve que, jadis comme aujourd'hui, les inter-

1. Il est possible qu'autour de Cellefrouin, dans la Basse-Auvergne et ailleurs, les générations disparues soient nées, aient vécu et soient mortes à l'ombre du clocher paroissial ; mais, jusqu'au jour où l'abbé Rousselot, Dauzat, etc., auront fait la preuve qu'on en peut faire, je me permets de considérer leur affirmation comme gratuite.

2. Toutefois, pour la *Carte* ν, j'ai compris dans les masses matrimoniales les sujets mariés hors de la région ; pour les *Cartes* ξ et ο, je n'ai pas distingué entre hommes et femmes.

3. Dans les *Cartes* ν et ο, j'ai distingué (autant qu'on le peut faire d'après les actes de l'état civil) entre communautés linguistiques et non entre communes ; mais, pour ne pas compliquer la *Carte* ξ, j'ai pris comme base l'ensemble de la paroisse, quitte à indiquer, le cas échéant, les proportions d'intermariages entre agglomérations de la même commune.

mariages hors de la région y furent très fréquents (v. d'ailleurs *Appendice II*, colonne *Intermariages : hors de la région*) ; sur le plateau, les densités furent, jadis comme aujourd'hui, plus élevées aux lisières des forêts que sur les grandes routes et dans la vallée de l'Argence. — Avant le XIXe siècle (*Cartes* ξ et ο) comme au XIXe siècle (*Cartes* ε-ε' et ζ), les directions et les proportions d'intermariages indigènes furent très variables selon les communautés : la vallée de la Charente, de Luxé à Saint-Yrieix, a toujours constitué une zone où les échanges matrimoniaux ont été extraordinairement fréquents ; ailleurs a toujours régné la plus grande diversité ; autrefois, la forêt de Boixe ne présenta, dans sa partie septentrionale, pas plus d'obstacles aux intermariages, mais elle présenta, dans sa partie méridionale, les mêmes obstacles qu'aujourd'hui ; la forêt de Braconne même ne constitua pas naguère un isolant plus puissant qu'il ne l'a été au XIXe siècle. — Au total, les échanges matrimoniaux entre les populations rurales du temps passé furent aussi courants que de nos jours ; s'il est quelques différences, elles sont essentiellement : 1) que, dans la plupart[1] des communautés aujourd'hui désagrégées (Jauldes-Treillis, Brie-Verrière, La Simarde, les Frauds, les Rassats, Saint-Angeau-ouest, Coulgens, etc.), les densités matrimoniales indigènes et la proportion des intermariages indigènes dans la même aire patoise furent naguère plus élevées ; 2) et que (chose curieuse) les intermariages entre certaines communes aujourd'hui résistantes et d'autres communes aujourd'hui désagrégées ont été plus rares au XIXe siècle qu'auparavant (v., par exemple, Nanclars et Saint-Angeau-ouest, Saint-Ciers et Saint-Angeau-ouest, etc.).

Lorsqu'on passe à la répartition détaillée des types morphologiques, on relève trois faits principaux :

a) certaines communautés — le plus souvent des villages — se distinguent par une ou plusieurs particularités (à l'ordinaire phonétiques) de l'ensemble de l'aire morphologique à laquelle elles appartiennent (Balzac-La Chapelle ; Argence ; Tourriers

1. En certaines localités, d'ordinaire résistantes, la densité matrimoniale indigène a été plus forte au XIXe siècle qu'autrefois (v. Cellettes, Villognon, Vervant, Saint-Ciers, etc.).

— Bouffanais-Fenêtre ; Chez Renard ; Luxé ; Puyréaux ; Nanclars ; La Rochette ; Rivières — Saint-Projet ; le Quéroy-Brouterie ; Pranzac ; Ronzac) (v. p. 115, n. 2)[1] ;

b) certains villages se distinguent plus ou moins du reste de la paroisse dont ils ont toujours fait partie (Guissalles et Vindelle ; Vaillac — Couziers et Vars ; La Fichère, Nitrat et Saint-Amant-de-Boixe ; Monpaple et Fontclaireau ; les Riffauds et Ruelle ; Puypérou et Villejoubert ; Churet et Anais ; Jauldes-ouest, Chez Renard et Jauldes ; les Giraudières, les Blancheteaux, La Simarde et Champniers ; les Brebions et Brie ; le Quéroy-Brouterie, Ronzac et Mornac ; Anthieu et Bunzac) (v. p. 116 et pp. 122-129) ;

c) les limites d'aires morphologiques séparent des communautés entre lesquelles il n'y eut jamais, autant qu'on puisse savoir, d'obstacles naturels (la plupart des communautés énumérées sous *b*) et, en outre, Ruelle—Lhoumeau—Balzac et Champniers ; Montignac et Saint-Amant-de-Boixe ; Vouharte—La Chapelle et Xambes — Coulonges ; Champniers et Couziers—Peusec ; Brie et Mornac ; Coulgens et La Rochette, etc.).

Sans doute, les dates auxquelles se sont développées la plupart de ces particularités et formées la plupart de ces limites linguistiques sont très anciennes, en tout cas beaucoup plus anciennes, selon toutes les vraisemblances, que les dates où remontent les actes de l'état civil (le plus souvent XVIIe siècle, v. pp. 165-173) ; mais, en l'absence de documents, il faut bien se résoudre à accepter tel quel l'hiatus chronologique. Or, on observe de frappantes coïncidences entre le mouvement matrimonial antérieur à 1800 et les divers faits linguistiques qui viennent d'être indiqués.

a) Toutes les communautés du plateau[2] où l'on constate une

1. J'aurais pu ajouter Vars—le Portal—La Rivière où l'on use d'une formule de salutation *mas* (mon ami) totalement inconnue ailleurs. — Le *œ* (← *ą* libre) de Chez Renard y est presque introuvable aujourd'hui (une comparaison des *Cartes* ν et δ peut expliquer pourquoi).

2. Les communautés extrêmes peuvent en effet appartenir à des aires assez vastes s'étendant à l'est (Puyréaux ; La Rochette ; Rivières—Saint-Projet ; Pranzac ; Ronzac) ou au nord (Luxé) sur des territoires que je n'ai pas explorés ; leurs densités matrimoniales indigènes n'en ont pas moins été très fortes (*Carte* ν).

ou plusieurs particularités phonétiques ont eu autrefois des densités matrimoniales indigènes de beaucoup supérieures aux densités des communautés limitrophes de même importance[1] (*Carte* ν) ; celles qui résistent aujourd'hui offrent sans exception le même phénomène (Vars ; Argence ; Bouffanais-Fenêtre ; Nanclars, *Cartes* γ et δ):

b) Les intermariages entre indigènes de deux agglomérations de la même paroisse à type morphologique différent ont été presque partout exceptionnels : de 0 à 2 °/₀ entre Vaillac—Couziers et Vars, entre Monpaple et Fontclaireau, entre Puypérou et Villejoubert ; de 2 à 4 °/₀ entre Guissalles et Vindelle, entre La Fichère et Saint-Amant-de-Boixe, entre Saint-Amant-de-Boixe et Nitrat, entre les Riffauds et Ruelle, entre Jauldes-ouest et Jauldes, entre les Giraudières-La Simarde et Champniers (*Carte* ξ ; pour Churet et Anais, les Brebions et Brie, Anthieu et Bunzac, les documents ne permettent pas de préciser) ; c'est seulement entre Chez Renard et Jauldes et entre le Quéroy-Brouterie et Mornac que les proportions s'élèvent à 10-12 °/₀ (proportions assez faibles, si l'on songe que sur le plateau il n'est pas rare de rencontrer, entre paroisses et non plus entre villages de la même paroisse, des proportions de 14 à 20 °/₀). — Au XIXe siècle, les intermariages entre ces villages et les chefs-lieux de leurs communes respectives ont été moins rares, sans devenir pourtant très réguliers (*Cartes* ε-ε') : nulle part on ne trouve de proportion moyenne supérieure à 16-18 °/₀, et les proportions moyennes de 3 à 8 °/₀ sont de beaucoup les plus fréquentes[2].

1. Autant qu'on peut juger de l'importance passée des communautés par les chiffres de leur population au XIXe siècle. — Il est probable que ces densités ont été plus élevées encore, la plupart des communautés en question (Argence, Balzac-La Chapelle, Bouffanais-Fenêtre, le Quéroy-Brouterie) étant constituées par des villages que les curés n'ont pas toujours distingués de la « paroisse » (cf. p. 173, n. 2).

2. Entre Guissalles et Vindelle (proportion moyenne 16-18 °/₀), il n'y a pas eu un seul intermariage de 1800 à 1820 ; entre Puypérou et Villejoubert (proportion moyenne 12-14 °/₀), il n'y en a pas eu un seul de 1800 à 1830 ; etc. — Quoique la commune d'Aussac semble avoir eu naguère à peu près le même système phonétique et morphologique (pp. 61-62), les intermariages entre Vadalle et Aussac (2-4 °/₀) et entre Aussac et Raveau (0-2 °/₀, *Carte* ξ) ont continué d'être rares au XIXe siècle (*Carte* ε').

c) Entre les communes séparées par des limites morphologiques sans qu'il y ait d'obstacle naturel, la proportion des intermariages n'a nulle part dépassé 16-18 °/₀ (on trouve ailleurs sur le plateau 22-24 °/₀, *Carte* ξ) ; encore convient-il d'observer que les proportions supérieures à 6-8 °/₀ se rencontrent surtout dans la vallée de l'Argence.

— Les divergences linguistiques entre villages ou communes qu'aucun obstacle géographique ne séparait s'accompagnaient donc de « limites matrimoniales ». S'il n'y avait ni rivières ni forêts pour empêcher les relations entre ces communautés, quelle pouvait être la force qui écartait un village de sa paroisse, une paroisse de sa voisine ? — Les limites ecclésiastiques semblent avoir été sans effet[1] : linguistiquement, l'unité paroissiale n'existe pas dans le nord-ouest de l'Angoumois. — Certaines limites administratives eurent-elles un rôle ? La *Carte* π indique, autant que mon incompétence m'a permis de les établir, les limites de provinces[2], de châtellenies[3], d'élections[4] et d'archiprêtrés[5] ; ces limites (qui sont d'ailleurs loin d'être également anciennes) ne coïncident, pour la vie locale des agglomérations dont il s'agit ici, qu'avec deux limites linguistiques : Guissalles était en Saintonge (généralité de La Rochelle, élection de Cognac) et Vindelle en Angoumois (généralité de Limoges, élection d'Angoulême)[6] ; les Gi-

1. Je rappelle qu'il n'est ici question que de la vie *individuelle* des communautés limitrophes ; pour les faits généraux, v. p. 239, n. 3.

2. D'après *Arch. Nat.*, R¹, 300 (1703) et *Arch. dép. Char.*, C⁵.

3. D'après G. Dupont-Ferrier, *Quae fuerint tam a regibus quam a comitibus in engolismensi « apanato comitatu » instituta* (1445-1515), Paris et Angoulême, 1902, pp. 221 sqq., et, à l'occasion, P. Boissonnade, *Essai sur la géographie historique... de la province d'Angoumois...* (*Bull. et Mém.*, 1889).

4. D'après *Bibl. Nat.*, f. fr. 6189 ; *Bibl. Ars.*, ms. 4185 ; *Introduction* à l'*Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Vienne antérieures à 1790, Série C*, Limoges, 1891 ; Boissonnade, o. c.

5. D'après le *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême* de l'abbé Nanglard.

6. Cf., p. ex., *Arch. Nat.*, R¹, 289 (1766) ; *Bibl. Nat.*, f. fr. 6189, 13 v°, col. 3 et 36 r°, col. 3 ; *Bibl. Ars.*, ms. 4185, 95 r°. — A. Thomas, *Rapport sur une mission philologique...*, p. 36, n. 2, a expliqué la différence de langage entre un village et le reste de sa commune par une double limite de collecte et de province.

raudières appartenaient à l'élection de Cognac, Champniers à celle d'Angoulême[1]. — Mais, pour ces deux coïncidences assurément curieuses, que de contradictions ! Soit que les documents fassent défaut, soit qu'ils manquent de précision, on ne relève aucune autre trace d'isolement administratif pour aucune des autres communautés ; on remarque, au contraire, que des localités à parler très différent faisaient partie de la même élection, de la même châtellenie ou du même archiprêtré. Rien ne semble lier, dans ma région, les faits linguistiques à l' « histoire locale ». — Peut-être le caractère d'*intermédiaire humain constant* des intermariages et les rapports de coïncidence entre le mouvement matrimonial et les faits linguistiques ont-ils ici leur prix. Tout bien considéré, pourquoi une limite d'élection ou de subdélégation, d'archiprêtré ou de châtellenie aurait-elle, plus qu'une limite d'arrondissement, de justice de paix ou de perception modernes, empêché les intermariages entre communautés limitrophes ? — Par contre, le régime féodal pouvait avoir cet effet, puisque les intermariages entre habitants de fiefs appartenant à des seigneurs différents étaient généralement interdits (formariage).

Il n'est ni de mon sujet ni de mon dessein d'écrire l'histoire féodale du nord-ouest de l'Angoumois ; la plupart des documents indispensables pour connaître les détails anciens de cette histoire très complexe ont d'ailleurs disparu (v. p. 8, n.). J'ai du moins groupé dans la *Carte* ρ tous les renseignements que je possède pour les XIIe-XIIIe siècles[2]. Et cette carte, telle qu'elle

1. Cf., p. ex., *Bibl. Nat.*, f. fr. 6189, 14 r°, col. 2.

2. Saint-Yrieix à l'abbaye de Saint-Cybard (*Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de Saint-Cybard, Copies et extraits des actes les plus précieux du Trésor abbatial du monastère de Saint-Cibard sous Angoulême*, t. I, p. 52) ; — Lhoumeau-Pontouvre à l'église cathédrale, puis au chapitre cathédral d'Angoulême (*Cart. égl. Ang.*, pp. 34 et 59) ; — Balzac : Balzac-La Chapelle à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (*Cart. S.-A.-de-B.*, 48 r°-v°) ; Balzac-plateau aux comtes d'Angoulême (*Arch. Nat.*, P, 721, 8 v°), plus tard aux La Rochefoucauld (*Inv. Mont.-Tour.*, I, p. 323) ; — Vindelle : Vindelle à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (*Cart. S.-A.-de-B.*, 1 v°, 57 r°, 148 v°-149 r° et *passim*) ; Guissalles à l'évêque d'Angoulême (*Cart. égl. Ang.*, pp. 123 sqq. ; *Lib. feod.*, pp. 101 sqq. ; *Arch. dép. Char.*, G, 53) ; — Vars : Vars à l'évêque d'Angoulême (*Cart. égl. Ang.*, pp. 123 sqq. ; *Lib. feod.*, pp. 105 sqq.) ; Vaillac aux La Rochefoucauld (*Inv. Mont.-Tour.*, I, p. 192) ;

est, explique d'abord les deux coïncidences signalées plus haut : Guissalles appartenait à l'évêque d'Angoulême, Vindelle à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe ; les Giraudières étaient fief des La Rochefoucauld, les localités limitrophes (de la même paroisse de

Couziers aux La Rochefoucauld (*Inv. Mont.-Tour.*, II, pp. 98 sqq.) ; — Marsac à l'évêque d'Angoulême (*Cart. égl. Ang.*, pp. 123 sqq., 151 ; *Lib. feod.*, pp. 28 sqq.) ; — Saint-Genis à l'évêque et au chapitre (*Cart. égl. Angl.*, p. 89) ; Basse anciennement à Saint-Cybard (*Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de Saint-Cybard, Cartulaire AAA*, 101 v°), puis à l'évêque (*Arch. dép. Char.*, G, 140) ; — Chebrac (v. Montignac) ; — Montignac d'abord (ainsi que Chebrac) aux comtes d'Angoulême (*Bull. et Mém.*, 1870, pp. 205-210), puis aux La Rochefoucauld (*Lib. feod.*, pp. 113 sqq. ; *Inv. Mont.-Tour.*, II, pp. 375 sqq.) ; — Bignac aux La Rochefoucauld (*Lib. feod.*, pp. 254 sqq.) ; — Genac (v. Marcillac) ; — Vouharte à l'abbaye de Charroux (*Bull. et Mém.*, 1894, p. 21) et aux La Rochefoucauld (v. Marcillac) ; — Marcillac aux La Rochefoucauld (la baronnie comprenait Genac, La Chapelle, Ambérac, Fouqueure et partie de Vouharte, *Lib. feod.*, p. 132) ; — La Chapelle, Ambérac, Fouqueure (v. Marcillac) ; — Luxé à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (*Cart. S.-A.-de-B.*. 1 v°, 99 r° sqq. et *passim*), ainsi que La Terne (*id.*, 94 r° sqq. et *passim*) ; — Fontenille aux La Rochefoucauld (*Bull. et Mém.*, 1905-1906, p. 77) ; — Saint-Groux au chapitre cathédral (*Cart. égl. Ang.*, pp. 81-82), ainsi que Mansle (*id.*, p. 89) et Monpaple (*Bull. et Mém.*, 1870, p. 466) ; — Fontclaireau aux La Rochefoucauld (*Bull. et Mém.*, 1905-1906, p. 77) ; — Ruelle et Magnac aux La Rochefoucauld (*Bull. et Mém.*, 1905-1906, p. 246 sqq.) ; — Touvre à l'évêque (*Cart. égl. Ang.*, pp. 123 sqq. ; *Lib. feod.*, pp. 83 sqq. ; *Arch. dép. Char.*, G, 51 ; *Bibl. Nat.*, lat. 13913, 2 v°) ; — Le Maine-de-Boixe à l'évêque (*Lib. feod.*, pp. 22-25 ; *Arch. dép. Char.*, G, 218) ; — Cellettes à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (*Cart. S.-A.-de-B.*, 97 r° et *passim*), ainsi que Villognon (*id.*, 36 r°, 39 v°, 173 v° sqq. et *passim*), Vervant (*ibid.*, 88 r° sqq. et *passim*), Coulonges (*ibid.*, 38 r°-38 v°) et Xambes (*ibid.*, 90 r° sqq., 110 v° sqq. et *passim*) ; — Saint-Amant-de-Boixe à l'abbaye (*ibid.*, 7 r°-8 r° sqq. et *passim*), mais Nitrat aux La Rochefoucauld (*Inv. Mont.-Tour.*, II, p. 96) et La Fichère en partie indépendant, en partie dépendant de Montignac (*id.*, I, p. 196, II, pp. 3 sqq. ; *Arch. dép. Char.*, E, 8) ; — Villejoubert à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (*Cart. S.-A.-de-B.*, 25 r° sqq. et *passim*), mais Puypérou aux La Rochefoucauld (*Arch. dép. Char.*, E, 8) ; — Anais aux La Rochefoucauld (*id.*), mais Churet à l'évêque (*Arch. dép. Char.*, G, 325, 54 v°) ; — Champniers : les Giraudières aux La Rochefoucauld (*Inv. Mont.-Tour.*, I, p. 370) ; Argence, Vouillac, Champniers, les Cloux d'abord aux comtes d'Angoulême (*Arch. Nat.*, P, 721, 1 v° 2-r° et 5 v°), puis aux La Rochefoucauld (*Lib. feod.*, pp. 152 sqq. ; *Inv. Mont.-Tour.*, II, p. 271) ; La Simarde, Viville, Denat, les Limbaudières à l'évêque (*Arch. dép. Char.*, G, 38 et 39) ; — Brie aux La Rochefoucauld (*Lib. feod.*, pp. 152 sqq.) ; — Mornac aux comtes d'Angoulême (*Arch. Nat.*, P, 1410², pièce 42) ; le Quéroy-Brouterie à Saint-Cybard (*Arch. dép. Char.*, H, *Fonds de Saint-Cybard Cartulaire AAA*, 118 r°) ; — Jauldes : Jauldes-ouest à Saint-Cybard (*id.*,

Champniers) fief de l'évêque. Mais elle montre, en outre, une foule d'autres coïncidences avec le mouvement matrimonial que nous enregistrons quelques siècles plus tard : limite féodale entre Balzac—La Chapelle et Balzac-plateau ; isolement d'Argence, de Nanclars, de Brouterie-le Quéroy ; limites féodales entre Vars et Vaillac—Couziers, entre La Fichère—Montignac—Nitrat et Saint-Amant-de-Boixe, entre Monpaple et Fontclaireau, entre Puypérou et Villejoubert, entre Churet et Anais, entre Jauldes-ouest et Jauldes, entre Ruelle—Lhoumeau—Balzac et Champniers, entre Vouharte—La Chapelle et Xambes—Coulonges, entre Champniers et Couziers—Vaillac, entre Raveau et Vadalle—Aussac, etc.

Il est d'autres communautés limitrophes appartenant à des aires morphologiques différentes et entre lesquelles les intermariages ont toujours été rares : par exemple, Saint-Groux—Mansle et Luxé, Ambérac et Coulonges, Argence et Vindelle, Aussac et le Maine-de-Boixe, etc. ; dans ces cas encore, les limites de provinces, de châtellenies ou d'archiprêtrés n'expliquent rien que les limites féodales n'expliquent mieux. — Aucune limite administrative ne coïncide avec une limite morphologique sur un parcours de quelque étendue, tandis que les limites de *j-õ*, resp. *n-ã* (de Villognon à Montignac), de *n-õ*, resp. *n-ã* (de Vaillac aux Giraudières), du « français » et du « provençal » (de Saint-Amant-de-Boixe à Vadalle) suivent dans leur moindre détail les limites

ibid., 118 r°) ; Treillis à l'évêque (*Cart. égl. Ang.*, p. 33) ; Jauldes aux La Rochefoucauld (*Inv. Mont.-Tour.*, I, pp. 498-530) ; — Tourriers à l'évêque (*Lib. feod.*, pp. 114 sqq.), mais Bouffanais-Fenêtre aux La Rochefoucauld (*Inv. Mont.-Tour.*, I, p. 166, II, pp. 387 sqq.) ; — Aussac et Vadalle d'abord à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (*Inv. Mont.-Tour.*, II, p. 15), puis aux La Rochefoucauld (*id.*, I, pp. 296-298) ; Raveau à l'abbaye de Grandmont (*Bull. et Mém.*, 1894, p. 42) ; — Nanclars à l'abbaye de Noyers (*id.*, p. 33) ; — Puyréaux et le Châtelard au chapitre cathédral (*Cart. égl. Ang.*, pp. 79-80, 89) ; — Saint-Ciers aux La Rochefoucauld (*Lib. feod.*, pp. 152 sqq.), ainsi que Saint-Angeau-ouest (*id.*, *ibid.* ; cf. encore *Inv. Mont.-Tour.*, I, pp. 429 sqq. ; *Bull. et Mém.*, 1905-1906, pp. 246 sqq.), Coulgens (*ibid.*, p. 154), La Rochette (*ibid.*, pp. 152 sqq.), Agris et Rivières (*Arch. Nat.*, P, 513[1], pièce 1), Saint-Projet — Saint-Constant (*Arch. dép. Char.*, E, 461), Bunzac (*Lib. feod.*, pp. 155 sqq.) et Pranzac (*id.*, pp. 160 sqq). — J'ai emprunté aux aveux et dénombrements du xive siècle (et quelquefois du xve) les indications qui me manquaient pour les fiefs des comtes d'Angoulême et des La Rochefoucauld.

de fiefs. — Enfin, on note que les intermariages furent presque partout courants, quelquefois même malgré les obstacles géographiques et les barrières administratives, entre communautés d'un même fief (par exemple, dans les vallées de la Tardoire et du Bandiat en amont de Saint-Ciers, d'une lisière à l'autre de la Braconne, etc.). — Sans doute on peut croire tout aussi bien qu'il y eut d'autres obstacles, que la Charente, par exemple, empêcha les communications entre Saint-Groux—Mansle et Luxé, entre Villognon et Fouqueure—Ambérac, entre Ambérac et Coulonges—Xambes, entre Vindelle et Argence : si pourtant l'on observe que ce fut précisément en tous ces points qu'il exista anciennement des passages très fréquentés (v. p. 27 et *Carte I*) et qu'au surplus l'identité des parlers se rencontre fréquemment sur les deux rives sans qu'il y ait eu bien souvent ni ponts ni bacs (Marcillac-Lanville et La Chapelle, Vouharte—La Fichère—Montignac et Bignac—Chebrac, etc.), on sera moins aisément porté à attribuer à la Charente le rôle d'un isolant, et le régime féodal fera mieux comprendre qu'elle ait pu jouer ce rôle sur telle et telle partie de son parcours et non sur les autres.

Mais il ne faut pas aller trop loin. Quoique les aveux et dénombrements du XIVe au XVIIIe siècle indiquent une persistance très générale des anciennes divisions féodales, il importe de se souvenir que la répartition des types morphologiques était sans doute chose faite bien avant l'époque pour laquelle nous pouvons dresser la carte des fiefs. Les noms de la plupart des localités de la région attestent une colonisation très ancienne et très dense, surtout dans les vallées (pp. 7-22), et il a pu se produire, avant le XIIe siècle comme plus tard, des phénomènes de substitution linguistique qui rendraient illusoire toute précision excessive. — D'ailleurs, pour être plus nombreuses et frappantes que les autres, les coïncidences entre les limites féodales et les limites morphologiques n'en restent pas moins incomplètes, et les contradictions ne manquent pas, soit que les intermariages aient été fréquents malgré les limites de fiefs — ou rares sans qu'il y ait eu de limites de cet ordre (Fontenille et Saint-Groux, — Vervant—Xambes et Villognon ; etc.), soit que les limites morphologiques séparent des communautés du même fief (Coulgens

et La Rochette, Saint-Projet et Bunzac, Saint-Amant-de-Boixe—Villejoubert et Vervant—Xambes—Coulonges, Balzac-plateau et Vouillac—Argence, etc.) ou englobent des localités relevant de fiefs différents (Ruelle—Magnac et Lhoumeau-Pontouvre, Aussac—Vadalle et Raveau—Nanclars, etc.). Si j'ai néanmoins insisté sur les données de la *Carte* ρ, c'est d'abord parce qu'elle paraît expliquer beaucoup plus de divergences linguistiques *locales* que n'importe quelle autre carte historique, mais c'est surtout parce qu'elle laisse entrevoir pourquoi, en plein XIXe siècle, les intermariages ont pu être exceptionnels entre communautés très voisines et comment ont pu naître et se fortifier l'isolement de certaines localités (le Maine-de-Boixe [1], Nanclars, Jauldes, Chez Renard) et l'hostilité entre quelques autres (Fouqueure et Villognon, Ambérac et Coulonges—Xambes, Fontclaireau et Monpaple, Saint-Amant-de-Boixe et La Fichère—Montignac, Vars-plateau et Vars-vallée, Vindelle et Guissalles, Mornac et Brouterie-le Quéroy-Ronzac : cf. p. 33) [2].

L'intérêt négatif de la *Carte* ρ est peut-être plus grand que son intérêt positif : elle montre clairement qu'une limite historique peut bien expliquer certains détails du parcours d'une limite morphologique, mais qu'elle ne saurait expliquer l'ensemble de ce parcours. L' « histoire locale », même — et surtout — si l'on analyse les rapports quotidiens des gens qui la font et qui la vivent, est impuissante à rendre compte de la différenciation linguistique considérée dans ses grandes lignes [3]. Si

1. Qui fut établi par les évêques d'Angoulême entre 1173 et 1197 (v. p. 19, n. 2), alors que Mansle et Puyréaux étaient au chapitre depuis 1110 (séparation des menses : cf. *Cart. égl. Angl.*, pp. 12-13 sqq.).

2. Serait-il exagéré de prétendre que, dans les cas assez nombreux où les enfants d'un village d'une commune *A* ont fréquenté l'école de la commune voisine *B* dont ils étaient parfois plus éloignés que de *A*, cette hostilité a eu un rôle (cf. le Quéroy-Brouterie—Ronzac, Villemalet, La Fichère, etc., p. 33, n. 2)? — Quoi qu'il en soit, les groupements scolaires du XIXe siècle coïncident partout, soit avec l'isolement linguistique et matrimonial des localités (Argence, Churet-La Chignole, Brie-est, Jauldes-est, etc.), soit avec des faits de désagrégation liés à la direction des intermariages (les Rassats, Villejoubert, etc.).

3. Il va sans dire que les limites diocésaines n'ont exercé aucune influence dans ma région qui était tout entière située au cœur même de l'an-

l'on se refuse à supposer que les langues orales (qu'aucune tradition ne fixe) puissent obéir à des lois générales indépendantes des hommes qui parlent, c'est aux relations économiques et, par suite, à la géographie physique que la plus large part semble devoir être faite.

Si les groupements économiques anciens (v. pp. 25-32 et *Cartes I-J*) furent liés au régime féodal[1], les foires ne pouvaient toutefois prospérer que dans les localités qui devaient à leur situation géographique d'être des centres naturels et qui se trouvèrent les débouchés nécessaires d'une région assez peuplée. Or, le relief du sol, l'étendue primitive des forêts (de Tusson, de Boixe, de Braconne et de Bois-Blanc) (v. pp. 1-3, 22-23 et *Cartes A* et *G*) et la distance entre les agglomérations du plateau, souvent assez récentes (v. pp. 9-22 et *Cartes D*, *E*, *F*), faisaient des vallées de la Charente et de la Touvre, dans le sillon desquelles se pressaient les agglomérations, la grande zone écomique où les relations étaient faciles : ainsi peuvent s'expliquer la remarquable unité de parlers que l'on constate de Luxé à Magnac et le fait que certaines limites linguistiques suivent le cours même de ces rivières. Pourtant si, au sud, au confluent de la Touvre et de la Charente, Angoulême attirait les populations des vallées, les routes transversales qui touchaient à Montignac et à Luxé devaient entraîner des relations avec les plateaux déboisés et très peuplés du nord-ouest, et l'on comprendrait ainsi la formation de groupements secondaires autour de Luxé et de Bignac — Genac (v. Carte XVII et *Carte d'ensemble*). — Le plateau n'était pas partout également boisé : au nord (autour de Mansle), au centre (autour de Tourriers), au sud-ouest (dans la vallée de l'Argence) se trouvaient des régions dénudées,

cien diocèse d'Angoulême (v. Nanglard, *Bull. et Mém.*, 1892, pp. 3-4 et 8-9).

1. Il y a de singulières coïncidences entre la *Carte* ρ et la *Carte J* : Brie et Jauldes attirés par La Rochefoucauld malgré la Braconne, mais Treillis et Jauldes-ouest attirés par Angoulême ; cf. aussi les fiefs de Saint-Amant-de-Boixe au nord-est, etc. — C'est surtout avec les groupements économiques modernes que les faits *généraux* de désagrégation actuelle pourraient être mis en rapport (comparer les Cartes VI, VII, VIII et IX à la *Carte J* ; v. aussi pp. 117-120 et *Carte* η).

zones économiques moins étendues et moins importantes où les rivières et les routes (*Carte C*) favorisaient les communications : est-ce de là que viendraient les analogies de langage que l'on observe dans chacune de ces trois zones ? — A l'est, isolée du plateau par une épaisse ceinture de forêts, une grande voie naturelle, la vallée de la Tardoire, créait une orientation et des rapports économiques tout différents, donc rendait possible une autre langue. — Sur le plateau enfin, les forêts de Boixe et de Braconne séparaient des vallées de la Charente, de l'Argence et de la Touvre, ou du centre déboisé, les localités établies dans les essarts de leurs lisières ; mais il ne semble pas qu'elles aient vraiment séparé ces localités l'une de l'autre : elles ont été bien plutôt, tout comme les vallées, des centres de vie commune. Il est en tout cas digne de remarque que les parlers de Villognon—Vervant—Xambes—Coulonges diffèrent moins des parlers de Cellettes et du Maine-de-Boixe que de ceux de Luxé—Vouharte ; que la langue de Saint-Amant-de-Boixe—Villejoubert eut plus d'analogie avec la langue d'Aussac—Nanclars qu'avec celle de Nitrat—Tourriers—Anais ; et que le « provençal » de la lisière occidentale de la Braconne (Jauldes—Brie) est moins éloigné du « provençal » de la lisière orientale (Coulgens—Saint-Projet) que du « français » limitrophe d'Anais—Tourriers et de la vallée de l'Argence. — Avec les siècles, la vie locale des agglomérations a pu modifier sur quelques points la répartition ancienne du langage et l'orientation économique primitive a pu changer ; grâce au déboisement et au développement des moyens de communication, les centres situés dans les vallées et sur les grandes routes (par exemple, Mansle, et Angoulême) ont pu attirer certaines localités du plateau (par exemple, Coulonges—Xambes—Vervant—Cellettes—le Maine-de-Boixe, et Jauldes—Brie), etc.

*
* *

Il serait téméraire de préciser davantage ces hypothèses. La chronologie linguistique des parlers populaires est obscure ; les rapports entre la géographie et le langage ne le sont pas moins, et je ne me flatte pas de l'illusion que le mouvement matrimo-

nial des XVIIe — XVIIIe siècles suffise à expliquer l'inexplicable, à débrouiller l'enchevêtrement des faits généraux et des faits locaux et le conflit toujours possible entre la tradition et les innovations. Il suffit pourtant, selon moi, à prouver que, dans le nord-ouest de l'Angoumois, région agricole dont la population est restée stable, l' « histoire locale » (au sens où on l'entend d'habitude) ne rend pas compte de la répartition des faits de langue, et qu'on n'y saurait reconnaître à la juxtaposition de limites historiques et de limites linguistiques (dont on use ordinairement, v. pp. VIII-X) une valeur d'explication, si mince qu'elle soit. En montrant que certaines relations humaines sont quelquefois accompagnées de certains phénomènes linguistiques, mais ne le sont pas toujours, il nous met en garde contre une conception et une généralisation simplistes des rapports de cause à effet ; en révélant que la mobilité de la population n'est aucunement un fait tout moderne, il nous engage à nous défier du développement linguistique isolé et à pénétrer davantage dans l'analyse des « rapports sociaux », afin qu'il soit un jour possible de substituer à l'uniformité ou au nivellement rigides (que l'on a trop aisément supposés pour le passé ou le présent des parlers populaires) l'infinie variété du réel et la complexité mouvante de la vie.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Pages.

NOTE SUR LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE.

INTRODUCTION. — **La géographie linguistique** ..... I-XIV

§ 1 : la cartographie linguistique (I-IV); § 2 : la « géologie » linguistique (IV-VII); § 3 : la géographie linguistique (VII-XII). — Objet et divisions de cette étude (XII-XIV).

CHAPITRE I. — **Le nord-ouest de l'Angoumois : notes géographiques et historiques** 1-34

Hydrographie, relief du sol et géologie (1-3); époque préhistorique (3-5); période gallo-romaine (5-7); toponymie (7-22); déboisement et défrichements (22-23); agriculture, commerce, industrie (23-25); relations économiques : voies de communication, foires et marchés (25-32); rapports quotidiens (32-33); observations d'ensemble (33-34).

CHAPITRE II. — **Les aires morphologiques** 35-129

a) *Pourquoi la morphologie et non la phonétique?* Difficultés actuelles de l'étude phonologique (35-36); dangers de l'étude phonétique dans le nord-ouest de l'Angoumois et comment il serait dans une certaine mesure possible de les éviter (37-50); avantages d'une étude morphologique (50-55). — b) *Les documents* : publiés et inédits (56-60). — c) *Les aires morphologiques.* Définition (60-61); groupements linguistiques dans la conscience des sujets parlants (61-63); cartographie des aires : pluriel de l'article défini et des adjectifs possessifs du singulier (63-65); substantifs et adjectifs : formation du pluriel (65-68); noms de nombre (69); pluriel des adjectifs possessifs du pluriel et du démonstratif, pronoms possessifs (69-73); pronoms personnels (73-80); pronom sujet neutre (81); conjugaison : quelques limites phonétiques (81-85); désinences personnelles (85-94); modes et temps : indicatif : le présent (94-95), l'imparfait (95-100), le parfait (101-107); subjonctif : le présent (107-108), l'imparfait (108-110); impératif (110); futur et conditionnel (110-

112); infinitif (112); participes (112-113); temps composés (113). — Conclusions partielles : quelques faits phonétiques (113-115); carte d'ensemble et considérations sur la répartition ancienne et la désagrégation actuelle des types morphologiques, la correspondance des groupes linguistiques et des groupements historiques de population, les agents et les directions de la désagrégation moderne (115-120); tableaux récapitulatifs (121-129).

CHAPITRE III. — **L'unité du système morphologique dans le parler populaire d'un village et l'instabilité des limites d'aires morphologiques** 130-163

Position de la question : l'unité linguistique de la « génération » (130-131), difficultés *a priori* de l'hypothèse (132-133); le langage de l'enfant (133-134); discussion des faits produits à l'appui de la théorie de la « génération » (134-138); la *Sprachmischung* (139-140); accommodation morphologique des sujets transplantés au patois de leur nouveau milieu (140-145); tableaux de tous les parlers individuels d'un village (145-159); conclusion : la désagrégation du type morphologique semble tenir à l'influence des sujets transplantés par le mariage (159-162); y aurait-il des zones matrimoniales coïncidant avec les aires morphologiques ? réfutation des objections *a priori* (162-163).

CHAPITRE IV. — **Les zones matrimoniales**..... 164-198

a) *Les documents* : les actes de l'état civil; tableau des séries d'actes de mariage conservés pour la région explorée (164-173). — *b*) *Utilisation des documents* : 1) les formules matrimoniales (173-176); 2) tableaux des mariages et des intermariages (176-177). — *c*) *Interprétation des documents* : proportions entre mariages et intermariages, et entre rapportés et indigènes (178-181); difficultés de déterminer les mouvements de population qu'expriment les actes de mariage (181-185); calculs de la masse matrimoniale générale et de la masse matrimoniale de population fixée (185-193); densités matrimoniales indigènes (193-194); directions et proportions des intermariages (194-198).

CHAPITRE V. — **Le mouvement matrimonial et les aires morphologiques**..... 199-221

Les cartes matrimoniales appellent des réserves dont il ne faut pas, semble-t-il, exagérer la portée (199-200). Coïncidences entre le mouvement matrimonial et la vie morpho-

logique : coïncidences générales (200-202) et disparition de certains parlers populaires devant le français (202-205) ; coïncidences particulières : quelques exemples (205-210) ; étude détaillée de la résistance (210-215) et de la désagrégation morphologiques (215-219) dans leurs rapports avec le mouvement matrimonial ; pas de manques de coïncidence (220), mais existence de faits généraux au-dessus des phénomènes particuliers (220-221).

CONCLUSIONS ET HYPOTHÈSES 222-242

Limitations géographique, chronologique et linguistique de cette étude, et qu'elle laisse intact le problème fondamental de l'innovation spontanée (222-223) ; son objet propre : un chapitre de substitution linguistique considérée au point de vue linguistique et au point de vue des rapports sociaux (223-226) ; le mouvement matrimonial *intermédiaire humain constant* entre le langage et l' « histoire locale » (226-228). — Intérêt de cette constatation pour le passé des parlers populaires (228-229) ; les échanges matrimoniaux aussi courants autrefois qu'aujourd'hui (229-231) ; nombreuses coïncidences *locales* entre les limites linguistiques et les « limites matrimoniales » (231-234) ; les limites de provinces, de châtellenies, d'élections, d'archiprêtrés, de diocèses, de paroisses n'expliquent presque aucune de ces coïncidences (234-235), mais le régime féodal les explique presque toutes (235-239) ; la répartition *générale* des types morphologiques ne peut être mise en rapport qu'avec l'histoire économique et la géographie physique (239-241). — Nécessité d'une méthode moins abstraite et uniforme, plus concrète et plus souple dans l'étude des patois (241-242).

ERRATA

N. B. — Des circonstances diverses ont fait que ce livre, élaboré de 1904 à 1907 (p. XIII, n.) et presque terminé à la fin de 1910, paraît pour le moins deux ans plus tard que je n'avais espéré être à même de le publier ; l'impression de quelques parties (notamment des pp. I-176) remonte à 18 ou 20 mois. Il en résulte, entre autres désavantages, que certaines idées générales y sont exprimées sous une forme qui n'est pas toujours très exactement celle que je leur donnerais aujourd'hui ; de là vient encore que, sur bien des points, la bibliographie n'est plus au courant. Ne voulant pas toutefois allonger outre mesure ces *Errata*, je me borne à indiquer les principales additions relatives à la « géographie linguistique » qui, à tort ou à raison, semble aujourd'hui particulièrement en faveur.

P. III, n. 2. Les fascicules 9, 10, 11 (et dernier) de l'*Atlas* danois ont paru en 1912 et portent à 98 le nombre des cartes.

P. V, n. 1. V. maintenant J. Gilliéron et M. Roques, *Études de géographie linguistique d'après l'*Atlas linguistique de la France, Paris, 1913. — Pour d'autres travaux conçus selon une méthode analogue, v. *Revue de dialectologie romane*, IV, pp. 45-67, 140-172, *Wörter und Sachen*, IV, pp. 122 sqq., etc.

P. VI, n. 3. A. Chr. Thorn a donné des exemples instructifs d'études parallèles des mots et des choses dans Herrigs *Archiv*, CXXIX, pp. 81 sqq. et dans *Sartre-Tailleur*, Lund et Leipzig, 1913.

P. IX, n. 2. Ajouter, pour l'influence des forêts, Ch. Bruneau, *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*, Paris, 1913 (et v. p. 229, n.).

P. IX, n. 4. Ajouter H. Morf, *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs*, Berlin, 1911 (et v. p. 228, n. 1).

P. X, n. 1. Cf. aussi K. Salow, *Sprachgeographische Untersuchungen über den östlichen Teil des katalanisch-languedokischen Grenzgebietes* (Bibliothèque de dialectologie romane, I), Bruxelles, 1912.

Néanmoins, je n'ai pas l'impression que ces travaux obligent à rien modifier de ce qui est dit dans le texte au sujet de la « géologie » et de la géographie linguistiques.

P. VII,	l. 2 :	*au lieu de* es cas	*lire* les cas
P. VIII, n. 1,	l. 2 :	— Pauls,	— Pauls
P. XIII,	l. 14 :	— ion)	— ron)
P. 7, n. 11,	l. 2 :	— Mercure)	— Mercure) ;

P. 9, n. 2. Sur les noms de lieux français on peut consulter H. Gröhler, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I. Teil, Heidelberg, 1913.

P. 11 : Coursac ; ajouter : du latin *Curtius*, d'après Gröhler, *o. c.*, p. 246.
P. 13 : Mornac ; — du celtique **Muranacum*, d'après Gröhler, *o. c.*, p. 217.
P. 42 : titre courant : *lire* CHAPITRE II
P. 50, n. 1 : *au lieu de* d'ailleurs, l'analogie *lire* d'ailleurs : l'analogie
P. 69, n. 1 : ajouter : V. d'intéressantes remarques de Millardet (*Romania*, XLI, pp. 429-431).
P. 71, l. 5 : *au lieu de* *lẽ̃*, *lã̃* resp. *lẽ̃* *lire* *lẽ̃*, *lã̃*, resp. *lẽ̃*
P. 72, l. 16 — l'o na *lire* l'on a
P. 75, ll. 7 sqq. : les exemples cités de *we* (= *ę* tonique) à Vindelle présentent tous (sauf *twe*, qui peut être analogique de *mwe*) une labiale précédant la voyelle tonique ; j'aurais dû ajouter, pour prévenir toute confusion, que *vwe* (= vides) y était naguère *vẽ̃*.

P. 85, n. 1, l. 1	: *au lieu de*	diplomatique	*lire*	diplomatiques
— — l. 2	: —	*Arch. Nat.* s	—	*Arch. Nat.*,
P. 87, n. 3, l. 1	: —	dans le	—	dans les
P. 96, n. 2, l. 2	: —	croir	—	croire
P. 103, l. 16	: —	*pœ^{d}yi yõ*	—	*pœ^{d}yi^{d}yõ*
P. 107, n. 1	: —	*fiyã*	—	*fi^{u}yã*
P. 109, n. 1, l. 3	: —	ud	—	du
P. 112, l. 6 d'en bas	: —	*en + consonne* *ẽ*	—	*en + consonne* → *ẽ*
P. 126, les Rassats	: —	*-ę* à 3. du futur	—	*-ǫ* à 3...
P. 128, Agris	: —	Agris ; ouest	—	Agris-ouest et reporter le ; après — *id.* — de la ligne précédente.
P. 140, n. 2, l. 3	: —	mots ;	—	mots
— — l. 4	: —	indigènes »	—	indigènes » ;

P. 175, formules matrimoniales, intermariages, population rapportée, dernière formule : *au lieu de* $\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ y \end{matrix}\right\} A$; *lire* $\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} x \\ y \end{matrix}\right\} \begin{matrix} A \\ B \end{matrix}$;
— — — dispersée, première formule : — $\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} A \\ B \end{matrix}\right\} x$ *lire* $\left.\begin{matrix} m \\ f \end{matrix}\right\} \left.\begin{matrix} B \\ A \end{matrix}\right\} x$

P. 176, tableau des Mariages, dispersés, 2e colonne : *au lieu de* A $_{x}$ *lire* A $\Big\}_{x}$
P. 177, titre courant : *lire* MATRIMONIALES
— n. 1, l. 2 : *au lieu de* *z* et *y* *lire* *x* et *y*
P. 180, n. 1, l. 2 d'en bas : *au lieu de* $_{x}\Big\}$ A *lire* $x\Big\}$ A
P. 203, l. 6 : — sur là route *lire* sur la route
P. 236, n., l. 7 d'en bas : — 1 v° 2-r° — 1 v°-2 r°
— l. 21 : — Angoulème — Angoulême

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

1. Albert DAUZAT, Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne (1906)
2. Albert DAUZAT, Glossaire étymologique du patois de Vinzelles (1915)
3. Vastin LESPY et Paul RAYMOND, Dictionnaire Béarnais ancien et moderne (1887)
4. Joseph ANGLADE, Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen-Âge (1921)
5. Joseph ANGLADE, Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc (1921)
6. Henry DONIOL, Les patois de la Basse-Auvergne. Leur grammaire et leur littérature (1877)
7. Darcy Butterworth KITCHIN, Old Occitan (Provençal)-English Glossary (1887)
8. Karl BARTSCH, Altokzitanisch (Provenzalisch)-Deusch Wörterbuch (1855)
9. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 1 (A-B), (1878)
10. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 2 (C), (1878)
11. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 3 (D-Enc), (1878)
12. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 4 (Enc-F), (1878)
13. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 5 (G-Mab), (1878)
14. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 6 (Mab-O), (1878)
15. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 7 (P-Rel), (1878)
16. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 8 (Rel-Sut), (1878)
17. Frederic MISTRAL, Lou tresor dóu Felibrige 9 (Sut-Z), (1878)
18. François MALVAL, Étude des dialectes romans ou patois de la Basse-Auvergne (1877)
19. Joseph ROUMANILLE, Glossaire Occitan (Provençal)-Français (1852)
20. Emil LEVY, Petit dictionnaire Ancien Occitan (Provençal)-Français (1909)
21. Simon Jude HONNORAT, Dictionnaire de la Langue d'Oc 1 (A-B) (1846)
22. Simon Jude HONNORAT, Dictionnaire de la Langue d'Oc 2 (C-D) (1846)
23. Simon Jude HONNORAT, Dictionnaire de la Langue d'Oc 3 (E-G) (1846)
24. Simon Jude HONNORAT, Dictionnaire de la Langue d'Oc 4 (H-O) (1846)
25. Simon Jude HONNORAT, Dictionnaire de la Langue d'Oc 5 (P-R) (1847)
26. Simon Jude HONNORAT, Dictionnaire de la Langue d'Oc 6 (S-Z) (1847)
27. Jules RONJAT, Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes (1913)
28. Vincenzo CRESCINI, Glossario Antico occitano (provenzale)-italiano (1905)
29. Henri Pascal de ROCHEGUDE, Essai d'un glossaire occitanien (1819)
30. Abbé de SAUVAGES, Dictionnaire français-languedocien 1 (A-G) (3e éd.1820)
31. Abbé de SAUVAGES, Dictionnaire français-languedocien 2 (H-Z) (3e éd.1821)
32. Achille LUCHAIRE, Glossaire ancien gascon-français (1881)
33. Camille CHABANEAU, Grammaire limousine (1876)
34. Aimé VAYSSIER, Dictionnaire patois de l'Aveyron 1 (A-Greda) (1879)
35. Aimé VAYSSIER, Dictionnaire patois de l'Aveyron 2 (Gredo-Z) (1879)
36. Jean-Baptiste CALVINO, Nouveau dictionnaire niçois-français (1905)
37. Jean-Pierre COUZINIÉ, Dictionnaire de la langue romano-castraise 1 (A-F) (1850)
38. Jean-Pierre COUZINIÉ, Dictionnaire de la langue romano-castraise 2 (G-Z) (1850)
39. Joseph ROUMANILLE, De l'orthographe provençale (1853)
40. Jean DOUJAT, Le dictiounari moundi (1811)
41. Louis BOUCOIRAN, Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux - 1 (A-C) (1898)
42. Louis BOUCOIRAN, Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux - 2 (D-L) (1898)
43. Louis BOUCOIRAN, Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux - 3 (M-Z) (1898)
44. John DUNCAN CRAIG, A Handbook to the Modern Provençal Language, (1863)
45. Joseph-Pierre DURAND DE GROS, Études de philologie et linguistique aveyronnaises (1879)
46. Oskar SCHULZ-GORA, Altprovenzalisches Elementarbuch (1906)
47. Eduard KOSCHWITZ, Grammaire historique de la langue des félibres (1894)
48. François ARNAUD & G MORIN, Le langage de la vallée de Barcelonnette (1920)
49. Harry EGERTON FORD, Modern Provençal Phonology And Morphology (1921)
50. Pedro VIGNAU Y BALLESTER - La lengua de los trovadores (1865)

51. Jules Gabriel DE VINOLS, Vocabulaires patois vellavien-français et français-patois vellavien (1891)
52. François Juste RAYNOUARD, Résumé de la grammaire romane (1838)
53. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 1 (A-B) (1836)
54. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 2 (C) (1836)
55. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 3 (D-E) (1838)
56. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 4 (F-K) (1838)
57. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 5 (L-N) (1838)
58. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 6 (O-P) (1838)
59. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 7 (Q-S) (1843)
60. François Juste RAYNOUARD, Lexique roman - 8 (T-Z) (1843)
61. François Juste RAYNOUARD, Lexique Roman – 9 (Appendice) (1843)
62. François Juste RAYNOUARD, Lexique Roman – 10 (Index A-E) (1843)
63. François Juste RAYNOUARD, Lexique Roman – 11 (Index F-Z) (1843)
64. Général PLAZANET, Essai d'une carte des patois du midi (1913])
65. Joseph ANGLADE, Notes languedociennes, in Revue des Langues Romanes (1900)
66. Léon LAMOUCHE, Note sur la classification des dialectes de la langue d'oc (1900)
67. François VIDAL, Étude sur les analogies linguistiques du roumain et du provençal (1885)
68. Émile de LAVELEYE, Histoire de la langue et de la littérature provençales (1845)
69. Joseph LHERMITTE dit SAVINIAN, Grammaire provençale (sous-dialecte rhodanien). Précis historique de la langue d'oc (1882)
70. Henri GILBERT, La covisada (1928)
71. Achille LUCHAIRE, Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon (1881)
72. Joseph ANGLADE, Pour étudier les patois méridionaux (1922)
73. J. T. AVRIL, Dictionnaire provençal-Français – 1 (A-M) (1839)
74. J. T. AVRIL, Dictionnaire provençal-Français – 2 (N-Z) (1839)
75. Nicolas BÉRONIE & Joseph-Anne VIALLE, Dictionnaire du patois du Bas-Limousin (Corrèze) (1821)
76. Justin Edouard Matthieu CÉNAC-MONCAUT, Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers (1863)
77. Eugène CORDIER, Études sur le dialecte du Lavedan (1878)
78. Damase ARBAUD, De l'orthographe provençale (1868)
79. Maximin D'HOMBRES & Gratien CHARVET, Dictionnaire languedocien-français - 1 (A-E) (1881)
80. Maximin D'HOMBRES & Gratien CHARVET, Dictionnaire languedocien-français - 2 (F-Z) (1881)
81. Édouard BOURCIEZ, La langue gasconne à Bordeaux (1892)
82. Vastin LESPY & Paul RAYMOND, Dictionnaire béarnais ancien et moderne vol. 1 (1887)
83. Vastin LESPY & Paul RAYMOND, Dictionnaire béarnais ancien et moderne vol. 2 (1887)
84. Joseph-Pierre DURAND DE GROS, Notes de philologie rouergate (1900)
85. Albert DAUZAT, Études linguistiques sur la Basse Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme) (1897)
86. Carlo SALVIONI, Li nuovo testamento valdese (1890)
87. Giuseppe MOROSI, L'odierno linguaggio dei valdesi del Piemonte (1890-1892)
88. Jean LABOUDERIE, Vocabulaire du patois de la Haute-Auvergne (1836)
89. Émile RUBEN, Étude sur le patois limousin (1866)
90. Paul Duchon, Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais (1904)
91. Jules DUVAL, Proverbes patois (1844)
92. Fritz HOLLE, La frontera de la lengua catalana en la Francia Meridional (1908)
93. Joan AGUILÓ, Fronteres de la llengua catalana y estadistica dels que parlen en català (1908)
94. Régis MCIHALIAS, Glossaire des mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert (1912)
95. André-Louis TERRACHER, Les aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois (1800-1900) (1914)
96. André-Louis TERRACHER, Les aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois (1800-1900). Appendices (1914)
97. Tito ZANARDELLI, Essai de grammaire du dialecte labastidien (Ariège) (1891)
98. John BRUYN ANDREWS, Il dialetto di Mentone (1892)
99. Henri-Pascal de ROCHEGUDE, Le parnasse occitanien (1819)
100. Léger GARY, Dictionnaire patois-français du département du Tarn (1845)